

De l'état des lieux à l'agenda 21, prendre la mesure d'un Finistère durable

Que les chiffres se déclinent en statistiques sociales, économiques ou environnementales, l'efficacité de l'action publique ne peut s'envisager sans une observation, une analyse quantitative et qualitative, effectuée en toute objectivité.

Diagnostic et évaluation constituent des étapes indispensables à la démarche d'agenda 21, comme celui voté par l'assemblée départementale en juillet 2006 pour une durée de 3 ans. L'actualisation de cet agenda 21 fait l'objet d'une analyse de la situation du département. Cet état des lieux du Finistère en est l'illustration. Il doit permettre de mieux appréhender le Finistère, son évolution et le caractère durable de son développement. Le fil directeur de ce travail s'appuie sur les cinq finalités mises en avant par le ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer : lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère – préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources – cohésion sociale et solidarité entre territoires et générations – dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables – épanouissement de tous les êtres humains. Le contexte du Grenelle de l'environnement, et des lois en découlant, nous y incite fortement.

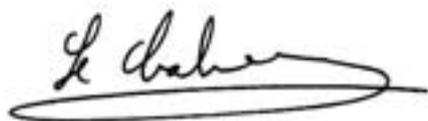
La nécessaire conciliation de la cohésion sociale, de la protection de l'environnement et du développement économique s'accommode mal d'estimations approximatives pour déterminer les enjeux collectifs et, définir de manière concertée les actions prioritaires. Action sociale, conflits d'usage, occupation des sols, aménagement du territoire, enjeux énergétiques... autant de sujets qui nécessitent la mise en place d'analyses objectives.

Quand l'Insee et le Conseil général du Finistère s'associent pour contribuer au partage des connaissances, ils s'inscrivent tout naturellement dans une volonté de disposer d'une information fiable pour mesurer les évolutions et les progrès. Les missions respectives de nos deux institutions nous amènent à jouer un rôle important de partage des connaissances et de diffusion des informations, vis-à-vis de nos partenaires, quels qu'ils soient : communes, associations, entreprises... Notre coopération vise une efficacité renforcée pour disposer des cadres d'analyse pertinents, et repose sur une méthode de travail innovante : la coproduction des fiches thématiques, rédigées soit par l'Insee, soit par le Conseil général, soit par les deux ensemble.

Afin d'appréhender un territoire aussi divers que le Finistère, le Conseil général et l'Insee se sont unis pour le meilleur partage possible des connaissances, au service de tous leurs partenaires, publics ou privés. C'est le fruit de ce travail que nous vous proposons de découvrir dans le cadre de ce dossier d'Octant, spécial Finistère.

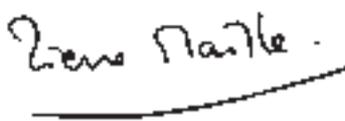
Bonne lecture à tous.

Le directeur régional
de l'Insee Bretagne



Bernard Le Calvez

Le président
du Conseil général du Finistère



Pierre Maille



Introduction

Depuis le XIX^e siècle, le développement des sociétés occidentales se construit sur une économie de marché. Dans le même temps, la durée de vie s'allonge, le confort s'accroît et l'accès à nombre de services et de biens s'améliore. Ce mode de développement prend néanmoins appui sur une exploitation de plus en plus intense des ressources naturelles, ce qui n'est pas sans conséquences en termes de dégradations : pollution, disparition d'espèces animales ou végétales, voire apparition d'espèces invasives ...

Ce mode de développement devient progressivement inégalitaire. Les écarts entre les riches et les pauvres se creusent, tant à l'échelle internationale, entre le Nord et le Sud, qu'au sein même du pays.

L'enjeu majeur du développement durable consiste en particulier à imaginer les actions à conduire pour vivre ensemble dans un espace limité, et avec les ressources existantes. Cela suppose que les comportements actuels ne soient pas générateurs de tensions, pour les années à venir, entre les communautés.

En 1987, la Commission des Nations Unies sur l'environnement et le développement publie le rapport intitulé « *Our common future* » (Notre avenir à tous). Celui-ci appelle, au niveau international, à prendre en compte globalement le développement de la planète, croisant problématiques sociales, environnementales et économiques. Une première définition du concept de développement durable est alors avancée, encore d'actualité : un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs.

Dans la continuité des travaux, l'Organisation des Nations Unies organise en 1992 à *Rio de Janeiro* un sommet international consacré à l'environnement et au développement : le « Sommet de la Terre » où 172 gouvernements sont représentés. Cette conférence a permis d'adopter le *Plan d'action pour le développement durable pour le XXI^e siècle*, appelé également *Agenda 21*. Il s'agit d'un plan détaillé d'action mondiale, dans tous les domaines du développement durable, déclinable au sein des plans locaux portés par des acteurs de proximité. Ce sommet a aussi conduit à la *Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement* qui définit les droits et les responsabilités des États en la matière.

Les principes du développement durable ont été inscrits dans les objectifs de l'Union européenne (traité d'Amsterdam) et dans ceux de l'État français (charte de l'environnement adossée à la Constitution française). Des stratégies européenne et nationale en faveur du développement durable ont été adoptées afin de faire converger les actions des diverses institutions et organismes. Aujourd'hui, en France, c'est la stratégie nationale de développement durable 2006-2008 qui constitue le cadre de référence. Elle est structurée autour de 5 finalités, chacune transversale aux enjeux sociaux, environnementaux et économiques :

- la lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère ;
- la préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources ;
- la cohésion sociale et la solidarité entre territoires et générations ;
- l'épanouissement de tous les êtres humains ;
- la dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

L'objectif affiché est une amélioration continue du territoire à long terme. La réversibilité des choix de développement, l'expression d'une solidarité entre les uns et les autres et le respect de la planète sont recherchés.

La stratégie nationale pour la période 2009-2012 est en cours de validation ; elle repose sur 9 défis-clés pour l'avenir :

- changement climatique et énergie propre ;
- transports et mobilité durables ;
- conservation et gestion des ressources naturelles ;
- production et consommation durables ;
- santé publique, prévention et gestion des risques ;
- gouvernance ;
- pauvreté dans le monde et défis internationaux en matière de développement durable ;
- inclusion sociale, démographie et immigration ;
- éducation et formation, recherche et développement.

Le cœur de ce dossier d'Octant est constitué de 21 fiches donnant autant de visions du Finistère sous l'angle du développement durable. Elles sont structurées autour des 5 finalités de l'actuelle stratégie nationale du développement durable, et rattachées, lorsque cela a été possible, aux défis-clés pour l'avenir. Ces 21 fiches sont constituées de façon identique, outre l'analyse en elle-même :

- les messages principaux sont repris dans *L'essentiel* ;
- la partie *Pertinence au regard du développement durable* met en perspective le thème de la fiche et donne les choix retenus des axes de l'analyse au sein de la fiche ;
- le *Tour d'horizon* fournit des données de cadrage sur le thème et fait des liens éventuels avec d'autres fiches de l'ouvrage ;
- le bilan de l'analyse permet de dégager un premier niveau de *Forces* et *Faiblesses* du territoire quant aux indicateurs retenus ;
- enfin, les *définitions* utiles, la liste des *sources* et une bibliographie (*Pour en savoir plus*) complètent l'analyse.

Thème	Rattachement aux défis de la nouvelle stratégie nationale 2009-2012 du développement durable	Fiche thématique
1 - La lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère	Changement climatique et énergie propre	1. Énergie
		2. Qualité de l'air
2 - La préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	Conservation et gestion des ressources naturelles Santé publique, prévention et gestion des risques	3. Occupation du sol
		4. Biodiversité
		5. Patrimoine
		6. Qualité de l'eau
		7. Risques naturels et technologiques
3 - La cohésion sociale et la solidarité entre territoires et générations	Insertion sociale, démographie et immigration	8. Démographie
		9. Emploi
		10. Niveau de revenu fiscal
		11. Pauvreté et exclusion sous les aspects monétaires
		12. Gouvernance - Citoyenneté
4 - L'épanouissement de tous les êtres humains	Insertion sociale, démographie et immigration Gouvernance Éducation et formation Santé publique, prévention et gestion des risques	13. Conditions de vie des Finistériens
		14. Santé de la population finistérienne
		15. Éducation et formation initiale
		16. Accès au logement des populations locales
5 - La dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables	Production et consommation durables Transports et mobilité durables	17. Entreprises / Établissements et gouvernance
		18. Agriculture et pêche
		19. Tourisme
		20. Déplacements de voyageurs
		21. Collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés

Ce dossier n'a pas pour vocation de traiter l'exhaustivité des thèmes et indicateurs du développement durable. Il propose des regards transversaux sur la situation du Finistère au regard du développement durable.

Introduction

Les 26 EPCI du Finistère *



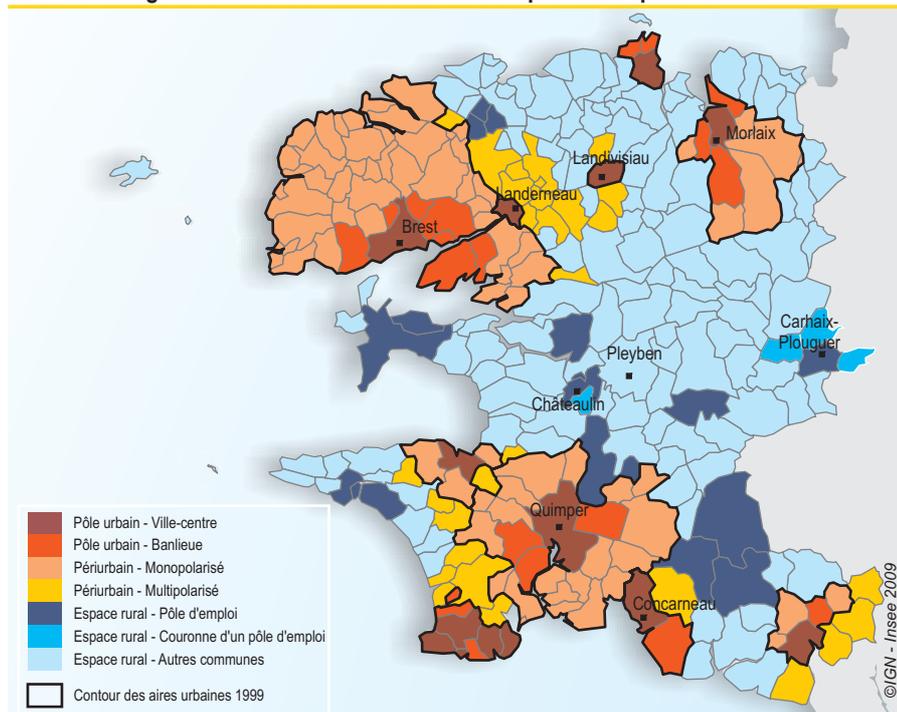
CC = communauté de communes
* avec Le Moustoir

Lorsque cela a été possible, l'analyse des fiches a été faite au niveau des 26 Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) du Finistère.

En effet, le Finistère est composé sur son territoire de structures intercommunales à fiscalité propre : les EPCI.

Seules 3 communes du Finistère n'appartiennent pas à un EPCI : l'île-de-Sein, Locronan et Quessant. Les données relatives à ces trois communes ont été prises en compte dans tous les indicateurs au niveau du département ; en revanche, ces 3 communes sont absentes des analyses au niveau EPCI. A contrario, la commune de Le Moustoir, située dans les Côtes-d'Armor, fait partie de la communauté de communes du Poher. Sauf mention contraire sur les cartes, les données de la communauté de communes du Poher intègrent celles de Le Moustoir. Dans tous les cas, les chiffres départementaux ne prennent pas en compte Le Moustoir.

Les communes du Finistère* selon le zonage en aires urbaines et en aires d'emploi de l'espace rural



Source : Insee, recensement de la population 1999
* y compris Le Moustoir

Par ailleurs, certaines analyses se font également selon le zonage en aires urbaines et en aires d'emploi de l'espace rural (ZAUERVC). Ce zonage est fondé sur les données du recensement de 1999.

Deux bilans ont été tirés à partir de ces fiches. L'état des lieux global du Finistère au regard du développement durable, présenté sous forme de synthèse, a été réalisé par le Conseil général du Finistère ; l'Insee a produit une analyse du fonctionnement des territoires, au niveau des EPCI et au niveau communal.

Tout au long de la rédaction de ce dossier, deux ouvrages ont particulièrement éclairé les auteurs :

- « Le développement durable en Midi-Pyrénées : 46 indicateurs » - Dossiers de l'Insee de Midi-Pyrénées n°142 - septembre 2007 ;
- le rapport DIACT 2008 : « Dynamiques et développement durable des territoires - Rapport de l'Observatoire des territoires 2008 ».

Ce dossier d'Octant a rassemblé des contributions de diverses natures. Outre les auteurs au Conseil général du Finistère et à l'Insee Bretagne, un certain nombre de personnes et d'organismes ont été sollicités. Ils ont notamment mis à disposition leurs données pour les besoins de ce dossier. Ils sont mentionnés dans les sources et dans la rubrique « Pour en savoir plus ».

D'autres ont apporté leur appui technique et/ou ont validé le contenu des fiches :

- Air Breizh ;
- Caisse d'allocations familiales du Finistère ;
- Centre d'études et de valorisation des algues ;
- Observatoire de l'énergie et des gaz à effet de serre en Bretagne ;
- Rectorat de Bretagne.

Que tous ces contributeurs soient ici remerciés, ainsi que les services internes du Conseil général du Finistère et de l'Insee ayant contribué, directement ou indirectement, à ce dossier.

Définitions des espaces territoriaux

Le zonage en aires urbaines décline le territoire en deux grandes catégories :

- **l'espace à dominante urbaine** composé des **pôles urbains** et du **périurbain** (couronnes périurbaines et communes multipolarisées). Un pôle urbain est une unité urbaine offrant au moins 5 000 emplois. Si une commune représente plus de 50 % de la population du pôle urbain, elle est seule **ville-centre**. Dans le cas contraire, toutes les communes qui ont une population supérieure à la moitié de celle de la commune la plus importante, ainsi que cette dernière, sont villes-centres. Les communes d'un pôle urbain qui ne sont pas villes-centres constituent la **banlieue** du pôle urbain.
- **l'espace à dominante rurale** qui comprend des petites unités urbaines et des communes rurales.
Les **pôles d'emploi de l'espace rural** sont les communes (ou unités urbaines) n'appartenant pas à l'espace à dominante urbaine et comptant 1 500 emplois ou plus.
Les **couronnes d'un pôle d'emploi de l'espace rural** sont les communes (ou unités urbaines) n'appartenant pas à l'espace à dominante urbaine et dont 40 % ou plus des actifs résidents travaillent dans le reste de l'aire d'emploi de l'espace rural.
Enfin, les **autres communes de l'espace à dominante rurale** sont les communes (ou unités urbaines) n'appartenant ni à l'espace à dominante urbaine ni à une aire d'emploi de l'espace rural.

*Le **périurbain** a trait aux déplacements domicile-travail, les emplois restant largement concentrés dans les pôles urbains tandis que les lieux de résidence s'éloignent de ces pôles urbains. Le périurbain est composé des communes sous influence urbaine du fait de ces déplacements domicile-travail : communes périurbaines et communes **multipolarisées** (dont les salariés vont travailler dans plusieurs pôles d'emploi).*

État des lieux du Finistère au regard du développement durable

À la pointe du continent européen, le Finistère et ses 883 000 habitants jouissent d'une position exceptionnelle par la grande diversité et la qualité de ses paysages, la richesse de sa faune et de sa flore. Malgré les spécificités de chacun des territoires qui le composent, le sentiment d'une identité forte et d'une appartenance commune au Finistère domine.

Certes, au cours des trente dernières années, les nouveaux rythmes de travail, le développement de la mobilité, l'entrée massive des femmes dans le travail salarié, le vieillissement de la population et le recours à l'habitat individuel, les pratiques de déplacement, de formation, de loisirs et de travail ont largement contribué à transformer les modes de vie et les attentes des ménages finistériens. Si la tendance est à l'homogénéisation, le Finistère reste cependant un territoire à forte identité patrimoniale et culturelle. La conscience de ce patrimoine y est réelle, l'identité est davantage synonyme d'ouverture que de repli, et la richesse du passé reste ancrée et continue de façonner le Finistère du XXI^e siècle.

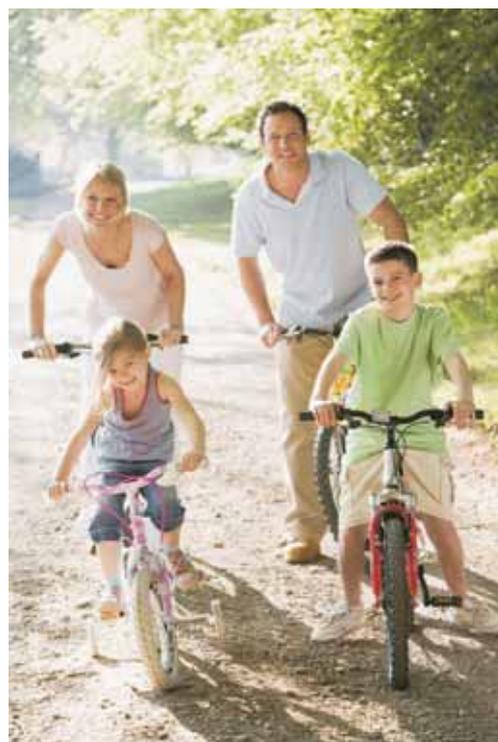
Le Finistère dispose de nombreux atouts pour être un département 'durable'. Il n'est cependant pas exempt de certains paradoxes et fragilités. Et le modèle de développement territorial qui se dessine doit relever les défis de la durabilité et veiller à l'équilibre des territoires.

La population progresse et se rapproche des tendances nationales

L'évolution démographique observée et à venir, place la société devant des défis majeurs : solde naturel en baisse, vieillissement de la population, migration territoriale, cohésion sociale des populations... Ces mutations impactent déjà et impacteront les différents secteurs d'activité économiques, le système éducatif, les services aux personnes, la mobilité, la cohésion entre les générations, etc. Autant d'éléments qui présagent une réalité sociale et sociétale nouvelle.

Une population qui progresse, mais moins vite qu'au niveau national

Depuis 1999, la population finistérienne croît à un rythme de 0,5 % par an, hissant la population finistérienne à 883 000 habitants en 2006. Cette croissance de la population, si elle reste positive, est cependant inférieure aux taux de croissance annuels bretons et nationaux (respectivement 0,9 % et 0,7 %). Le département occupe le 58^e rang national pour cet indicateur. Le solde naturel n'est que très légèrement positif du fait de la structure même de la population, plutôt âgée. L'apport de population dans le Finistère est donc essentiellement le fait du solde migratoire. Il tient donc à la capacité du département à attirer et à garder de nouvelles populations. Par ailleurs, les perspectives démographiques pour la Bretagne, à horizon 2030, laissent augurer d'une 'fracture démographique' entre l'est et l'ouest de la région ; l'ouest et donc le Finistère seraient moins dynamiques en termes d'augmentation de population selon les projections actuelles.



Une population qui vieillit...

Du fait de la forte natalité d'après-guerre, le Finistère va connaître une accélération du vieillissement de sa population. Si actuellement près d'une personne sur quatre est âgée de 60 ans ou plus, les projections de population anticipent, comme au niveau national, mais sans doute avec une acuité plus importante, un Finistère vieillissant. Cette imminence du 'choc démographique' est un facteur essentiel à prendre en compte pour l'équilibre durable du territoire. Toutefois, la géographie du vieillissement est nuancée, avec des prévisions différentes selon les territoires. Des contrastes générationnels et sociaux marqués sont à prévoir, notamment entre les villes, le littoral (excepté le cap Sizun) et l'intérieur du Finistère. Mais cette tendance structurelle n'est pas seulement davantage de personnes de plus de 60 ans, c'est également moins de jeunes et une émigration des 18-28 ans qui perdure. Ces mouvements concomitants contribueront au développement d'une économie dite plutôt résidentielle, au travers d'une demande croissante de services aux personnes, mais également d'une nouvelle demande d'équipements, d'activités... qui nécessiteront sans doute des réponses innovantes. Mais si une population plus âgée peut être une force, la modernité, la vivacité de la société, peuvent demain, trouver des limites au sein d'une population vieillissante.

... et dont les caractéristiques tendent à se rapprocher des standards nationaux

Longtemps, le Finistère a présenté des spécificités démographiques, et la famille finistérienne a été plus nataliste que la moyenne. Dans les nouveaux comportements familiaux, les indicateurs sociodémographiques attestent que le département n'est plus en marge des tendances nationales. Au contraire, il semble même normalisé en termes de pratiques familiales.

La taille des ménages diminue (2,2 personnes par ménage en 2006) et devient inférieure à la moyenne française. Le taux conjoncturel de fécondité s'établit à deux enfants par femme de 15 à 49 ans. Parallèlement, la proportion des familles monoparentales parmi les familles avec enfants (21 %) ne cesse de s'accroître et devient très proche de la moyenne nationale en 2006 (22 %). Cette part atteint même 29 % dans les villes-centres. Les naissances hors mariage s'élèvent à 57 % en 2008 (53 % au niveau national), et l'âge du mariage est plus élevé dans le Finistère qu'au plan national. Autant de constats qui interpellent dans un département où le fait religieux a été très fort. Élément positif du développement humain, le taux de mortalité infantile est particulièrement bas.

Le système productif finistérien entre forces et fragilités

La situation du marché du travail est un des déterminants de la vitalité et de la cohésion sociale d'un territoire. Une dynamique de développement permet de produire des richesses nécessaires au bien-être de chacun. Mais cette dynamique qui doit rechercher une réduction des ressources utilisées (matières premières, espaces, énergie) appelle également à un système de production socialement solidaire.

L'économie finistérienne, dans un monde de plus en plus global, rapide et concurrentiel, doit plus que jamais faire face à de nombreux défis. Si l'industrie finistérienne représente un atout majeur dans l'économie du département, les productions qui se situent sur les marchés fortement concurrentiels sont parfois soumises à de fortes instabilités, sources de fragilité. L'innovation devient alors un atout clé. En parallèle, les dynamiques démographiques, notamment sur des territoires attractifs et moins densément peuplés, favorisent l'essor de l'économie résidentielle. Certains la considèrent comme une aubaine pour ces territoires à une période où l'emploi a tendance à se concentrer dans les zones les plus denses. D'autres considèrent que les territoires trop monofonctionnels, sans un véritable système productif, sont voués à l'étouffement.



Une économie qui conserve ses spécificités tout en se rapprochant des moyennes nationales

L'économie finistérienne, tout comme l'économie bretonne, a connu un important développement, construit sur le socle de son agriculture, puis de son industrie agroalimentaire. De très profondes mutations de ces structures productives agricoles, industrielles, etc. sont engagées et un secteur tertiaire de qualité se développe.

Toutefois, les spécificités du département en matière d'agriculture et de pêche perdurent et le poids du secteur primaire dans le Finistère est important au regard des moyennes nationales. L'agriculture, par exemple, a créé un processus industrialisant dont les effets sur l'économie et l'emploi sont encore prégnants. Ces activités contribuent à façonner et à structurer l'espace rural et le littoral. Elles bénéficient d'une identité et d'un poids culturels notoires qui continuent de tisser le lien social du Finistère. Ces activités sont incitées à poursuivre un développement vers un modèle plus qualitatif tenant davantage compte des ressources naturelles.

L'industrie représente 6 % des établissements et 17 % de l'emploi salarié dans le Finistère. Si ces taux sont désormais comparables aux taux nationaux, l'industrie finistérienne présente quelques spécificités comme celle d'être moins diversifiée (faible présence des industries automobiles, aéronautiques, pharmaceutiques, etc.). Elle est tout d'abord fortement spécialisée dans l'agroalimentaire, liée au poids de l'agriculture et de la pêche, puis dans une moindre mesure dans la construction et la réparation navale. Dans un contexte international global et de plus en plus concurrentiel, l'industrie, notamment agroalimentaire, peut être soumise à de fortes instabilités. Certains bassins d'emploi fortement spécialisés et dépendants pourraient en souffrir. L'économie de la connaissance (recherche, l'innovation, etc.) est essentiellement implantée dans les villes, les entreprises y trouvant une organisation, un niveau de services ad-hoc et les principales fonctions territoriales stratégiques.

Le tertiaire ne cesse de progresser et représente 58 % de l'emploi total en 2007. Il comprend notamment les emplois liés aux services, aux commerces, etc. Les activités tertiaires répondent aux besoins des populations locales et des touristes, et contribuent donc à l'économie résidentielle.

Une économie moins dépendante de l'extérieur, une économie sociale dynamique

Un des déterminants de l'expansion et de la pérennité économique d'un territoire s'illustre par la création, la survie et la cessation

d'entreprises. Après une progression continue des créations d'entreprises depuis 2002, cette croissance marque un net ralentissement en 2008, même si le niveau reste élevé : environ 3 000 créations annuelles. Si le taux de création d'entreprises affiche une moindre vitalité (écart de 2,1 points avec la moyenne nationale), les nouvelles entreprises du département semblent davantage pérennes. En revanche, le taux de défaillance de l'ensemble des entreprises reste très proche du niveau national.

Dans ce contexte, l'économie sociale (les mutuelles, les associations, les fondations, etc.) prend une place particulière. Elle emploie 15 % des salariés finistériens, contre 13 % en Bretagne, et 11 % en France. 72 % des effectifs de l'économie sociale travaillent dans les associations. Cette économie sociale présente les particularités d'avoir davantage d'emplois féminins (mais moins de jeunes). Sa répartition est plus homogène sur l'ensemble du territoire. Elle est donc un vecteur de cohésion territoriale, même si elle peut cependant apparaître comme plus fragile que l'économie dite classique.

Autre caractéristique de l'économie finistérienne, les centres de décision sont encore souvent présents dans le département. Cette proximité géographique des décideurs peut faciliter la meilleure prise en compte de leur responsabilité sociale et environnementale. À titre d'illustration, les salariés des établissements employeurs du Finistère dépendent à 59 % d'un centre de décision finistérien (contre 56 % pour la Bretagne et 50 % pour l'Ille-et-Vilaine). 58 % des salariés dépendent d'un groupe.

Un département empreint de cohésion sociale, mais des inégalités et des fragilités qui perdurent

Dans un monde globalisé, les discriminations, les disparités, la pauvreté, l'exclusion du marché du travail, etc. sont des freins à une réelle cohésion sociale, fondement d'un développement durable. Pourtant, le Finistère est un département empreint de cohésion sociale à différents niveaux. Néanmoins, comme au niveau national, l'équité, l'égalité des chances peuvent encore progresser.

Une cohésion sociale perceptible...

Le niveau de revenu fiscal médian des Finistériens est dorénavant très proche du niveau national : 16 700 € par unité de consommation en 2006. L'écart entre les plus hauts et les plus bas revenus est parmi les plus faibles des départements français, réduisant ainsi une forme de 'distance sociale'. Autre élément, l'implication des Finistériens dans la 'vie de la cité' est tangible, et les Finistériens démontrent leur capacité à vivre ensemble et à débattre. Le taux de participation aux élections est plus élevé que la moyenne nationale, le nombre d'associations par habitant et la dynamique de leurs créations, reflètent cette réalité. Par ailleurs, la délinquance reste à de bas niveaux, nettement inférieurs aux moyennes nationales. Enfin, seules trois communes ne font pas partie de groupement de communes à fiscalité propre, reflet de la capacité des élus locaux à entreprendre ensemble et à se fédérer.



L'accès aux savoirs, aux compétences, éléments favorables à un épanouissement personnel et vecteur d'intégration sociale et culturelle, profite largement aux jeunes Finistériens. Le département se distingue par un niveau élevé de réussite aux examens nationaux, que ce soit pour le diplôme national du brevet ou encore pour le baccalauréat. Le taux de réussite en 2008 au baccalauréat est de 92,6 %, contre 88 % en France métropolitaine. L'illettrisme est également moins important dans le département. En effet, 3,4 % des jeunes de 16 à 17 ans en 2007 sont en grave difficulté de lecture, contre 4,9 % au niveau national. Autre élément favorable, les écarts de salaires entre les hommes et les femmes sont inférieurs à ceux de la France métropolitaine. Il convient cependant de le relativiser puisque le niveau de salaire moyen est plus bas. Par ailleurs l'attachement des Finistériens à leur département (72 % des Finistériens sont nés dans le Finistère), contribue à maintenir une identité culturelle et facilite cette nécessaire solidarité générationnelle au cœur du développement durable, même si celle-ci risque d'être plus complexe au regard de la structure vieillissante de la population et des mouvements migratoires.

...mais des inégalités persistantes

Tout d'abord, comme au niveau national, des disparités entre les hommes et les femmes perdurent. Les résultats scolaires des filles sont supérieurs à ceux des garçons. Pourtant, cette performance scolaire ne se retrouve ni dans l'accès à l'emploi, ni dans les niveaux de salaires, ni dans les métiers exercés. Si la féminisation de la population active finistérienne est une vraie modernité, le taux d'emploi des femmes de 15 à 64 ans reste inférieur à celui des hommes (59 %, contre 68 % en 2006), le salaire horaire net moyen des hommes est supérieur de 15 % à celui des femmes, le taux de chômage des femmes est supérieur de 3 points à celui des hommes, l'accès à des professions d'encadrement est inférieur pour les femmes (écart de l'ordre de 20 % pour des diplômés du supérieur long).

Ensuite, l'équité et la solidarité entre les générations risquent d'être mises à mal. En premier lieu, du fait du vieillissement de la population finistérienne, le rapport entre les aidants potentiels (les 55-64 ans) et les aidés (les 85 ans et plus) aura tendance à se dégrader. Par ailleurs, en 2006, on compte 2,1 personnes de 20 à 59 ans pour une personne âgée de 60 ans et plus. Ce nombre baisserait à 1,4 en 2030. Ensuite, l'accès à l'emploi pour les actifs les plus âgés est plus difficile. Le taux d'emploi des seniors (les actifs de 55 à 64 ans) est nettement inférieur au taux d'emploi des actifs de 25 à 54 ans (33 %, contre 82 % en 2006).

Tout comme au plan national, la solidarité générationnelle ne s'exprime pas pleinement envers les jeunes, et leur intégration au monde professionnel est plus compliquée. Si les jeunes Finistériens réussissent particulièrement bien leurs études, le taux de chômage des jeunes de 15 à 24 ans reste deux fois plus élevé que celui des 25-54 ans et le plus important des départements bretons. Le Finistère ne semble pas pouvoir offrir à l'ensemble de sa population jeune de quoi bâtir pleinement son avenir immédiat dans le département. Cela se traduit notamment par un départ important de jeunes entre 18 et 28 ans.

Une des richesses du Finistère tient à la diversité des territoires qui le composent. Mais cette diversité se traduit également par des disparités territoriales plus ou moins fortes. L'exposition de la population aux

risques, l'accès aux équipements et aux services, etc. en sont d'autres facettes.

La prévention des risques naturels et technologiques est une des conditions qui permet de réduire la vulnérabilité des territoires. Le Finistère est globalement moins exposé aux risques majeurs (catastrophes naturelles, risques industriels, etc.) qu'ailleurs avec 6 Finistériens sur 10 potentiellement concernés, contre près de 9 sur 10 en France métropolitaine. Autre caractéristique, l'accès aux services de proximité identifie le département comme relativement homogène. La population est en général située à moins de 10 kilomètres d'un médecin généraliste. Toutefois, des situations d'inégalités peuvent voir le jour, comme cela peut également être le cas pour les services spécifiques à caractère structurant ou spécialisé. C'est ainsi que la population du centre-Finistère et des presqu'îles (Crozon, par exemple) peut être amenée à parcourir une plus grande distance pour bénéficier des soins ou des services recherchés. Dans des territoires comme le Yeun Ellez, l'Aulne maritime, les Monts d'Arrée, le Cap Sizun, le Pother, 2 médecins sur 3 ont actuellement au moins 55 ans. S'ils ne sont pas anticipés, ces prochains départs à la retraite des médecins généralistes deviendront réellement problématiques. Ces situations révèlent en particulier la difficile et nécessaire adaptation des territoires aux mutations contemporaines, notamment pour ceux qui sont davantage restés à l'écart des pôles de développement, des grandes dessertes routières...

Des situations de fragilité des individus qui perdurent

Si les écarts de revenus dans le Finistère entre les plus riches et les plus pauvres sont plus resserrés qu'ailleurs, il n'en demeure pas moins que la pauvreté existe. Plus d'un Finistérien sur dix vit sous le seuil de pauvreté national, à savoir avec moins de 880 € par mois par unité de consommation en 2006. Cette pauvreté s'exprime différemment selon les territoires, les espaces ruraux apparaissant alors les plus touchés par l'exclusion sociale. Les personnes qui sont en rupture familiale (familles monoparentales) ou en situation d'isolement, semblent davantage fragilisées.

En matière de santé, l'espérance de vie est plus courte dans le Finistère : - 1,7 an pour les hommes, - 1,1 an pour les femmes. Signe positif pour les Finistériens, l'écart par rapport à la moyenne nationale se réduit, résultat des progrès médicaux et des modifications des comportements face à la santé. Cependant, des spécificités locales de causes de décès sont constatées en Bretagne, avec en particulier une surmortalité par suicide particulièrement marquée dans le Finistère (près de 28 décès par suicide pour 10 000 habitants, contre 17 en métropole sur la période 2003-2005). Cette situation est d'autant plus préoccupante que les inflexions sont faiblement perceptibles. L'isolement social, familial ou géographique est un facteur aggravant avancé. Mais le suicide touche également les jeunes. Il est la première cause de mortalité chez les 25-34 ans : en 2000, près d'un décès sur trois est un suicide, chez les hommes comme chez les femmes en Bretagne. Les routes sont proportionnellement beaucoup plus fatales aux jeunes conducteurs. Le Finistère reste un département où la surmortalité liée aux abus d'alcool est particulièrement marquée.

Un modèle de développement territorial qui doit relever les défis de la durabilité

Les mouvements migratoires continuent de structurer les espaces finistériens. L'exode rural qui a prévalu en Bretagne et dans le Finistère pendant une quarantaine d'années, est bien fini. Pour la première fois depuis 1962, l'espace rural gagne globalement de la population. Autre tendance actuelle, la périurbanisation s'accroît alors que la population des pôles urbains stagne. Ces évolutions conséquentes, la manière de vivre au sein de ces espaces, façonnent progressivement les territoires. Mais ces dynamiques, qui permettent à des communes de connaître un nouvel essor, peuvent trouver des limites dans les coûts individuels et collectifs qu'elles engendrent.



Vers un regain d'intérêt pour des espaces ruraux attractifs

Les mouvements migratoires finistériens de la période 1999–2006 traduisent des réalités territoriales différentes. La population des pôles urbains a tendance à stagner. En fait, elle régresse sur Brest, Morlaix, Douarnenez, alors qu'elle augmente sur Quimper, Concarneau ou Landerneau. Quant aux villes moyennes du Finistère, elles contribuent à donner à l'espace rural son armature de proximité et constituent des points d'ancrage essentiels pour les campagnes. Dans la plupart des cas, les campagnes et les espaces urbains interagissent de plus en plus. Et la polarisation croissante (la concentration en un même lieu) des activités et des emplois ne débouche plus fatalement sur la désertification des campagnes. Au contraire, plusieurs territoires ruraux semblent se dessiner au sein du département, et les campagnes revêtent des réalités fort différentes. Si certaines zones ont su profiter des nouvelles dynamiques, d'autres, moins favorisées par leurs ressources ou leurs capacités d'adaptation, accusent un isolement et un retard préoccupants. Aussi, trois catégories de campagnes semblent émerger : les campagnes des villes, les nouvelles campagnes et les campagnes les plus fragiles¹.

Les campagnes des villes comprennent essentiellement les communes périurbaines qui se situent dans l'orbite des villes et des agglomérations. Elles affichent des taux significatifs de croissance de population. Leur fonction résidentielle est majeure, la fonction productive variable, ce qui rend ces espaces plus ou moins dépendants des centres urbains. La dynamique démographique y est largement positive, soutenue par les soldes naturels et migratoires. On y retrouve notamment les communes des périphéries brestoise et quimpéroise.

Les nouvelles campagnes sont en recherche d'équilibre. Ce sont des territoires ruraux, dont certains littoraux, avec une fonction résidentielle émergente et marquée. Ils bénéficient de niveaux de services intéressants. La mobilité y est notamment favorisée par la proximité de voies de déplacement. La qualité du cadre de vie, voire l'attrait touristique, en sont les principaux moteurs. La tertiarisation de l'économie peut y être importante. Les communes jouxtant les axes routiers principaux, particulièrement entre Pont-de-Buis-lès-Quimerch et l'agglomération brestoise en sont une illustration, tout comme les communes littorales du sud quimpérois.

Un recul démographique et économique touche souvent les campagnes les plus fragiles. Ces territoires sont généralement marqués par leur faible densité et une population âgée. L'agriculture y tient généralement une place importante, tant chez les actifs que chez les retraités. Ce sont généralement des territoires qui vieillissent avec des

soldes naturel et migratoire peu favorables. L'emploi y est également moins présent. Certaines communes du centre-Finistère, du cap Sizun en sont des illustrations.

La demande d'habitat individuel et dispersé contribue à l'artificialisation du Finistère

Ces mouvements de population entre territoires urbains et ruraux, présentent notamment l'avantage d'offrir un nouvel essor à certaines communes rurales, générant un développement plus équilibré du département. Mais les urbains consomment de plus en plus d'espaces. Et les 'nouveaux ruraux', dont certains ont gardé un mode de vie urbain, se déplacent souvent dans les villes pour y travailler. Ils génèrent de nouveaux besoins en équipements et services dans les campagnes. Ces modalités de développement sont parfois difficilement conciliables avec le développement durable et soutenable des territoires.

Dans le Finistère, 72 % de l'habitat est individuel, contre 56 % au niveau national. Cette culture de l'habitat individuel, ce mouvement de résidentialisation, associé aux migrations des populations, induisent un dynamisme de la construction neuve qui modifie profondément le territoire finistérien. En effet, si les logements commencés durant la période 1999–2006 représentent 11 % du stock de logements présents dans le département en 1999 (9 % au niveau national), ce taux monte à 17 %, en moyenne, sur l'espace périurbain. Toutefois, ce dynamisme, vecteur de développement économique, se traduit parfois par un habitat dispersé et conduit à un mitage du territoire. Mais 6 emplois sur 10 restent concentrés dans les pôles urbains et presque autant d'actifs travaillent hors de leur commune de résidence. Cette dissociation croissante entre lieux de vie et lieux de travail fait naître de nouveaux besoins, liés aux infrastructures et aux services, que ce soit pour la garde des enfants, les services de proximité, les déplacements, etc. Pour répondre à ces mouvements, les espaces naturels et agricoles sont 'grignotés' progressivement. L'artificialisation du territoire devient alors un mouvement continu et préoccupant. Mouvement qui, en imperméabilisant de manière définitive les sols, concourt à la destruction irréversible d'espaces naturels et agricoles et affecte la nécessaire continuité écologique. Cette artificialisation est encore plus prégnante sur le littoral et notamment sur la partie rétro-littorale, particulièrement attractive. Les conséquences sociales et économiques sont également tangibles au travers des coûts de transports, des besoins de services, etc.

1-Typologie utilisée par la DIACT (ex DATAR) dans "Quelle France rurale pour 2020 ? : contribution à une nouvelle politique de développement rural durable", 2003.

Ces mouvements de population sont interdépendants avec les prix du foncier et de l'habitat qui varient considérablement d'un territoire à l'autre, selon leur attractivité. Les prix les plus élevés se situent dans les secteurs urbains (périphéries de Brest et de Quimper) ou littoraux (notamment le sud). Cela peut conduire à des inégalités territoriales et sociales d'accès au logement, notamment pour les plus modestes. On assiste alors à une forme de spécialisation des territoires où prix de l'habitat et revenus médians évoluent similairement. Si le logement social peut constituer une réponse en termes de mixité sociale et une alternative à cette spécialisation, la densité du parc social reste modérée et inégalement répartie sur le département, essentiellement dans les secteurs à dominante urbaine.

Une mobilité et une consommation énergétique croissantes

La tendance est à l'amplification de la mobilité intrajournalière. Les déplacements domicile-travail sont conséquents. 81 % des actifs et plus de 86 % des actifs domiciliés en périphérie de ville utilisent leur voiture pour aller travailler. Aussi, au regard de ces comportements de plus en plus mobiles, le trafic routier a augmenté continuellement jusqu'en 2007. Il semble cependant marquer une pause en 2008 (- 1,3 %). Parallèlement, le trafic des transports en commun (transports urbains, trafic ferroviaire), progresse dans le département. Faut-il y voir l'incidence du prix des carburants, le contexte récessionniste, ou une prise de conscience de la population vis-à-vis de l'impact environnemental des déplacements ? Toujours est-il que la prédominance de l'automobile, concomitante à un parc de véhicules plutôt âgé dans le Finistère, a des effets environnementaux et sociétaux

notoires. Les émissions de gaz à effet de serre, les accidents de la route, les coûts économiques et sociaux liés aux déplacements, en sont autant d'illustrations. Les Finistériens ne sont pas tous égaux face à ces externalités.

La situation du département est favorable du point de vue de la qualité de l'air. Cependant, le transport routier contribue à 17 % du potentiel de réchauffement climatique du Finistère. La répartition des émissions de dioxyde de carbone par commune laisse entrevoir des territoires davantage contributeurs. Ils sont généralement caractérisés par une forte concentration de l'activité humaine ou supportent un trafic routier important. Les zones urbaines, les bassins d'habitat denses, les territoires le long des axes de communication sont ainsi concernés. Parallèlement, les modes de vie des Finistériens, la croissance démographique et économique, contribuent à une augmentation de la demande énergétique. Le secteur des transports, les bâtiments (résidentiels et professionnels), sont les principaux secteurs consommateurs d'énergie et donc fortement contributeurs à l'effet de serre. Si la consommation énergétique finistérienne par habitant est légèrement inférieure à la moyenne nationale, la faible production énergétique départementale et bretonne (7,4 % de la consommation finale) induit une forte dépendance en matière d'approvisionnement. Cette dépendance fragilise le Finistère en termes d'alimentation électrique, essentiellement lors de périodes de pointe, ce qui représente une faiblesse en matière d'attractivité économique. Certes, la production d'énergie éolienne se développe sensiblement dans le département. Mais cette production intermittente ne peut éviter les risques de coupure électrique occasionnés par des pics de consommation toujours croissants.

Un patrimoine naturel remarquable, mais qui se fragilise

Le Finistère possède un patrimoine naturel et une biodiversité remarquables. L'activité humaine se traduit par une empreinte plus ou moins forte sur les milieux et les espèces. Il convient de la minimiser dans une perspective de développement durable. La richesse des milieux, mais aussi leur niveau de fragilité, leur degré de protection, sont autant d'éléments à appréhender. La qualité de ce patrimoine naturel est également un des déterminants de l'attractivité du département. Que ce soit d'un point de vue identitaire, pour le dynamisme démographique, pour la vitalité économique, notamment via le tourisme, la préservation du patrimoine est un levier essentiel d'un Finistère durable.



Des milieux naturels de qualité, propices à la faune et à la flore...

Le Finistère bénéficie d'un patrimoine naturel et culturel particulièrement riche. Les milieux naturels maritimes, littoraux et intérieurs, sont pluriels. Ils sont les refuges d'une faune et d'une flore diversifiées. 31 % de la surface départementale est couverte en zones naturelles où s'appliquent de nombreuses mesures de protection et de gestion. Le Finistère couvre 40 % des superficies classées Natura 2000 en Bretagne (pour 25 % de l'espace breton). Trois sites classés en Bretagne sur dix sont localisés dans le département.

Si la biodiversité de certains territoires est remarquable, cette richesse reste répartie sur l'ensemble du département. Cela participe à

la prise de conscience de la qualité de ce patrimoine et de la nécessité de sa préservation. À titre d'exemples, 328 espèces floristiques sont en moyenne recensées par commune, des espèces floristiques protégées sont identifiées dans 7 communes sur 10. Les deux tiers des espèces d'oiseaux observables en Europe de l'Ouest sont présentes dans le Finistère. Des espèces patrimoniales tels le saumon Atlantique, l'anguille, la moule perlière, la loutre, l'escargot de Quimper sont emblématiques de la richesse faunistique du Finistère.

... mais un patrimoine naturel qui montre des signes de fragilité

Toutefois, les évolutions démographiques et économiques, les modes de production, les nouveaux comportements des ménages ont fragilisé ce capital, tout comme au plan national d'ailleurs. Emblématique de l'impact de l'activité humaine, la qualité des eaux est souvent mise en exergue dans le Finistère.

Si la qualité de l'eau potable s'est considérablement améliorée depuis dix ans grâce à des traitements de potabilisation, la qualité des eaux brutes reste une préoccupation majeure. Cette dégradation de la qualité des eaux douces est principalement liée à l'azote, aux pesticides, au phosphore ainsi qu'aux matières organiques provenant des pollutions diffuses des activités agricoles et industrielles, des eaux

pluviales urbaines ou des assainissements individuels. La situation du Finistère est pourtant plus satisfaisante en moyenne qu'en Bretagne. La morphologie des petits bassins versants finistériens, les débits et la relative préservation des habitats facilitent en effet l'épuration du milieu et sont propices à une faune piscicole riche et à une forte présence de salmonidés. 82 % des cours d'eau présentent un état biologique de bonne à très bonne qualité.

Néanmoins, la dégradation ou la destruction des écosystèmes, met en danger les espèces les plus fragiles. Par exemple, dans le Finistère, plus de 160 espèces végétales signalées par le passé, ont disparu. Des espèces dites invasives apparaissent. Elles colonisent certains milieux et altèrent la biodiversité.

Le Finistère, un département 'durable'?

Dans ce contexte, la société finistérienne reste résolument participative, innovante et moderne. Participative tout d'abord, comme en atteste par exemple, le dynamisme associatif ou l'implication des Finistériens dans les choix nationaux. Innovante ensuite au regard de sa capacité à entreprendre, à développer la recherche et l'innovation, à produire de l'intelligence collective, à créer des réseaux et à se fédérer. Moderne enfin comme en témoignent son degré de cohésion sociale, l'évolution de sa structure familiale et la place des femmes dans la société, ou encore le potentiel humain et la conscience de la richesse du patrimoine culturel et environnemental.

Le Finistère n'est cependant pas exempt de certains paradoxes. Les jeunes réussissent leurs études jusqu'au baccalauréat et quittent ensuite le Finistère entre 18 et 28 ans. Ils adoptent aussi parfois des conduites à risque. Autre exemple, la qualité de vie y est incontestable, mais les suicides sont supérieurs aux moyennes nationales et l'espérance de vie sensiblement plus faible.

Les territoires qui composent le département sont très divers. Une des forces du Finistère est de disposer de pôles urbains aux fonctions métropolitaines dites supérieures, complétés d'une armature de villes moyennes structurantes. En interaction permanente avec les villes,

les campagnes suivent des trajectoires différenciées qui interpellent quant à leur avenir. Certaines, favorisées par leur proximité avec l'urbain, par l'attrait du littoral, ou encore par la présence d'axes de déplacements, sont en devenir. D'autres semblent davantage à l'écart des dynamiques démographiques, économiques et doivent faire face à un certain nombre de menaces : déclin démographique et faible proportion de jeunes, moindre attractivité, notamment dans l'accès aux services, aux équipements, aux soins, faiblesse du niveau d'emploi, précarité plus forte, etc.

Le modèle de développement territorial qui prévaut aujourd'hui dans le Finistère ne paraît pas totalement soutenable. En effet, l'importante consommation du foncier, le mitage du territoire par un habitat individuel et dispersé, les besoins croissants de mobilité, etc. se traduisent par des coûts collectifs importants, tant en matière environnementale, sociale qu'économique.

Dans ce contexte, la variété des enjeux, reflets de la diversité des territoires, nécessite sans doute et plus que jamais, une action collective forte, innovante, transversale, et une mobilisation des acteurs, dans un souci d'équité, de cohésion, de préservation des patrimoines et de développement solidaire, essentiels au devenir d'un Finistère ouvert et durable.

Des territoires finistériens à multi facettes

De Brest Métropole Océane, la plus peuplée et la plus jeune à la communauté de communes des Monts d'Arrée, la moins peuplée et la plus âgée, les intercommunalités finistériennes présentent des caractéristiques très variées. Leurs profils dépendent notamment de leur proximité des agglomérations et de la mer. La proportion importante d'emplois situés à Brest Métropole Océane et Quimper Communauté, 44 % de l'emploi finistérien, structure le département. Depuis quarante ans, le dynamisme démographique se confirme dans les communautés de communes en périphérie de ces agglomérations. Le sud quimpérois, et à degré moindre le Pays d'Iroise, attirent également des jeunes retraités. Ces deux intercommunalités offrent un parc de résidences secondaires notable avec pour conséquence des pertes en espaces agricoles et naturels. Les territoires sensiblement plus éloignés attirent aujourd'hui des jeunes actifs aux revenus plus modestes. Ils bénéficient de la généralisation de la mobilité et ont aussi développé des emplois endogènes. Ce sont des territoires en transition. Douze territoires dits en fragilité ont une population plus vieillissante que la moyenne départementale. Les nouveaux résidents de ces intercommunalités sont aussi plus âgés, mais ils contribuent à l'évolution positive de la population entre 1999 et 2006. Comme les territoires en transition, des pôles d'emploi y sont implantés et l'emploi industriel est souvent structuré autour de l'agroalimentaire. Les territoires les plus en déclin sont ceux du Cap Sizun et des Monts d'Arrée. Décroissance démographique, vieillissement de la population et absence de développement d'emplois, excepté dans le secteur de l'accompagnement des personnes âgées, les caractérisent.

L'évolution démographique du Finistère entre 1999 et 2006 est positivement modérée (+ 0,5 % par an), mais supérieure aux années antérieures (+ 0,2 % par an entre 1982 et 1999). Elle combine

mouvements migratoires favorables et vieillissement de la population. Les dynamiques territoriales sont cependant diverses. Les soldes naturels restent négatifs dans les intercommunalités à dominante rurale. Le

solde migratoire négatif à Brest Métropole Océane témoigne de l'étalement urbain et de l'attrait de la périphérie urbaine ; celui élevé dans le Pays Fouesnantais confirme l'attrait du littoral sud.

Brest et Quimper, les deux pôles d'emploi structurants du département

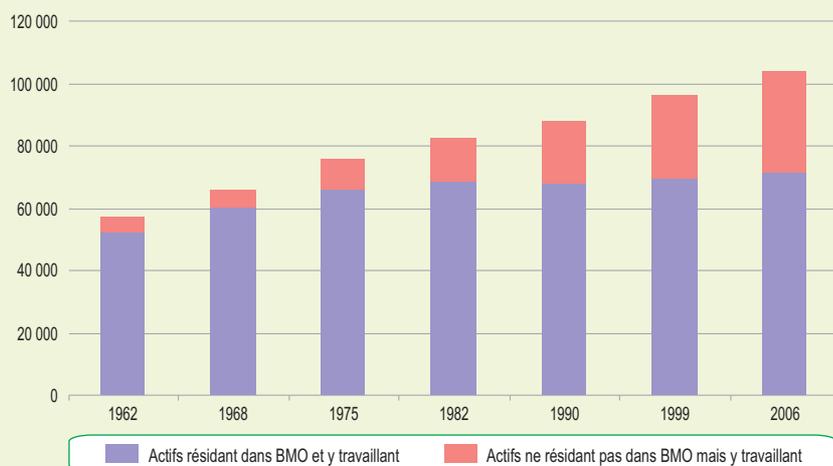
Avec respectivement 210 000 et 86 000 habitants, Brest Métropole Océane et Quimper Communauté se distinguent des autres intercommunalités par le nombre important de leurs résidents et une densité de population plus élevée. À elles deux, elles représentent le tiers de la population du département. Ces deux agglomé-

rations structurent fortement le territoire finistérien. En effet, 44 % des actifs finistériens y travaillent. Plus de 32 000 actifs n'habitant pas Brest Métropole Océane y travaillent et 20 000 actifs viennent travailler dans Quimper Communauté. Depuis 1975, le nombre d'actifs résidant et travaillant dans ces intercommunalités a peu progressé (+ 0,2 % en

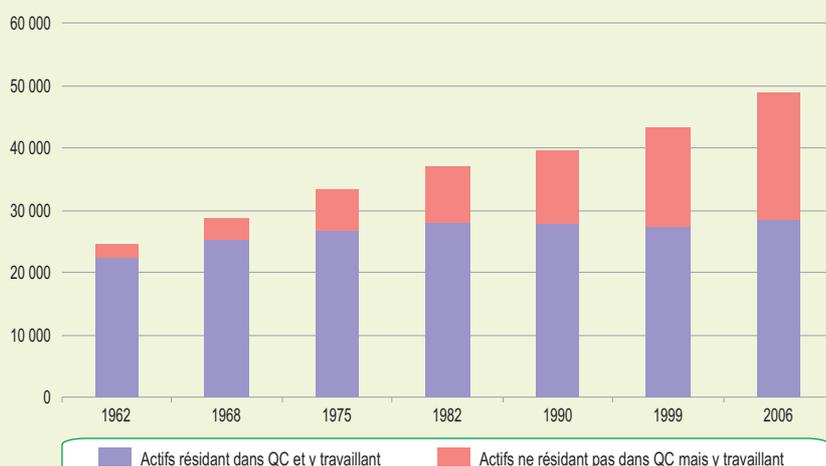
moyenne annuelle). C'est le nombre d'actifs réalisant des déplacements domicile-travail vers ces agglomérations qui a fortement augmenté. Ainsi, sur la dernière période 1999-2006, leur nombre a progressé au rythme annuel de 2,9 % (+ 830 actifs) vers Brest Métropole Océane et de 3,7 % (+ 650 actifs) vers Quimper Communauté.

Toujours plus d'actifs résidant à l'extérieur des agglomérations

Lieu de résidence des actifs travaillant dans Brest Métropole Océane (BMO)



Lieu de résidence des actifs travaillant dans Quimper Communauté (QC)



Source : Insee, recensements de la population

Le rythme d'évolution de la population est différencié dans ces deux agglomérations. Soutenue avant 1975 dans les deux zones, l'évolution est presque nulle depuis dans l'agglomération brestoïse, alors qu'elle continue de progresser à un rythme modéré au sein de Quimper Communauté. Sur la période 1999-2006, la population de Brest Métropole Océane a même décliné (baisse annuelle de 0,2 % et solde migratoire négatif de 0,6 %). Dans Quimper Communauté, la population a augmenté au même rythme que celle du département (+ 0,5 % par an), avec un solde naturel et un solde migratoire positifs. Une proportion de jeunes de 18 à 24 ans relativement élevée réside dans Brest Métropole Océane, et dans une moindre mesure sur Quimper Communauté, respectivement 14 % et 9 %, contre 6 % dans le reste du Finistère. Les migrations résidentielles concernent particulièrement cette tranche d'âge. En 2006, parmi les habitants de Brest Métropole Océane qui n'y résidaient pas cinq ans auparavant, 37 % sont des adultes de moins de 25 ans, dont 71 % sont inscrits dans un établissement d'enseignement. Dans ces intercommunalités urbaines, plus de 4 ménages sur 10 sont des personnes seules, contre 1 ménage sur 3 dans le reste du département.

Les revenus par unité de consommation des ménages sont en moyenne plus élevés que pour l'ensemble du département, mais les inégalités sont plus prononcées : plus de revenus modestes et plus de hauts revenus. La part de cadres et professions intermédiaires relativement aux ouvriers et employés et le niveau des salaires sont plus élevés que la moyenne départementale.

Périurbains et côtiers : les territoires attractifs du département

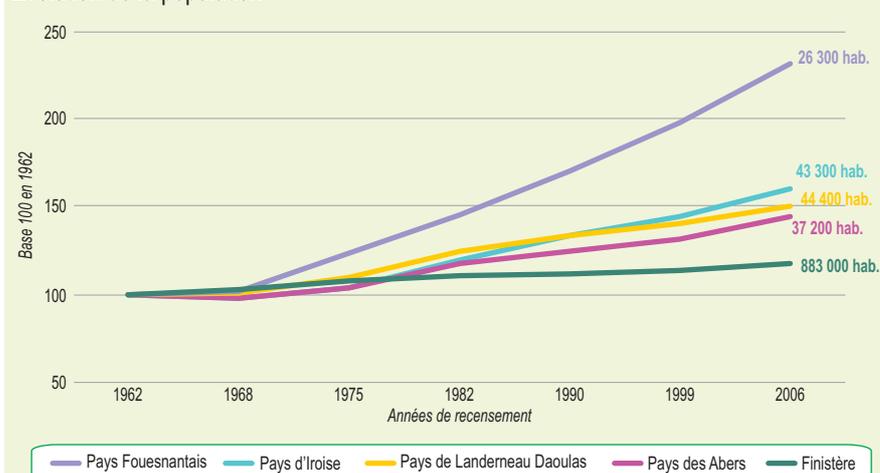
Territoires essentiellement périurbains du pourtour immédiat de Brest Métropole Océane et Quimper Communauté avec une façade en bord de mer, les intercommunalités des Pays de Landerneau Daoulas, d'Iroise, des Abers et Fouesnantais sont les zones les plus attractives du Finistère. La densité de population dans ces territoires est relativement élevée, plus particulièrement dans le Pays Fouesnantais (202 habitants au km²). Au sein de ces intercommunalités, les communes périurbaines littorales ont des densités de population plus élevées que les communes périurbaines qui ne sont pas en bord de mer : respectivement 153 et 108 habitants au km² en moyenne. Ces territoires bénéficient d'une démographie dynamique, grâce à l'arrivée de familles dont les membres sont plutôt jeunes. L'augmentation du nombre de jeunes de moins de 20 ans dans le département, + 1 400 entre 1999 et 2006, a bien profité à ces territoires : Pays des Abers (+ 900), Pays d'Iroise (+ 700), Pays Fouesnantais (+ 700) et Pays de Landerneau Daoulas (+ 600). Mais le nombre de jeunes a baissé dans les territoires urbains : Brest Métropole Océane, Quimper Communauté et Morlaix Communauté notamment. Dans les trois intercommunalités jouxtant Brest Métropole Océane, un quart de la population a moins de 18 ans, et un quart des ménages sont constitués de couples biactifs avec enfant(s). Depuis 40 ans, le Pays Fouesnantais se distingue par des taux d'évolution de population et de migration les plus élevés du département. Sa population a ainsi plus que doublé durant cette période, avec des taux annuels supérieurs à 2 %. Il attire à la fois des ménages actifs et des ménages de retraités. Dans une moindre mesure, c'est aussi le cas du Pays d'Iroise.

Deux fois plus de constructions neuves que dans l'ensemble du département

L'intensité des constructions de logements accompagne le dynamisme démographique

Une démographie dynamique depuis 40 ans dans les quatre territoires périurbains et côtiers

Évolution de la population



Source : Insee, recensements de la population

Lecture : depuis 1968, les quatre territoires périurbains et côtiers du Finistère ont gagné régulièrement de la population. La population du Pays de Landerneau Daoulas, 44 400 habitants en 2006 a crû de 50 % entre 1962 et 2006. Parmi les autres territoires finistériens, seul Quimper Communauté (non représentée dans ce graphique), a une dynamique démographique similaire, mais plus modérée sur la dernière période.

de ces territoires. En dehors du Pays de Landerneau Daoulas où elle s'élève à 14 %, la part des logements commencés entre 1999 et 2006 dans ces espaces relativement au stock de logements de 1999 est quasiment le double de celle du département : entre 18 % et 20 %, contre 11 % en moyenne dans le Finistère. Les logements peuvent avoir aussi une vocation saisonnière. Dans le Pays d'Iroise, et surtout dans le Pays Fouesnantais, la part des résidences secondaires se situe à un niveau très nettement supérieur à la moyenne départementale. Par conséquent, dans le Pays Fouesnantais, la part des sols artificialisés est supérieure à celle de Quimper Communauté, alors que la densité de population est pourtant inférieure d'un tiers.

Tous ces espaces ont une fonction résidentielle dominante. Trois quarts des actifs travaillent en dehors de leur commune de

résidence. L'utilisation de la voiture est largement répandue : 92 % des ménages sont équipés d'un véhicule et 49 % en ont deux ou plus. La population d'ouvriers et d'employés y est moins représentée que dans les intercommunalités plus rurales et plus éloignées des agglomérations de Brest et Quimper. Les revenus des intercommunalités jouxtant Brest Métropole Océane sont plutôt élevés : le revenu fiscal médian des ménages par unité de consommation s'élève à 17 600 € en 2006 (16 700 € pour le Finistère). Les inégalités entre hauts et bas revenus y sont aussi moins marquées que dans le département. Les revenus les plus élevés du département se trouvent dans le Pays Fouesnantais (18 900 €). Dans ces quatre intercommunalités, comme dans Brest Métropole Océane et Quimper Communauté, plus de 6 ménages sur 10 sont imposables. Ce n'est pas le cas dans les 18 autres intercommunalités du Finistère où cette part varie de 45 % à 58 %.

Des intercommunalités en transition, à la croisée des chemins

Les intercommunalités du Pays de Landivisiau, de Lesneven et de la Côte des Légendes, de Châteaulin et du Porzay, du Pays Glazik, de l'Aulne Maritime et de la Région de Pleyben sont des espaces ruraux en transition. Leur densité de population est encore faible (inférieure à 75 habitants au km² en 2006, excepté dans la communauté de communes de Lesneven et de la Côte des Légendes : 127 hab/km²). Plus ou moins éloignées des agglomérations de Brest et Quimper, elles bénéficient de la généralisation de la mobilité et de la proximité de voies de déplacement, de prix du logement plus abordables pour accueillir des ménages plus modestes. Les intercommunalités les plus proches (Pays de Lesneven et de la Côte des Légendes et Pays Glazik) sont devenues les secondes couronnes des agglomérations finistériennes, les autres sont susceptibles de le devenir. Ainsi, 39 % des actifs du Pays Glazik vont travailler à Quimper Communauté, et 23 % des actifs du Pays de Lesneven et de la Côte des Légendes travaillent sur le territoire de Brest Métropole Océane. Le lieu de travail des actifs est plus diversifié dans les autres intercommunalités. Par exemple, 43 % des actifs résidant dans l'Aulne Maritime y travaillent, les autres actifs se répartissent entre l'intercommunalité du Pays de Châteaulin et du Porzay (17 %), Brest Métropole Océane (13 %), Quimper Communauté (6 %) et du Pays de Landerneau Daoulas (6 %). Parmi les travailleurs habitant la Région de Pleyben, 39 % y travaillent, 17 % vont sur le Pays de Châteaulin et du Porzay, 11 % à Quimper Communauté, et 9 % en Haute Cornouaille. Hormis pour les communes situées sur la baie de Douarnenez ou sur la côte nord-ouest, la part

des résidences secondaires est relativement faible dans ces communautés de communes.

L'importance de l'agroalimentaire

Des emplois endogènes se sont aussi développés dans ces intercommunalités, sauf dans la Région de Pleyben où aucun établissement de plus de 100 employés n'est installé. Le secteur agroalimentaire emploie plus de 15 % des actifs dans le Pays de Landivisiau, le Pays Glazik et celui de Châteaulin et du Porzay. Les principaux employeurs dans ce secteur sont Louis Gad (transformation de viandes de porc), Jean Caby (salaisons) dans le Pays de Landivisiau, et Doux (transformation de volailles) à Châteaulin. L'aire de l'Aulne Maritime est fortement industrialisée (près d'un emploi sur deux) ; Livbag (constructeur d'airbags) et Novatech Technologies (fabricant de cartes destinées à des clients de la Défense et des télécommunications) sont implantés à Pont-de-Buis-lès-Quimerch. L'avenir de ces territoires réside en grande partie dans leur capacité à stabiliser ou développer des emplois et des services diversifiés afin de maintenir la population locale sur place.

Des ménages jeunes aux revenus modestes s'y installent

Ces espaces sont relativement bien pourvus en main-d'œuvre. Dans toutes ces zones, le nombre d'actifs potentiels (20-59 ans) est au moins le double des personnes de 60 ans et plus. Toutefois, comparativement aux agglomérations brestoises et quimpéroises et aux quatre territoires périurbains et côtiers

précédemment présentés, les catégories de cadres et de professions intermédiaires y sont moins représentées. Dans ces zones, on relève environ 1 cadre ou profession intermédiaire pour 2 ouvriers ou employés (contre 3 sur 4 en moyenne dans les intercommunalités de Brest Métropole, de Quimper Communauté, du Pays d'Iroise, du Pays de Landerneau Daoulas et du Pays Fouesnantais). Signe d'une nouvelle évolution de la démographie locale, ces territoires attirent prioritairement des ménages de jeunes actifs. Dans le Pays de Landivisiau, 63 % des arrivants depuis cinq ans ont entre 18 et 39 ans. Dans le Pays Glazik, cette proportion atteint 58 %. Les ménages constitués de couples avec enfant(s) sont plus fréquents que dans les espaces ruraux en fragilité. Les taux d'emploi des 15-64 ans de ces six territoires sont supérieurs à la moyenne départementale (63 %). Le Pays Glazik (73 %), le Pays de Landivisiau (71 %) et la Région de Pleyben (71 %) sont les trois territoires du département ayant les taux d'emploi les plus élevés. L'activité féminine y est aussi plus fréquente, en particulier dans le Pays Glazik et la Région de Pleyben.

L'évolution de la population depuis 1999 est sensiblement plus élevée que la moyenne départementale (de + 0,6 % dans le Pays de Lesneven et de la Côte des Légendes à + 1,3 % dans le Pays Glazik). Les intercommunalités du Pays Glazik, de la Région de Pleyben et de l'Aulne Maritime ont les taux de variation de la population des moins de 20 ans les plus élevés du département : autour de + 2 % annuellement (+ 0,1 % dans le département).

Des territoires en fragilité

Les intercommunalités en fragilité se définissent par une population plus vieillissante que les intercommunalités en transition. Ces intercommunalités sont, par nombre d'habitants décroissant en 2006, Morlaix-Communauté, le Pays de Quimperlé, Concarneau Cornouaille, le Pays Bigouden Sud, le Pays de Douarnenez, le Pays Léonard, la Presqu'île de Crozon, le

Haut Pays Bigouden, la Haute Cornouaille, le Poher, la Baie du Kernic et le Yeun Ellez. Dans ces territoires, la part des 25-39 ans est en dessous de la moyenne départementale, celle des 40-54 ans en est proche et celle des plus de 55 ans est supérieure. Leur taux de dépendance économique en termes de ressources humaines - défini comme le rapport entre la population des 60 ans et plus et la

population active potentielle des 20-59 ans - est supérieur à 0,5, alors que ce taux est inférieur à 0,5 dans les territoires en transition. Le taux le plus faible se situe à Morlaix Communauté (0,52), le plus élevé dans le Pays Bigouden Sud (0,66). Le niveau élevé de cet indicateur met en évidence le constat de vieillissement de la population sur ces espaces. Dans le département, celui-ci est égal à 0,47.

Sur la période 1999-2006, la dynamique démographique de ces territoires est tout juste positive, portée par un solde migratoire qui compense les pertes naturelles liées à l'excédent des décès sur les naissances. Seul le Pays de Douarnenez reste dans une évolution négative (-0,2 en moyenne annuelle). Parmi la population arrivée dans ces territoires depuis cinq ans, la part des 18-39 ans n'en excède pas la moitié. La part des plus de 55 ans parmi les entrants varie de 17 % dans le Pays de Quimperlé à 27 % dans le Pays Bigouden Sud. Or, elle ne dépasse jamais 14 % dans le groupe des intercommunalités en transition. Les taux d'emploi des 15-64 ans sont faibles, en particulier dans les intercommunalités du Pays Bigouden Sud, de la Presqu'île de Crozon et du Yeun Ellez. La proportion de ménages avec deux voitures ou plus est généralement plus faible que dans les territoires en transition : inférieure à 40 %, excepté dans le Haut Pays Bigouden (42 %), et le Pays de Quimperlé (41 %). Cette proportion est au moins égale à 40 % dans toutes les intercommunalités en transition.

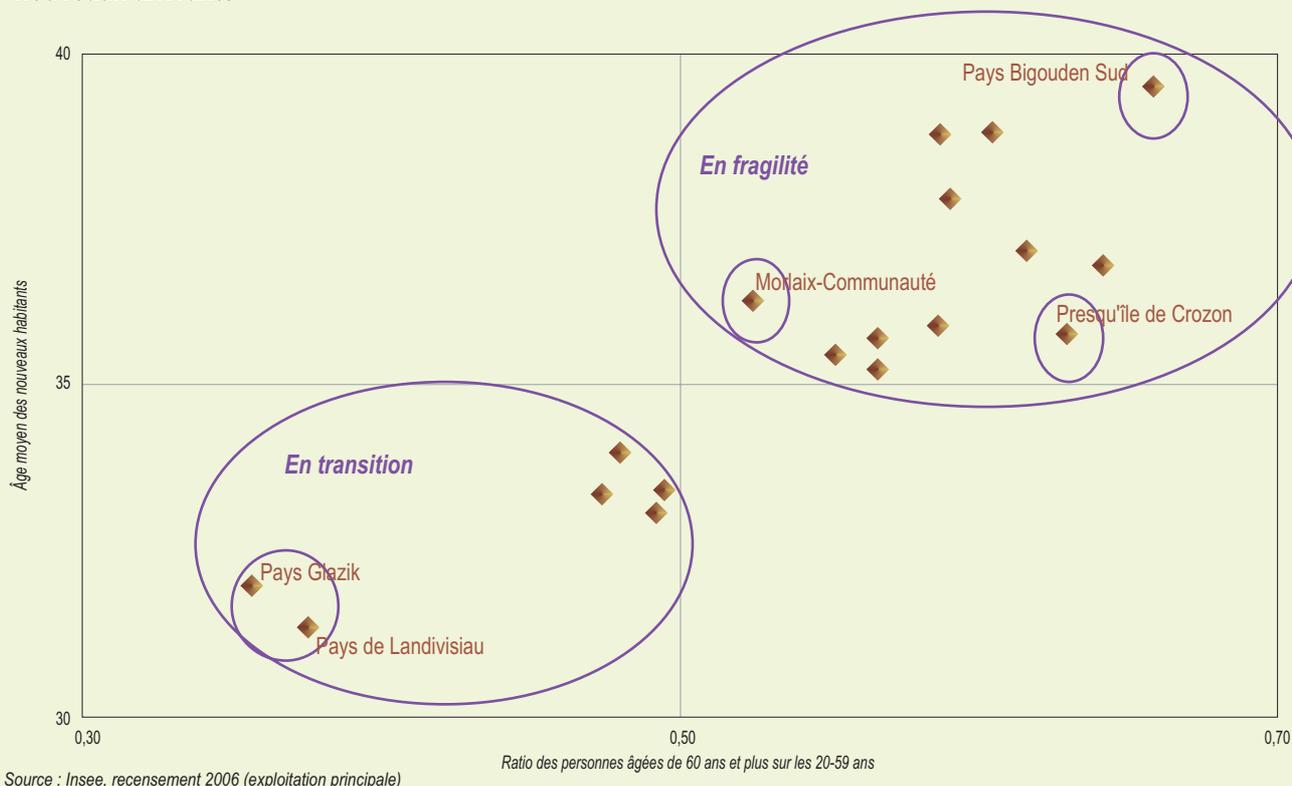
Ces territoires sont cependant hétérogènes. Des contrastes sont marqués entre la bande littorale et l'intérieur des terres, et en fonction de la présence ou non d'un pôle d'emploi. En dehors des pôles, les zones les plus densément peuplées sont situées sur le littoral. L'activité foncière et le prix du foncier des communes littorales sont aussi plus importants, mais n'atteignent pas le niveau de celles des communes périurbaines du sud quimpérois et de l'ouest brestois. La part des résidences secondaires dans toutes les communes dotées d'une façade maritime est importante. Dans la Presqu'île de Crozon et le Pays Bigouden Sud, la part des résidences secondaires est élevée. Ceci contribue à une artificialisation des sols plus importante : 19 % dans le Pays Bigouden Sud et 11 % dans la Presqu'île de Crozon en 2006 (contre 8 % dans le département selon les données satellitaires produites par Corine Land Cover). Dans les terres, les ménages ont des revenus plus faibles, en particulier dans les intercommunalités rurales de Yeun Ellez et de la Haute Cornouaille.

Des pôles d'emploi pour retenir les actifs

Lorsqu'un pôle d'emploi est présent sur le territoire, la part des actifs résidant et travaillant dans le territoire est alors relativement importante. Près de 4 actifs sur 5 vivent et travaillent à Morlaix-Communauté. C'est le cas de plus de 7 actifs sur 10 dans le Pays Léonard, de plus de 6 actifs sur 10 dans les Pays de Quimperlé, Bigouden Sud et de Douarnenez et de 6 actifs sur 10 à Concarneau Cornouaille. Le pôle d'emploi rural de Carhaix-Plouguez attire des actifs résidant à l'extérieur du Poher. Le nombre d'actifs travaillant dans le Poher est supérieur de 28 % au nombre d'actifs occupés y résidant. Le Pays de Quimperlé est le territoire ayant le plus de liens avec des communes hors du Finistère. Près d'un actif occupé sur cinq travaille dans le Morbihan.

Diverses industries agroalimentaires structurent ces intercommunalités. Mais la concentration de l'emploi dans quelques grands

Les territoires finistériens en transition plus jeunes que les territoires en fragilité, y compris pour leurs nouveaux arrivants



Lecture : dans le Pays de Landivisiau, on dénombre 38 personnes de 60 ans ou plus pour 100 personnes de 20 à 59 ans. La moyenne d'âge des habitants qui n'y résidaient pas 5 ans auparavant est de 31,3 ans. Dans le Pays Bigouden Sud, on dénombre 66 personnes de 60 ans ou plus pour 100 personnes de 20 à 59 ans. La moyenne d'âge des habitants qui n'y résidaient pas 5 ans auparavant est de 39,5 ans.

établissements peut, en raison de cette dépendance, renforcer le constat de fragilité du territoire. Les établissements agroalimentaires les plus grands sont ceux du groupe Bigard à Quimperlé et des abattoirs Jeffroy-Socopa de Châteauneuf-du-Faou. En dehors du tourisme, l'emploi dans la Presqu'île de

Crozon est fortement dépendant de la Défense avec la base aéronautique et l'école navale situées à Lanvéoc, et la base opérationnelle des sous-marins nucléaires de l'île Longue. L'emploi dans le Pays Léonard résulte en partie du développement du pôle portuaire de Roscoff et des services de

santé. La société de transports maritime BAI Brittany Ferries à Roscoff emploie environ 1 400 salariés et le centre héliomarin autour de 500 salariés.

Deux territoires vieillissants en déclin : le Cap Sizun et les Monts d'Arrée

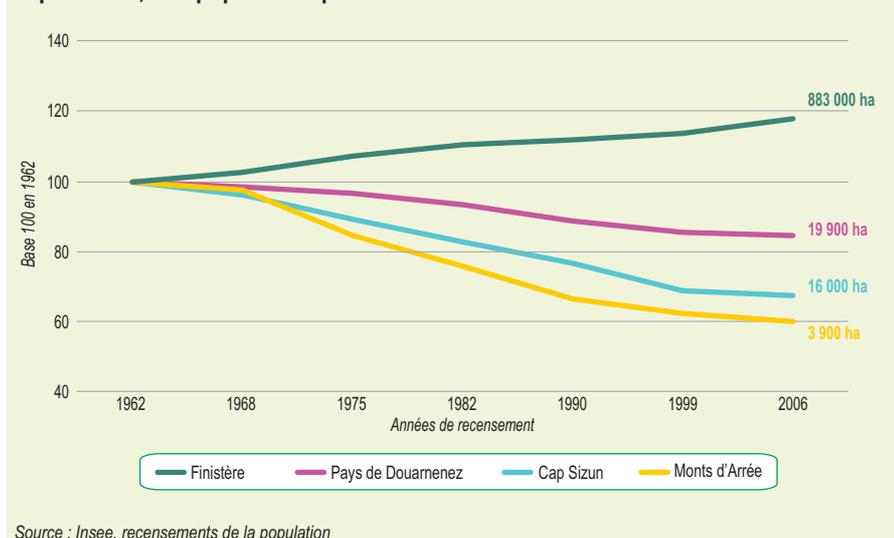
Le Cap Sizun et les Monts d'Arrée sont les deux intercommunalités du Finistère qui présentent, en termes démographique comme en termes économique, les signaux les plus préoccupants du département. Ce sont les seuls territoires (avec celui de Douarnenez) où la population a continuellement baissé de 1962 à 2006. Le solde migratoire est certes positif sur la dernière période 1999-2006, mais cela est dû à l'arrivée de personnes plutôt âgées. Respectivement, 40 % et 32 % des entrants ont 55 ans ou plus dans les Monts d'Arrée et le Cap Sizun, contre 14 % dans les intercommunalités finistériennes. Seuls 6 % des arrivants ont entre 18 ans et 24 ans. Le dépeuplement de

ces espaces s'accompagne du vieillissement de la population : il y a deux fois plus de personnes âgées de 60 ans ou plus que de jeunes de moins de 20 ans. Dans les Monts d'Arrée, 1 personne sur 8 a déjà 80 ans ou plus. Vieillesse et isolement vont souvent de pair. Ainsi, respectivement 28 % et 34 % des ménages du Cap Sizun et des Monts d'Arrée sont constitués de personnes vivant seules et ne travaillant pas. A contrario, seulement 1 ménage sur 8 est biactif avec enfant(s), contre 1 ménage sur 5 dans le Finistère. Un tiers des logements ne sont pas affectés à l'habitation principale : ce sont des résidences secondaires ou des logements vacants.

Des emplois en rapport avec les personnes âgées

L'accompagnement des personnes âgées influe sur les emplois proposés dans ces intercommunalités. Dans le Cap Sizun, parmi les six plus grands établissements employeurs, cinq sont des établissements d'accueil de personnes âgées. L'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes Mont Le Roux à Huelgoat est le principal employeur dans les Monts d'Arrée. Excepté l'établissement du groupe Imerys qui exploite le site d'extraction de kaolin à Berrien, aucun établissement industriel de plus de 20 salariés n'est installé dans ces territoires. Les actifs ne représentent que 36 % de la population résidante, contre 44 % dans le Finistère. Les emplois situés sur ces territoires sont en nombre insuffisant : le nombre d'actifs y travaillant est inférieur au nombre d'actifs qui y résident. Près de 4 actifs sur 10 parcourent plus de 15 kilomètres pour se rendre sur leur lieu de travail. Ces territoires se distinguent par des niveaux de revenus faibles et une part importante des pensions et retraites dans les revenus. La proportion de cadres et professions intermédiaires est aussi plus faible qu'ailleurs.

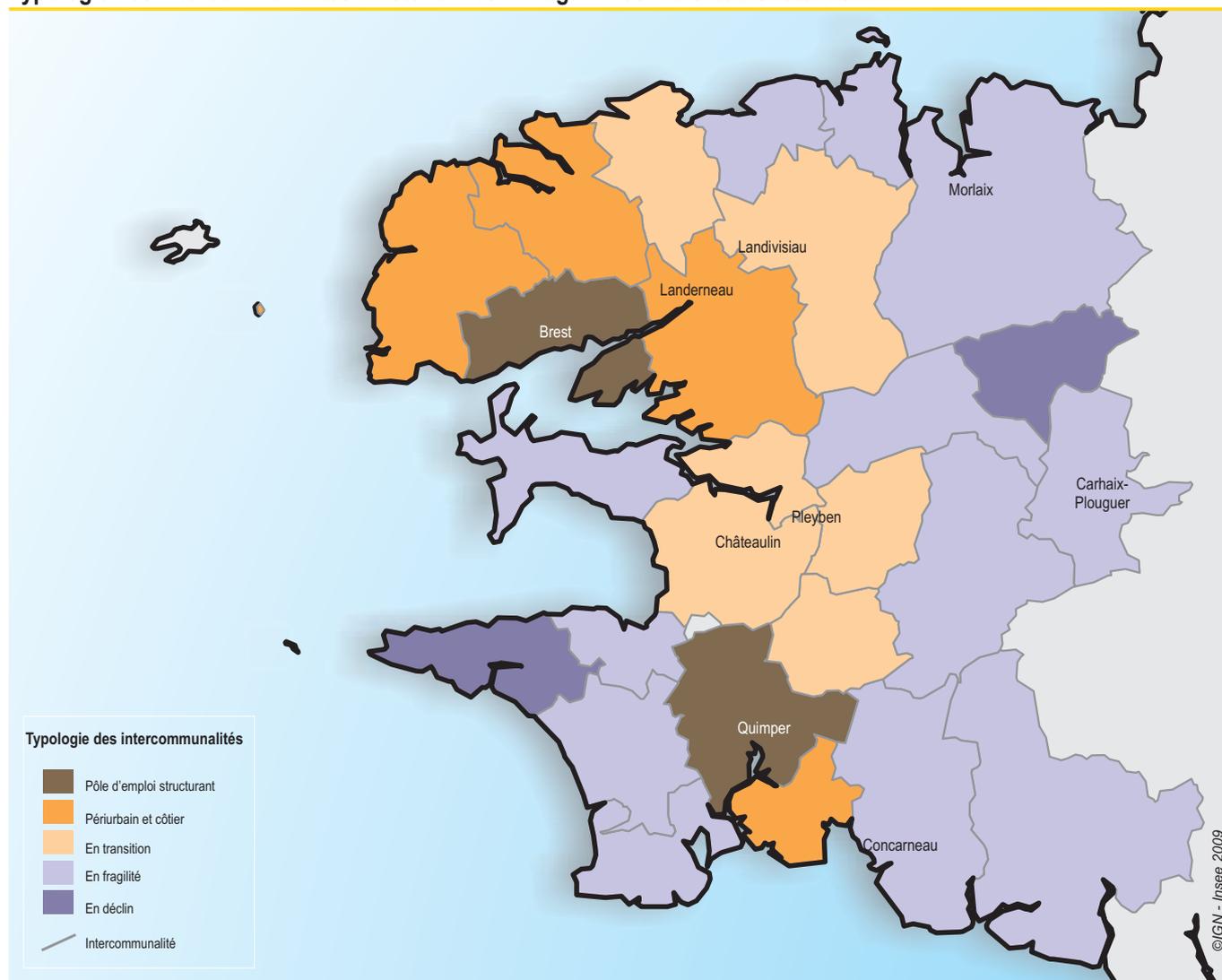
Depuis 1962, une population qui diminue dans trois intercommunalités finistériennes



Lecture : trois intercommunalités dans le Finistère ont perdu régulièrement de la population depuis 1962 : le Pays de Douarnenez classé dans la catégorie des territoires "en fragilité", les Monts d'Arrée et le Cap Sizun classés dans les territoires "en déclin".

Typologie des intercommunalités

Typologie des intercommunalités finistériennes au regard des indicateurs retenus



Quelques indicateurs des intercommunalités finistériennes

	Population totale	Densité de population (hab/km ²)	Soils artificialisés (en %)	Taux annuel d'évolution de la population entre 1999 et 2006 (en %)	Logements commencés entre 1999 et 2006 par rapport aux logements de 1999 (en %)	Âge moyen des nouveaux habitants de l'intercommunalité	Indépendance économique (20-59 ans sur 60 ans et plus)	Indice de jeunesse (moins de 20 ans sur 65 ans et plus)	Nombre de cadres et professions intermédiaires sur nombre d'ouvriers et d'employés	Actifs résidant et travaillant dans la même intercommunalité (en %)	Ménages avec 2 voitures et plus (en %)
Pôles d'emploi structurants											
Brest Métropole Océane	210 117	962	34	-0,23	6	29	2,81	1,63	0,75	85	28
Quimper Communauté	86 162	306	15	0,53	12	32	2,59	1,44	0,78	76	34
Périurbains et côtiers											
Pays de Landerneau Daoulas	44 392	120	7	1,03	14	32	2,78	1,81	0,74	45	49
Pays d'Iroise	43 267	136	11	1,51	18	35	2,33	1,61	0,77	37	49
Pays des Abers	37 226	137	10	1,37	19	33	2,50	1,71	0,58	37	49
Pays Fouesnantais	26 263	202	18	2,28	20	38	1,90	1,15	0,79	40	46
Territoires en transition											
Pays de Landivisiau	30 255	75	6	0,84	13	31	2,67	1,55	0,45	61	46
Pays de Lesneven et de la Côte des Légendes	25 712	127	9	0,58	13	34	2,08	1,28	0,49	48	46
Châteaulin et du Porzay	15 725	60	4	0,79	10	33	2,03	1,06	0,53	58	40
Pays Glazik	10 150	63	3	1,33	15	32	2,80	1,72	0,54	39	47
Aulne Maritime	7 203	70	5	1,25	9	33	2,11	1,18	0,51	43	42
Région de Pleiben	6 685	38	2	0,92	8	33	2,02	1,19	0,52	39	43
Territoires en fragilité											
Morlaix-Communauté	63 926	94	6	0,39	10	36	1,91	1,04	0,61	79	38
Pays de Quimperlé	50 958	84	6	0,48	12	35	1,81	1,02	0,49	66	41
Concarneau Comouaille	48 930	132	8	0,71	13	38	1,69	0,97	0,50	60	37
Pays Bigouden Sud	36 274	217	19	0,67	11	40	1,52	0,86	0,54	65	37
Pays de Douarnenez	19 890	189	7	-0,19	6	37	1,62	0,84	0,51	66	30
Pays Léonard	19 868	176	11	0,46	13	39	1,65	0,90	0,53	72	35
Presqu'île de Crozon	16 697	86	10	0,78	13	36	1,59	0,86	0,52	75	34
Haut Pays Bigouden	16 368	78	4	1,13	13	36	1,77	0,99	0,51	35	42
Haute Cornouaille	14 934	36	2	0,19	5	37	1,56	0,81	0,34	56	36
Pohier	14 136	58	3	0,17	7	39	1,70	0,91	0,50	77	34
Bate du Kernic	12 268	92	5	0,71	11	36	1,71	0,95	0,48	51	38
Yeun Ellez	4 454	19	1	0,58	4	35	1,77	0,98	0,50	39	32
Territoires en déclin											
Cap Sizun	16 010	90	7	-0,24	9	42	1,15	0,55	0,40	57	34
Monts d'Arée	3 853	22	2	-0,54	3	47	1,06	0,51	0,34	53	33
Finistère	883 001	131	8	0,50	11	34	2,14	1,24	0,63	65	37

Source : Insee, recensements de la population, MEDDM, Sdadet 1999-2006, UE, Iken, Corinne Land Cover 2006

Lecture : les intercommunalités sont classées selon la typologie retenue, puis par taille de population.

Pour chaque indicateur, les trois valeurs les plus fortes sont en fond vert, les trois valeurs les plus basses en fond orange.

Typologie des communes

L'analyse communale, avec des indicateurs démographiques et socioéconomiques proches de ceux utilisés pour les intercommunalités, permet d'affiner l'étude des territoires. En effet, les intercommunalités comprennent des communes avec des profils différenciés et les indicateurs, calculés au niveau intercommunal, masquaient ces disparités. L'analyse qui suit, met en évidence l'effet littoral, difficilement appréhendable au niveau intercommunal. Elle permet aussi de délimiter plus précisément les aires d'influence des agglomérations de Brest et Quimper.

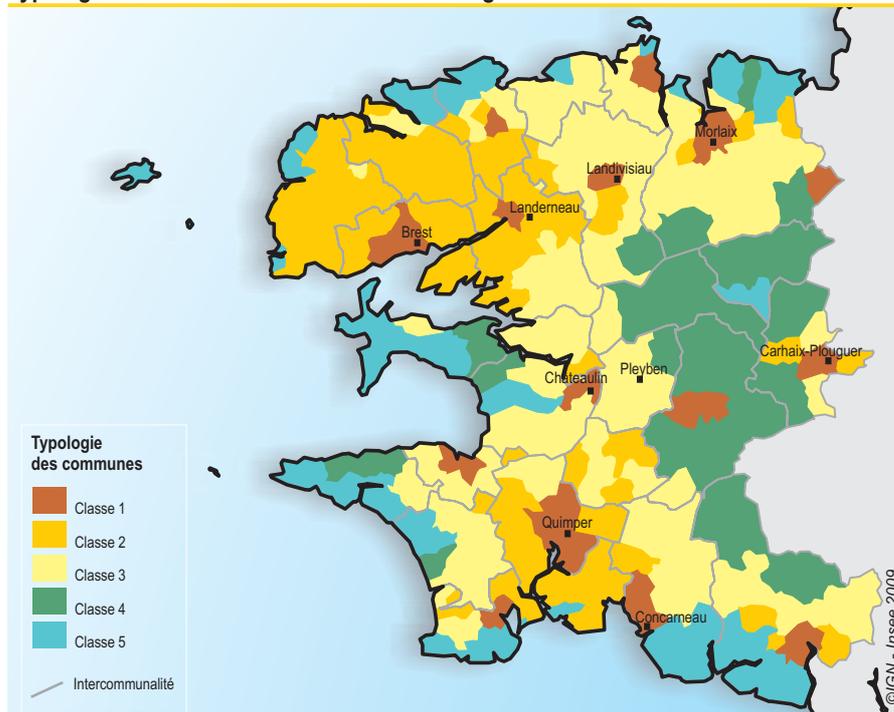
Classe 1

La première classe comprend 16 communes dont 9 villes-centres de pôle urbain et 4 pôles d'emploi rural. Il s'agit de communes ayant une plus faible proportion de ménages propriétaires que la moyenne départementale (46 % à Brest et 49 % à Morlaix par exemple, contre 69 % dans le département). Le nombre d'emplois dans ces communes est supérieur au nombre d'actifs y résidant. De ce fait, une forte proportion d'actifs travaille et vit dans la même commune. La proportion de ménages avec deux voitures ou plus est faible. Le nombre d'habitants, la densité et l'artificialisation des sols sont globalement plus élevés dans ces communes qu'ailleurs. La part des 18-24 ans y est aussi plus importante.

Classe 2

La deuxième classe comprend, pour l'essentiel, les communes banlieues ou périurbaines des villes de Quimper et Brest. Elle comprend aussi quelques communes autour de pôles de moindre envergure (par exemple, Sainte-Sève, Garlan et Plouégat-Guérand près de Morlaix, ou encore Le Trévoux, Baye et Rédené près de Quimperlé). Ces communes se caractérisent par des évolutions de population positives et continues depuis 1968, ainsi qu'un solde naturel élevé sur ces dernières années. En conséquence, la part des logements construits avant 1975 y est plus faible qu'ailleurs et l'intensité de construction de logements neufs plus élevée. Dans ces communes, on rencontre plus fréquemment des familles avec enfants. Le nombre de personnes par ménage est élevé. La part des enfants et celle des adultes de 25-54 ans sont globalement plus importantes que sur le département. Celles de 65 ans et plus sont, à l'inverse, plus faibles et peu de nouveaux habitants ont 55 ans ou plus. Dans ces communes, les revenus des ménages et la part des cadres et professions intermédiaires sont plutôt élevés. Les actifs travaillent plus rarement dans leur commune et effectuent des trajets plutôt courts pour se

Typologie des communes finistériennes au regard des indicateurs retenus



rendre à leur travail (inférieurs à 15 kilomètres). Les ménages sont plus souvent équipés d'au moins deux voitures.

Classe 3

Les communes de la troisième classe ont approximativement les caractéristiques des territoires en transition relevés au niveau des intercommunalités. La proportion de jeunes adultes (entre 18 et 34 ans) est relativement élevée. Les nouveaux habitants sont aussi plus jeunes. Globalement, la part des actifs dans la population totale, ainsi que les taux d'emploi, sont plus élevés que dans les communes des autres classes. Par ailleurs, les ménages résidant dans ces communes ont des revenus relativement modestes et des qualifications plus faibles. La fonction résidentielle est importante. Le plus souvent, la proportion de logements secondaires est faible et le nombre d'emplois inférieur au nombre de travailleurs y résidant. La densité et l'artificialisation des sols y sont faibles.

Classe 4

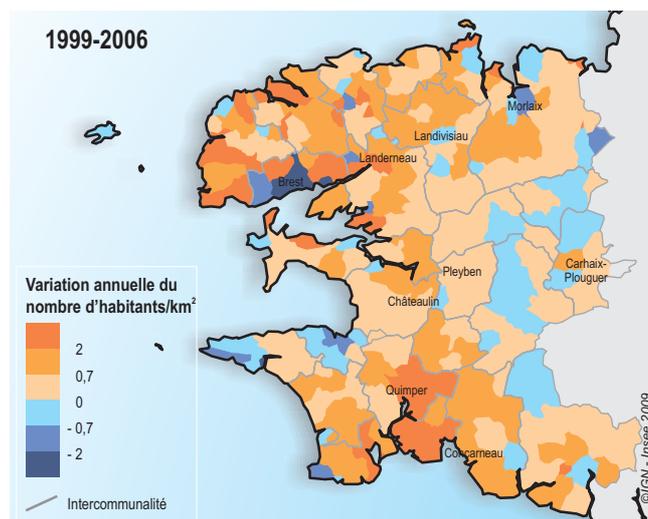
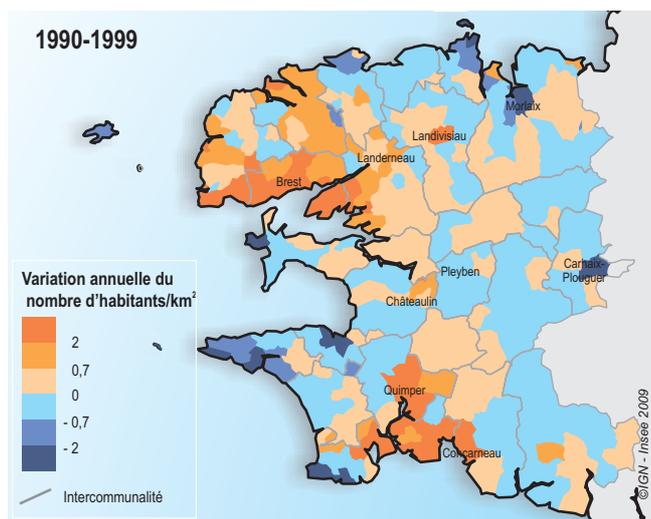
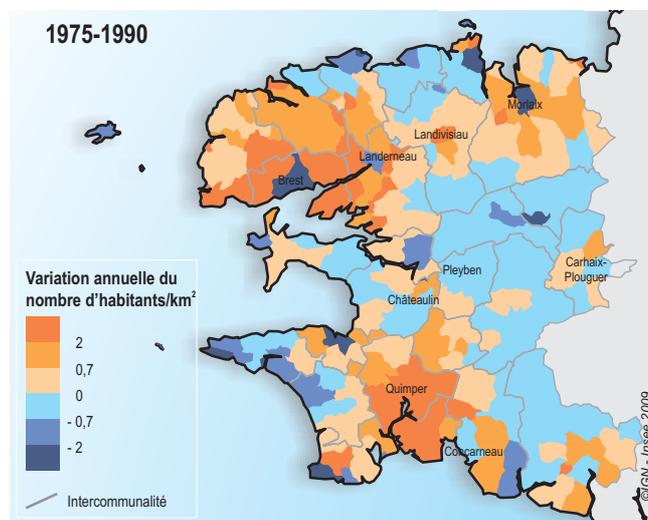
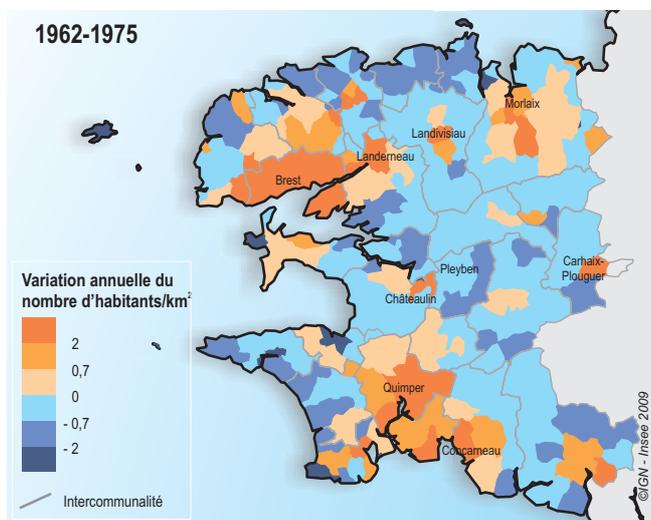
Ce groupe de communes est majoritairement composé de communes rurales du centre du Finistère avec une faible densité de population. Ce sont des communes avec une population âgée. Le solde naturel est négatif sur la période 1999-2006. De 1968 à 1999, ces communes ont globalement perdu des habitants. Le parc de

logements est ancien et l'intensité de construction faible. On y trouve plus de personnes isolées. Les revenus des ménages sont plus faibles que dans les autres zones.

Classe 5

La cinquième classe est composée de 46 communes littorales auxquelles s'ajoutent les communes de Lanmeur (près de Morlaix) et de Huelgoat et Locmaria-Berrien (dans les Monts d'Arrée). Comme le groupe précédent, ces communes ont une population âgée et la population a le plus souvent diminué entre 1968 et 1999. La classe d'âge 55-64 ans dans la population y est encore plus importante. Elles bénéficient de peu de migrations d'actifs. Les nouveaux habitants de ces communes sont âgés : 28 % ont 55 ans ou plus, alors que seulement 14 % des nouveaux habitants des communes finistériennes sont dans cette tranche d'âge. Ces communes littorales ont une densité de population et une artificialisation des sols relativement élevées. Plus de 13 % des sols de l'ensemble de ces communes sont artificialisés, contre moins de 8 % sur le département, selon les données photographiques de Corine Land Cover 2006. Ces communes se distinguent aussi par une proportion de résidences secondaires plus élevée qu'ailleurs. Les revenus des ménages y résidant sont plus élevés que dans les communes rurales de l'intérieur.

Variation annuelle de la densité de population des communes finistériennes de 1962 à 2006



Source : Insee, recensements de la population
Les quatre graphiques sont à la même échelle.

Dans les années soixante jusqu'au milieu des années soixante-dix, les pôles urbains, plus particulièrement ceux de Brest, Quimper, Morlaix et Quimperlé, se sont densifiés au détriment des zones rurales, qu'elles soient littorales ou dans les terres.

Au cours des années quatre-vingts, les villes-centres de Brest et Morlaix ont perdu de la population. La croissance démographique s'est étendue aux communes devenues périurbaines à Brest et Quimper. Les communes sur l'axe Brest-Landivisiau-Morlaix connaissent toutes une évolution positive, au contraire de celles du littoral nord entre Plouguerneau et Saint-Pol-de-Léon. L'exode rural dans le centre Finistère a continué.

Dans les années quatre-vingt-dix, la désertification des campagnes a continué à un rythme moindre. Les communes de l'axe Quimper-Châteaulin-Brest ont gagné de la population alors que celles localisées entre Landivisiau et Morlaix en ont perdu. Les plus fortes variations positives de densité sont dans le sud quimpérois et dans les communes littorales en périphérie de Brest.

Un basculement s'est opéré dans les années 2000 pour un grand nombre de communes rurales qui passent d'une variation de densité de population négative à une variation positive. Seules les communes à l'extrémité du Cap Sizun, de l'intercommunalité de Douarnenez, de la pointe de Penmarc'h et

certaines communes du centre-Finistère continuent de se dépeupler. De Treffogat à Clohars-Carnoët, toutes les communes du littoral sud se densifient. Les communes de la baie d'Audierne appartenant au Haut Pays Bigouden gagnent enfin de la population. À l'inverse, la ville de Brest, qui avait stoppé son recul démographique entre 1990 et 1999, perd à nouveau des habitants.

Méthodologie de la typologie des communes

Les résultats présentés ici proviennent de l'utilisation de méthodes d'analyse multivariées. Le regroupement des communes en cinq classes a été obtenu en utilisant une classification ascendante hiérarchique, après une analyse en composantes principales préalable.

Les variables introduites pour cette analyse, sauf mention contraire, sont issues des recensements de la population. Ce sont les suivantes :

- densité 2006 et populations communales ;
- part des sols artificialisés (source : Corine Land Cover 2006) ;
- évolution annuelle de la population sur les périodes 1968-1982 et 1982-1999 ;
- taux annuel d'évolution de la population au titre du solde naturel et taux annuel d'évolution de la population au titre du solde migratoire apparent sur la période 1999-2006 (source : état civil et recensements de la population) ;
- structure par âge de la population (0-17 ans, 18-24 ans, 25-39 ans, 40-54 ans, 55-64 ans et 65 ans et plus) ;
- part des habitants de la commune ne résidant pas dans la commune 5 ans auparavant (5 ans et plus).
- proportion de 55 ans et plus dans les nouveaux habitants de la commune ;
- part des actifs de 15-64 ans dans la population totale ;
- taux d'emploi des 15-64 ans ;
- distance au lieu de travail (en 3 classes : même commune, moins de 15 km, plus de 15 km) ;
- nombre d'actifs occupés au lieu de travail rapporté au nombre d'actifs occupés résidant dans la commune ;
- nombre de cadres ou professions intermédiaires pour 100 ouvriers ou employés résidant dans la commune ;
- revenu fiscal médian des ménages par unité de consommation (source : revenus fiscaux des ménages 2006) ;
- part des habitations principales construites avant 1975 dans le parc des résidences principales construites avant 2004 ;
- logements commencés entre 1999 et 2006 sur les logements présents en 1999 (source : Sitadel et recensement de la population 1999) ;
- part des logements à usage d'habitation principale dans l'ensemble du parc ;
- proportion de ménages propriétaires ;
- proportion de ménages avec 2 voitures ou plus ;
- nombre moyen de personnes par ménage.

La prise en compte de ces différents indicateurs permet de distinguer plusieurs groupes de communes relativement homogènes. L'analyse présentée repose sur une partition en cinq classes. Elle complète les résultats présentés au niveau des intercommunalités.

L'essentiel

La consommation finale d'énergie, en moyenne de 2,05 TEP (Tonne Équivalent Pétrole) par Finistérien, est moindre que celle d'un Breton ou d'un Français. Elle est quasiment stable sur la période 2003-2007. Les produits pétroliers restent la principale source d'énergie consommée en Bretagne. Le fonctionnement des bâtiments (résidentiels et professionnels), les transports sont les principaux secteurs consommateurs. Au regard de la demande énergétique et du faible niveau régional de production d'électricité (7 % de la consommation finale en 2006), la Bretagne, et le Finistère, par son caractère péninsulaire, sont fortement dépendants des réseaux de transports de l'électricité. Or, ce réseau montre des signes de fragilité lorsqu'il fonctionne près de ses limites, durant les périodes de pointe, en situation de grand froid et de forte consommation électrique.

Pertinence au regard du développement durable

L'énergie est au cœur des préoccupations de nos sociétés. Disposer d'énergie en suffisance est, en effet, essentiel pour l'activité économique, les transports et plus généralement, pour maintenir le niveau de vie des sociétés occidentales.

La maîtrise de l'énergie est un des enjeux prioritaires du développement durable. Aujourd'hui, la problématique de l'énergie et celle du changement climatique sont liées de manière indissociable. En effet, l'énergie, et en particulier l'énergie fossile, via la combustion des hydrocarbures, est un des principaux vecteurs des émissions de gaz à effet de serre contribuant à l'accélération du changement climatique. L'objectif est donc de tenter de diminuer les impacts environnementaux, tout en répondant aux besoins essentiels de la population.

Parallèlement à cet impact environnemental, le coût de l'énergie a continuellement augmenté ces dernières années en raison de tensions de plus en plus fortes sur ce marché, du fait du développement des pays émergents comme la Chine et l'Inde. Cette hausse du coût de l'énergie a des conséquences en matière sociale, en fragilisant les budgets des ménages les plus précaires, et en déstabilisant certaines activités économiques.

La maîtrise de la consommation énergétique, la réduction de la dépendance énergétique et sa sécurisation, notamment par la production d'énergie renouvelable, sont donc au cœur du développement durable des territoires.

Suite à la ratification du protocole de Kyoto, le Conseil européen a fixé la règle des 3x20, à horizon 2020 :

- une réduction de 20 % des émissions de gaz à effet de serre ;
- une baisse de 20 % de la consommation d'énergie ;
- une proportion de 20 % d'énergies renouvelables dans la production d'énergie à horizon 2020.

Tour d'horizon

Au 1^{er} janvier 2008 : 17 % des automobiles ont moins de 4 ans dans le Finistère, contre 20 % au niveau national.

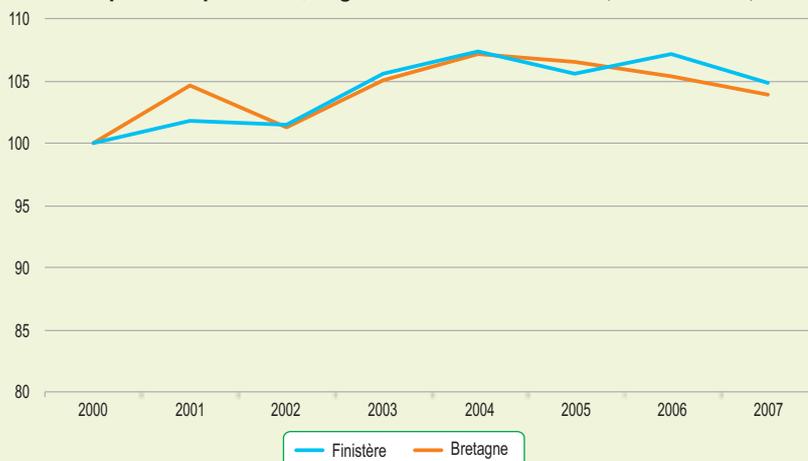
63 % de l'emploi est concentré dans les pôles urbains. **voir fiche Déplacements de voyageurs*

Une consommation énergétique finale qui commence tout juste à baisser

La consommation énergétique finale dans le Finistère en 2007, c'est-à-dire l'énergie finale fournie au consommateur, s'élève à 1 763 kilotonnes équivalent pétrole (Ktep – données non corrigées du climat, incluant les produits pétroliers, le gaz naturel et l'électricité). Si cette consommation finale a progressé de 6 % entre 2000 et 2003, il semble qu'elle ait tendance à stagner depuis, voire baisser entre 2006 et 2007 : - 2,2 % (- 1,4 % en Bretagne et - 2 % en France). Cette baisse reste cependant à confirmer pour les années à venir.

Elle est d'autant plus intéressante que l'on pouvait s'attendre, au contraire, à la poursuite du phénomène de rattrapage de la consommation finale d'énergie, du fait d'une moindre consommation d'énergie par habitant du Finistère.

Consommation d'énergie finale en Ktep 'non corrigée du climat' incluant les produits pétroliers, le gaz naturel et l'électricité (base 100 en 2000)



Source : GIP Bretagne environnement-Observatoire de l'énergie et des GES en Bretagne, d'après CPDP, RTE, GRTgaz, SOeS/ Meeddat et Drire

Lecture : il s'agit de la consommation globale d'énergie finale incluant les produits pétroliers, l'électricité et le gaz naturel.

En effet, la consommation d'énergie finale du Finistère représente 26 % de celle de la Bretagne, alors que la population finistérienne représente 28 % de la population bretonne. La consommation ramenée par habitant montre que l'usage de l'énergie est moins important dans le Finistère. Chaque Finistérien a consommé en 2006 en moyenne 2 tep, moins qu'en Bretagne et en France : respectivement 2,2 tep et 2,4 tep.

Les bâtiments et le transport, gros consommateurs d'énergie finale

Le fonctionnement des bâtiments, qu'ils soient destinés au logement ou à des activités professionnelles, utilise 43 % de la consommation finale totale d'énergie bretonne. C'est le premier secteur consommateur d'énergie en Bretagne. La proportion élevée de maisons individuelles multipliant les sources de production de chauffage l'explique en partie : en 2006, 72 % de maisons individuelles dans le Finistère, contre 56 % au niveau national.

Le transport, facteur d'aggravation du réchauffement climatique, est le second poste

le plus consommateur d'énergie en Bretagne avec 38 % de la consommation finale. La dispersion de l'habitat, la concentration de l'emploi dans les pôles urbains impliquent une importance croissante des déplacements domicile-travail : 8 salariés sur 10 utilisent leur voiture pour aller travailler dans le Finistère. Le taux de motorisation est élevé dans la région : 74 voitures pour 100 personnes de 18 ans et plus vivant en ménage, avec un parc de voitures moins récent, donc davantage énergivore. Par conséquent, le trafic routier augmente sur les routes départementales du Finistère : 4 % par an entre 2003 et 2007, avec un léger fléchissement en 2008. Parallèlement, les marchandises sont principalement acheminées par route : 89 % du tonnage total dans le Finistère en 2005, dont 59 % des échanges au sein même du département.

L'industrie semble moins énergivore du fait de la nature même du tissu industriel breton : 14 % de la consommation finale, contre 26 % au niveau national.

Au regard de son poids dans l'économie bretonne, l'agriculture représente 5 % de la consommation finale d'énergie, contre 2 % au niveau national.

Le pétrole, principale source d'énergie

Les trois principales sources d'énergie consommées dans le département sont le pétrole, l'électricité et le gaz naturel. La principale caractéristique de la consommation finistérienne en 2007 est la prédominance des produits pétroliers, fossiles et non durables du fait notamment de l'importance des déplacements motorisés : 54 % en 2007, contre 57 % en Bretagne, et 44 % au niveau national. La consommation de produits pétroliers est stable dans le Finistère depuis 2000. La consommation de produits pétroliers pour le secteur des transports (consommation de supercarburant, de gazole, de GPL) a légèrement augmenté depuis 2000 (+ 4 %) alors que la consommation des autres secteurs (à partir de fioul lourd, de fioul domestique et de GPL) a tendance à baisser (- 12 %). Le secteur des transports contribue à 75 % de la consommation de produits pétroliers en 2007 (68 % en Bretagne).

L'électricité est la seconde source d'énergie utilisée avec un taux de 26 % comparable aux niveaux régional et national. La consommation finale d'électricité dans le Finistère affiche une progression annuelle de 2,2 % entre 1997 et 2007, sensiblement supérieure à l'évolution nationale (+ 1,6 %).

Enfin, la part du gaz dans la consommation finale est nettement inférieure dans le Finistère relativement au niveau national : respectivement 20 % et 27 %.

La production électrique dans le Finistère, essentiellement d'origine renouvelable

Les moyens de production énergétiques situés en Bretagne, ont permis de produire 1 400 GWh en 2007 (1 500 GWh en 2008). Ils ont donc contribué à 7 % de la consommation finale d'énergie en 2007, contre 6 % en 2006. Cette production énergétique bretonne est exclusivement électrique et essentiellement d'origine renouvelable.

La puissance totale de la production électrique du Finistère (640 MW en 2008) représente potentiellement 53 % de la puissance totale bretonne. Toutefois, la production réelle d'électricité du Finistère (416 GWh en 2008) ne contribue qu'à 27 % de la production régionale. Ce différentiel s'explique par le fonctionnement uniquement en période de pointe des turbines à combustion de Brennilis et Dirinon. D'une puissance totale de

Consommation finale par secteur en 2002 (en %)

	France	Bretagne
Agriculture	2,0	4,9
Industrie (dont IAA)	26,0	13,6
Transports	32,5	38,3
Fonctionnement des bâtiments (résidentiels et professionnels)	39,5	43,2

Source : Drire « L'énergie dans les régions - édition 2006 »

Évolution de la consommation de produits pétroliers en Ktep (base 100 en 2000)



Source : GIP Bretagne environnement-Observatoire de l'énergie et des GES en Bretagne, d'après CPDP, RTE, GRTgaz, SOeS/ Meeddat et Drire

480 MW pour une production de 187 GWh en 2008, elles fonctionnent principalement lorsque le réseau de transport d'électricité approche de la saturation, au moment des pics de consommation, soit entre 200 et 400 heures par an.

Avec l'usine marémotrice de la Rance, la première production d'électricité en Bretagne est hydraulique : 38 % de l'électricité régionale. La production éolienne, plus récente, se hisse toutefois au second rang : 36 % en 2008.

La Bretagne, en particulier avec le Finistère, possède le second potentiel éolien de France derrière le Languedoc-Roussillon. En 2008, le Finistère compte 92 éoliennes, installées dans 17 communes, pour une puissance totale de 124 MW contribuant à une production de 210 GWh. Cette production électrique éolienne finistérienne représente 38 % de la production bretonne à partir du vent. Elle a triplé depuis 2005, et d'autres sites sont en projet. Toutefois, au regard des incitations publiques au développement de cette source d'énergie, le parc éolien des autres départements bretons se développe, et la prédominance du Finistère tend à s'amenuiser. L'éolien pourrait dépasser l'hydraulique en devenant la première source d'énergie dans les prochaines années.

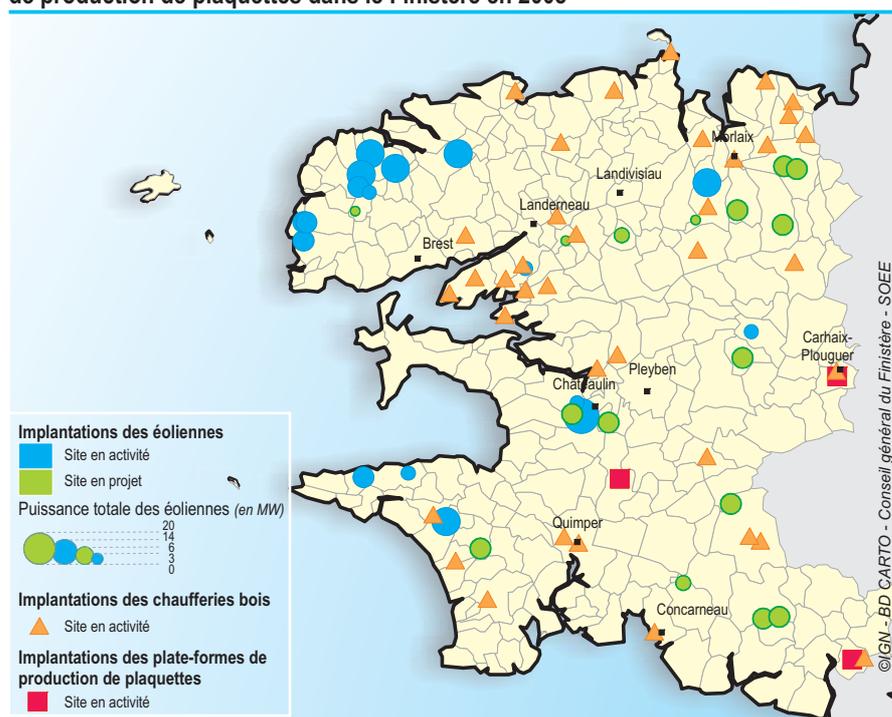
La production photovoltaïque (électricité produite à partir du rayonnement solaire), bien qu'en fort développement, reste encore marginale. Autre énergie verte, le bois est utilisé pour le chauffage en grande partie. En 2008, 33 chaufferies étaient installées dans le Finistère pour une puissance moyenne de 22,4 MW, soit une consommation de bois de 42 200 tonnes.

Le gaz et les produits pétroliers sont importés. Le gaz provient majoritairement d'Algérie, d'Égypte et du Nigéria. Il est débarqué à Montoir-de-Bretagne en Loire-Atlantique, puis distribué sur le territoire par un réseau de gazoduc. Le pétrole est acheminé par voie terrestre grâce à des pipelines (27 %), par transport routier (25 %) et par le rail (2 %). Il est également acheminé par voie maritime vers les ports de Brest, Lorient et Saint-Malo (46 %).

Une demande d'électricité en augmentation qui fragilise l'approvisionnement du département

Le niveau de la demande d'électricité et le déséquilibre entre la production et la consommation bretonne impactent le réseau

Implantation des éoliennes, chaufferies bois et plates-formes de production de plaquettes dans le Finistère en 2008



Source : Éoliennes - Direction départementale de l'Équipement et de l'agriculture
Chaufferies bois et Plateformes plaquettes - AILE et CG29 / SEDIE

de transport électrique. La Bretagne en général, et le caractère péninsulaire du Finistère en particulier, induisent une fragilité de l'alimentation électrique du territoire. L'approvisionnement en électricité du Grand Ouest repose donc, pour une grande part, sur des sites de production éloignés. Les centrales nucléaires de Chinon (Indre-et-Loire), Flamanville (Manche) et Civaux (Vienne) sont toutes situées à plus de 300 km de Brest, par exemple. Dans une telle configuration, le réseau de transport d'électricité est tout particulièrement sollicité pour réaliser cet important volume d'importation régionale d'électricité. Durant les périodes de pointe, de grand froid, le réseau fonctionne près de ses limites, le rendant davantage vulnérable. Cette situation est d'autant plus préoccupante que la puissance appelée en période de pointe croît plus vite que la consommation globale : entre les pics de consommation de 2009 et ceux de 2003, la puissance appelée à la pointe a augmenté de 16 %. Le Finistère n'est donc pas à l'abri de coupures d'électricité durant ces périodes.

Forces

- le potentiel éolien du Finistère ;
- une surface maritime importante, source potentielle de production énergétique ;
- des capacités en termes de biomasse permettant le développement d'une filière bois, mais aussi le développement de projet de méthanisation.

Faiblesses

- la sécurisation de l'approvisionnement du Finistère en électricité ;
- l'importance des produits pétroliers dans la structure de la consommation énergétique.

Sources

La plupart des sources proviennent du GIP Bretagne environnement, de l'Observatoire de l'énergie et des GES en Bretagne, d'après EDF, SOeS/Meeddat et du conseil général du Finistère.

Définitions, méthode

- **Consommation finale d'énergie** : consommation d'énergie finale - nette des pertes de distribution (exemple : pertes en lignes électriques) - de tous les secteurs de l'économie, à l'exception des quantités consommées par les producteurs et transformateurs d'énergie (exemple : consommation propre d'une raffinerie). La consommation finale énergétique exclut les énergies utilisées en tant que matière première (dans la pétrochimie notamment).
- **GWH (gigawattheure)** : unité d'énergie valant un million de kilowattheures.
- **MW (mégawatt)** : unité de mesure de puissance valant un million de watts. 1 watt correspond à un transfert d'énergie de 1 joule en 1 seconde.
- **TEP (Tonne Équivalent Pétrole)** : unité conventionnelle permettant de réaliser des bilans énergétiques multi-énergies avec comme référence l'équivalence en pétrole. Ce n'est pas une unité de mesure, seulement une grandeur d'emploi commode dans certains cas, notamment pour dresser des statistiques de consommation ou de production d'énergie. Elle vaut, par définition, 41,868 Giga joule (GJ), ce qui correspond au pouvoir calorifique d'une tonne de pétrole.

Pour en savoir plus

- * Consommation d'énergie : autant de dépenses en carburants qu'en énergie domestique / Danielle Besson. - Dans : *Insee première* ; n° 1176 (2008, fév.). - 4 p. - Accessible en ligne.
- * Bretagne : l'énergie en 2007 / Direction régionale de l'Industrie et de l'environnement. - Rennes : Drire, 2009. - 4 p. - Accessible en ligne.
- * Tableau de bord des projets éoliens dans le Finistère / Mission Prospective et Développement
- * Durable. - Quimper : direction départementale de l'Équipement et de l'agriculture du Finistère, 2009. - 28 p. - Accessible en ligne.
- * Chiffres-clés de l'énergie en Bretagne / Observatoire de l'énergie et des gaz à effet de serre en Bretagne. - Rennes : GIP Bretagne environnement, 2009. - 18 p. - Accessible en ligne.
- * Des énergies marines en Bretagne : à nous de jouer ! / Guy Jourden, Philippe Marchand ; Conseil économique et social de Bretagne. - Rennes : conseil régional de Bretagne, 2009. - 424 p. - Accessible en ligne.
- * Le défi de l'énergie / Conseil général du Finistère. - Dans : *Finistère Pen-Ar-Bed* - n° 110 (2008, nov.). - P. 15-23. - Accessible en ligne.
- * Orientations pour le renforcement d'une politique de l'énergie tenant compte des changements climatiques : délibération du 6 décembre 2007. - Quimper : conseil général du Finistère, 2007. - 20 p. - Accessible en ligne.
- * Plan énergie pour la Bretagne : une ambition et une stratégie pour relever le défi énergétique et climatique / Direction de l'Environnement, mission énergie. - Rennes : conseil régional de Bretagne, 2007. - 61 p. - accessible en ligne.
- * Le mode de chauffage des maisons individuelles : les énergies renouvelables en progression / Claudine Becquet ; ministère de l'Écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire, Service de l'observation et des statistiques. - Dans : *Le Point sur...* ; n° 24 (2009, sept.). - 4 p. - Accessible en ligne.
- * Baromètre d'opinion sur l'énergie et le climat en janvier 2009 / Ministère de l'Écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire, Service de l'observation et des statistiques. - Dans : *Chiffres & statistiques* ; n° 26 (2009, avr.). - 5 p. - Accessible en ligne.
- * L'opinion, l'énergie et le climat / Véronique Paquel ; ministère de l'Écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire, Service de l'observation et des statistiques. - Dans : *Le Point sur...* ; n° 5 (2009, fév.). - 4 p. - Accessible en ligne.
- * L'énergie en France : repères / Observatoire de l'énergie. - Paris : ministère de l'Écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire, 2008. - 36 p. - Accessible en ligne.
- * 45 indicateurs de développement durable : une contribution de l'Ifen / Thierry Lavoux, Jacques Theys, Cécile Dormoy ; Institut français de l'environnement. - Dans : *Études et travaux* ; n° 41 (2003, déc.). - 144 p. - Accessible en ligne.
- * Pour les ménages, la recherche du confort prime encore sur les économies d'énergie / Guy Poquet, Anne Dujin ; Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie. - Dans : *Consommation et modes de vie* ; n° 210 (2008, mars). - 4 p. - Accessible en ligne.
- * Maîtrise de l'énergie et énergies renouvelables : chiffres-clés 2007 / Ademe. - (2008, nov.). - 52 p. - Accessible en ligne.
- * L'énergie dans les régions / Observatoire de l'énergie. - Paris : Ministère de l'économie des finances et de l'industrie, 2006. - 153 p.
- * www.bretagne.drire.gouv.fr/
- * www.bretagne-environnement.org/
- * www.finistere.equipement.gouv.fr
- * www.bretagne-energie.fr
- * www.cg29.fr
- * www.aile.asso.fr
- * www.insee.fr
- * www.developpement-durable.gouv.fr
- * www.minefe.gouv.fr

L'essentiel

Sur le territoire régional, en matière d'émissions de polluants atmosphériques, la responsabilité est partagée entre les différentes activités humaines, chaque secteur étant plus spécifiquement concerné par un, voire plusieurs, type d'émissions. Avec plus de 80 % des indices 'bon' à 'très bon', l'air des agglomérations finistériennes, et régionales également, est globalement de bonne à très bonne qualité. Cependant, les grandes villes ne sont pas à l'abri de pics de pollution. Avec près de 8 400 milliers de tonnes équivalent de dioxyde de carbone émis dans l'atmosphère en 2000, le potentiel de réchauffement global du Finistère participe à 1,3 % du total des émissions nationales, impactant le phénomène d'effet de serre. Parmi les secteurs contributeurs au réchauffement global (en équivalent de dioxyde de carbone), l'agriculture joue un rôle prépondérant (45 % des émissions, du fait notamment des forts pouvoirs de réchauffement des gaz émis par cette activité), puis les transports et le résidentiel/tertiaire (43 % de l'ensemble des émissions).

Pertinence au regard du développement durable

Notre exposition au milieu atmosphérique est permanente. Chaque jour, chacun d'entre-nous respire en moyenne 14 000 litres d'air. L'air est un élément nécessaire à la vie, sa qualité est donc essentielle. Cependant, les activités humaines contribuent à introduire dans l'atmosphère des polluants ayant des conséquences directes sur les organismes. Cette exposition à la pollution atmosphérique pose des problèmes de santé publique. Ces problèmes sont d'autant plus prégnants que les populations fragiles (enfants en bas âge, personnes âgées, malades pulmonaires et cardiovasculaires...) sont particulièrement concernées.

Il existe de très nombreux polluants atmosphériques qui peuvent être isolés, mais les impacts sont largement collectifs. Les principaux polluants de l'air connus (dioxyde de soufre, d'azote ou de carbone, ozone, particules, métaux lourds, polluants organiques persistants...) provoquent, outre des atteintes à la santé, des effets nuisibles sur les milieux et l'environnement. Certains d'entre-eux peuvent s'avérer irréversibles. Les impacts majeurs sont : la dégradation de la qualité de l'air des villes, l'acidification de l'atmosphère, les dépôts de polluants sur les sols et l'eau, l'eutrophisation des eaux, l'appauvrissement de la couche d'ozone, l'augmentation de l'effet de serre... Phénomène physique naturel qui retient la chaleur solaire dans l'atmosphère, les activités humaines amplifient l'effet de serre, engendrant une augmentation de la température à la surface de la terre. Ce réchauffement contribue à d'importantes modifications climatiques, physiques et biologiques (élévation du niveau de la mer, crues et inondations, sécheresses...).

La pollution atmosphérique touche un patrimoine commun à tous, elle ne connaît aucune frontière et se déplace au gré des vents. Aussi, la limitation des émissions de polluants dans l'air constitue un enjeu universel et prend alors appui sur des réglementations élaborées dans le cadre d'accords internationaux. Par exemple, la lutte contre le changement climatique impose de réduire les gaz à effet de serre. Les pays signataires du protocole de Kyoto s'engagent à diminuer leurs émissions agrégées des 6 gaz à effet de serre à l'horizon 2008-2012. La France prolonge ses intentions au sein du Plan climat.

Si les émissions de dioxyde de carbone sont les plus connues au regard de leurs incidences sur le réchauffement climatique, d'autres gaz ou particules peuvent aussi être problématiques pour les milieux, la santé humaine... L'exhaustivité des polluants n'est pas abordée dans cette approche.

Tour d'horizon

Les transports concourent à hauteur de 23 % du réchauffement global finistérien en 2000. L'augmentation du trafic routier constaté sur les routes départementales (4,3 % par an entre 2003 et 2007, avec un léger fléchissement en 2008), participe à l'émission de dioxyde de carbone. *voir fiches **Déplacements de voyageurs** et **Énergie**

La structure de l'habitat orientée sur l'individuel et le développement marqué de la construction neuve constituent des sources potentielles d'émission de gaz à effet de serre. *voir fiche **Accès au logement des populations locales**

Le Finistère est l'un des principaux départements agricoles de France, avec une prédominance de l'élevage, source d'émissions de méthane, de protoxyde d'azote et d'ammoniac notamment. *voir fiche **Agriculture et pêche**

Une typologie de polluants atmosphériques différenciée selon les territoires

La qualité de l'air est le résultat d'interdépendances entre les émissions liées à l'activité humaine, les réactions chimiques dans l'atmosphère et les conditions climatiques jouant sur la désagrégation et le transport des polluants. Aussi, la présence des vents et les températures modérées relevées en Bretagne, comme pour d'autres régions, favorisent la dispersion des polluants atmosphériques. La pollution atmosphérique

s'avère être majoritairement liée à un phénomène de fond.

Les territoires urbains concentrent des sources d'émissions : chaufferies domestiques, trafic automobile, industries, incinérateurs... Certains polluants urbains rejetés dans l'air ambiant s'avèrent être nocifs pour la santé humaine notamment. Le *dispositif de surveillance de la qualité de l'air breton* met en évidence un air de qualité globalement bon en milieu urbain. Dans plus de 80 % des mesures réalisées sur neuf agglomérations bretonnes, l'indice de la qualité de l'air est

estimé bon, voire très bon sur les années 2005 à 2007. En 2007, cet indice de qualité (niveaux de 1 à 4 sur une échelle de 10) a été atteint 316 jours à Brest, 304 jours à Morlaix et 300 jours à Quimper. Néanmoins, cette même année, ces trois villes finistériennes ont connu les indices 'médiocres' et 'mauvais' : 19 jours à Brest, 5 jours à Morlaix et 18 jours à Quimper. Par rapport aux années antérieures, la qualité de l'air urbain s'est légèrement dégradée dans son ensemble. Bien que la majorité des seuils réglementaires soit respectée, des épisodes de pollution peuvent apparaître, en particulier pour les

La qualité de l'air dans les 9 agglomérations observées en Bretagne en 2007

Qualité (en nombre de jours)	Finistère			Côtes- d'Armor	Ille-et-Vilaine			Morbihan	
	Brest	Morlaix	Quimper	Saint-Brieuc	Fougères	Rennes	Saint-Malo	Lorient	Vannes
Très bon (indices 1 et 2)	8	32	12	12	61	24	26	17	35
Bon (indices 3 et 4)	308	272	288	300	252	279	299	286	291
Moyen (indice 5)	30	22	44	32	34	43	33	43	29
Médiocre (indices 6 et 7)	18	5	18	16	6	19	3	19	7
Mauvais (indices 8 et 9)	1	0	0	1	0	0	0	0	0
Très mauvais (indice 10)	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Part de jours avec une bonne à une très bonne qualité de l'air (en %)									
2007	87	92	83	86	89	83	90	83	90
2006	93	91	88	92	87	86	92	87	89
2005	94	93	93	93	89	87	91	88	90

Source : Air Breizh - Observatoire régional des Transports en Bretagne

Note : le nombre de mesures est dépendant du taux de fonctionnement global des analyseurs.

Gaz responsables de l'effet de serre : le Potentiel de Réchauffement Global (PRG) en 2000

	PRG – milliers de tonnes équivalent CO ₂ émis	Part de la zone dans la contribution nationale (en %)	PRG – tonnes équivalent CO ₂ émis par habitant
Finistère	8 410	1,3	9,9
Bretagne	31 897	4,9	11,0
France métropolitaine	649 675	100,0	11,1

Source : Inventaire Corinair – Citepa, inventaire départementalisé pour l'année 2000 (mis à jour en 2005) - Extrait de Eiderlfen - Insee, recensement de 1999

Note : le PRG présenté ne prend pas en compte les sources biotiques (non causées par l'homme et ses activités) et les puits.

Potentiel de réchauffement global, répartition par secteur en 2000 (en %)



Source : Inventaire Corinair - Citepa - Inventaire départementalisé pour l'année 2000 (mis à jour en 2005), hors sources biotiques

Classement de la Bretagne en 2000

	Rang sur les 22 régions métropolitaines
Dioxyde de carbone (CO ₂)	11 ^e
Méthane (CH ₄)	1 ^{er}
Protoxyde d'azote (N ₂ O)	3 ^e
Hydrofluorocarbures (HFC)	6 ^e
Per fluorocarbures (PFC)	6 ^e
Hexafluorure de soufre (SF ₆)	8 ^e

Source : Inventaire Corinair – Citepa, inventaire départementalisé pour l'année 2000 (mis à jour en 2005) - Extrait du plan régional de la qualité de l'air

particules (majoritairement émises par le trafic routier en milieu urbain ou la combustion des matières fossiles) et le dioxyde d'azote (issu des véhicules, installations de chauffage, incinérateurs...). Même sans dépassement de seuils en 2007, l'ozone peut apparaître à des niveaux élevés (résultante d'une transformation chimique de certains polluants dans l'atmosphère), en période estivale en particulier.

En milieu rural, les émissions d'ammoniac sont soulignées. Imputées en grande majorité aux activités agricoles (bâtiments d'élevage, épandage des déjections animales principalement), environ 150 000 tonnes d'ammoniac ont été émises dans l'air breton en 2000, dont 26 % provenant du Finistère. Plaçant la Bretagne au 1^{er} rang des régions métropolitaines émettrices, le territoire breton contribue à lui seul pour 19 % des émissions françaises.

Un profil d'émissions de gaz à effet de serre typique des activités dominantes

En générant des quantités croissantes de gaz dans l'atmosphère, les activités humaines accentuent le phénomène de l'effet de serre. Six principaux gaz sont concernés : le dioxyde de carbone, le méthane, le protoxyde d'azote et trois gaz fluorés (les hydrofluorocarbures, les perfluorocarbures, l'hexafluorure de soufre). Le *potentiel de réchauffement global* permet de comparer les gaz à effet de serre entre eux et estime les impacts sur le réchauffement global à horizon 100 ans en équivalent de dioxyde de carbone émis. Le dioxyde de carbone (CO₂) est à lui seul responsable de 70 % des contributions au potentiel de réchauffement global

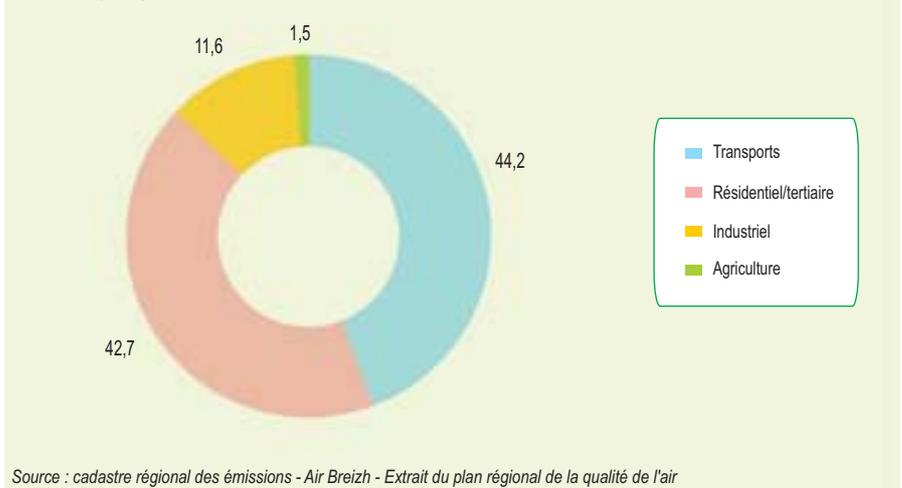
de la France métropolitaine en 2006 ; viennent ensuite le protoxyde d'azote pour 14 %, le méthane pour 12 %, et les gaz fluorés pour 4 %. Au titre des émissions de CO₂, la combustion des énergies fossiles (charbon, gaz, pétrole) est la principale source concernée dans le Finistère.

En Bretagne, en 2000, le potentiel de réchauffement global était évalué à près de 32 000 kilotonnes équivalent CO₂ émis, représentant 5 % de la contribution nationale (pour 5 % de la population métropolitaine). 26 % de ces apports proviennent du Finistère, département breton au plus faible réchauffement global rapporté à la population qui y réside (soit 9,9 tonnes équivalent CO₂ émis par Finistérien, contre 11 tonnes par habitant en Bretagne).

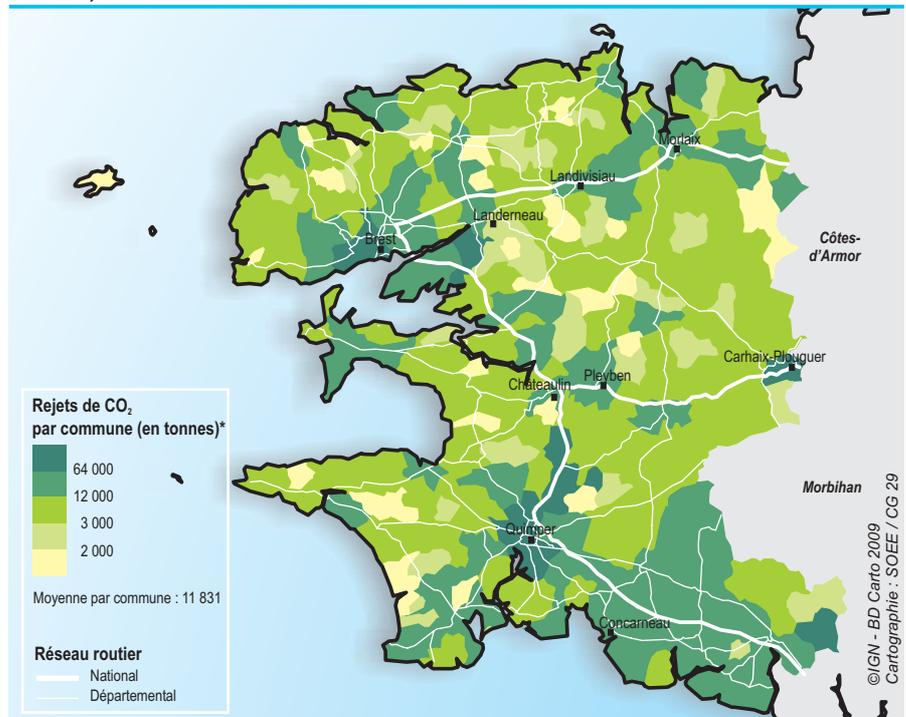
L'agriculture bretonne, surtout orientée vers l'élevage, est une activité essentielle de l'économie régionale. En 2000, le secteur agricole représente 48 % des émissions équivalent CO₂ du réchauffement global breton et 45 % de celles du Finistère (pour 27 % en France métropole). Cette situation est la résultante des émissions de méthane et de protoxyde d'azote, aux pouvoirs de réchauffement bien supérieurs à ceux du dioxyde de carbone (respectivement 21 et 310 fois supérieurs, sur une base de 100 ans). Aussi, la Bretagne se classe au 1^{er} rang des 22 régions métropolitaines émettrices de méthane, et au 3^e rang pour le protoxyde d'azote. Les sources désignées sont, notamment, la gestion des effluents d'élevage, la fermentation entérique (gaz émis par les ruminants lors de leur digestion), et les émissions provenant des sols agricoles.

Les transports et le résidentiel/tertiaire contribuent de même au réchauffement global, en prise directe avec la densité de population présente sur le territoire. Ils représentent 23 % et 18 % des émissions du réchauffement pour la Bretagne, 23 % et 20 % dans le Finistère. Comparés à la moyenne nationale (respectivement 21 % et 19 %), ces secteurs mettent en exergue des particularités régionales. D'une part, le caractère péninsulaire de la région et l'étalement urbain constaté sur la dernière décennie influent sur les modes et les fréquences de déplacements au sein de l'espace breton. D'autre part, l'intérêt porté par la population bretonne à une structure de l'habitat tournée sur l'individuel est une source signalée d'émissions (chauffage, climatisation, production d'eau chaude sanitaire, cuisson...). Dans le Finistère, plusieurs facteurs potentiels participent aux émissions de gaz à effet de serre, dont principalement

Répartition des émissions de dioxyde de carbone en Bretagne par secteur en 2003 (en %)



Les émissions atmosphériques en dioxyde de carbone (CO₂) en 2003, tous secteurs confondus



le CO₂. Le développement de la construction individuelle en périphérie des grandes agglomérations, l'augmentation du nombre de logements liée à l'évolution démographique et la diminution de la taille des ménages, un parc de véhicules moins récent et davantage énergivore... représentent autant d'éléments favorisant ces émissions et donc le réchauffement global.

Le poids de l'industrie et de la production d'énergie est sous représenté, au titre du réchauffement global, tant dans le Finistère qu'en Bretagne. Cette situation est révélatrice du contexte économique local et de la

dépendance énergétique du territoire. Ce constat est réaffirmé à travers la représentation des secteurs émetteurs de dioxyde de carbone dans l'air en Bretagne. Sur 14,2 millions de tonnes de CO₂ émises en 2003 (évaluation *cadastre régional*), 12 % des émissions sont issues de l'industrie alors que les transports et le résidentiel/tertiaire en produisent une large majorité : 87 %.

Naturellement, les émissions de CO₂ au sein du Finistère mettent en relief les secteurs territoriaux caractérisés par une forte concentration de l'activité humaine ou supportant un trafic routier important. Les zones urbaines,

les bassins d'habitat denses, les secteurs le long des axes de communication sont ainsi concernés.

Pour d'autres gaz à effet de serre, tels que le méthane ou le protoxyde d'azote par exemple, ces émissions plus diffuses sont localisées dans les secteurs où prédominent les zones d'élevage.

Forces

- une qualité de l'air en milieu urbain, globalement bonne à très bonne ;
- des conditions météorologiques favorables à la dispersion des polluants dans l'atmosphère ;
- un niveau modéré de pollution industrielle.

Faiblesses

- une contamination de l'atmosphère par les produits issus de l'activité agricole ;
- une part importante de la pollution liée aux transports, aux déplacements individuels et à la structure de l'habitat.

Définitions, méthode

- **Eutrophisation** : détérioration d'un écosystème aquatique par la prolifération de certains végétaux, en particulier des algues planctoniques. La cause peut être le rejet de nitrates des activités humaines (engrais azotés par exemple), de phosphates, et de matières organiques. Les conséquences sont variables et nombreuses : prolifération des algues planctoniques, modification des caractéristiques physiques et chimiques de l'eau, disparition ou forte réduction du nombre d'animaux et de certains végétaux, réduction de la teneur en oxygène, etc.
- **Dispositif de surveillance de la qualité de l'air** : en Bretagne, le dispositif de surveillance dispose de stations de mesure réparties dans les principales villes bretonnes et d'un parc d'analyseurs. Les analyseurs permettent de suivre en continu les concentrations dans l'air ambiant des polluants suivants : oxydes d'azote (NOx), ozone (O₃), dioxyde de soufre (SO₂), particules fines (PM₁₀), monoxyde de carbone (CO), benzène (C₆H₆).
- **Potentiel de réchauffement global (PRG) ou réchauffement global** : cet indicateur vise à regrouper sous une seule valeur l'effet additionné de toutes les substances contribuant à l'accroissement de l'effet de serre. Conventionnellement, on se limite pour l'instant aux gaz à effet de serre directs et plus particulièrement aux six gaz pris en compte dans le protocole de Kyoto, à savoir le CO₂, le CH₄, le N₂O, les HFC, les PFC et le SF₆. Cet indicateur est exprimé en équivalent CO₂. L'indicateur est calculé sur la base d'un horizon fixé à 100 ans afin de tenir compte de la durée de séjour des différentes substances dans l'atmosphère.
- **Cadastre régional** : il a pour objet de d'évaluer les quantités de polluants rejetés annuellement en Bretagne par les différentes sources d'émissions (ponctuelles, linéaires, surfaciques). Ce cadastre fournit un état des lieux des émissions en informant sur les différentes sources et leur contribution relative. Élaboré en 2003, il prend en compte une trentaine de polluants. Il a été déployé par AirBreizh avec l'appui de partenaires.

Pour en savoir plus

- * L'industrie bretonne émet peu de CO₂ / Sylvain Dajoux ; Insee Bretagne. - Dans : *Octant* ; n° 114 (2008, oct.). - P. 47-50. - Accessible en ligne.
- * Panorama de l'environnement industriel en Bretagne 2007-2008 / Direction régionale de l'Industrie, de la recherche et de l'environnement de Bretagne. - Rennes : Drire, 2009. - Système en ligne.
- * Plan régional pour la qualité de l'air : région Bretagne. - Conseil régional de Bretagne, 2008. - 94 p. - Accessible en ligne.
- * Plan énergie pour la Bretagne : une ambition et une stratégie pour relever le défi énergétique et climatique / Direction de l'Environnement, mission énergie. - Rennes : conseil régional de Bretagne, 2007. - 61 p. - accessible en ligne.
- * Un air sous surveillance. - Rennes : Bretagne environnement, 2009. - Système en ligne.
- * Évaluation de l'impact sanitaire de la pollution atmosphérique urbaine : Brest et Nantes, impact à long terme. / Yvonnick Guillois-Bécel, Alain Meunier, Béatrice Grall ; Cellule interrégionale d'épidémiologie Ouest, direction régionale des Affaires sanitaires et sociales des Pays de la Loire, direction régionale des Affaires sanitaires et sociales de Bretagne. - Saint-Maurice [94] : Institut de veille sanitaire, 2004. - 52 p. - Accessible en ligne.
- * Les émissions de CO₂ par les poids lourds français entre 1996 et 2006 ont augmenté moins vite que les volumes transportés / Zahida Hassaine ; ministère de l'Écologie, de l'énergie, au développement durable et de la mer, Service de l'observation et des statistiques. - Dans : *Le Point sur...* ; n° 25 (2009, sept.). - 4 p. - Accessible en ligne.
- * Scénario énergétique tendanciel et émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2030 / Richard Lavergne, Jean-Michel Kehr ; Service économie, statistiques et prospective. - Dans : *Notes de synthèse du SESP* ; n° 170 (2008, juil.-sept.). - P. 17-28. - Accessible en ligne.
- * Les entreprises françaises soumises à quotas de CO₂ en 2006 : avantage d'investissement pour réduire les émissions / Carmen Clément, Nicolas Riedinger ; Service des études et des statistiques industrielles (Sessi). - Dans : *Le 4 pages* ; n° 243 (2008, mars). - Système en ligne.
- * Amélioration contrastée de la qualité de l'air des villes entre 2000 et 2005 / Mohamedou Ba ; Institut français de l'environnement. - Dans : *Le 4 pages* ; n° 112 (2006, juil.-août). - 4 p. - Accessible en ligne.
- * Émissions dans l'air en France métropole : substances relatives à l'accroissement de l'effet de serre / Centre interprofessionnel technique d'études de la pollution atmosphérique. - Paris : CITEPA, 2009. - 24 pages. - Accessible en ligne.
- * www.insee.fr/fr/regions/bretagne/
- * www.bretagne-environnement.org/
- * www.bretagne.fr/
- * www.airbreizh.asso.fr
- * www.insee.fr
- * www.ifen.fr/donnees-essentielles/air.html
- * www.ademe.fr
- * www.citepa.org
- * www.ecologie.gouv.fr
- * www.effet-de-serre.gouv.fr/accueil
- * www.invs.sante.fr
- * www.industrie.gouv.fr/sessi/
- * www.prqa-emissions-bretagne.fr

L'essentiel

En 2007, l'artificialisation du territoire finistérien représente 12 % des sols du département, contre 9 % en France métropolitaine. Cette artificialisation résulte de l'urbanisation et de l'expansion des infrastructures. Entre 1993 et 2004, l'espace artificialisé a progressé de 24 %, contre 17 % en France métropolitaine. L'artificialisation concerne principalement les communes urbaines, les *communes littorales*, puis les communes périurbaines.

Pertinence au regard du développement durable

L'artificialisation des terres résultant de l'urbanisation au sens large (habitat, mais aussi infrastructures de transports et zones d'activités économiques) a des conséquences nombreuses sur l'environnement : consommation d'espaces fragiles, pertes de ressources naturelles, imperméabilisation des sols et augmentation du risque d'inondation, dégradation du paysage. Cette transformation des sols est souvent irréversible ; leur reconquête par l'agriculture ou la végétation naturelle est très marginale. C'est pourquoi la maîtrise de l'artificialisation est essentielle. Le littoral faisant partie des territoires les plus convoités, l'occupation du sol constitue un enjeu d'autant plus majeur pour l'aménagement durable du territoire finistérien.

Tour d'horizon

La construction neuve dynamique dans le Finistère : 11 % de logements supplémentaires commencés entre 1999 et 2006, en particulier dans le Pays Fouesnantais, le Pays d'Iroise et le Pays des Abers. **voir fiche Accès au logement des populations locales*

Des milieux naturels diversifiés soumis à diverses pressions. **voir fiche Biodiversité*

Des atteintes portées à la qualité des cours d'eau. **voir fiche Qualité de l'eau*

D'avantage de préoccupations environnementales dans les pratiques agricoles et de pêche. **voir fiche Agriculture et pêche*

Plus de territoires artificialisés qu'en France, mais moins qu'en Bretagne

Le Finistère s'étend sur plus de 6 700 km² dont 46 % sont couverts par des sols cultivés en 2007. Cette proportion est plus faible qu'en Bretagne (51 %), mais plus élevée

qu'en France de province (33 %). Seulement un cinquième de la surface du département est boisé contre près d'un tiers dans les provinces françaises. Les milieux naturels tels que les landes, les friches, ainsi que les surfaces en herbe avec ou sans usage agricole représentent 19 % du territoire finistérien (15 % au niveau régional).

Les territoires artificialisés (bâti ou non bâti) couvrent près de 11,6 % du département, contre 9,2 % en France métropolitaine, en raison d'une plus forte densité de population. La proportion de territoire artificialisé en Bretagne est cependant encore plus élevée (12,2 %), alors que les densités de population dans les départements des

Les sols des départements bretons plus artificialisés qu'en France

L'occupation des sols en 2007

	France métropolitaine	Bretagne	Côtes-d'Armor	Finistère	Ille-et-Vilaine	Morbihan
Surface totale* (en km ²)	543 965	27 208	6 877	6 733	6 775	6 823
Occupation du sol (en %) :						
Sols bâtis	1,5	2,2	2,2	2,1	2,3	2,0
Sols artificiels non bâtis	7,7	10,0	9,5	9,5	10,4	10,9
Total sols artificiels	9,2	12,2	11,7	11,6	12,7	12,9
Sols cultivés	33,5	51,2	54,5	46,3	58,5	45,4
Sols boisés	30,9	19,7	19,7	20,5	14,1	24,5
Landes, friches, maquis, garrigues	5,2	4,4	4,4	7,6	1,6	4,0
Surfaces toujours en herbe	17,7	10,7	8,6	11,1	11,9	11,2
Sols nus naturels	1,8	0,7	0,3	1,8	0,2	0,4
Zones sous les eaux	1,5	1,0	0,8	0,9	1,0	1,4
Zones interdites	0,2	0,1	0,0	0,2	0,0	0,2
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Densité de population (hab/km ²)	113,6	114,6	83,5	131,7	141,1	102,7
Surface artificialisée par habitant (m ² /hab)	820	1 080	1 420	890	910	1 270

Source : direction générale des Impôts (services du Cadastre)-Agreste, enquête sur l'utilisation du territoire TERUTI-LUCAS 2007- Insee, estimations de population au 01/01/2007

* la surface totale correspond à la superficie totale des communes d'après le cadastre DGI. Cette superficie totale inclut le Domaine public. Une autre référence existante, et utilisée par l'Ifen, est celle de l'Institut Géographique National (IGN).

Occupation du sol

L'artificialisation des sols, plus rapide sur la période 2000-2006, concerne peu les zones rurales

Artificialisation selon les espaces

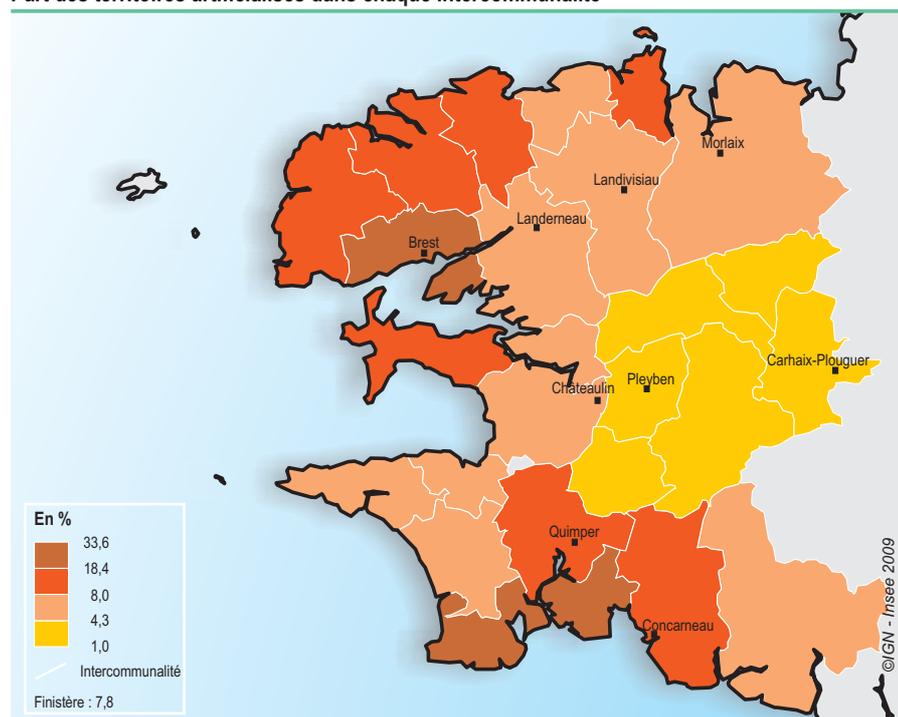
	Surface totale (en km ²)	Répartition des sols en 2006 (en %)		Surface annuelle artificialisée (pour 1 000 km ²)	
		Artificialisé	Agricole ou naturel	1990-2000	2000-2006
Finistère :	6 733	7,8	92,2	0,3	0,4
pôle urbain	835	23,8	76,2	1,0	1,6
communes périurbaines	1 511	8,2	91,8	0,4	0,6
communes multipolarisées	582	5,4	94,6	0,2	0,3
communes rurales	3 805	4,5	95,5	0,1	0,0
communes intérieures	4 353	5,0	95,0	0,2	0,3
communes littorales	2 380	12,8	87,2	0,5	0,5
Bretagne :	27 208	6,3	93,7	0,4	0,3
communes intérieures	22 334	4,5	95,5	0,3	0,3
communes littorales	4 874	14,5	85,5	0,6	0,6

Source : UE-Ifen-Corine Land Cover, 1990, 2000 et 2006

Lecture : le Finistère a une surface totale de 6 733 km². Selon les images satellitaires issues de Corine Land Cover, 7,8 % des sols sont artificialisés en 2006. Sur la période 2000-2006, environ 0,4 km² d'espaces supplémentaires sont artificialisés annuellement pour une surface totale de 1 000 km².

La part des sols artificialisés dans la source Corine Land Cover n'est pas comparable avec celle de l'enquête Teruti-Lucas. En particulier, les évolutions sont beaucoup plus fortes dans Teruti-Lucas que dans Corine Land Cover (cf. Méthode).

Part des territoires artificialisés dans chaque intercommunalité



Source : Meeddat (Soes) - UE, Corine Land Cover 2006

Côtes-d'Armor et du Morbihan sont plus faibles. Ces deux départements ont aussi une surface artificialisée par habitant plus importante : respectivement 1 420 m² et 1 270 m², contre 890 m² dans le Finistère.

Une artificialisation plus prononcée dans les communes littorales et dans les pôles urbains

Entre 1993 et 2004, le territoire artificialisé a progressé de 24 % dans le département, soit six fois plus que la population. L'artificialisation se fait aux dépens des zones agricoles

qui ont reculé de 8 %, soit 35 000 hectares en moins. Le bord de mer attire, ce qui se traduit par une plus forte densité de population sur les communes littorales, et par une proportion de territoires artificialisés plus importante. L'ensemble des communes littorales est davantage artificialisé que les communes de l'intérieur. La part des territoires artificialisés y est supérieure de 8 points. Sur la période 2000-2006, la proportion de surface devenue artificielle rapportée à la surface totale est 1,8 fois supérieure dans les communes littorales à celle des communes intérieures. L'espace urbain, comprenant pôles urbains et communes périurbaines, s'est développé au détriment des zones agricoles et naturelles. Plus de 80 % des terres artificialisées sur cette période l'ont été dans cet espace, alors qu'il ne représente que 35 % du territoire finistérien. Pour les communes périurbaines, l'habitat individuel reste le principal moteur de l'artificialisation des milieux agricoles, et sa maîtrise est un enjeu pour l'avenir.

La surface artificialisée du Finistère est disparate au sein du département. L'artificialisation et la densité de population sont liées : une population nombreuse dans une zone suppose des besoins en habitat, en infrastructures d'activités et de transports et en équipements de sport, loisirs, culturels... Ainsi parmi les sols artificialisés, 18 % sont des sols bâtis, 44 % sont des sols non bâtis revêtus ou stabilisés (routes et parkings essentiellement) et 39 % sont des sols nus ou enherbés (jardins, pelouses...).

La communauté urbaine de Brest Métropole Océane est la zone qui conjugue les niveaux les plus élevés et la croissance la plus forte d'artificialisation. Les intercommunalités du Pays Fouesnantais et Quimper Communauté allient également taux et croissance d'artificialisation assez élevés. Le Pays Bigouden Sud est l'intercommunalité la plus arti-

cialisée (19 %) après celle de Brest Métropole Océane (34 %), mais l'artificialisation en cours est plus modérée. Généralement, les communautés de communes ayant une façade en bord de mer ont une part de territoires artificialisés plutôt élevée. Pour ces espaces, la maîtrise de l'étalement urbain et du mitage du territoire sont des enjeux impor-

tants pour préserver la biodiversité, les milieux fragiles, et la qualité des paysages. C'est dans le Finistère intérieur que l'artificialisation est la plus faible (moins de 4 % d'espaces artificialisés). La surface artificialisée en 2006 dans les intercommunalités des Monts d'Arrée, du Poher et du Yeun Ellez est quasi identique à ce qu'elle était en 1990.

Forces

- l'artificialisation touche peu les zones rurales ;
- une surface artificialisée par habitant inférieure à la moyenne régionale.

Faiblesses

- des contrastes entre le littoral (plus artificialisé) et les terres (moins artificialisées) ;
- pas de ralentissement de l'artificialisation des sols.

Définitions

Communes littorales : selon les termes de la loi n°86-2 du 3 janvier 1986 relative à l'aménagement, la protection et la mise en valeur du littoral, les communes littorales, au sens de cette loi, sont les communes de métropole et des départements d'outre-mer :

- riveraines des mers et océans, des étangs salés, des plans d'eau intérieurs d'une superficie supérieure à 1 000 hectares ;
- riveraines des estuaires et des deltas lorsqu'elles sont situées en aval de la limite de salure des eaux et participent aux équilibres économiques et écologiques littoraux.

La liste de ces communes est fixée par décret en Conseil d'État, après consultation des conseils municipaux intéressés.

Méthode

Deux outils sont disponibles pour l'observation statistique du territoire français. L'inventaire Corine Land Cover, issu d'un programme européen, et géré par l'Institut Français de l'ENvironnement (IFEN), s'appuie sur une interprétation visuelle d'images satellitaires. L'objectif n'est pas de décrire chaque détail, mais de rattacher chaque point du territoire à une aire, qualifiée globalement. Les images sont ainsi découpées en mailles de 25 ha qui constituent l'unité cartographiée. Corine Land Cover fournit une information sur l'artificialisation des sols pour les années 1990, 2000 et 2006. L'enquête Teruti-Lucas, réalisée par le ministère chargé de l'agriculture, est effectuée tous les ans par sondage. L'observation est précise et ponctuelle. Si elle rend mieux compte des évolutions récentes de l'avancée de l'urbanisation, cette enquête ne permet cependant pas une analyse à un niveau infradépartemental. La différence de conception des deux sources rend la comparaison de résultats en niveau et en évolution très difficile. Les évolutions sont beaucoup plus fortes dans Teruti-Lucas que dans Corine Land Cover.

Pour en savoir plus

- * Recensement de la population de 2006 : la croissance retrouvée des espaces ruraux et des grandes villes / - Dans : *Insee première* ; n° 1218 (2009, janv.). - 4 p. - Accessible en ligne.
- * Recul des superficies agricoles / Philippe Michel ; service régional de Statistique agricole de Bretagne. - Dans : *Agreste Bretagne* ; n° 46 (2003). - P. 5-8. - Accessible en ligne.
- * Le paysage en Bretagne : enjeux et défis / Laurence Le Du-Blayo. - Quimper : Ed. Palantines, 2007. - 352 p.
- * La France vue par Corine Land Cover, outil européen de suivi de l'occupation des sols / Dorothée Pageaud, Camille Carré ; service de l'Observation et des statistiques. - Dans : *Le point sur...* ; n° 10 (2009, avr.). - 4 p. Accessible en ligne.
- * La maison individuelle grignote les espaces naturels / Laurent Bisault ; service de la Statistique et de la prospective, ministère de l'Agriculture et de la pêche. - Dans : *Agreste primeur* ; n° 219 (2009, janv.). - 4 p. - Accessible en ligne.
- * L'environnement en France : édition 2006 / Institut français de l'environnement. - Dans : *Les synthèses de l'Ifen*, (2006, oct). - 500 p. - Accessible en ligne.
- * Les changements d'occupation des sols de 1990 à 2000 : plus d'artificiel, moins de prairies et de bocages / Florence Naizot ; Institut français de l'environnement. - Dans : *Les données de l'environnement* ; n° 101 (2005, mars). - 4 p. - Accessible en ligne.
- * L'artificialisation s'étend sur tout le territoire / Annie Coutellier ; Institut français de l'environnement. - Dans : *Les données de l'environnement* ; n° 80 (2003, fév.). - 4 p. - Accessible en ligne.
- * www.insee.fr/fr/regions/bretagne/
- * www.draf.bretagne.agriculture.gouv.fr
- * www.bretagne.ecologie.gouv.fr
- * www.bretagne-environnement.org/
- * www.bretagne.equipement.gouv.fr/
- * www.insee.fr
- * www.littoral.ifen.fr
- * www.ifen.fr
- * www.developpement-durable.gouv.fr/
- * www.agreste.agriculture.gouv.fr

L'essentiel

Péninsule située à l'extrémité occidentale de l'Europe, premier département français pour son linéaire côtier, le Finistère comporte une pluralité de milieux naturels maritimes, littoraux et intérieurs, refuges d'une faune et d'une flore diversifiées. 31 % de la surface départementale sont couverts en zones naturelles. Sur ces zones, peuvent s'appliquer des mesures de protection de milieux, d'habitats ou d'espèces et des outils de gestion et de connaissance.

Le Finistère abrite également des espèces animales et végétales rares de grande valeur patrimoniale. Certaines sont emblématiques, comme le narcisse des Glénan, le saumon Atlantique... Mais ces écosystèmes sont fragiles, soumis à des altérations et des dégradations. La disparition d'espèces *indigènes* et l'apparition d'espèces *invasives* en témoignent.

Pertinence au regard du développement durable

La biodiversité constitue le tissu vivant de la planète et recouvre l'ensemble des formes de vie, les relations entre elles et avec les milieux. Cette biodiversité est le résultat des évolutions progressives enregistrées depuis des milliards d'années. Les écosystèmes sont modifiés en permanence, subissant des perturbations naturelles et causées par l'homme. La biodiversité peut alors être mise en danger, amenuisée, voire modifiée sur le long terme.

Le développement humain utilise les ressources naturelles. La préservation de la biodiversité est devenue un enjeu international majeur depuis la convention de Rio de 1992, et a un retentissement particulier pour le pays. Présente sur deux continents et dans trois océans, la France occupe une place significative sur le plan de la diversité et la richesse des milieux et d'espèces. Elle s'est donc dotée en 2004 d'une stratégie nationale pour la biodiversité. Le maintien et le développement d'espaces naturels diversifiés, ainsi que la conservation des espèces sauvages et des ressources génétiques en sont les axes. Les mesures prises visent à stopper la perte de la biodiversité d'ici 2010.

Les espèces et les écosystèmes sont fragiles. La pression sur ces éléments peut aboutir à l'extinction ou la menace de survie. L'appauvrissement de la diversité biologique est un phénomène avéré. La biodiversité représente un enjeu de développement durable indéniable pour les territoires remarquables. Elle concilie la sauvegarde des habitats et des espèces, tout en maintenant l'activité humaine ; le développement de la connaissance patrimoniale peut y contribuer.

Tour d'horizon

L'occupation naturelle des sols couvre 209 600 hectares. **voir fiche Occupation du sol*

Une majorité de cours d'eau de bonne à excellente qualité biologique. **voir fiche Qualité de l'eau*

Des paysages emblématiques qui peuvent aussi faire l'objet de labellisation, comme la pointe du Raz (Grand site de France). **voir fiche Patrimoine*

Un Finistère composé d'espaces naturels remarquables et diversifiés

Le Finistère offre une mosaïque plurielle de paysages maritimes, littoraux et intérieurs. Ancien massif volcanique érodé par le temps, le département est bordé par 800 kilomètres de côtes et parcouru par 6 000 kilomètres de cours d'eau. L'activité humaine y a façonné un pays de bocage et de boisements. Le tiers de la superficie départementale est couvert en zones exclusivement naturelles (209 600 hectares). C'est le département breton présentant la plus grande occupation naturelle des sols. Il se distingue en particulier par l'importance de la couverture de ces zones en landes, roches et eaux (respectivement 25 % et 9 % dans le Finistère contre 17 % et 7 % en Bretagne).

Ce patrimoine naturel terrestre et maritime, d'une grande richesse et d'une exceptionnelle diversité, constitue une des clés de l'identité régionale. Facteur d'attractivité important, notamment touristique, il est cependant soumis à des pressions constantes, susceptibles de le fragiliser.

La couverture du territoire par des dispositifs réglementaires, contractuels ou d'inventaires écologiques témoigne de cette richesse naturelle, et des mesures de protection et de conservation qui s'y appliquent. 36 700 hectares sont classés *Natura 2000* dans le Finistère (domaine public maritime exclu), soit 40 % des superficies *Natura 2000* de la Bretagne (alors que le département constitue 25 % de l'espace breton). La préservation des habitats et des espèces naturelles est nécessaire dans ces territoires caractérisés

par une grande diversité biologique. Parallèlement, les recensements effectués sur les *Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF)* mettent également en évidence des éléments remarquables et la richesse de la biodiversité des milieux. 22 % de la superficie des sites ZNIEFF bretons (domaine public maritime exclu) sont dans le Finistère, pour une superficie de 72 500 hectares. Les marées favorisent aussi la biodiversité dans les milieux littoraux et marins. Les *Zones d'Inventaire importantes pour la Conservation des Oiseaux sauvages (ZICO)* en sont représentatives (îles de la mer d'Iroise, baie d'Audierne, archipel des Glénan, anse du Poulmic...).

Dans le Finistère, les *zones humides* composent 10 % de la surface du territoire. Marais, tourbières, vasières littorales et forêts

L'utilisation du territoire en 2007

	L'occupation naturelle des sols			La composition des zones naturelles			
	Zones naturelles (en ha)	Part des zones naturelles (en %)	Part en roches et eaux (en %)	Part en landes, friches, maquis, garrigues (en %)	Part en forêts (en %)	Part en peupleraies (en %)	Part en bosquets, haies (en %)
Côtes-d'Armor	175 834	25,1	4,4	17,4	40,4	1,9	35,9
Finistère	209 616	30,9	9,2	24,5	34,6	0,6	31,1
Ille-et-Vilaine	116 275	17,0	7,3	9,4	45,7	0,6	37,0
Morbihan	208 440	30,3	6,0	13,3	51,6	0,3	28,8
Bretagne	710 165	25,8	6,7	17,0	42,8	0,9	32,6
Métropole	21 620 972	39,4	8,3	13,1	68,8	0,9	8,9

Source : Enquête "Utilisation du territoire - TERUTI-LUCAS" - Ministère chargé de l'Agriculture - extrait de Eider/Ifen

Lecture : dans le Finistère, les 19 154 hectares de surface couverte par les roches et eau représentent 9,1 % des zones naturelles du territoire.

Sites Natura 2000 et zones d'inventaires

	Natura 2000 en 2007			Zones d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique en 2006 (ZNIEFF I et II)		Zones d'Intérêt pour la Conservation des Oiseaux en 2006 (ZICO)	
	Surface totale - DPM inclus (en ha)	Surface totale - DPM exclu (en ha)	dont part superficie (DPM exclu) avec au moins un dispositif de protection (en %)	Surface totale - DPM inclus (en ha)	Surface totale - DPM exclu (en ha)	Surface totale - DPM inclus (en ha)	Surface totale - DPM exclu (en ha)
Côtes-d'Armor	44 699	13 819	7,0	72 199	52 725	21 766	2 199
Finistère	89 658	36 747	57,2	106 999	72 490	45 219	5 455
Ille-et-Vilaine	36 399	11 250	38,2	82 689	50 472	36 517	7 531
Morbihan	63 829	30 797	20,8	182 144	160 058	40 743	8 652
Bretagne	234 585	92 613	35,3	444 031	335 745	144 245	23 837
Métropole	7 515 457	6 817 832	33,6	13 628 647	13 328 873	4 736 237	4 374 700

Source : Meeddat- MNHN d'après Corine Land Cover-SIG des espaces réglementés, Inventaires de biodiversité - extrait de Eider/Ifen- DIREN
DPM : Domaine Public Maritime

Lecture : dans le Finistère, sur les 36 747 hectares de surface retenus en zone Natura 2000 (hors domaine public maritime), 57,2 % disposent d'au moins un dispositif de protection parmi la liste suivante : parc national, réserve naturelle nationale ou régionale, conservatoire du littoral, arrêté de biotope, réserve de biosphère, réserve biologique et domaniale, réserve nationale de chasse, Ramsar.

alluviales en sont les principaux paysages. Les zones humides sont déterminantes dans la régulation des régimes hydrologiques et l'épuration de l'eau. Elles constituent des milieux très riches, d'habitats naturels variés et de réservoirs de la diversité biologique. Il s'y développe une faune et une flore spécifiques dont de nombreuses espèces rares ou menacées. En 2007, 13 700 hectares de zones humides d'importance majeure (hors tourbières) sont identifiés, dont plus de 80 % font l'objet d'au moins une mesure de protection. Le Finistère compte près de 200 tourbières majoritairement localisées dans les Monts d'Arrée et les Montagnes noires. 34 tourbières sont classées d'intérêt régional, et 11 d'intérêt national sur les 12 relevées en Bretagne. Ces milieux abritent des espèces

rarissimes telles que l'orchidée Malaxis des tourbières et la sphaigne de la Pylaie. Le Finistère est d'ailleurs au premier rang des départements français pour leur présence.

Mais malgré leurs valeurs patrimoniales et paysagères, la croissance des sphaignes et l'accumulation de la tourbe assèchent naturellement les tourbières, ou sont soumises à diverses détériorations.

En 2005, la Bretagne est la première région pour le nombre de sites classés, 3 sur 10 sont présents dans le Finistère. L'intérêt paysager, artistique, historique et scientifique justifie le classement de nombreux sites littoraux, pointes, archipels, îlots, dunes et rochers ; il en est de même pour la désignation

des sites Natura 2000. Les zones intérieures comme les Monts d'Arrée, mais également les abords du Menez-Hom, les rives de l'Aven et du Belon présentent une valeur et une fragilité telles que ces sites sont inscrits en vue de bénéficier d'une surveillance. Les sites faisant l'objet de mesure de conservation de biotopes se répartissent harmonieusement sur le territoire. Les réserves naturelles sont quant à elles majoritairement implantées en milieu marin, avec la réserve naturelle de la Mer d'Iroise et des Glénan. La réserve naturelle nationale du Venec à Brennilis et la réserve naturelle régionale des landes et tourbières du Cragou et du Vergam représentent de vastes ensembles de tourbières et de marais situés en plein cœur des Monts d'Arrée.

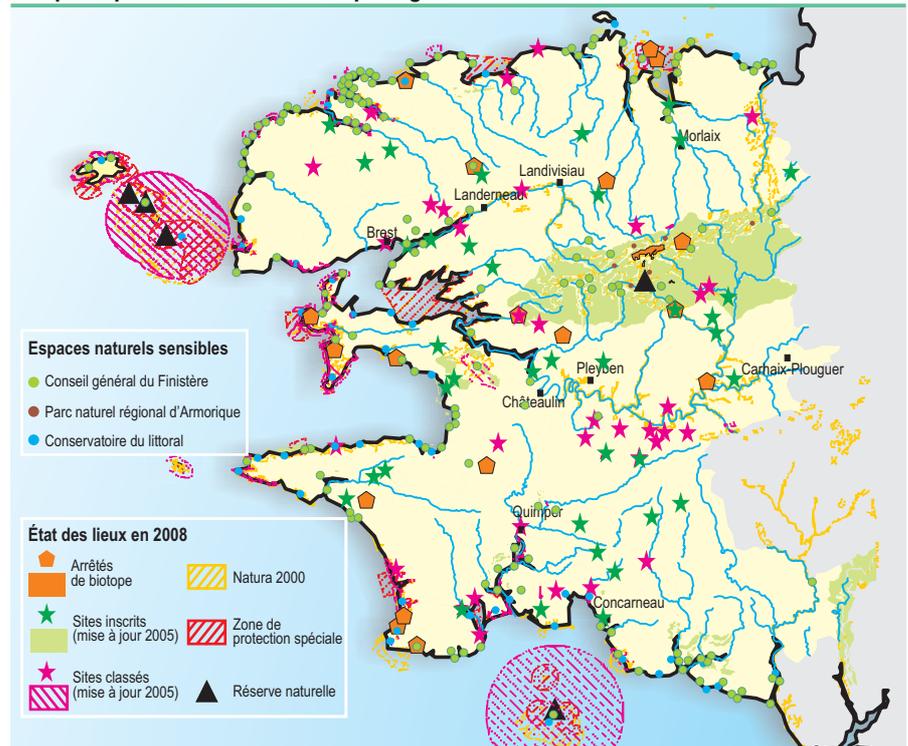
L'intervention foncière des collectivités locales et du Conservatoire du littoral sur les espaces naturels s'ajoute aux mesures de protection. Des structures de gestion intégrée, comme le parc naturel régional d'Armorique et le parc naturel marin d'Iroise, veillent à la conservation de la richesse des milieux naturels tout en permettant le développement des activités, dans un espace vivant et attractif.

Un patrimoine végétal d'exception, mais en danger

Les particularités écologiques, climatiques et géomorphologiques du Finistère, à l'extrémité occidentale de l'Europe, favorisent une flore riche et diversifiée. La richesse de la flore repose sur la variété et l'originalité des espèces rencontrées. Près de 1 600 plantes (en dehors des mousses, algues et lichens) sont répertoriées comme existantes ou ayant existé sur le département, 72 % sont indigènes ou considérées comme telles. En moyenne, 328 espèces différentes sont recensées par commune finistérienne. Certains secteurs apparaissent plus riches sur le plan floristique, au regard du nombre d'espèces rencontrées. Il s'agit des zones situées sur le littoral, dont notamment la presqu'île de Crozon et le pourtour de la rade de Brest. La partie occidentale du Trégor est aussi concernée, comme certains secteurs sud de la Cornouaille. À l'inverse, les gammes d'espèces les moins étendues sont relevées dans les secteurs marqués par la culture ou recouverts d'une végétation dense (landes, tourbières) ; la rareté des espèces n'en est pas pour autant altérée. Cependant, la dégradation des écosystèmes, par leur destruction ou leur conversion, met en danger les espèces. Un peu plus de 160 espèces végétales, signalées par le passé, ont disparu du département. Les espèces invasives (l'herbe de la Pampa, la renouée du Japon, la jussie, par exemple) sont omniprésentes dans le Finistère. Elles prolifèrent et entrent en compétition avec la flore indigène, signe de l'érosion de la biodiversité.

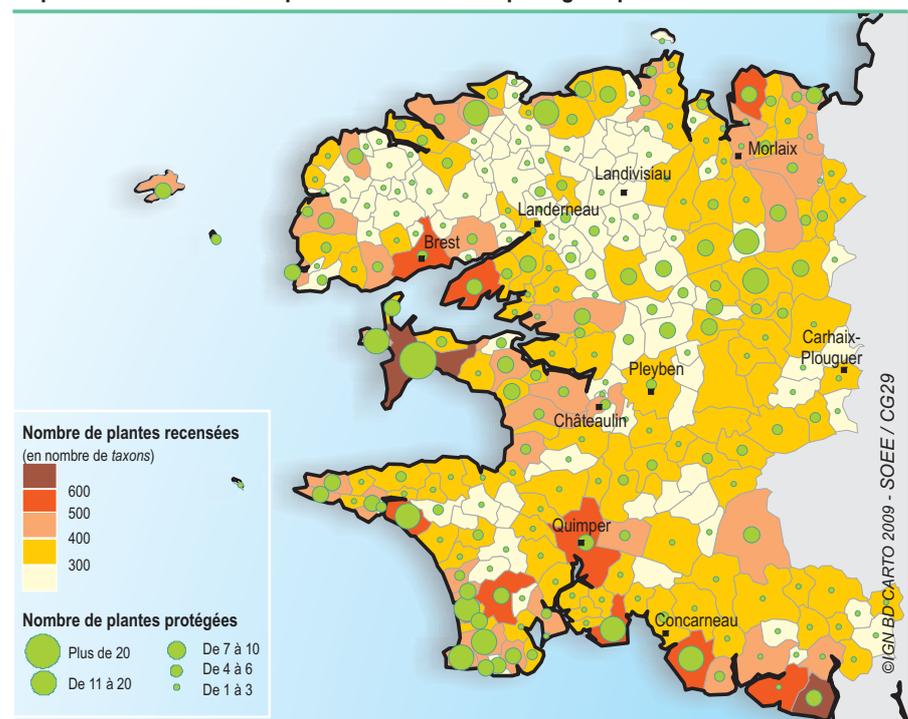
Actuellement, les plantes identifiées comme rares, menacées sur le territoire, ou bénéficiant d'une protection réglementaire représentent 219 espèces (56 sont considérées comme disparues). Parmi ces plantes patrimoniales, 141 espèces sont qualifiées de très rares à assez rares. Certains spécimens assez communs dans le Finistère sont néanmoins considérés comme patrimoniaux étant très peu représentés sur d'autres territoires. Les espèces floristiques à forte valeur patrimoniale sont particulièrement importantes

Les principales zones naturelles protégées dans le Finistère



Source : Dren - conseil général du Finistère - PNRA - CEL

Répartition du nombre de plantes recensées et protégées par commune



Source : conservatoire botanique national de Brest, atlas de la flore du Finistère
NB : état de la flore prospectée entre 1980 et 2008

Espèces végétales protégées (nombre d'espèces présentes)

	Liste nationale 2009	Liste régionale 2009	Directives européennes 2000
Finistère	46	40	7
Bretagne	52	67	12

Source : conservatoire botanique national de Brest - Direction régionale de l'Environnement, associations naturalistes - extrait de Eider/Iffen (directives européennes-2000)

État écologique des cours d'eau : indice poissons rivière en 2007

	Nombre de stations suivies*	Répartition du nombre de stations par indice de qualité (en %)				
		Part en excellente (indice 1)	Part en bonne (indice 2)	Part en médiocre (indice 3)	Part en mauvaise (indice 4)	Part en très mauvaise (indice 5)
Côtes-d'Armor	15	20,0	46,7	26,7	6,6	0,0
Finistère	17	58,8	23,5	17,7	0,0	0,0
Ille-et-Vilaine	13	7,7	23,1	30,8	38,4	0,0
Morbihan	10	10,0	30,0	30,0	20,0	10,0
Bretagne	55	27,3	30,9	25,5	14,5	1,8

Source : Observatoire national de l'eau et des milieux aquatiques

* la Bretagne dispose d'un suivi pérenne des stations du Réseau Hydrologique et Piscicole (RHP) mis en place en 1995. Il est précisé que les mêmes stations ne sont pas nécessairement suivies d'une année sur l'autre. Depuis 2007, le Réseau de Contrôle de Surveillance (RCS) remplace le RHP.

dans les communes de Crozon, Berrien, Camaret, Penmarc'h et Fouesnant. Le narcisse des Glénan, protégé au niveau européen, est un des emblèmes de la flore finistérienne.

Dans le Finistère, 7 communes sur 10 abritent sur leur territoire au moins une plante protégée (protection nationale et régionale). À ce jour, 86 espèces végétales sont protégées dans le Finistère (119 en Bretagne), dont 46 au plan national (52 en Bretagne) et 40 au niveau régional (67 en Bretagne). Enfin, le Finistère est le seul département français à abriter le petit statice, plante protégée au niveau national, dont la présence est actuellement limitée à la rade de Brest.

Une terre d'accueil d'un patrimoine faunistique remarquable

La situation géographique de la Bretagne offre les conditions nécessaires à l'existence et à la reproduction des animaux. Elle permet d'abriter des espèces très variées aux profils nordique ou méridional. Certaines de ces espèces ont une importance patrimoniale au niveau national ou européen, comme la moule perlière d'eau douce, la loutre d'Europe, le saumon Atlantique et l'anguille. La richesse faunistique bretonne est aussi remarquable. Par exemple, la région accueille ainsi 263 espèces d'oiseaux sur les 415 identifiables en Europe de l'Ouest, et 72 espèces de

mammifères sauvages ; certaines espèces sont menacées ou vulnérables, voire rares.

Le Finistère renferme une grande partie de cette faune et constitue pour certaines espèces, un refuge ou un territoire d'accueil exceptionnel. C'est le premier département métropolitain pour le nombre d'oiseaux marins nicheurs hébergés à la fin des années 1990 : 39 000 couples pour 15 espèces différentes.

D'autres espèces trouvent asile dans le Finistère :

- 70 % de la population bretonne du grand rhinolophe (variété de chauve-souris), soit 2 300 individus ;
- la moitié des phoques gris français (principalement autour de l'archipel de Molène) ;
- la majorité des escargots de Quimper au niveau mondial. Cette espèce endémique franco-espagnole se rencontre aussi dans le pays basque et en Cantabrie.

Mais bien d'autres populations pourraient être énumérées.

Au plan aquatique, les indices biologiques permettent d'appréhender l'état du peuplement piscicole en fonction de la qualité de l'eau et de la rivière en général. Situés au sommet de la chaîne alimentaire, les poissons sont des espèces sensibles aux

modifications du milieu naturel. Si l'agression est grave ou si les conditions environnementales se modifient durablement, le peuplement piscicole évolue, reflet d'un état de santé de son environnement.

En 2007, l'Indice Poissons Rivière (IPR) montre que, sur le réseau de mesures breton, 58 % des cours d'eau (suivi de 55 stations de mesures) présentent un état biologique de bonne à excellente qualité. Cette approche régionale masque cependant des disparités. À l'ouest, en tête de bassin, des cours d'eau comportent des peuplements en grande majorité préservés, contrairement à ceux situés le plus à l'est de la Bretagne, plus perturbés. Le Finistère est le département breton présentant les indices poissons les plus favorables (82 % des cours d'eau classés en qualité bonne à excellente). Sur les 17 points de mesures localisés dans le Finistère, 10 sont classés en excellente qualité. Un moins grand nombre d'altérations hydro-morphologiques des lits mineurs et majeurs des cours d'eau, et des conditions naturelles favorables (pente, pluviométrie) expliquent cette qualité biologique. L'analyse temporelle de l'évolution de l'état du peuplement piscicole depuis 2000 montre une certaine stabilité de la qualité biologique des cours d'eau finistériens.

Cette qualité est propice aux espèces migratrices (saumon, anguille, alose, lamproie), dont le cycle de vie alterne des phases en milieu marin et en eaux douces. L'anguille est une espèce fortement menacée au niveau international, faisant l'objet de mesures spécifiques au niveau européen. Le Finistère, du fait de son linéaire de côtes et des courants marins, reçoit un nombre important de civelles, et joue un rôle important dans la préservation de l'espèce. La Bretagne héberge une grande majorité du stock national de saumon Atlantique de grande valeur patrimoniale. 20 rivières à saumon sont présentes dans le Finistère, sur un réseau breton de 30 rivières.

Certaines espèces introduites peuvent mettre en péril les espèces locales, impacter les habitats, engendrer des déséquilibres, voire nuire aux activités économiques. La colonisation du vison d'Amérique le long des réseaux hydrographiques, du rat musqué, du ragondin, la prolifération du crépidule sur le littoral... sont des phénomènes signalés sur le territoire départemental.

Enfin les marées vertes observées sur certains secteurs du littoral révèlent des déséquilibres écologiques.

Forces

- la richesse et la diversité des milieux naturels terrestres et marins ;
- un patrimoine naturel exceptionnel et emblématique, véhiculant une image forte ;
- des mesures instaurées en faveur de la protection et sauvegarde des espèces ;
- un intérêt marqué à l'inventaire et à la connaissance des milieux, des espèces et de leurs valeurs patrimoniales.

Faiblesses

- des milieux naturels soumis à diverses pressions, pouvant impacter les effectifs floristiques et faunistiques ;
- une apparition d'espèces invasives, nuisibles à la diversité des espèces.

Définitions

- **Arrêtés de biotope** : les arrêtés de biotope sont des protections réglementaires qui visent à prévenir la disparition des espèces protégées (espèces animales non domestiques ou végétales non cultivées) par la fixation de mesures de conservation des biotopes nécessaires à leur alimentation, à leur reproduction, à leur repos ou à leur survie. Ils sont de l'initiative de l'État.
- **Espèces invasives** : une espèce invasive ou envahissante est une espèce vivante exotique qui devient un perturbateur de la biodiversité. Ce sont des plantes non indigènes qui montrent une dynamique d'extension rapide et difficilement contrôlable.
- **Flore indigène** : une plante indigène est une plante dont la présence dans le territoire est attestée avant l'an 1500 ; l'espèce croît naturellement dans une zone donnée.
- **Indice poissons rivière** : l'indice poissons rivière est un indice qui permet d'apprécier l'état des systèmes aquatiques. Il établit une comparaison de la composition et de la structure d'un peuplement échantillonné par pêche électrique avec celles d'un peuplement de référence. L'écart observé traduit l'état de perturbation de la biocénose, répertorié en 5 classes de qualité.
- **Natura 2000** : avec la constitution des sites écologiques à travers le réseau Natura 2000, l'Europe fixe comme objectifs de préserver la diversité biologique et de valoriser le patrimoine naturel des territoires. La base réglementaire du grand réseau écologique européen s'appuie sur deux directives européennes "Oiseaux" (1979) et "Habitats faune flore" (1992).
- **Réserves naturelles** : les réserves naturelles sont des espaces naturels protégeant le patrimoine naturel remarquable par une réglementation adaptée. Elles ont pour objectif de soutenir les habitats remarquables, les espèces de la faune et de la flore sauvage présentant un intérêt écologique ou scientifique.
- **Site classé – site inscrit** : un site classé ou inscrit est une partie du territoire dont le caractère 'historique, artistique, scientifique, légendaire ou pittoresque' nécessite, au nom de l'intérêt général, la conservation. Le classement ou l'inscription d'un site ou d'un monument naturel à l'inventaire départemental, constitue la reconnaissance officielle de sa qualité et la décision de placer son évolution sous le contrôle et la responsabilité de l'État. Le classement est une protection forte qui correspond à la volonté de strict maintien en l'état du site (loi du 2 mai 1930), ce qui n'exclut ni la gestion, ni la valorisation du site. L'inscription à l'inventaire supplémentaire des sites constitue une garantie minimale de protection.
- **Taxon** : le taxon est une unité formelle représentée par un groupe d'organismes possédant en commun certains caractères bien définis. Le taxon est rattaché à un niveau de classification taxonomique (embranchement,...) et à un thème (poissons, végétaux,...).
- **ZNIEFF** : l'inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique est un instrument de connaissance qui correspond au recensement d'espaces naturels terrestres remarquables. Ces inventaires écologiques n'ont pas de valeur réglementaire ; les informations sont mises à disposition des acteurs en amont de tout projet d'aménagement ou de transformation d'espaces. On distingue deux types de zones, les ZNIEFF de type I et de type II.
- **ZICO** : les Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux sont des sites d'intérêt majeur qui hébergent des effectifs d'Oiseaux sauvages jugés d'importance communautaire ou Européenne. Leur inventaire a été établi par le ministère de l'Environnement suite à l'adoption de la directive européenne dite 'Directive Oiseaux'. Il s'agit de zones comprenant des milieux importants pour la vie de certains oiseaux (aires de reproduction, de mue, d'hivernage, zones de relais de migration). Sans protection réglementaire, une attention particulière est recommandée lors de l'élaboration de projets d'aménagement ou de gestion.
- **Zones humides d'importance majeure** : la convention Ramsar du 2 février 1971, relative aux zones humides d'importance internationale, en tant qu'habitats des oiseaux d'eau, définit la notion de zones humides. En France, la loi sur l'eau du 3 janvier 1992 précise cette notion. Les zones d'importance majeure reposent sur un suivi régulier d'un ensemble de 152 zones, non exhaustives.

Sources

- **Espaces/Milieus naturels :**
 - ★ *Ifen* - Tableaux eider
 - ★ **Forum des marais atlantiques** - Inventaire permanent des zones humides du département du Finistère.
- **Flore finistérienne :**
 - ★ **Atlas floristique et données générales** - Conservatoire botanique national de Brest
 - ★ *Ifen* - Tableaux eider
- **Faune finistérienne :**
 - ★ **Éléments généraux** - Le profil régional environnemental de Bretagne - Préfecture de Région, Direction régionale de l'environnement - Novembre 2006
 - ★ **Avifaune** - Bretagne vivante SEPNB, Bernard Cadiou, expert oiseaux marins
 - ★ **Chiroptères** - Groupe mammalogique breton (GMB), Josselin Boireau expert chiroptères, mai 2009
 - ★ **Espèce endémique** (escargot de Quimper) - Bretagne Vivante SEPNB, Bruno Bargain, directeur scientifique
 - ★ **Indice poissons rivière** - Observatoire National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA)

Pour en savoir plus

- * L'occupation du sol en Bretagne / Yves Le Roho ; Insee Bretagne. - Dans : *Octant* ; n° 77 (1999, avr.). - P. 18-23. - Accessible en ligne.
- * Les indicateurs de développement durable / Odile Bovar, Magali Desmotes-Mainard, Cécile Dormoy... [et al.] ; Insee. - Dans : *L'économie française* - Comptes et dossiers, 2008. - P. 51-71. - (Références). - Accessible en ligne.
- * L'eau en Bretagne : bilan 2008 / direction régionale de l'Environnement. - Rennes : *Diren*, 2009. - 24 p. - Accessible en ligne.
- * L'eau en Bretagne : bilan 2007 / direction régionale de l'Environnement. - Rennes : *Diren*, 2008. - 20 p. - Accessible en ligne.
- * Profil environnemental de Bretagne / direction régionale de l'Environnement en Bretagne. - Rennes : *Diren*, 2006. - 118 p. - Accessible en ligne.
- * Chiffres-clés de l'environnement en Bretagne 2004 / Direction régionale de l'Environnement de Bretagne, conseil régional de Bretagne, GIP Bretagne environnement. - Rennes : *Bretagne environnement*, 2005. - Système en ligne.
- * Curieux de nature, patrimoine naturel de Bretagne / Direction régionale de l'Environnement de Bretagne, conseil régional de Bretagne, conseils généraux de Bretagne... [et al.]. - Rennes : Ed. Ouest-France, 1997. - 99 p.
- * Inventaire permanent des zones humides (IPZH) du Finistère / Conseil général du Finistère, Forum des Marais Atlantiques. - Quimper : *Conseil général*. - Système en ligne.
- * Changement climatique et impacts sur les écosystèmes marins de l'ouest de la France / Paul Tréguer, Marie Lhuillery, Frédérique Viard ; Conseil Scientifique de l'Environnement de Bretagne. - Rennes : *CSEB*, 2009. - 36 p. - Accessible en ligne.
- * L'environnement en Bretagne : cartes et chiffres-clés. - Rennes : *Bretagne environnement*, 2008 - 164 p. - Accessible en ligne.
- * Atlas de la flore du Finistère / Emmanuel Quéré, Sylvie Magnanon, Rémy Ragot... [et al.] ; Conservatoire botanique national de Brest. - Nantes : Editions Siloé, 2008. - 696 p.
- * Le réseau hydrobiologique et piscicole du bassin de Loire Bretagne : synthèse des données de 1995 à 2004 / Thibault Vigneron ; Office national de l'eau et des milieux aquatiques. - Paris : *Onema*, 2006. - 45 p. - Accessible en ligne.
- * Pour une gestion concertée du littoral en Bretagne / Rapporteurs Pierre Euzenes et François Le Foll ; conseil économique et social de Bretagne. - Rennes : *Conseil régional de Bretagne*, 2004. - 214 p.
- * Le défi de la qualité des eaux en Bretagne / Rapporteurs : Jean Fleury, Jean-Paul Guyomarc'h ; conseil économique et social de Bretagne. - Rennes : *Conseil régional de Bretagne*, 2003. - 467 p.
- * Le saumon de l'Aulne : quel avenir ? / Fédération du Finistère pour la pêche et la protection du milieu aquatique, direction régionale de l'Environnement, conseil général du Finistère. - Quimper : *FDPPMA*, [N.d.]. - 10 p. - Accessible en ligne.
- * 45 indicateurs de développement durable : une contribution de l'Ifen / Thierry Lavoux, Jacques Theys, Cécile Dormoy ; Institut français de l'environnement. - Dans : *Etudes et travaux* ; n° 41 (2003, déc.). - 144 p. - Accessible en ligne.
- * Stratégie nationale pour la biodiversité : rapport d'activité 2007 / Coord. par Hélène Soyer ; Cellule biodiversité. - Paris : ministère de l'Écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire, 2008. - 100 p. - Accessible en ligne.
- * Le Grenelle de l'environnement : préserver la biodiversité et les ressources naturelles, synthèse du rapport du groupe 2 / Vincent Graffin, Gilles Kleitz. - Paris : *ministère de l'Écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer*, 2007. - 124 p. - Accessible en ligne.
- * Indicateurs de développement durable : un outil de diagnostic et d'aide à la décision / Nathanaël Pingault ; ministère de l'Agriculture et de la pêche, direction générale des Politiques économique, européenne et internationale. - Dans : *Notes et études économiques* ; n° 28 (2007, sept.). - 39 p. - Accessible en ligne.
- * Biodiversité : combien est-on prêt à payer ? : une méthode exploratoire appliquée au programme Natura 2000 / Bruno Maresca, Martial Ranvier ; Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie. - Dans : *Consommation et modes de vie* ; n° 198 (2006, déc.). - 4 p. - Accessible en ligne.
- * www.eaubretagne.fr
- * www.bretagne-environnement.org
- * www.bretagne.ecologie.gouv.fr
- * www.cseb-bretagne.fr
- * www.zoneshumides29.fr/
- * www.federationpeche.fr/29/
- * www.insee.fr/fr/regions/bretagne/
- * www.cnrs.fr/cw/dossiers/dosbiodiv/
- * www.ifen.fr
- * www.agreste.agriculture.gouv.fr
- * www.legrenelle-environnement.gouv.fr
- * www.developpement-durable.gouv.fr
- * www.image.onema.fr/
- * www.insee.fr

L'essentiel

Avec 746 monuments historiques protégés en 2007 et 209 sites inscrits ou classés en 2005, le Finistère possède un patrimoine diversifié, riche et réparti sur l'ensemble du territoire. Les 17 communes labellisées témoignent d'un fort attachement au patrimoine, qui se traduit notamment par une volonté de préservation et de valorisation. Autre élément, la langue bretonne, vecteur de communication pour la transmission du patrimoine immatériel, est parlée par près de 111 500 Finistériens, soit 15 % de la population en 2007.

Pertinence au regard du développement durable

Le patrimoine est un ensemble de biens collectifs appartenant à une communauté (bâtiments, paysages, savoir-faire...) transmis aux générations futures. Il est l'expression de la créativité de l'homme, de son histoire et de son environnement. Ces ressources constituent un héritage commun dans lequel les hommes se reconnaissent à titre individuel et collectif car ils l'estiment significatif de leur passé ou témoin du monde actuel. Désignant d'abord les vestiges les plus monumentaux des cultures, la notion de patrimoine s'est progressivement enrichie. Ainsi, aujourd'hui, elle est une notion ouverte qui reflète autant la culture vivante qu'une image du passé.

Créateur de lien social et de qualité de vie, le patrimoine participe à la construction de valeurs communes d'une société et constitue ainsi le reflet de son identité. La transmission des valeurs, des savoirs et de la mémoire est un des socles de toute cohésion sociale. Préserver la diversité des ressources patrimoniales témoigne donc de la volonté de veiller à la continuité entre le passé, le présent et l'avenir. À ce titre, le patrimoine contribue au développement durable des territoires.

Qu'il soit naturel, culturel, matériel ou immatériel, le patrimoine est non renouvelable. S'il peut être enrichi, il ne peut être reconstitué une fois détruit. Sa protection est alors essentielle. En Bretagne, comme dans le Finistère, le patrimoine représente un héritage exceptionnel qui traduit les interactions entre l'homme, la nature, les paysages et le cadre de vie. Support de création et d'innovation, c'est également un levier de développement notamment en termes d'attractivité du territoire.

Tour d'horizon

Les sites, musées et équipements du Finistère ont attiré 1,9 million de visiteurs en 2007.

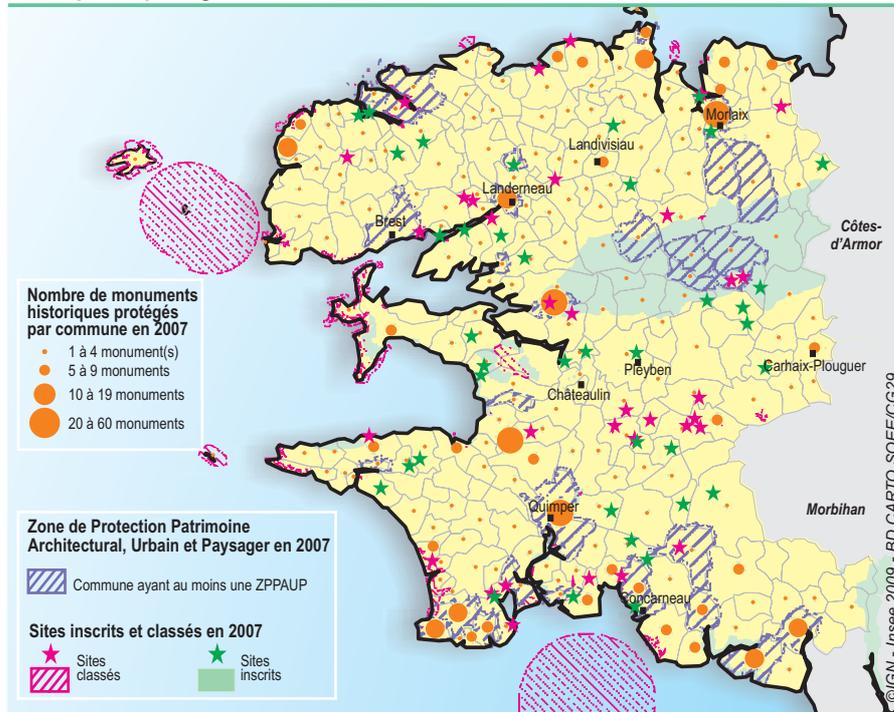
Un héritage patrimonial remarquable et exceptionnel

Même si quelques sites ont une renommée considérable, le patrimoine finistérien repose avant tout sur une importante diversité. Réparti de façon équilibrée sur l'ensemble du département, il est le témoin de presque toutes les époques de l'histoire humaine, ce qui en fait sa principale richesse.

Si le patrimoine ne se limite pas aux seuls monuments protégés, ces derniers constituent un héritage à transmettre aux générations futures. Avec 360 monuments historiques classés et 386 monuments historiques inscrits en 2007, le Finistère se place au 12^e rang des départements français. Malgré une plus grande représentation sur Quimper (60), Le Faou (27), Locronan (23) ou Morlaix (22), les monuments historiques protégés finistériens sont répartis de façon équilibrée et homogène : 77 % des communes finistériennes (soit 219 communes) comptent au moins un monument inscrit ou classé.

Dans le Finistère tout comme en Bretagne, le patrimoine religieux avec ses églises, chapelles, croix, calvaires, cathédrales, et couvents est prépondérant : 35 % des monuments historiques protégés relèvent de cette catégorie.

Les espaces protégés dans le Finistère



Le patrimoine protégé au titre des monuments historiques au 31 décembre 2007

	Finistère	Bretagne	France métropole
Monuments historiques protégés	746	2 992	42 602
Monuments historiques classés	360	1 120	14 254
Monuments historiques inscrits	386	1 872	28 348

Source : ministère de la Culture et de la communication - Drac Bretagne

La protection des sites en 2005

	Côtes-d'Armor	Finistère	Ille-et-Vilaine	Morbihan	Bretagne
Sites classés surfaciés	81	100	66	72	319
Surface terrestre (en ha)	4 400	9 400	6 250	5 120	25 200
Surface terrestre classée / surface totale (en %)	0,63	1,39	0,92	0,75	0,91
Surface de Domaine public maritime (en ha)	8 030	73 080	2 880	5 890	89 880
Sites classés ponctuels	14	42	16
Sites inscrits surfaciés	101	123	73	52	349
Surface terrestre (en ha)	21 500	76 000	3 200	19 900	120 600
Surface terrestre classée / surface totale (en %)	3,1	11,2	0,47	3	4,4
Surface de Domaine public maritime (en ha)	0	550	90	11 260	11 900
Sites inscrits ponctuels	13	39	9	13	...

Source : Diren Bretagne (données issues du site ifen)
... résultat non disponible

Note : les régions ne font pas annuellement des mises à jour, d'où certaines informations non déclarées ou incomplètes.

L'architecture domestique (châteaux, manoirs, maisons...) occupe également une place importante : 31 % des monuments du Finistère. 25 % des monuments relèvent de l'architecture funéraire, comprenant notamment les mégalithes tels les menhirs, cromlech, dolmens. En revanche, les monuments protégés relatifs au patrimoine maritime sont peu nombreux et inscrits aux monuments historiques depuis peu. Ils sont pourtant exposés aux atteintes portées au littoral, à l'urbanisation. Ainsi, les phares du Stiff et du Créac'h à Quessant, Saint-Mathieu à Plougonvelin et Eckmühl à Penmarc'h, sont inscrits au titre des monuments historiques depuis 2005.

Plus difficilement identifiable du fait de l'absence de protection, le *patrimoine vernaculaire* contribue à la diversité et à la richesse du patrimoine finistérien. Bâtiments d'habitation, lavoirs, fontaines, fours, manoirs, moulins... présentent en effet un caractère diffus et varié et témoignent de la vie quotidienne d'autrefois.

En matière d'objets mobiliers, un corpus exceptionnel de pièces d'*orfèvrerie* d'Ancien Régime constitue la singularité patrimoniale du Finistère, 1^{er} département français en nombre de pièces. Sa richesse est à la fois quantitative, avec près d'un millier de pièces conservées dans les communes du département, et qualitative du fait de la diversité des objets. Actuellement, 60 % des pièces conservées sont classées au titre des monuments historiques.

Des paysages emblématiques préservés

Le patrimoine naturel et culturel s'exprime au travers de ses paysages, dont la diversité et la richesse contribuent à l'attrait touristique du Finistère et de la Bretagne. Parmi les mesures de protection des paysages naturels et architecturaux, l'opération Grand site naturel de Bretagne de la pointe du Raz est emblématique. La pointe du Raz est d'ailleurs un des quatre sites nationaux labellisés en 2004 par le ministère de l'Écologie et du développement durable « *Grand site de France* ». Ce label est la reconnaissance d'une gestion conforme aux principes du développement durable.

Outre cette opération, la protection des paysages s'opère à travers le classement ou l'inscription de sites qui présentent des intérêts artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque. En Bretagne, 1 site inscrit ou classé sur 3 se situe dans le Finistère. Rapportée à la surface totale des départements, le Finistère est le département breton qui possède la plus grande part de surfaces classées ou inscrites. Ainsi, 1,4 % du département est en site classé et 11,2 % est en site inscrit, contre respectivement 0,9 % et 4,4 % au niveau régional. Les sites inscrits dans le Finistère témoignent d'une grande diversité : les Monts d'Arrée, le Menez Hom, les vallées de l'Aven, du Bélon, de l'Odet et l'île de Batz... Enfin, le classement de surfaces de domaine maritime caractérise le Finistère : 81 % des surfaces du domaine public maritime breton en site classé y sont localisées. Il s'agit par exemple des îles des Glénan, de l'archipel de Molène.

Le Finistère occupe la 2^e place des départements français en matière de protection de paysages, derrière la Dordogne, avec 31 Zones de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager (ZPPAUP) en 2008. Ces périmètres de protection autour de monuments historiques ou sur un espace patrimonial naturel ou bâti cohérent ont pour but de mettre en valeur le patrimoine en définissant des règles de gestion dans les documents d'urbanisme.

Le patrimoine, un levier de développement territorial

La labellisation des sites traduit la volonté de mener une démarche active de préservation et de valorisation du patrimoine qu'il soit naturel, culturel, ou historique. Ces différents labels témoignent de l'implication des acteurs dans les opérations de mise en valeur du patrimoine et constituent autant de leviers de développement pour les territoires. Si chaque label présente des particularités propres et une reconnaissance mondiale, nationale ou plus locale, les villes et espaces labellisés sont répartis de façon équilibrée sur le territoire finistérien. Dans le Finistère, 17 communes sont labellisées.

À titre d'illustration, la tour dorée de Camaret-sur-Mer, dans le cadre du réseau des sites majeurs Vauban, est inscrite depuis 2008 sur la liste du Patrimoine mondial de l'Unesco, c'est la seule commune bretonne concernée. De même, le classement des communes de Concarneau et de Quimper au titre des *villes d'art et d'histoire*, et les communes du Faou, de l'île de Sein et de

Locronan au titre des *plus beaux villages de France* confèrent à ces dernières une reconnaissance nationale.

D'autres labels ont été créés spécifiquement en Bretagne afin de reconnaître la qualité architecturale et patrimoniale des villes et villages. Les principaux labels *petites cités de caractère*, *ville historique de Bretagne*, *communes du patrimoine rural* distinguent les communes disposant d'un patrimoine architectural dense et de qualité. Ces labels concernent 13 communes finistériennes.

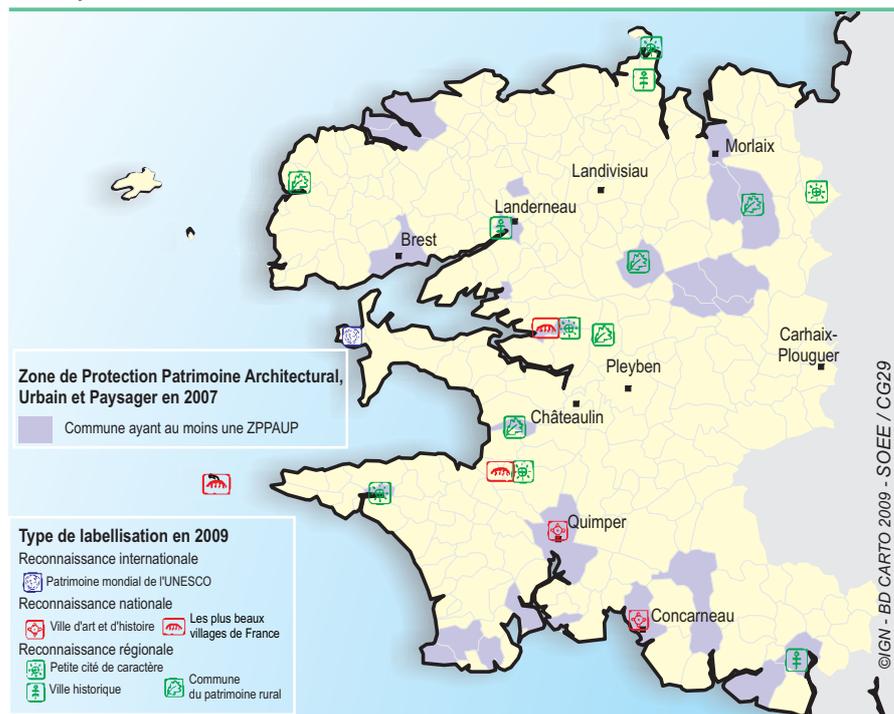
Une transmission du patrimoine immatériel par la langue bretonne

La pratique des langues participe à la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel et à la diversité culturelle d'une société. Si la langue bretonne contribue à la transmission des connaissances sur les rituels, les arts et l'artisanat, elle figure, dans « l'Atlas des langues en danger » publié par l'Unesco en 2009, dans la liste des langues *sérieusement en danger*. Cela signifie que la langue est parlée par les grands-parents et que si la génération des parents peut la comprendre, ils ne la parlent pas entre eux ou avec les enfants.

D'après un *sondage*, la population *bretonnante* de plus de 15 ans est estimée à 194 500 personnes sur les cinq départements de la Bretagne historique. Entre 1997 et 2007, l'effectif des bretonnants en *Basse-Bretagne*, zone traditionnelle de la pratique de la langue bretonne, a diminué de 30 % pour tomber à 172 000 personnes. Alors que 20 % des habitants de Basse-Bretagne déclaraient parler breton en 1997, ils ne sont plus que 13 % en 2007. Le Finistère rassemble 57 % de la population bretonnante parmi les cinq départements concernés. 15 % des Finistériens déclarent parler breton, et 25 % le comprendre, ce qui signifie que 10 % de ceux qui le comprennent ne le parlent pas.

Malgré la baisse de locuteurs, l'attachement des Bretons à leur langue semble fort. En 2007, 89 % des habitants de Basse-Bretagne estiment qu'il faut conserver le breton, contre 75 % en 1990. Le principal argument avancé en faveur du maintien du breton est d'ordre patrimonial et culturel.

Les espaces labellisés dans le Finistère



Source : ministère de la Culture - Drac Bretagne - CRT Bretagne

Pratique de la langue bretonne en 2007

	Nombre de locuteurs	Taux de locuteurs (en %)	Taux de compréhension (en %)
Basse-Bretagne	172 000	13	22
Côtes-d'Armor	28 500	19	34
Finistère	111 500	15	25
Morbihan	32 000	8	14
Haute-Bretagne	22 500	1	2
Côtes-d'Armor	15 250	4	3
Morbihan	1 250	1	2
Ille-et-Vilaine	6 000	1	2
Loire-Atlantique	n.s.	n.s.	n.s.
Bretagne des 5 départements	194 500	5,5	9

Source : sondage de TMO-Régions réalisé en 2007
 n.s. = non significatif

Note : les taux départementaux des Côtes-d'Armor et du Morbihan s'obtiennent par addition des taux en Basse-Bretagne et Haute-Bretagne.

Forces

- la qualité et la diversité des paysages du Finistère ;
- la valorisation du patrimoine à travers les labels et les ZPPAUP ;
- un corpus remarquable d'objets d'orfèvrerie d'Ancien Régime.

Faiblesses

- un état de connaissance concernant le patrimoine maritime à approfondir ;
- la langue bretonne qualifiée de "sérieusement en danger".

Définitions, méthodes

Basse-Bretagne / Haute-Bretagne : la Basse-Bretagne est la partie occidentale de la Bretagne, à l'ouest de la ligne Saint-Brieuc – Vannes. Il s'agit du Finistère et de la partie occidentale des Côtes-d'Armor et du Morbihan. La Basse-Bretagne est la zone traditionnelle de pratique du breton. La Haute-Bretagne est la partie orientale, composée de l'Ille-et-Vilaine, de la Loire-Atlantique et de la partie orientale du Morbihan et des Côtes-d'Armor. La langue traditionnelle est le gallo.

Communes du patrimoine rural de Bretagne : label régional qui vise à connaître et comprendre le pays et les modes de vie de ses habitants à travers la découverte du patrimoine architectural, ethnologique et historique dans les bourgs ainsi que dans les campagnes environnantes.

Grand site de France : le label "Grand site de France" garantit que le site est préservé et géré suivant les principes du développement durable, conciliant préservation du paysage et de l'esprit des lieux, qualité de l'accueil du public, participation des habitants et des partenaires à la vie du Grand site.

Ce label appartient à l'État, qui l'a déposé à l'Institut national de la propriété industrielle en 2003. Il est géré par le ministère de l'Écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire. Sa création est une étape importante pour la reconnaissance de la politique nationale menée en faveur de ces hauts-lieux paysagers et de l'engagement des collectivités et de l'État pour leur gestion à long terme.

Langue sérieusement en danger : l'Unesco, à travers l'Atlas des langues en danger publié en 2009, établit 6 degrés de vitalité / risque de disparition pour mesurer la vitalité et le danger de disparition d'une langue. Une langue dite « sérieusement en danger » correspond au degré 3 et signifie que la langue est parlée par les grands-parents et que si la génération des parents peut la comprendre, ils ne la parlent pas entre eux ou avec les enfants.

Monument historique classé : le classement monuments historiques concerne « les immeubles dont la conservation présente, au point de vue de l'histoire ou de l'art, un intérêt public. », article L 621-1 du code du patrimoine. Le classement de l'immeuble peut être intégral ou partiel. L'immeuble classé ne peut être détruit ou déplacé, même en partie, ni être l'objet de travaux de restauration, de réparation ou de modification, sans autorisation.

Monument historique inscrit : d'après le code du patrimoine, peuvent faire l'objet d'une Inscription à l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques (ISMH) les immeubles présentant « un intérêt d'histoire ou d'art suffisant pour en rendre désirable la préservation ».

Patrimoine vernaculaire : le patrimoine vernaculaire, ou petit patrimoine, peut être défini comme l'ensemble des constructions ayant eu, dans le passé, un usage dans la vie de tous les jours. Les communs en font partie : lavoirs, moulins, fontaines...

Petites cités de caractère de Bretagne : label régional qui distingue les communes de moins de 5 000 habitants disposant d'un patrimoine architectural dense et de qualité dont au moins un monument est inscrit ou classé monument historique, qui mènent une politique d'accueil, d'animation et de communication à destination de la population touristique.

Plus beaux villages de France : l'association des plus beaux villages de France rassemble dans un réseau national 142 villages partageant une dimension rurale et un patrimoine naturel ou bâti d'un intérêt exceptionnel qu'elle a pour objectifs statutaires de préserver, promouvoir et développer.

Population bretonnante : il s'agit de la population à même de s'exprimer couramment en breton.

Site classé – site inscrit : un site classé ou inscrit est une partie du territoire dont le caractère « historique, artistique, scientifique, légendaire ou pittoresque » nécessite, au nom de l'intérêt général, la conservation. Le classement ou l'inscription d'un site ou d'un monument naturel à l'inventaire départemental, constitue la reconnaissance officielle de sa qualité et la décision de placer son évolution sous le contrôle et la responsabilité de l'État. Le classement est une protection forte qui correspond à la volonté de strict maintien en l'état du site (loi du 2 mai 1930), ce qui n'exclut ni la gestion, ni la valorisation du site. L'inscription à l'inventaire supplémentaire des sites constitue une garantie minimale de protection.

Villes d'art et d'histoire : label national attribué par le ministère de la Culture aux villes ou pays s'engageant dans une politique d'animation et de valorisation du patrimoine et de l'architecture.

Ville historique de Bretagne : label régional qui témoigne de la qualité et de l'intérêt du patrimoine, notamment par les centres historiques des villes.

Sources

Sites, musées et équipements : enquête annuelle de fréquentation réalisée par le Comité Départemental du Tourisme (CDT) du Finistère sur une base de 62 équipements ayant répondu à l'enquête.

Orfèvrerie : le recensement effectué par le conseil général du Finistère s'appuie sur l'inventaire réalisé par la conservation régionale de l'inventaire général (direction régionale des Affaires culturelles).

Sondage TMO (Territoires Marché Opinion)-Régions : sondage réalisé entre le 3 et le 19 décembre 2007 auprès de personnes âgées de 15 ans et plus résidant en Basse et en Haute-Bretagne (4 départements bretons et la Loire-Atlantique). Pour la Haute-Bretagne, 601 questionnaires ont été passés. Il s'agit de déterminer les taux de compréhension et de pratique du breton sur ce territoire et pour recueillir l'opinion des personnes interrogées au sujet de la langue bretonne. L'échantillon retenu pour la Basse-Bretagne est plus élevé (2 508 enquêtes réalisées), car une analyse plus fine sur la population bretonnante était souhaitée (dans le même esprit que l'enquête menée en 1997). Il s'agit d'un sondage déclaratif. Les résultats sont des estimations.

Pour en savoir plus

- * Langue bretonne et autres langues : pratiques et transmission / Isabelle Le Boëtté ; Insee Bretagne. – Dans : *Octant* ; n° 92 (2003 ; janv.). - P.18-22. - Accessible en ligne.
- * Propos sur sa langue bretonne / Loeiz Laurent ; Insee Bretagne. - Dans : *Les dossiers d'Octant* ; n° 23 (1990, mars). - 80 p.
- * Langues régionales, langues étrangères : de l'héritage à la pratique / François Clanché. - Dans : *Insee première* ; n° 830, (2002, fév.). - 4 p. - Accessible en ligne.
- * Bretagne : un autre littoral / Association des Géographes de Bretagne. - Rennes : Ed. Apogée, 2009. - 138 p.
- * Parler breton au XXIe siècle : le nouveau sondage de TMO-Régions / Fañch Broudic. - Brest : Editions Emgleo Breiz, 2009. - 208p.
- * Pour une nouvelle politique du patrimoine culturel en Bretagne / Conseil régional de Bretagne. - Rennes : conseil régional Bretagne, 2007.- 56 p. - Accessible en ligne.
- * Pour une politique maritime en Bretagne / Conseil économique et social de Bretagne. - Rennes : conseil régional Bretagne, 2007.- 194 p. - Accessible en ligne.
- * Diagnostic de l'état de la langue bretonne dans le Finistère / Observatoire de la langue bretonne. - Rennes : Office de la langue bretonne, 2004. - 46 p. - Accessible en ligne.
- * Pour une politique régionale du patrimoine bâti en Bretagne / Noël Roudaut ; conseil économique et social de Bretagne. - Rennes : conseil régional de Bretagne, 2005. - 271p. - Accessible en ligne.
- * La langue bretonne à la croisée des chemins : deuxième rapport général sur l'état de la langue bretonne / Observatoire de la langue bretonne. - Rennes : Office de la langue bretonne, 2007. - 135 p. - Accessible en ligne.
- * Un avenir pour la langue bretonne ? rapport sur la situation de la langue bretonne / Observatoire de la langue bretonne. - Rennes : Office de la langue bretonne, 2002. - 260 p.
- * www.insee.fr/fr/regions/bretagne/
- * www.sdap-finistere.culture.gouv.fr
- * www.bretagne.culture.gouv.fr/
- * www.bretagne-environnement.org
- * www.ofis-bzh.org
- * www.insee.fr
- * www.portal.unesco.org
- * www.culture.gouv.fr/
- * www.conservatoire-du-littoral.fr
- * www.anel.asso.fr
- * www.mer.gouv.fr
- * www.ifen.fr

L'essentiel

Les activités humaines affectent fortement la qualité des eaux en Bretagne tout comme dans le Finistère. Si des améliorations sont réelles, le défi de la reconquête de la qualité de l'eau reste prégnant et des efforts doivent être poursuivis. À titre d'exemples, la teneur en nitrates supérieure à 25 mg/l (valeur guide européenne) concerne 85 % des points de mesure en eau douce de surface dans le Finistère ; les échouages d'ulves (algues vertes) persistent avec 56 sites touchés en 2008. Cependant, 99 % de la population finistérienne reçoit une eau potable conforme en matière de nitrates en 2007.

Pertinence au regard du développement durable

Si l'eau sous toutes ses formes est abondante sur notre planète, l'eau douce est une ressource rare et inégalement répartie. Pourtant, c'est une source vitale de l'humanité puisque la survie de l'homme en dépend. Patrimoine naturel par essence, l'eau assure le développement de la faune, de la flore et de l'ensemble des écosystèmes indispensables au développement humain.

Si l'eau est essentielle au développement, ses usages contribuent à sa détérioration. Elle est en effet soumise à de fortes pressions liées aux activités humaines, les atteintes sur le milieu naturel pouvant être irréversibles.

Les principales sources de pollutions susceptibles d'altérer la qualité des eaux sont :

- urbaines, issues des rejets d'eaux usées, de la gestion des espaces verts et de l'activité domestique ;
- industrielles ;
- agricoles issues d'apports organiques et minéraux.

La détérioration de l'eau peut se traduire par des menaces sur la santé publique, sur l'état des milieux naturels et des dommages socioéconomiques.

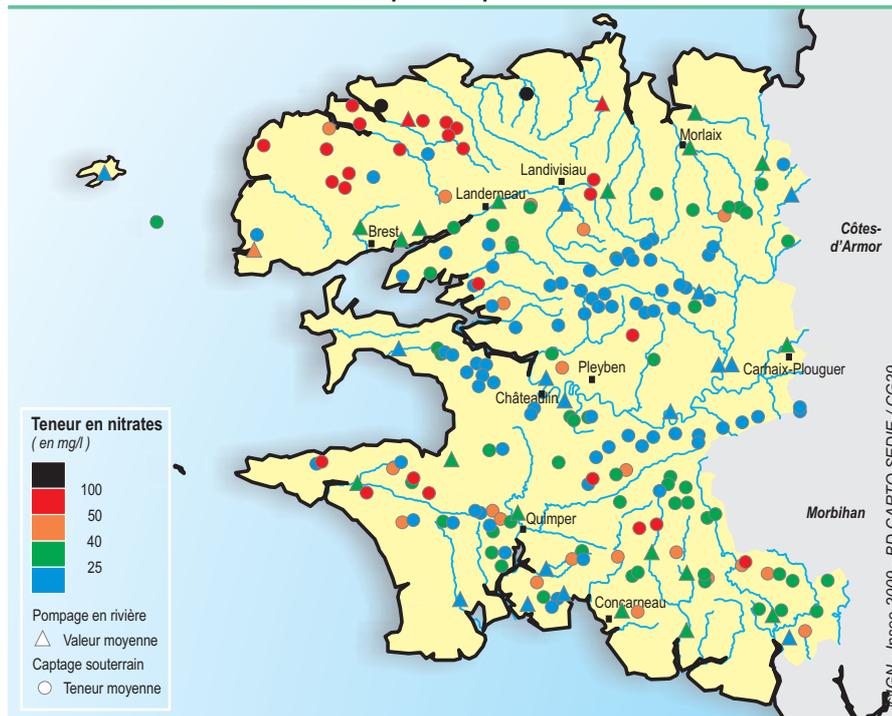
En Bretagne comme dans le Finistère, la dégradation de la ressource en eau est une préoccupation majeure. Face au défi de la reconquête de la qualité de l'eau, la gestion intégrée de la ressource, associant protection des écosystèmes et satisfaction des besoins humains, est essentielle. Cette gestion assure ainsi un développement viable des territoires.

Tour d'horizon

Dans le Finistère, marais, tourbières, vasières littorales, forêts alluviales composent 10 % de la surface du territoire. Ces zones humides jouent un rôle déterminant dans la régulation physique et chimique de l'eau. **voir fiche Biodiversité*

Dans le Finistère, l'excédent azoté lié à l'activité agricole est passé de 58 kg par hectare en 2001 à 34 kg par hectare en 2006. **voir fiche Agriculture et pêche*

Les nitrates dans les eaux brutes au point de prélèvement en 2007



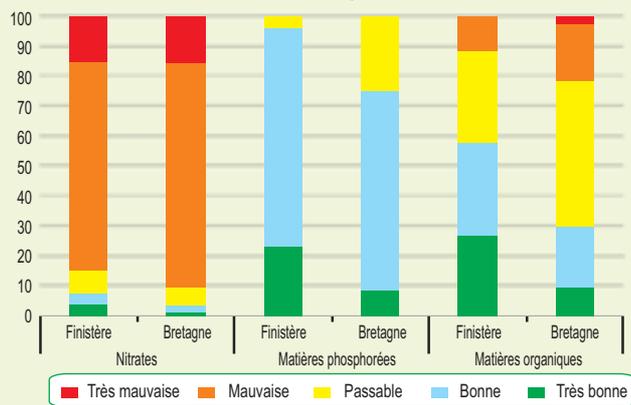
Des atteintes portées à la qualité des cours d'eau...

La Bretagne possède une densité hydrographique élevée, conséquence d'un climat relativement humide et de la faible perméabilité du sous-sol. Les cours d'eau s'étendent sur une longueur de plus de 30 000 km, dont près de 6 000 km dans le Finistère. Le réseau breton présente la particularité d'être découpé en nombreux bassins versants (plus de 560) d'une grande variabilité de superficie (de 1 km² à plus de 1 000 km²). Dans le Finistère, l'Aulne (1 709 km²), l'Odet (590 km²) et l'Elorn (328 km²) sont les principaux. Les nappes d'eau souterraines sont nombreuses en Bretagne mais peu étendues, du fait de la nature du socle armoricain, principalement granitique et schisteux, et donc faiblement poreux.

La dégradation de la qualité des eaux douces en Bretagne est principalement liée à l'azote, aux pesticides, au phosphore ainsi qu'aux matières organiques provenant de pollutions diffuses issues notamment des activités agricoles et industrielles, des eaux pluviales urbaines ou des assainissements individuels.

La préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources

Répartition des stations de mesure (RCS) selon la qualité des eaux douces par type de polluants en 2007 (en %)



Source : DIREN Bretagne

Note :

Nitrates : Très bonne = inférieure à 2 mg/l ; Bonne = de 2 à 10 mg/l ;

Passable = de 10 à 25 mg/l ; Mauvaise = de 25 à 50 mg/l ;

Très mauvaise = supérieure à 50 mg/l

Matières phosphorées : la grille d'évaluation prend en compte à la fois le phosphore total et les orthophosphates.

Phosphore total - Très bonne = inférieure à 0,05 mg/l ; Bonne = de 0,05 à 0,2 mg/l ; Passable = de 0,2 à 0,5 mg/l ;

Mauvaise = de 0,5 à 1 mg/l ; Très mauvaise = supérieure à 1 mg/l

Orthophosphates - Très bonne = inférieure à 0,1 mg/l ; Bonne = de 0,1 à 0,5 mg/l ; Passable = de 0,5 à 1 mg/l ;

Mauvaise = de 1 à 2 mg/l ; Très mauvaise = supérieure à 2 mg/l

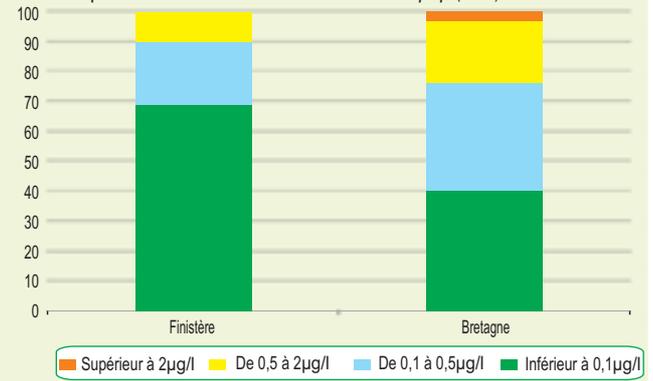
Matières organiques : la teneur est exprimée en carbone organique dissous.

Très bonne = inférieure à 5 mg/l ; Bonne = de 5 à 7 mg/l ; Passable = de 7 à 10 mg/l ;

Mauvaise = de 10 à 15 mg/l ; Très mauvaise = supérieure à 15 mg/l

Les phytosanitaires dans les eaux de surface en 2007

Concentration maximale par molécule dans les points de mesure Réseaux RCS et Corpep (en %)



Source : DIREN Bretagne

En 2007, la moyenne annuelle des concentrations en nitrates dans les eaux superficielles bretonnes est de 30,6 mg/l. Sur les 26 stations de mesures en rivière dans le Finistère, 85 % des points ont une teneur maximale supérieure à 25 mg/l, contre 90 % en Bretagne. Les dépassements des 50 mg/l, limite réglementaire pour les nitrates dans les eaux brutes de surface destinées à la potabilisation, se situent essentiellement en hiver sur les territoires des bassins versants de l'Aber Wrac'h ou l'Horn, dans le nord-Finistère. Les teneurs les plus faibles sont observées en partie amont de l'Élorn et de l'Ellez où l'action humaine est moins impactante.

Les phytosanitaires, composés de plusieurs substances chimiques, sont utilisés dans le traitement de plantes pour éviter leur prolifération ou pour détruire les organismes jugés nuisibles. Si les fréquences de détection et le niveau de pointe de concentration baissent, la diversité des molécules demeure cependant élevée. En Bretagne, les substances les plus fréquemment utilisées sont les herbicides. Dans le Finistère, un tiers des points de mesures en rivière dépasse la norme réglementaire pour l'eau distribuée (0,1 µg/l de concentration maximale par molécule). Des traitements doivent alors être envisagés pour la production d'eau potable.

La qualité des eaux de baignade en 2008

	Nombre total de points de prélèvement	Proportion de points de prélèvement traduisant une... (en %)				Total
		eau de bonne qualité	eau de qualité moyenne	eau pouvant être momentanément polluée	eau de mauvaise qualité	
Côtes-d'Armor	112	48,2	45,5	6,3	0,0	100,0
Finistère	269	52,4	42,8	4,8	0,0	100,0
Ille-et-Vilaine	41	48,8	48,8	2,4	0,0	100,0
Morbihan	123	46,3	47,2	6,5	0,0	100,0
Bretagne	545	49,9	44,8	5,3	0,0	100,0

Source : ministère de la Santé et des sports

La présence de phosphore et d'azote favorise l'enrichissement des milieux. Les végétaux aquatiques et les matières organiques y

prolifèrent, parfois jusqu'à l'eutrophisation. En 2007, 90 % des stations finistériennes présentent un état de bonne, voire très bonne qualité concernant les matières phosphorées, contre 75 % en Bretagne. 58 % des stations finistériennes sont classées en bonne qualité pour la teneur en matière organique, contre 30 % en Bretagne. La morphologie du réseau hydrographique explique la situation du Finistère, plus satisfaisante qu'en Bretagne. Des débits plus soutenus, des pentes plus prononcées, facilitent ainsi un écoulement plus rapide des eaux, favorisant ainsi l'épuration du milieu. L'eutrophisation est alors moins prononcée qu'ailleurs.

... mais une qualité biologique des eaux majoritairement préservée

Si la contamination des eaux douces existe, leur qualité biologique, évaluée par la présence d'organismes vivants dans les cours d'eau, est satisfaisante. Ainsi, 58 % des stations de mesures en Bretagne présentent un état biologique de bonne à excellente qualité en 2007 d'après l'indice poissons rivière. Dans le Finistère, sur les 17 points de mesure en 2007, 10 sont classés en excellente qualité. Concernant la flore, sur 27 stations suivies pour l'indice diatomées benthiques dans le Finistère, 4 sont classées en très bonne qualité (stations localisées en amont des bassins versants de l'Aulne, l'Elorn, Ellez) et 18 en bonne qualité.

Les échouages d'algues vertes

Nombre de sites concernés par des échouages d'ulves (algues vertes) en 2008

	Côtes-d'Armor	Finistère	Ille-et-Vilaine	Morbihan	Bretagne
Nombre total de sites	22	56	4	15	97
<i>dont secteur de plages</i>	16	36	0	6	58
<i>dont secteurs de vasières estuariennes</i>	6	20	4	9	39

Source : Centre d'étude et de la valorisation des algues

Estimation surfacique des échouages d'ulves sur secteur de plages en nombre de sites en 2008

	Côtes-d'Armor	Finistère	Ille-et-Vilaine	Morbihan	Bretagne
Moins de 1 ha	3	7	0	2	12
De 1 à 10 ha	7	20	0	3	30
De 10 à 50 ha	0	9	0	1	10
De 50 à 200 ha	5	0	0	0	5
Plus de 200 ha	1	0	0	0	1
Total	16	36	0	6	58

Source : Centre d'étude et de la valorisation des algues

Méthodologie

L'ensemble du linéaire côtier est survolé à marée basse de fort coefficient deux fois durant l'été. Les sites sont classés comme touchés à partir du moment où les dépôts sont décelables d'avion et que les contrôles de terrain mettent en évidence des proportions anormales d'ulves. Certains sites sont de très petite taille et ne correspondent pas à la description classique de 'marée verte' (à partir de 2007, les dates de survol pourraient favoriser le repérage des sites touchés par rapport aux années précédentes).

Volume d'eau prélevé en millions de mètres cube en 2006

		Finistère	Bretagne	Métropole
Agriculture	Volume prélevé (milliers m ³)	2 679	9 012	4 757 040
	Part dans le total (en %)	3,2	3,2	14,7
Industrie	Volume prélevé (milliers m ³)	13 634	28 919	2 861 254
	Part dans le total (en %)	16,1	10,3	8,8
Énergie	Volume prélevé (milliers m ³)	0	0	19 072 157
	Part dans le total (en %)	0	0	58,4
Usage domestique	Volume prélevé (milliers m ³)	68 354	243 137	5 861 666
	Part dans le total (en %)	80,7	86,5	18,1
Total	Volume prélevé (milliers m ³)	84 667	281 068	32 552 117
	Part dans le total (en %)	100,0	100,0	100,0

Source : Agences de l'eau - Ifen

Note : les prélèvements correspondent à la quantité d'eau prise dans le milieu naturel, tandis que la consommation évalue les quantités d'eau prélevées, mais non renvoyées dans la nature après usage.

Des eaux de baignades conformes mais des échouages d'algues vertes persistants

La qualité des eaux estuariennes et littorales est un enjeu majeur pour le développement du département. Situées en aval des bassins versants, les activités de pêche, d'aquaculture et aussi les activités touristiques

littorales sont sensibles à la qualité des eaux. Cette qualité est soumise aux pollutions provenant des rivières et de la côte. Chaque année, des contrôles sanitaires sont effectués. Concernant les eaux de baignades, 545 plages ont été contrôlées en Bretagne en 2008, dont 269 dans le Finistère. En 2008, 52 % des points de prélèvements dans le Finistère sont classés en bonne qualité, 43 %

en qualité moyenne. En Bretagne, aucune plage n'est classée en mauvaise qualité.

La présence de marées vertes est un autre témoin de la dégradation des eaux estuariennes et littorales. La prolifération des algues dépend des teneurs en azote élevées arrivant sur des portions sensibles du littoral. Sur les 97 sites bretons concernés par la présence d'ulves (pouvant parfois être en quantité très faible) et recensés de mai à septembre 2008, 56 sont localisés dans le Finistère. La configuration du littoral finistérien peut l'expliquer : de nombreuses petites criques, jouxtant de vastes baies continues. Ces sites sont de petites ou moyennes tailles, puisque aucun n'atteint les 50 ha en 2008.

80 % de l'eau prélevée relève d'un usage domestique

En 2006, la quantité d'eau prélevée dans le milieu naturel dans le Finistère est estimée à 84,7 millions de m³. L'usage dit domestique, même si celui-ci peut concerner quelques industriels, est le premier secteur de prélèvement : plus de 80 % de l'eau prélevée. Le secteur industriel concourt à 16 % des prélèvements d'eau dans le Finistère, contre 10 % au niveau régional. Cela s'explique en partie par la plus forte représentation de l'industrie agroalimentaire. La prédominance de l'élevage dans l'agriculture finistérienne et les conditions climatiques favorables à une pratique modérée de l'irrigation contribuent à la part toute relative du secteur agricole dans les prélèvements (3 % en Finistère, contre 15 % en métropole). En Bretagne, l'absence de moyens importants de production d'électricité explique la faiblesse des prélèvements du secteur de l'énergie, alors qu'en métropole, c'est celui qui prélève le plus d'eau. Cependant, les prélèvements d'eau ne permettent pas de mesurer la pression exercée sur la ressource en tant que telle, une part de ces volumes étant restituée dans le milieu après utilisation.

Une eau au robinet de bonne qualité

En Bretagne, les ressources en eau potable sont majoritairement prélevées dans les rivières, plutôt que dans les eaux souterraines. Pour lutter contre les sources de pollution des captages d'eau destinés à la consommation humaine, des périmètres de protection doivent être définis. En 2007, 246 captages d'eau souterraine et 37 prises d'eau superficielle sont autorisés dans le Finistère

pour produire de l'eau potable. 64 % d'entre eux disposent d'un périmètre de protection par arrêté préfectoral, contre 75 % en Bretagne, et 52 % au niveau national. Cependant, des démarches sont engagées dans la quasi-totalité des points de captages bretons.

Une fois prélevée, l'eau subit des traitements de potabilisation pour être ensuite distribuée. La population exposée à une eau chargée en nitrates et pesticides n'a cessé de diminuer en Bretagne, comme dans le Finistère depuis une dizaine d'années. Cette tendance est due aux actions de reconquête de la qualité des eaux et à la mise en œuvre de mesures correctives tels que l'abandon de certains captages ou l'adoption de traitements spécifiques. En 2007, 99 % de la population finistérienne recevait une eau conforme à la limite réglementaire en nitrates (50 mg/l) contre 95 % en 2000. Concernant les pesticides, la non-conformité résiduelle de l'eau distribuée concerne 4 % de la population finistérienne en 2007, contre 2 % au niveau régional. Les dépassements des normes réglementaires sont principalement liés à des dysfonctionnements ponctuels des installations de traitement.

L'accès à l'eau potable dans les îles finistériennes

Du fait de la plus faible pluviométrie que sur le Finistère continental, des sous-sols pauvres et des nappes phréatiques peu étendues, l'accès à l'eau potable est une préoccupation dans les îles. Afin de répondre aux besoins, les îles ont adopté des modes d'alimentation en eau potable adaptés. Ainsi, 80 % des maisons sont équipées de récupérateur d'eau de pluie sur l'archipel de Molène, 50 % sur l'île de Sein. Ouessant a opté pour le stockage d'eau en barrage ou

retenue. L'île de Sein dessale l'eau de la mer d'Iroise depuis 1976. Une canalisation sous-marine alimente l'île de Batz, plus proche du continent.

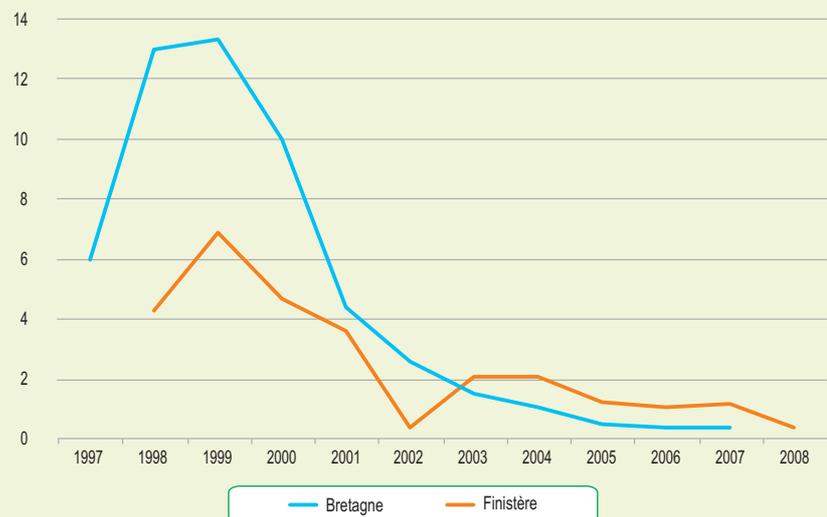
Des démarches engagées pour la reconquête de l'eau

Fin 2008, 84 % du territoire finistérien est couvert par une démarche d'élaboration ou de mise en œuvre d'un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE). Ce schéma est un outil de planification qui fixe les objectifs de gestion intégrée de l'eau pour concilier ses différents usages. Il décline les grandes orientations du Schéma Directeur

d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) du bassin de Loire Bretagne, qui lui, répond aux objectifs de la directive cadre de l'eau adoptée par l'Union européenne en 2000. Cette directive impose l'atteinte du bon état des eaux (état chimique et biologique) en 2015. Selon le projet de SDAGE qui sera adopté fin 2009, 61 % des masses d'eau du bassin Loire Bretagne atteindront le bon état des eaux à l'horizon 2015.

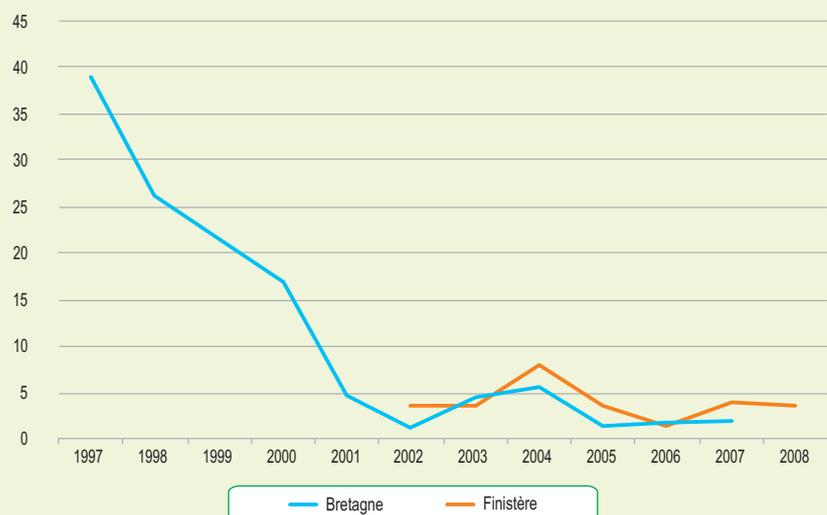
Des programmes d'actions, portés par les collectivités, sont mis en place pour reconquérir la qualité des eaux : il s'agit de contrats de bassin versant ou de contrats de restauration et d'entretien de rivières.

Part de la population momentanément exposée à une eau non conforme en nitrates (>50 mg/l) (en %)



Source : Drass Bretagne-Ddass du Finistère

Part de la population momentanément exposée à une eau non conforme en pesticides (> 0,1 µg/l) (en %)



Source : Drass Bretagne-Ddass du Finistère

Forces

- la qualité biologique des cours d'eau satisfaisante ;
- une eau potable de qualité suite aux traitements.

Faiblesses

- une pollution en nitrates et pesticides qui perdure dans les eaux de surface ;
- de nombreux sites littoraux touchés par les échouages d'algues vertes.

Méthodes / Sources / Définitions

- **CORPEP** : Commission Régionale d'étude de la Pollution des Eaux par les Produits phytosanitaires.
- **Eutrophisation** : détérioration d'un écosystème aquatique par la prolifération de certains végétaux, en particulier des algues planctoniques. La cause peut être le rejet de nitrates des activités humaines (engrais azotés par exemple), de phosphates, et de matières organiques. Les conséquences sont variables et nombreuses : prolifération des algues planctoniques, modification des caractéristiques physiques et chimiques de l'eau, disparition ou forte réduction du nombre d'animaux et de certains végétaux, réduction de la teneur en oxygène, etc.
- **Indice poissons rivière** : indice qui permet d'apprécier l'état des systèmes aquatiques. Il établit une comparaison de la composition et de la structure d'un peuplement échantillonné par pêche électrique avec celles d'un peuplement de référence. L'écart observé traduit l'état de perturbation de la biocénose, répertorié en 5 classes de qualité.
- **Indice diatomées benthiques** : l'Indice Biologique Diatomées (IBD), réalisé selon un protocole normalisé (IBD NFT 90354), est basé sur l'analyse de la flore diatomique fixée sur le fond des cours d'eau. Cet indice est calculé en fonction de l'abondance des espèces récoltées et de leur sensibilité à la pollution (matière organique, azote, phosphore).
- **RCS** : Réseau de Contrôle de Surveillance.
- **Répartition des stations de mesure (RCS) selon la qualité des eaux douces par type de polluants** : les données ont été exploitées selon le système d'évaluation de la qualité des eaux superficielles (SEQ-EAU), et évaluées selon le percentile 90. Cette méthode consiste à retenir la classe la plus défavorable après avoir éliminé 10 % des plus mauvais prélèvements. Les conditions exceptionnelles, peu représentatives de la situation réelle observée, sont ainsi évitées.

Pour en savoir plus

- * L'eau en Bretagne : bilan 2008 / direction régionale de l'Environnement. - Rennes : Diren, 2009. - 24 p. - Accessible en ligne.
- * L'eau en Bretagne : bilan 2007 / direction régionale de l'Environnement. - Rennes : Diren, 2008. - 20 p. - Accessible en ligne.
- * Une facture d'eau élevée en Bretagne / Françoise Potin ; service régional de Statistique agricole. - Dans : *Agreste Bretagne* : n° 48 (2004, juil.). - P. 5-8. - Accessible en ligne.
- * La politique de l'eau / Conseil général du Finistère. - Dans : *Atlas de l'environnement*, 2009. - Système en ligne - Accès thématique.
- * Évolution de la qualité des eaux en nitrate en Bretagne : synthèse régionale au 30 septembre 2007 / Pierre Arousseau, Josette Launay, Patrick Poulaine... [et al.]. - Rennes : conseil scientifique de l'environnement de Bretagne, 2009. - 26 p. - Accessible en ligne.
- * Communiqué sur les marées vertes / conseil scientifique de l'Environnement de Bretagne. - Rennes : CSEN, 2009. - 13 p. - Accessible en ligne.
- * Le défi de la qualité des eaux en Bretagne / Rapporteurs : Jean Fleury, Jean-Paul Guyomarc'h ; Conseil économique et social de Bretagne. - Rennes : conseil régional de Bretagne, 2003. - 467 p. - Accessible en ligne.
- * L'environnement en Bretagne : cartes et chiffres clés. - Rennes : Bretagne environnement, 2008 - 164 p. - Accessible en ligne.
- * Les ménages dépensent plus pour l'environnement / Stéphane Levasseur ; Service de l'observation et des statistiques. - Dans : *Le Point sur...* ; n° 19 (2009, juil.). - 4 p. - Accessible en ligne.
- * La qualité des rivières s'améliore pour plusieurs polluants, à l'exception des nitrates / Aurélie Dubois ; ministère de l'Écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, service de l'observation et des statistiques. - Dans : *Le Point sur...* ; n° 18 (2009, juil.). - 4p. - Accessible en ligne.
- * La qualité de l'eau : une préoccupation environnementale forte / Alexis Roy ; Institut français de l'environnement. - Dans : *Les Données de l'environnement*. - n° 91 (2004, mars). - 4 p. - accessible en ligne.
- * Les pesticides dans les eaux : données 2005 / Institut français de l'environnement. - Orléans : Ifen, 2008. - 39 p. - (Les Dossiers ; 09). - Accessible en ligne.
- * www.eaubretagne.fr
- * www.eau-loire-bretagne.fr/
- * www.bretagne-environnement.org
- * www.bretagne.ecologie.gouv.fr
- * www.cseb-bretagne.fr
- * www.zoneshumides29.fr/
- * www.passeport.cg29.fr
- * www.agreste.agriculture.gouv.fr
- * www.ifen.fr
- * www.agreste.agriculture.gouv.fr
- * www.legrenelle-environnement.gouv.fr
- * www.developpement-durable.gouv.fr
- * www.cieau.com
- * www.littoral.ifen.fr/
- * www.baignades.sante.gouv.fr
- * www.ifremer.fr
- * www.ceva.fr

L'essentiel

Les Finistériens sont potentiellement moins exposés aux *risques* que la moyenne des Français. Sur les 283 communes finistériennes, 75 sont classées à risques naturels ou technologiques. 6 Finistériens sur 10 résident dans une commune classée en risque technologique ou naturel. Les Finistériens sont principalement concernés par les risques d'inondations, de mouvements de terrain et par les risques industriels et nucléaires.

Pertinence au regard du développement durable

Chaque année, le Finistère est soumis à des risques naturels d'une grande diversité, le plus souvent d'origine météorologique. À titre d'illustrations, les événements naturels comme la tempête de 1987, ou plus récemment les inondations de 1999 ont touché le département et provoqué des dommages importants. La population finistérienne est également potentiellement soumise à des risques technologiques.

La maîtrise et la gestion des risques sont des enjeux du développement durable. Il s'agit, face à des phénomènes naturels ou technologiques d'assurer la sécurité des personnes, des biens et la préservation des espaces naturels, et aussi d'en limiter les effets. L'exposition aux risques technologiques et naturels est directement liée au développement de notre société, et particulièrement à l'extension de l'urbanisation. La proximité d'industries manipulant ou produisant des matières potentiellement dangereuses, la maîtrise difficile, et dans certains cas impossible des inondations ou des glissements de terrain, obligent à se préparer à gérer les risques pour mieux protéger les populations.

Si le risque "zéro" n'existe pas, des mesures peuvent être envisagées pour réduire le risque auquel sont exposés les personnes et les territoires. Il s'agit de tenter de diminuer l'aléa (l'intensité du phénomène) lorsque c'est possible ou de diminuer les enjeux liés au risque, en maîtrisant, par exemple, l'extension des surfaces imperméables et notamment de l'urbanisation dans ou à proximité des zones à risques, en développant l'information des habitants résidant dans les zones concernées, etc.

Tour d'horizon

Le rail d'Ouessant, dispositif de séparation de trafic mis en place à la suite de la catastrophe de l'Amoco Cadiz (1978), est l'un des passages maritimes les plus fréquentés au monde. Au cours de l'année 2007, 52 712 navires se sont signalés auprès du Centre régional opérationnel de surveillance et de sauvetage lors de leur passage au large de l'île d'Ouessant, soit une moyenne de 145 navires par jour.

Une pollution en nitrates et pesticides qui perdure dans les eaux de surface. **voir fiche Qualité de l'eau*

Moins de risques majeurs dans le Finistère qu'ailleurs

Le Finistère est globalement moins exposé aux *risques majeurs* que la Bretagne et la métropole. Alors que moins de 3 communes finistériennes sur 10 peuvent être sujettes à un ou plusieurs risques majeurs naturels ou

technologiques, 5 sur 10 le sont en Bretagne, 7 sur 10 en métropole. 59 % des Finistériens résident dans une commune soumise aux risques majeurs, contre 73 % en Bretagne et 86 % pour la France métropolitaine.

L'évolution de la population dans les communes concernées à au moins un risque naturel

ou technologique est moins forte depuis 1990 que celle de l'ensemble du Finistère. Cependant, la densité de la population y est 1,7 fois plus forte. En 2006, les communes exposées à au moins un risque naturel ou technologique ont une densité moyenne de 228 habitants/km², contre 131 au niveau départemental.

Nombre de communes classées à risques majeurs selon le type de risques

	Communes du Finistère		Population du Finistère		Bretagne (en %)		Métropole (en %)	
	Nombre	%	Nombre d'habitants	%	Communes	Population	Communes	Population
Exposition aux risques majeurs	75	26,5	511 401	57,9	46,9	73,3	71,7	86,2
Exposition aux risques naturels	53	18,7	416 193	47,1	46,9	64,8	63,5	81,6
<i>Dont exposition aux risques inondations / submersion marine</i>	47	16,6	238 219	27,0	30	47,9	47	71
<i>Dont exposition aux risques mouvements de terrain</i>	11	3,9	263 106	29,8	6,1	17,4	27,6	48,2
Exposition aux risques technologiques	28	9,9	284 297	32,2	28	53,6	40,3	69,8
<i>Dont exposition aux risques industriels</i>	21	7,4	270 015	30,6	5,8	27,8	5,4	26,2
<i>Dont exposition aux risques de rupture de barrage</i>	5	1,8	11 017	1,2	5,5	11,2	12,8	19
<i>Dont exposition aux risques nucléaires</i>	4	1,4	155 497	17,6	0,3	5	0,7	1

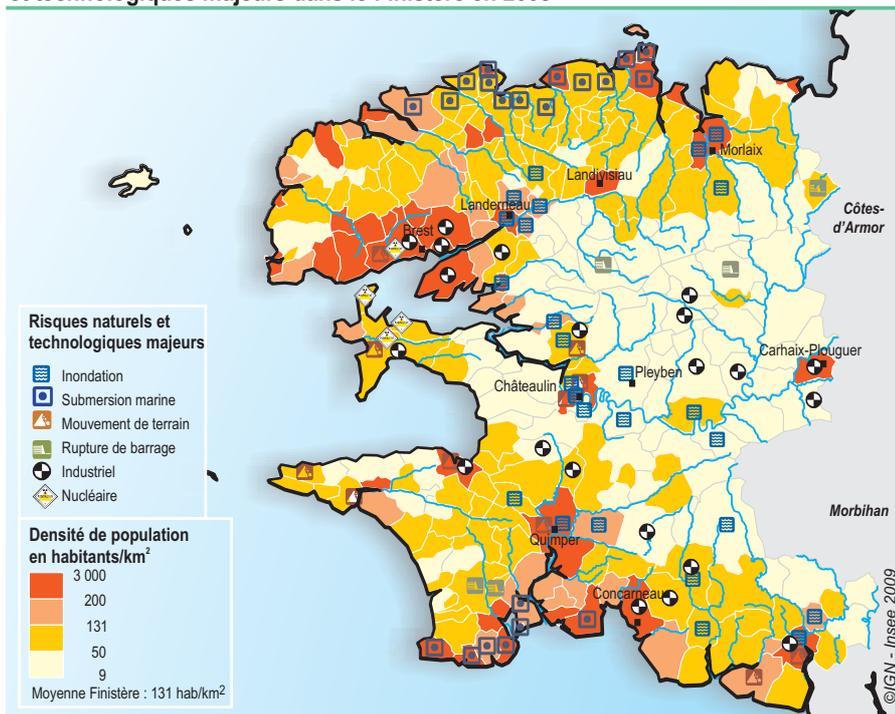
Source : préfecture du Finistère 2008 - Meeddat, base Gaspar 2009 - Insee, recensement de la population 2006

Note : du fait des sources utilisées, des différences mineures peuvent apparaître entre les données en valeur absolue et celles exprimées en valeur relative.

Avertissement : si les risques majeurs concernent 75 communes finistériennes, cela ne signifie pas que toute la population de ces communes y est exposée. Cependant, la population résidant dans ces communes donne un indice sur la vulnérabilité de ces communes. Par ailleurs, une commune peut être soumise à plusieurs types de risques.

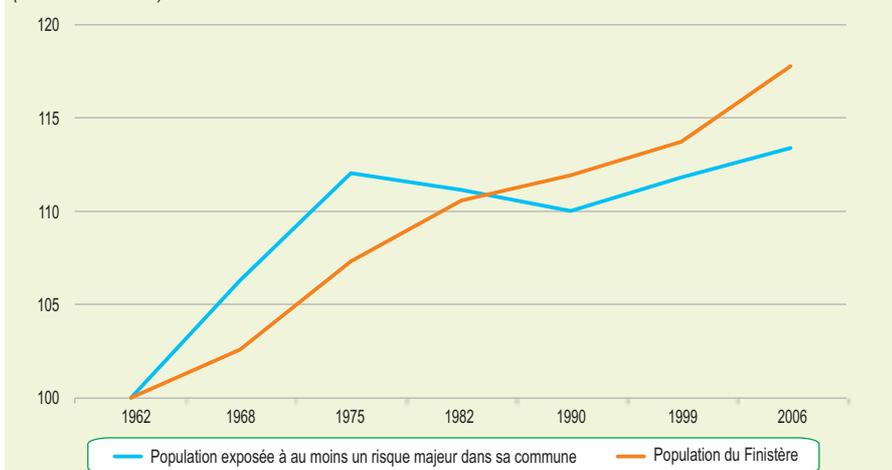
Risques naturels et technologiques

Répartition géographique des risques naturels et technologiques majeurs dans le Finistère en 2008



Source : préfecture du Finistère - Insee, recensement de la population 2006 (exploitation principale)

Évolution de la population dans les communes classées à risques majeurs en 2008 (base 100 en 1962)



Source : préfecture du Finistère - Insee, recensements de population

Les inondations, le risque naturel le plus fréquent dans le Finistère

Les communes du Finistère classées en risque naturel majeur le sont soit au titre des inondations, soit au titre des mouvements de terrain. Sur 53 communes sujettes à au moins un risque naturel, 47 sont exposées aux risques d'inondations et 11 aux risques de mouvements de terrain. Châteaulin, Port-Launay, Quimper, Quimperlé et Pont-

de-Buis-lès-Quimerch sont sujettes à la fois aux risques d'inondations et de mouvements de terrain.

Si statistiquement, le Finistère est relativement épargné par les risques naturels, il a été marqué par plusieurs *catastrophes naturelles* durant les deux dernières décennies. La position géographique du Finistère, exposé aux vents d'ouest, la façade maritime importante et un réseau hydrographique dense

rendent ce département vulnérable aux tempêtes et inondations. Entre 1983 et 2008, les trois quarts des arrêtés préfectoraux de catastrophes naturelles sont liés aux inondations. Une commune finistérienne sur trois a fait l'objet d'au moins 4 arrêtés concernant ce risque sur cette période (hors événement de 1999, où l'ensemble des communes du Finistère sont concernées). Quimperlé, Guipavas et Quimper sont les communes les plus exposées avec plus de 8 arrêtés de catastrophes naturelles entre 1983 et 2008.

La bonne prise en compte du risque naturel dans l'aménagement

La réduction des dommages lors de catastrophes naturelles passe par une maîtrise de l'aménagement du territoire, en réduisant les enjeux dans les zones à risques, et en diminuant la *vulnérabilité* des zones déjà urbanisées. Dans le Finistère en 2009, sur les 47 communes soumises aux risques majeurs d'inondations, 38 ont un *Plan de Prévention des Risques naturels (PPR)* approuvé, 9 ont un plan de prévention prescrit non encore approuvé. Il n'y a donc aucune commune soumise au risque inondation ou submersion marine qui ne soit pas couverte par un PPR, prescrit ou approuvé.

Le Finistère : moins exposé aux risques technologiques, excepté pour le nucléaire

D'une manière générale, la population finistérienne est peu exposée aux risques technologiques : 32 % de la population résident dans une commune classée à au moins un risque technologique, contre 54 % en Bretagne. En revanche, l'analyse par type de risques montre que l'exposition au risque nucléaire est plus forte. 18 % de la population finistérienne résident dans une commune classée à risque nucléaire, contre 1 % au niveau national. L'ensemble des communes classées au risque nucléaire en Bretagne sont situées dans le Finistère. La présence à Brest et sur la presqu'île de Crozon de la DCNS, dont l'une des activités porte sur les sous-marins nucléaires explique cette surexposition de la population finistérienne.

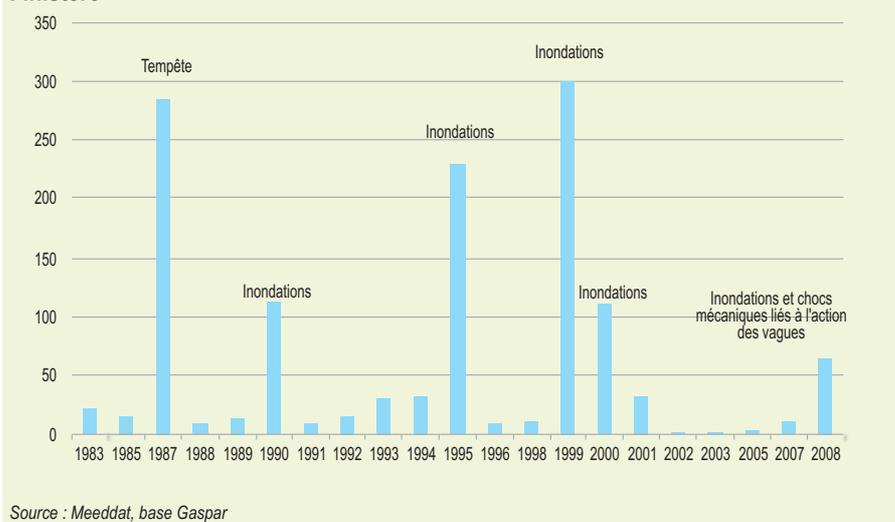
1 installation bretonne de type Seveso sur 3 située dans le Finistère

Le développement des activités industrielles, associé à l'urbanisation qui s'étend parfois à proximité des installations industrielles dangereuses, a contribué à la mise en place d'une réglementation relative à la prévention des accidents majeurs.

La Bretagne ne comporte pas de vastes complexes industriels à hauts risques mais abrite plusieurs stockages de matières dangereuses, classés Seveso. Les établissements Seveso bretons sont principalement identifiés comme des établissements 'simples', car concernés par un petit nombre de substances dangereuses et ne mettant pas en œuvre de procédés de fabrication. Au 1^{er} juillet 2008, sur les 37 établissements Seveso bretons, 14 sont localisés dans le Finistère dont 6 classés à hauts risques. Ces derniers sont considérés comme particulièrement dangereux et impliquent la définition de servitudes d'utilité publique. Dans le Finistère, il s'agit principalement de stockage d'hydrocarbures, d'engrais et de phytosanitaires, de stockage et fabrication d'explosifs et de centrales électriques thermiques de relativement faible puissance.

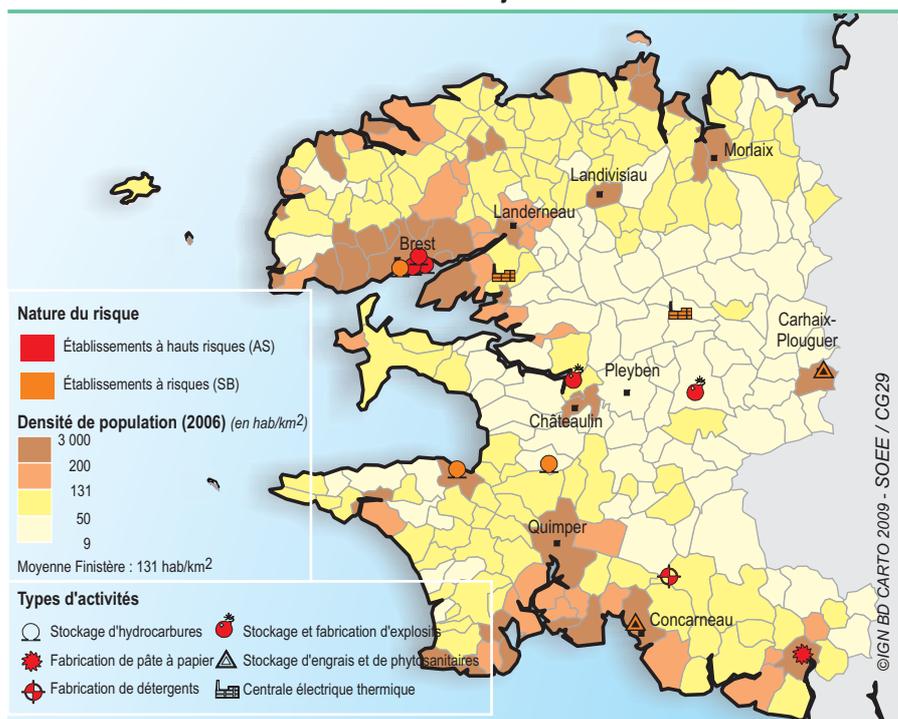
En application du décret du 7 septembre 2005, des Plans de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) doivent être élaborés afin de maîtriser l'urbanisation à proximité des sites à hauts risques. Au 1^{er} juillet 2008, 6 PPRT ont été prescrits par arrêté préfectoral sur les 17 sites qui concernent la Bretagne.

Nombre d'arrêtés de catastrophes naturelles publiés au Journal officiel depuis 1983 - Finistère



Note : chaque commune est comptée autant de fois qu'elle a été déclarée en catastrophe naturelle.

Établissements Seveso dans le Finistère au 1^{er} juillet 2008



Forces

- une exposition aux risques naturels et technologiques limitée ;
- la prise en compte des risques naturels dans les problématiques d'aménagement.

Faiblesses

- une exposition plus forte à un potentiel risque nucléaire ;
- une exposition plus forte aux risques liés à l'activité maritime.

Définitions et méthodes

Catastrophe naturelle : une catastrophe est, selon l'Institut Français de l'ENvironnement (IFEN), « une grave interruption de fonctionnement d'un territoire, causant des pertes humaines, matérielles ou environnementales que les sociétés affectées ne peuvent surmonter avec leurs seules ressources propres ». Une procédure d'indemnisation des catastrophes naturelles mise en place par la loi du 13 juillet 1982 a instauré la déclaration de catastrophe naturelle, prise par arrêté interministériel publié au Journal officiel. Elle représente donc une source d'information sur la survenance des risques naturels. Une catastrophe naturelle n'est enregistrée que si elle occasionne des dommages non couverts par les contrats d'assurance habituels (dommages liés aux effets du vent, de la neige ou du gel) : inondations, sécheresse, etc.

Plan de Prévention des Risques naturels prévisibles (PPR) : outils de prévention des risques naturels délimitant les zones exposées directement ou indirectement à un risque et y réglementant l'utilisation des sols. Le PPR peut prendre en compte un ou plusieurs risques et ne comporter que des mesures relatives aux nouvelles constructions, quitte à être complété ensuite par des mesures applicables au bâti existant pour réduire sa vulnérabilité. C'est la seule procédure spécifique à la prise en compte des risques naturels dans l'aménagement. La loi du 2 février 1995 qui les institue a abrogé les lois précédentes. Les anciennes procédures – Plans de Surfaces Submersibles (PSS), R 111-3 du Code de l'urbanisme, PER – approuvées valent PPR.

Risque : mesure des effets d'un aléa sur un territoire. Son importance dépend donc de l'aléa (sa nature, sa probabilité, son intensité...), mais aussi des enjeux exposés (population, biens...) et de leur vulnérabilité. Il n'y a pas de risque lorsque le territoire exposé à un aléa est dépourvu d'enjeux humains, matériels et environnementaux.

Risque majeur : il se caractérise à la fois par une faible probabilité d'occurrence d'un événement donné et une forte gravité en cas de réalisation de cet événement (nombreuses victimes, dommages importants aux biens et à l'environnement).

Vulnérabilité : propension d'une personne, d'un bien ou d'un territoire à subir des dommages en cas d'exposition à un aléa.

Seveso (établissement) : la directive européenne Seveso définit deux catégories d'établissements industriels à risques suivant la quantité de produits dangereux : les établissements Seveso 'seuil haut' et les établissements Seveso 'seuil bas'. Dans la transposition française de la directive (qui n'applique pas tout à fait les mêmes seuils), les établissements les plus dangereux correspondent aux établissements Seveso 'AS' (Autorisation avec Servitudes d'utilité publique). Ces établissements sont soumis à une réglementation stricte et répondent à des exigences particulières, à savoir l'obligation de réaliser des études de danger sur les produits en question, de réaliser des plans de secours et d'informer les populations. Une maîtrise de l'urbanisation doit être réalisée autour de ces sites.

Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) : introduit par la loi n° 2003-699 du 30 juillet 2003, il délimite des zonages autour des installations industrielles classées à haut risque (établissements classés Seveso "AS"), dans lesquels les constructions futures sont réglementées et des prescriptions peuvent être imposées aux constructions existantes et futures.

Sources

- Gaspar est une base de données communales sur les risques naturels et technologiques. Elle comporte quatre types d'informations par commune : les risques majeurs identifiés d'après les Dossiers Départementaux des Risques Majeurs (DDRM) établis par les préfets, les dispositifs de prévention (plans de prévention des risques et dispositifs antérieurs), les arrêtés de catastrophe naturelle et l'information préventive. Les données présentées dans ce document ont été extraites en mai 2009.
- Préfecture du Finistère – Arrêté préfectoral n°2008 – 2016 du 12 novembre 2008 – Annexe Tableau de synthèse des communes du Finistère concernées par un ou plusieurs risques majeurs identifiés.

Pour en savoir plus

- * Panorama de l'environnement industriel en Bretagne 2007-2008 / Direction régionale de l'Industrie, de la recherche et de l'environnement de Bretagne. - Rennes : Drire, 2009. - Système en ligne.
- * Dossier départemental sur les risques majeurs du Finistère / Direction départementale de l'Équipement. - Quimper : Préfecture du Finistère, 2006. - 242 p. - Accessible en ligne.
- * L'environnement, enjeu du développement : connaître et agir en Bretagne / Direction régionale de l'Environnement de Bretagne. - Rennes : Préfecture de la région de Bretagne ; Paris : Édition et communication européenne, 1996. - 58 p.
- * La société face aux risques majeurs / Institut français de l'environnement. - Dans : L'environnement en France. - (2006). - P. 373-389. - (Les Synthèses de l'Ifen). - Accessible en ligne.
- * Inventaire 2009 des accidents technologiques : [données 2008] / Bureau d'analyse des risques et pollutions industrielles. - Paris : ministère de l'Écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, 2009. - 16 p. - Accessible en ligne.
- * www.finistere.equipement.gouv.fr
- * www.bretagne.drire.gouv.fr
- * www.bretagne-environnement.org
- * www.prim.net
- * www.aria.developpement-durable.gouv.fr
- * www.developpement-durable.gouv.fr
- * www.ifen.fr
- * www.installationsclassees.ecologie.gouv.fr

L'essentiel

Au 1^{er} janvier 2006, le département compte 883 000 habitants, soit 30 300 de plus qu'en 1999. La moyenne d'âge des habitants du Finistère s'établit à 41,3 ans (Bretagne : 40,7 ans) pour une densité moyenne de 131 habitants au km². Avec une croissance annuelle de 0,5 %, entre 1999 et 2006, la population finistérienne progresse plus faiblement que celle des autres départements bretons. La part des 60 ans et plus dans la population totale a augmenté modérément (23,8 % en 1999, 24,2 % en 2006). Celle des personnes très âgées, 80 ans et plus, a crû plus fortement (4,1 % en 1999, 5,6 % en 2006). En prolongeant les tendances récentes à l'horizon 2030, le vieillissement de la population sera encore plus marqué, avec un tiers de personnes âgées d'au moins 60 ans.

Pertinence au regard du développement durable

Comprendre et prévoir les structures démographiques de demain est un élément essentiel à la réflexion de l'aménagement durable du territoire. En effet, les dynamiques démographiques, qu'elles soient naturelles ou migratoires, réorganisent et structurent les territoires à travers l'habitat, les déplacements, l'occupation des sols, l'offre de services et d'équipements...

Par ailleurs, le vieillissement de la population d'un territoire se répercute sur son économie et la structure de ses emplois. L'augmentation des emplois d'aide aux personnes âgées ou dans les structures d'accueil en est une traduction. À l'échelle nationale, le rapport entre la population de 60 ans et plus et la population active, celle de 20 à 59 ans, donne la mesure démographique de la dépendance économique. La solidarité générationnelle est aussi un des fondements du développement durable. Face au vieillissement de la population, satisfaire les besoins des générations présentes, en particulier ceux des personnes âgées, demande des adaptations. Certaines relèvent de décisions nationales, comme le financement des systèmes de santé publique et des régimes de retraite. D'autres dispositifs, comme le développement de services d'aide à domicile, l'allocation personnalisée d'autonomie, sont financés ou bien mis en place localement. Les évolutions démographiques à l'échelle départementale doivent donc être prises en compte.

Tour d'horizon

Une plus forte densité de population sur les communes littorales (214 habitants au km²). **voir fiche Occupation du sol*

L'habitat individuel est prédominant (72 % des logements principaux). **voir fiche Accès au logement des populations locales*

Des espérances de vie inférieures aux moyennes nationales. **voir fiche Santé*

Le vieillissement n'épargne aucune des régions françaises.

Une croissance modérée de la population soutenue par les migrations

Le Finistère, qui compte 883 000 habitants au 1^{er} janvier 2006, est le département breton le moins dynamique au niveau démographique. La croissance annuelle de la population finistérienne est de 0,5 % entre 1999 et 2006, contre 0,9 % en Bretagne. L'indicateur conjoncturel de fécondité est passé de 1,7 enfant par femme dans les années 90 à 2 enfants par femme en 2006. Le taux de fécondité progresse comme en France, mais en raison de la structure plutôt âgée de la population finistérienne, l'excédent des naissances sur les décès (*solde naturel*) est faible : + 3 400 personnes entre 1999 et 2006. La croissance démographique est essentiellement soutenue par l'excédent des arrivées sur les départs. Le *solde migratoire apparent* entre 1999 et 2006 s'élève à 26 900 personnes. Le Pays de Cornouaille est le plus attractif avec un gain migratoire de 18 000 individus. Même si le nombre de migrations vers le Finistère est élevé, l'intensité est moindre que dans les autres

départements bretons. Sur cette même période, le taux de migration en moyenne annuelle est de + 0,4 %, alors qu'il est au moins égal à + 0,7 % dans chacun des trois autres départements. Les communes à proximité de

la mer, des espaces périurbains et des pôles urbains de Quimper et Brest connaissent des taux de croissance annuels de population parmi les plus élevés : Clohars-Fouesnant (+ 5,5 %), Tréméoc (+ 4,4 %), Fouesnant

Les jeunes adultes plus mobiles

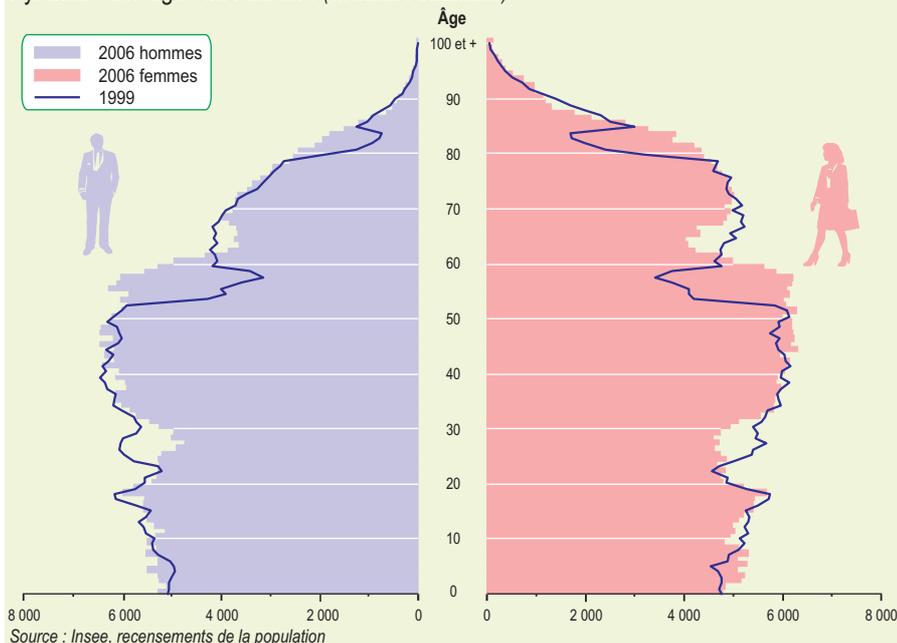
Échanges migratoires* par âge du Finistère avec les autres départements de France métropolitaine sur la période 2001-2006 (en nombre d'habitants)



Source : Insee, recensement de la population 2006 (exploitation principale)
* voir définitions

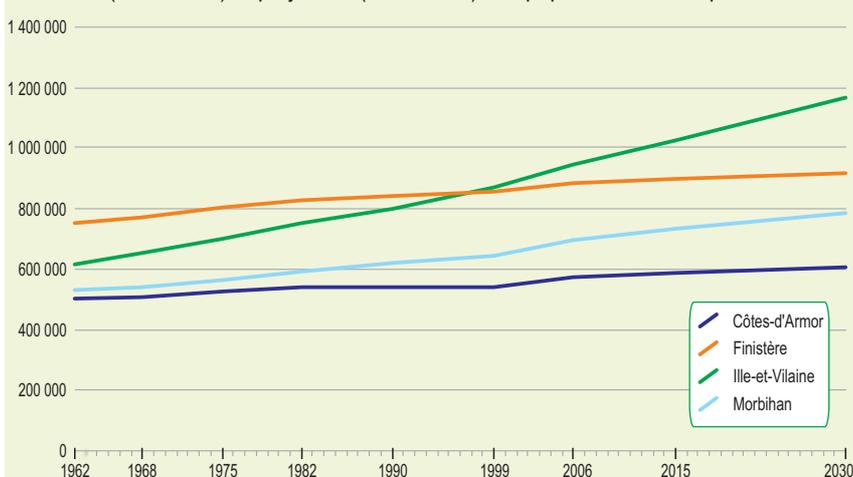
Une génération creuse remplacée par une génération plus fournie dans la tranche d'âge 50-60 ans

Pyramide des âges du Finistère (en nombre d'habitants)



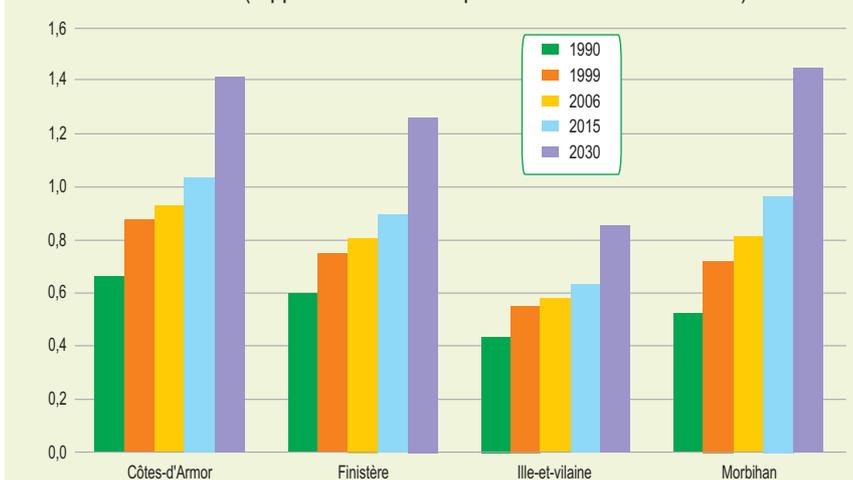
Faible croissance démographique dans le Finistère

Évolution (1962-2006) et projection (2015-2030) des populations des départements bretons



Le vieillissement démographique s'accélérerait après 2015

Indice de vieillissement (rapport des 65 ans et plus sur les moins de 20 ans)



(+ 2,7 %), Plouarzel (+ 3,8 %), Plougonvelin (+ 3 %). La croissance de ces communes s'appuie sur des migrations majoritairement infradépartementales.

Parallèlement, le département attire surtout des actifs plutôt jeunes. Parmi les adultes arrivés dans le Finistère, 2 sur 3 ont moins de 40 ans. Ces adultes sont souvent accompagnés d'enfants de moins de 15 ans. Ils sont aussi plus qualifiés. La proportion de cadres est deux fois plus élevée pour les arrivants que pour les actifs présents dans le département cinq ans auparavant. Le Finistère, et particulièrement son littoral, attire également les 55-64 ans à l'arrivée de la retraite. Les Finistériens se montrent attachés à leur département : 72 % des habitants du Finistère y sont nés. La proportion d'individus qui vivent dans leur département de naissance est de 65 % en Bretagne, et seulement de 53 % en France métropolitaine.

Alors que le nombre des jeunes Finistériens de moins de 20 ans avait reculé de 17 700 entre 1990 et 1999, il a progressé de 1 400 sur la période 1999-2006, avec l'arrivée de familles jeunes. Les intercommunalités du Pays des Abers, du Pays d'Iroise, du Pays Fouesnantais et du Pays de Landerneau Daoulas sont les principales bénéficiaires en nombre d'arrivants. Celles du Pays Glazik, de la Région de Pleyben et de l'Aulne Maritime ont les taux de variation les plus élevés : autour de 2 % annuellement. À l'inverse, le nombre de moins de 20 ans a diminué dans Brest Métropole Océane et dans Quimper Communauté.

Avec 14 100 personnes supplémentaires de 80 ans ou plus, cette classe d'âge a augmenté de 40 % entre 1999 et 2006. Leur part dans la population totale est passée de 4,1 % en 1999 à 5,6 % en 2006. Elle symbolise les gains en espérance de vie. C'est aussi le résultat de l'arrivée à des âges élevés de générations nombreuses. La plus forte progression concerne la tranche d'âge 40-59 ans qui représente 28 % de la population, soit une augmentation de 2,7 points par rapport à 1999. Toutes ces personnes auront aussi plus de 60 ans dans deux décennies, ce qui aura des effets sur le rapport entre la population active et la population inactive.

Le vieillissement de la population devrait s'accélérer

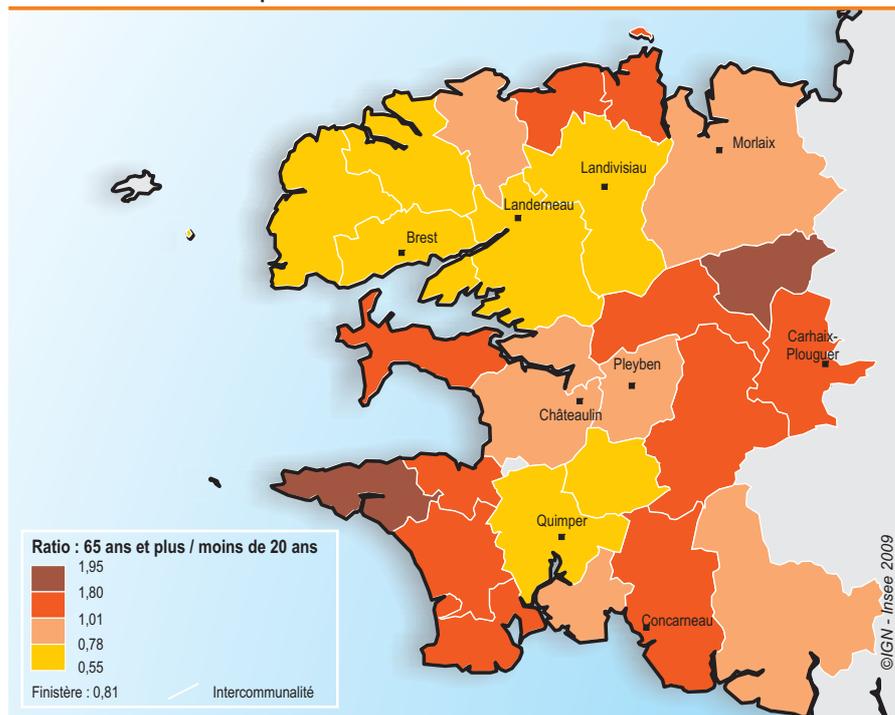
À l'horizon 2030, le vieillissement de la population devrait s'accélérer. Selon le scénario central des projections de population, le

département du Finistère compterait 918 000 personnes en 2030. Les personnes âgées de 60 ans et plus représenteraient le tiers de la population. La dépendance, plus fréquente à partir de 80 ans, devrait affecter un nombre fortement croissant de personnes âgées. Les personnes de 80 ans et plus seraient 70 000 en 2030, contre 50 000 aujourd'hui. Leur part représenterait 7,7 % de la population finistérienne, jusqu'à 10 % dans le Pays Centre-Ouest Bretagne.

Après 2015, la croissance du nombre de personnes âgées de 65 ans et plus rapporté à celui des moins de 20 ans devrait s'accroître. En 2030, il y aurait 130 personnes âgées pour 100 jeunes, contre 80 en 2006 et 90 en 2015. Le vieillissement démographique ne touche pas de manière égale tous les territoires. Aujourd'hui, il concerne plus particulièrement les intercommunalités du centre-Finistère. Ainsi, dans celle des Monts d'Arrée, il y a 2 fois plus de personnes âgées que de jeunes, 1 personne sur 8 a déjà 80 ans ou plus. Les intercommunalités du Poher, de Haute Cornouaille, du Yeun Ellez comptent, d'ores et déjà, plus de personnes âgées de 65 ans et plus que de jeunes de moins de 20 ans. Le vieillissement concerne également certaines intercommunalités côtières, en particulier celles du Cap Sizun, du Pays de Douarnenez et du Pays Bigouden Sud. A contrario, le vieillissement n'est pas marqué dans les communes en périphérie de Brest et de Landerneau où des familles avec enfants s'installent plus fréquemment.

Alors que la population des 60 ans et plus augmentera dans les décennies à venir, celle des actifs (âgés de 20 à 59 ans) est appelée à diminuer. Or, le principe de solidarité transgénérationnelle repose sur un nombre plus élevé d'actifs. En 2006, il y a 2,1 personnes âgées de 20 à 59 ans pour une personne âgée de 60 ans ou plus. C'est légèrement inférieur à la Bretagne (2,2), et nettement inférieur à l'Ille-et-Vilaine (2,8), mais toutefois supérieur aux Côtes-d'Armor (1,8). En 2030, il n'y aurait plus que 1,4 actif pour une personne âgée de 60 ans et plus. Entre 2006 et 2030, le Finistère gagnerait 90 000 personnes de 60 ans et plus et en perdrait 40 000 âgées de 20 à 59 ans.

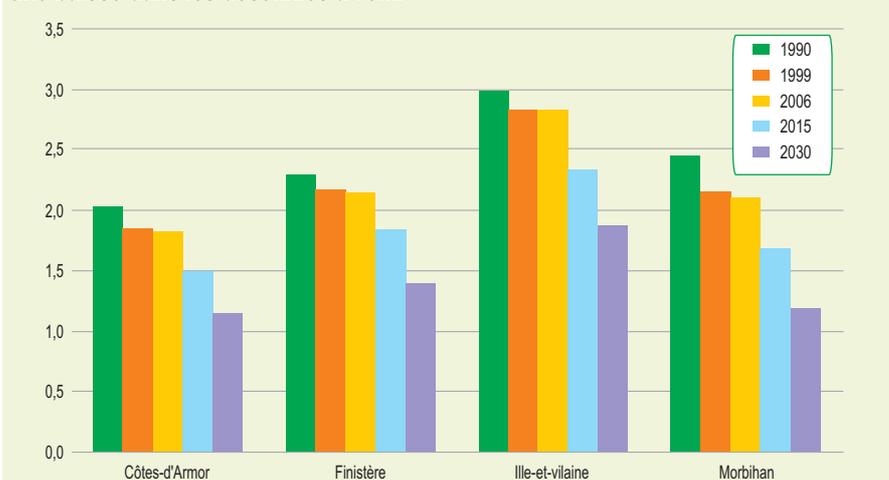
Indice de vieillissement par intercommunalité en 2006



Source : Insee, recensement de la population 2006 (exploitation principale)

Lecture : l'indice de vieillissement mesure le ratio entre le nombre de personnes âgées de 65 ans ou plus et celui des moins de 20 ans. Cet indice est le plus faible dans l'intercommunalité du Pays de Landerneau Daoulas (0,55). Dans le Finistère, ce ratio est égal à 0,81.

Ratio de la population 20-59 ans sur la population de 60 ans et plus : une baisse dans les décennies à venir



Source : Insee, recensements de la population 1990, 1999, 2006, scénario central des projections Omphale à l'horizon 2015-2030

Forces

- des Finistériens attachés à leur département ;
- un solde migratoire modéré et positif ;
- des migrations de jeunes familles vers le département.

Faiblesses

- un dynamisme démographique moindre du département et des territoires plus fragiles ;
- un accroissement de la part des plus de 60 ans dans les décennies à venir ;
- un entretien et une transmission des compétences entre générations à assurer ;
- un nombre croissant de personnes très âgées et une plus forte dépendance potentielle.

Définitions

Échanges migratoires :

- les **entrants** correspondent au nombre d'individus âgés de plus de 5 ans qui résident en 2006 dans le Finistère et qui résidaient 5 ans auparavant dans un autre département de France métropolitaine. (Ne sont pas comptés ici les entrants qui résidaient à l'étranger ou dans les dom-tom) ;
- les **sortants** correspondent au nombre d'individus âgés de plus de 5 ans qui résidaient 5 ans auparavant dans le Finistère, et qui, en 2006, résident dans un autre département de France métropolitaine. (Ne sont pas comptés ici les sortants qui résident à l'étranger ou dans les dom-tom).

Le **solde naturel** est égal à la différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès (issus de l'état civil).

Le **solde migratoire** d'un territoire est égal à la différence entre le nombre d'entrants dans le territoire et le nombre de sortants du territoire. Le solde migratoire est estimé indirectement par différence entre la variation totale de la population (mesuré par différence des populations entre deux recensements) et le solde naturel. Ce solde migratoire est **apparent**. En effet, il existe une marge d'incertitude qui s'y attache : imprécisions tenant aux défauts de comparabilité entre deux recensements (évolution de concepts de population et inégale qualité). Il apporte néanmoins une information appréciable sur la dynamique de population des territoires.

Méthodologie

Le **scénario central des projections Omphale de population** repose sur trois hypothèses :

- les taux de fécondité par âge sont maintenus à leur niveau de 2005 ;
- la mortalité poursuit sa baisse au même rythme qu'en France métropolitaine ;
- les comportements migratoires observés sur la période 1990-2005 sont maintenus sur toute la période de projection.

On parle de vieillissement démographique lorsque la proportion des personnes âgées augmente dans une population, et en contrepartie, celle des jeunes diminue. Ce phénomène est mesuré ici avec l'indice de vieillissement qui correspond au ratio entre le nombre des personnes âgées de 65 ans ou plus et celui des moins de 20 ans.

Pour en savoir plus

- * Ville, mer, campagne : comment les nouveaux habitants dynamisent les différents territoires bretons / Isabelle Baudequin ; Insee Bretagne. - Dans : *Octant* ; n° 117 (2009, sept.). - P. 25-30. - Accessible en ligne.
- * Le Finistère en 2006 : un département dans la force de l'âge / Robert Granger ; Insee Bretagne. - Dans : *Octant* ; n° 117 (2009, sept.). - P. 10-13. - Accessible en ligne.
- * La population des pays bretons à l'horizon 2030 : l'arc Rennes-Auray se distingue / Mickaël Ramonet ; Insee Bretagne. Dans : *Flash d'Octant* ; n° 152 (2009, juin). - 4 p. - Système en ligne.
- * Le bilan démographique 2008 en Bretagne : des naissances en forte hausse, surtout dans le Morbihan / Valérie Duval ; Insee Bretagne. - Dans : *Octant* ; n° 116 (2009, juin). - P. 29-32. - Accessible en ligne.
- * La Bretagne au 1^{er} janvier 2006 : un dynamisme démographique largement dû aux migrations / Frédérique Deschamps-Collet ; Insee Bretagne. - Dans : *Flash d'Octant* ; n° 146 (2009, janv.). - 8 p. - Système en ligne.
- * Population des territoires bretons au 1^{er} janvier 2006 / Jean-François Portier ; Insee Bretagne. - Dans : *Dossier Web* ; n° 12 (2009, janv.). - Système en ligne.
- * Le nombre de ménages augmente deux fois plus vite que la population / Mickaël Ramonet ; Insee Bretagne. - Dans : *Octant* ; n° 115 (2009, janv.). - P. 4-10. - Accessible en ligne.
- * 370 000 ménages bretons supplémentaires en 2030 / Laurence Luong, Bruno Rul ; Insee Bretagne. - Dans : *Octant* ; n° 112 (2008, avr.). - P. 5-10. - Accessible en ligne.
- * L'évolution de la population des 21 pays bretons de 1999 à 2005 / Isabelle Baudequin ; Insee Bretagne. - Dans : *Octant* ; n° 111 (2008, janv.). - P. 17-21. - Accessible en ligne.
- * Une progression de la population toujours soutenue par les migrations / Stéphane Moro ; Insee Bretagne. - Dans : *Octant* ; n° 111 (2008, janv.). - P. 5-7. - Accessible en ligne.
- * La population de l'aire urbaine de Quimper au 1^{er} janvier 2005 / Maryse Larpent ; ADEUPa. - Dans : *Flash d'Octant* ; n° 136 (2008, janv.). - 2 p. - Système en ligne.
- * La population de la communauté d'agglomération du pays de Morlaix au 1^{er} janvier 2005 / Maryse Larpent ; ADEUPa. Dans : *Flash d'Octant* ; n° 137 (2008, janv.). - 2 p. - Système en ligne.
- * La population de l'aire urbaine de Brest et de la communauté urbaine de Brest au 1^{er} janvier 2005 / Maryse Larpent ; ADEUPa. - Dans : *Flash d'Octant* ; n° 135 (2008, janv.). - 2 p. - Système en ligne.
- * La population bretonne à l'horizon 2030 / David Lévy, Mickaël Ramonet ; Insee Bretagne. - Dans : *Octant* ; n° 108 (2007, mars). - P. 5 -11. - Accessible en ligne.
- * Recensement de la population de 2006 : les migrations entre départements : le Sud et L'Ouest toujours très attractifs / Brigitte Baccaini, David Levy. - Dans : *Insee première* ; n° 1248 (2009, juil.). - 4 p. - Accessible en ligne.
- * Projections 2005-2050 : des actifs en nombre stable pour une population âgée toujours plus nombreuse / Élise Coudin. - Dans : *Insee première* ; n° 1092 (2006, juil.). - 4 p. - Accessible en ligne.
- * www.insee.fr/fr/regions/bretagne/
- * www.insee.fr

L'essentiel

Le *taux de chômage* dans le Finistère est inférieur à celui de la France métropolitaine, mais légèrement supérieur à celui de la Bretagne. Il touche plus souvent les jeunes et les femmes. Les écarts de salaires entre hommes et femmes persistent. Le *taux d'emploi* des 55-64 ans est faible. Celui des femmes est proche de l'objectif de 60 % fixé par le Conseil européen de Lisbonne en 2000.

Pertinence au regard du développement durable

À la croisée du pilier économique et du pilier social, l'emploi est un indicateur de cadrage important pour apprécier la durabilité du développement. Il est un élément essentiel de qualité de vie et un facteur d'intégration et de cohésion sociale. Le taux d'emploi peut éclairer cette préoccupation. Le Conseil européen de Lisbonne en 2000 avait notamment défini un objectif d'augmentation du taux d'emploi des personnes âgées de 55 à 64 ans, afin de soutenir la croissance économique et de consolider les systèmes de protection sociale face au vieillissement de la population active.

Le développement durable suppose également l'égalité des femmes et des hommes dans les différents domaines de la vie sociale et donc celui de l'emploi. Les disparités professionnelles entre femmes et hommes ne se limitent pas aux inégalités de salaires. Les indicateurs auxquels on s'intéresse ici sont les salaires horaires moyens, la fréquence du temps partiel et le taux de chômage.

Enfin, l'*économie sociale* est un pan de l'économie. Le principe est que les organismes de cette sphère respectent la démocratie, le non-intéressement et intègrent la dimension humaine dans leur finalité. De plus, leurs activités sont très liées à la population résidente, avec un champ géographique assez souvent limité. Cette partie de l'économie paraît moins vulnérable aux aléas conjoncturels. Les risques de délocalisation la concernent moins.

Tour d'horizon

Pour se rendre à leur travail, plus de 4 actifs Finistériens sur 5 utilisent une voiture dans des trajets de plus en plus longs.

**voir fiche Déplacements de voyageurs*

4 emplois salariés sur 10 du secteur marchand dépendent d'un centre de décision extérieur au département.

**voir fiche Entreprises/établissements et gouvernance*

En 2007, 5,5 % des Français ayant un emploi sont dans une situation de sous-emploi (c'est-à-dire ont un emploi à temps partiel, souhaitent travailler davantage et sont prêts à le faire).

En 2007, 2,9 millions de Français n'ont pas d'emploi et en souhaitent un ; parmi eux 2,1 millions sont au chômage au sens du BIT et 770 000 sont inactifs (soit parce qu'ils ne sont pas disponibles dans les deux semaines pour travailler, soit parce qu'ils ne recherchent pas activement un emploi).

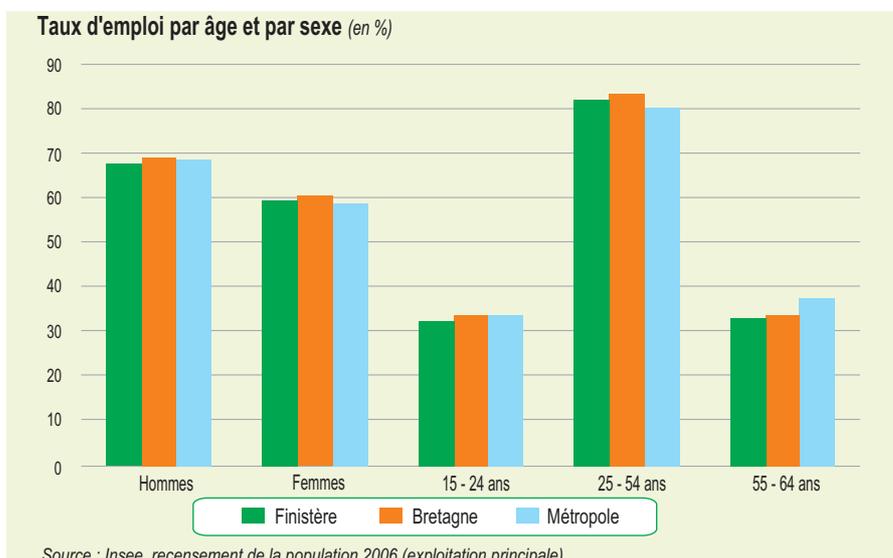
Un taux d'emploi faible au-delà de 55 ans

En 2006, 63 % de la population du Finistère âgée de 15 à 64 ans occupe un emploi (soit 353 000 personnes). Ce taux est quasi identique à celui de la France métropolitaine et inférieur d'un point à la moyenne régionale. Alors qu'il atteint 82 % en moyenne pour la population de 25 à 54 ans, il se réduit à 33 % pour les 55 à 64 ans.

Comme au niveau national et régional, le taux d'emploi des seniors demeure nettement inférieur à l'objectif qui avait été fixé dans la stratégie européenne de Lisbonne pour la croissance et l'emploi : 50 % à l'horizon 2010. Le taux d'emploi des 55-64 ans est disparate au sein du Finistère. Excepté au sein des intercommunalités du nord du département, il est plus faible pour celles qui ont une façade maritime, car elles attirent plus souvent de jeunes retraités. Il est aussi faible pour les intercommunalités des Monts d'Arrée et du Yeun Ellez.

Un jeune sur trois de 15 à 24 ans occupe un emploi en 2006, qu'il s'agisse d'un emploi durable ou d'un travail d'appoint. Ce taux réduit s'explique essentiellement par la poursuite des études, mais aussi par un taux de

chômage plus élevé chez les jeunes que chez leurs aînés (19 %, contre 9 % pour les 25-54 ans selon les données déclaratives du recensement de la population).



Le taux d'emploi des femmes de 15 à 64 ans reste inférieur à celui des hommes (59 %, contre 68 %), mais il est proche de la cible fixée par le sommet de Lisbonne : 60 %. Une femme sur neuf se déclare femme au foyer.

Chômage, salaires et temps de travail : des inégalités entre hommes et femmes

Les femmes subissent plus fréquemment le chômage que les hommes. Au sens du recensement de la population, leur taux de chômage est en moyenne supérieur de

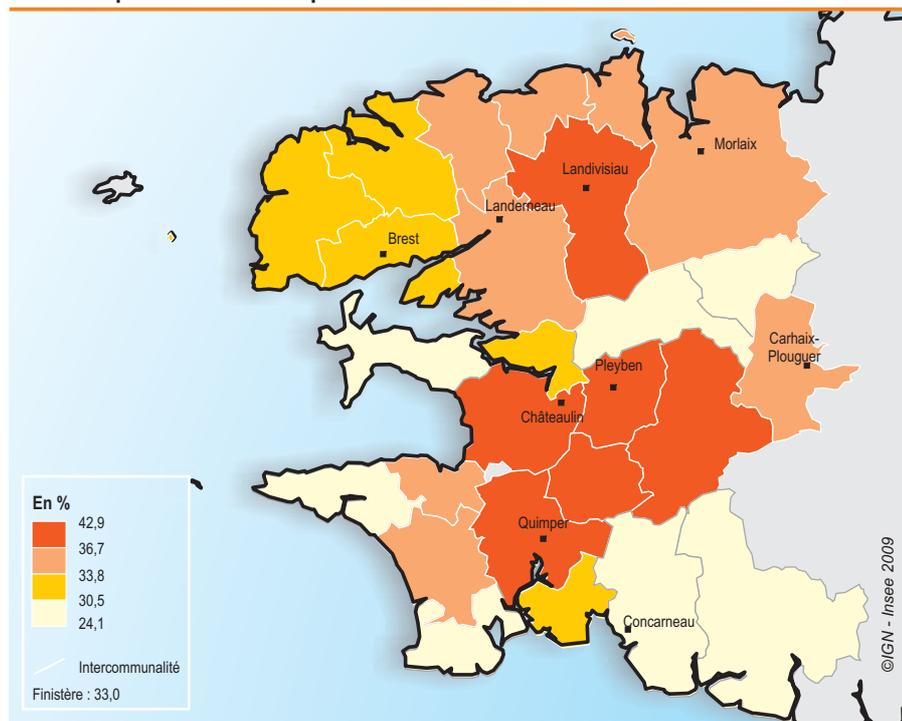
3 points à celui des hommes. Cet écart est plus élevé dans les tranches d'âge les plus jeunes. Après 45 ans, la différence est moindre, notamment parce que la proportion de femmes inactives est plus importante. Le taux de chômage dans le Finistère demeure inférieur à celui de la France, mais supérieur à celui de la région. Au second trimestre 2009, le taux de chômage au sens du BIT s'élève à 7,9 % (contre 9,1 % en France métropolitaine). Pour des raisons structurelles différentes, les taux les plus élevés se situent dans la communauté urbaine de Brest Métropole Océane (du fait de la plus grande présence de jeunes), dans les intercommunalités du Cap Sizun (en partie liée à un déficit d'emplois), de l'Aulne maritime et du Pays de Douarnenez.

En 2006, dans le secteur privé ou semi-public, le salaire net horaire moyen des hommes habitant le Finistère est supérieur de 15 % à celui des femmes. Cet écart est de 20 % en France métropolitaine où les salaires sont en moyenne plus élevés. Généralement les inégalités entre hommes et femmes sont plus fortes dans les zones où les salaires sont plus élevés. Ainsi, les habitants de l'intercommunalité du Pays Fouesnantais ont des salaires plus élevés que les habitants des autres intercommunalités finistériennes, mais c'est aussi dans cette zone que l'écart entre les hommes et les femmes est le plus grand (+ 25 %). À l'opposé, les habitants des Monts d'Arrée ont les salaires nets horaires les plus faibles (9,82 €), mais avec moins d'inégalité entre hommes et femmes (écart de 4 %).

Le temps partiel (subi ou choisi) est plus fréquent chez les femmes. Il concerne 1 femme sur 3, contre 1 homme sur 16. Chez les hommes, il concerne surtout les jeunes actifs (14 % des moins de 25 ans), et les actifs proches de la retraite (12 % pour les plus de 55 ans).

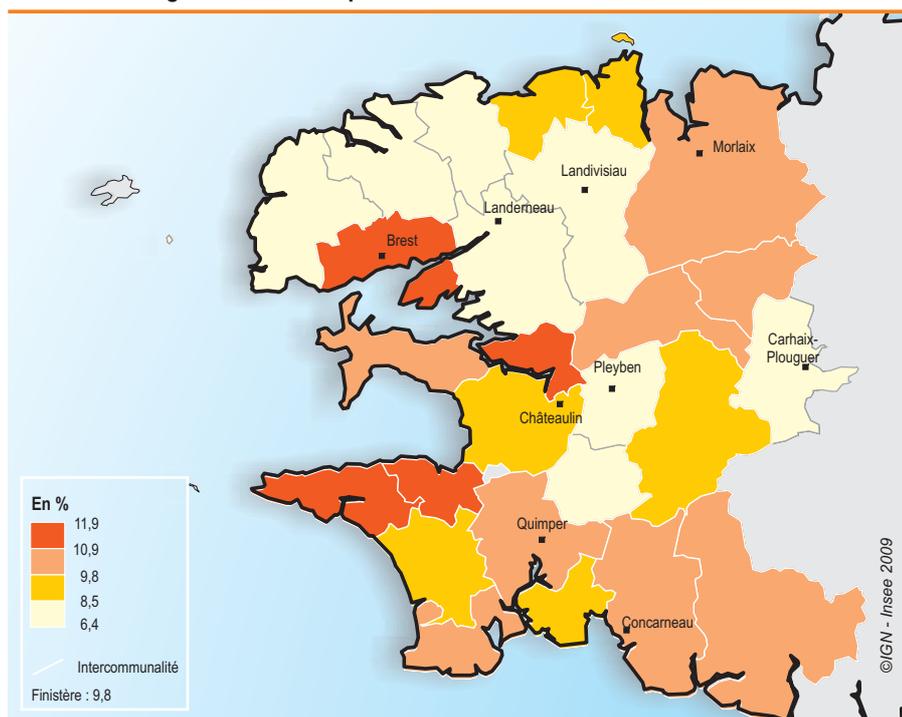
Les hommes sont plus mobiles que les femmes pour se rendre à leur travail : 60 % travaillent hors de leur commune de résidence, contre 54 % des femmes. La proportion d'actifs travaillant et résidant dans la même commune est plus élevée que pour l'ensemble de la Bretagne : 43 %, contre 38 %. Toutefois, cette proportion a baissé de 5 points entre 1999 et 2006. Près de 2 actifs sur 3 occupent un emploi dans leur intercommunalité de résidence. Cette part est plus élevée dans les intercommunalités des pôles urbains les plus importants (Brest, Quimper, Morlaix), de pôle isolé (Carhaix-Plouguer) ou relativement enclavés (Presqu'île de Crozon). Elle est par

Taux d'emploi des 55-64 ans par intercommunalité



Source : Insee, recensement de la population 2006 (exploitation principale)

Taux de chômage des 15-64 ans par intercommunalité



Source : Insee, recensement de la population 2006 (exploitation principale)

contre plus faible pour les intercommunalités attirées par les pôles de Brest et Quimper. L'intercommunalité de l'Aulne maritime est assez atypique, avec un nombre d'emplois supérieur au nombre d'actifs résidents et pourtant une forte proportion d'actifs quittent l'intercommunalité pour se rendre à leur travail.

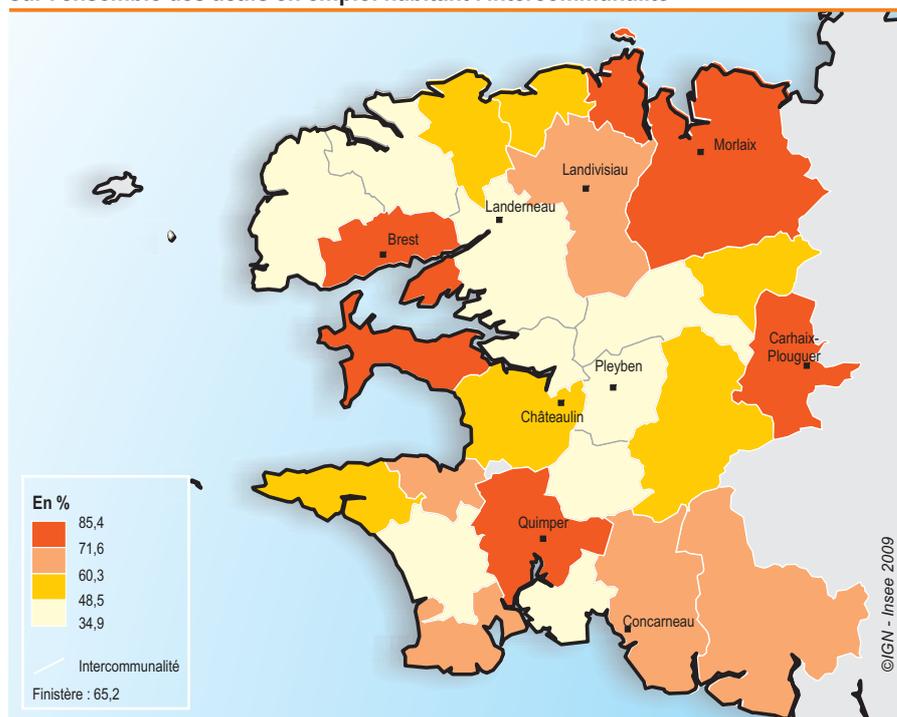
Une place significative de l'économie sociale dans le Finistère

La structure de l'emploi du Finistère est assez proche de celle de la Bretagne avec une surreprésentation de l'industrie agroalimentaire (37 % des emplois salariés de l'industrie en 2007). L'industrie automobile est par contre quasi inexistante. Le secteur de l'éducation et de la santé emploie plus d'un salarié sur cinq dans le département. Le second secteur est l'administration qui emploie 15 % des salariés du Finistère, alors que cette part ne dépasse pas 12 % dans les autres départements bretons. Le secteur du commerce emploie 14 % des salariés.

L'économie sociale est définie comme l'ensemble des *coopératives, mutuelles, associations* et *fondations* dont les principes communs sont la non-redistribution individuelle des profits, la liberté d'adhésion, la gestion démocratique et l'utilité collective ou sociale de leur projet. L'emploi dans ce secteur représente 15 % de l'emploi salarié départemental (13 % en Bretagne, 11 % en France). Elle est constituée en grande majorité par les associations : 81 % des établissements et 72 % des effectifs. Le Crédit Mutuel de Bretagne, en tant que coopérative, est inclus dans le secteur de l'économie sociale. Un emploi sur deux se situe au siège social au Relecq-Kerhuon, dans l'agglomération brestoise.

L'économie sociale répond à quelques caractéristiques structurelles : plus de femmes que d'hommes, peu de jeunes et beaucoup d'emplois occasionnels. Elle est la mieux représentée dans certaines intercommunalités maritimes au nord de Brest : Pays de Lesneven et de la côte des Légendes (32 %), baie du Kernic (29 %). Les emplois salariés de l'économie sociale sont mieux répartis sur le territoire que ceux du reste de l'économie, ce qui renforce la cohésion territoriale. Seules les deux intercommunalités de l'Aulne maritime et du Pays de Quimper ont moins d'un emploi sur dix dans ce secteur.

Part des actifs travaillant et habitant dans l'intercommunalité sur l'ensemble des actifs en emploi habitant l'intercommunalité



Source : Insee, recensement de la population 2006 (exploitation principale)

Lecture : parmi 100 actifs résidant à Brest Métropole Océane, 85 y travaillent et 15 travaillent à l'extérieur de l'agglomération. Parmi 100 actifs résidant dans le Haut Pays Bigouden, 35 y travaillent et 65 travaillent à l'extérieur de l'intercommunalité.

Un emploi sur 10 est non salarié

Structure de l'emploi total en 2007

	Finistère	Bretagne	France métropolitaine
Nombre d'emplois	348 000	1 256 900	15 712 300
salariés (en %)	89,7	89,1	91,2
non salariés (en %)	10,3	10,9	8,8
Par secteur d'activité (en %)			
Agriculture	5,7	5,6	3,1
Industrie	14,6	15,8	15,1
Construction	7,1	7,7	6,8
Commerce	14,1	13,8	13,5
Services	58,5	57,1	61,5

Source : Insee, estimations d'emploi au 31 décembre 2007, données provisoires

Forces

- l'économie sociale bien développée dans le département ;
- le lieu de travail des Finistériens souvent plus proche de leur lieu de résidence ;
- le taux de chômage finistérien inférieur au taux national.

Faiblesses

- toujours des inégalités entre hommes et femmes devant l'emploi ;
- des taux d'emploi des seniors insuffisants au regard des objectifs de Lisbonne.

Définitions

Emploi-chômage

Le **taux d'emploi** d'une classe d'individus est calculé en rapportant le nombre d'individus de la classe ayant un emploi au nombre total d'individus dans la classe. Il peut être calculé sur l'ensemble de la population, mais on se limite le plus souvent à la population en âge de travailler (généralement définie, en comparaison internationale, comme les personnes âgées de 15 à 64 ans), ou à une sous-catégorie de la population en âge de travailler (femmes de 25 à 29 ans, par exemple).

Chômage

- **au sens du recensement de la population**, sont classées comme chômeurs les personnes qui se sont déclarées comme telles (qu'elles soient inscrites ou non à Pôle emploi) et qui ont déclaré par ailleurs rechercher un emploi. **La définition du chômage au sens du recensement (déclaratif sur le bulletin individuel) diffère ainsi de celle du BIT** ;
- **au sens du BIT (Bureau International du Travail)**. En application de la définition internationale adoptée en 1982 par le BIT, un chômeur est une personne en âge de travailler (15 ans ou plus) qui répond simultanément à trois conditions :
 - ★ être sans emploi, c'est à dire ne pas avoir travaillé, ne serait-ce qu'une heure, durant une semaine de référence,
 - ★ être disponible pour prendre un emploi dans les 15 jours,
 - ★ avoir cherché activement un emploi dans le mois précédent ou en avoir trouvé un qui commence dans moins de trois mois ;

Le **taux de chômage** au sens du BIT est la proportion du nombre de chômeurs au sens du BIT dans la population active au sens du BIT. La **population active** regroupe la population active occupée et les chômeurs (ces deux concepts étant entendus selon les définitions BIT).

Économie sociale

L'**économie sociale** est définie comme le regroupement des structures économiques qui partagent des principes fondateurs définis dans une charte commune publiée en 1980 : fonctionnement démocratique selon le principe « une personne, une voix », liberté d'adhésion, but non lucratif (non-appropriation individuelle des excédents financiers, à l'exception des sociétés coopératives), dimension humaine au centre de la finalité des entreprises. Elles sont classées en quatre grandes familles : coopératives, mutuelles, associations et fondations.

Les coopératives sont des groupements de personnes poursuivant des buts économiques, sociaux ou éducatifs communs. Elles sont gérées par leurs propres membres, à leurs risques, et sur la base de l'égalité des droits et obligations entre les sociétaires.

Les mutuelles regroupent des personnes qui choisissent de répartir collectivement les coûts de la prévention et de la réparation des risques auxquels elles sont soumises. Son principe fondateur est donc la solidarité. Les mutuelles ont pour ressources principales les cotisations des adhérents. Elles affectent ces ressources à des actions de prévoyance et à l'indemnisation de leurs adhérents victimes de dommages ou de sinistres.

La loi de 1901 définit une **association** comme étant « une convention par laquelle deux ou plusieurs personnes mettent en commun de façon permanente leurs connaissances ou leurs activités dans un but autre que de partager des bénéfices ».

La **fondation** est l'acte par lequel une ou plusieurs personnes (physiques ou morales) décident d'affecter irrévocablement des biens, droits ou ressources à la réalisation d'une œuvre d'intérêt général et à but non lucratif.

Pour en savoir plus

- * L'emploi des seniors : le défi des années à venir / Florence Le Bris, Gwenaël Poirier ; Insee Bretagne, direction régionale du Travail, de l'emploi et de la formation professionnelle. - Dans : *Flash d'Octant* ; n° 151 (2009, juin). - 7 p. - Système en ligne.
- * Synthèses départementales / Valérie Mariette, Isabelle Roiseau ; Insee Bretagne. - Dans : *Octant*. - N° 116 (2009, juin). - P. 40-41. - Accessible en ligne.
- * Les salaires bretons entre 2002 et 2006 : des salaires plus bas que ceux de France de province / Nadine Blot ; Insee Bretagne. - Dans : *Flash d'Octant* ; n° 150 (2009, avr.). - 8 p. - Système en ligne.
- * Les salariés bretons résident de plus en plus loin de leur lieu de travail / David Levy, Mickaël Ramonet ; Insee Bretagne. - Dans : *Octant*. - N° 112 (2008, avr.). - P.11-15. - Accessible en ligne.
- * La place de l'économie sociale et solidaire en Bretagne / Marie-Hélène Kerouanton, Serge Le Guen ; Insee Bretagne. Dans : *Octant*. - N° 108 (2008, mars). - P.12-17. - Accessible en ligne.
- * L'économie sociale emploie un salarié sur dix en 2006 / Guillaume Gaudron. - Dans : *Insee Première* ; n° 1224 (2009, févr.). - 4 p. - Accessible en ligne.
- * Aux frontières de l'emploi, du chômage et de l'inactivité / Hélène Thélot. - Dans : *Insee Première* ; n° 1207 (2008, août). - 4 p. - Accessible en ligne.
- * Les déplacements domicile-travail amplifiés par la périurbanisation / Brigitte Baccaini ... [et al.]. - Dans : *Insee Première* ; n° 1129 (2007, mars). - 4 p. - Accessible en ligne.
- * Chômage des femmes en Bretagne : synthèse / Direction régionale du Travail, de l'emploi et de la formation professionnelle de Bretagne. - Rennes : DRTEFP, 2009. - 8 p. - Système en ligne.
- * Les chiffres-clés en Bretagne / Direction régionale du Travail, de l'emploi et de la formation professionnelle de Bretagne. - Rennes : DRTEFP, 2008. - 44 p. - Accessible en ligne.
- * Les seniors sur le marché du travail en Bretagne / Direction régionale du Travail, de l'emploi et de la formation professionnelle de Bretagne. - Rennes : DRTEFP, 2007. - 16 p. - Système en ligne.
- * www.insee.fr/fr/regions/bretagne/
- * www.drtefp-bretagne.travail.gouv.fr
- * www.oress-bretagne.fr
- * www.insee.fr
- * www.travail-solidarite.gouv.fr
- * www.info.assedic.fr
- * www.pole-emploi.org
- * www.cnres.org

L'essentiel

Dans le Finistère, 59 % des ménages sont imposés en 2006, soit 3,7 points de moins qu'au niveau national. Comme en Bretagne, la moitié de la population finistérienne vit dans un ménage déclarant un *revenu* (médian) par *unité de consommation* supérieur à 16 700 €, 16 900 € en France métropolitaine. La disparité des revenus est moins marquée qu'ailleurs : le *rapport interdécile* est seulement de 3,9, contre 5,4 en France métropolitaine. Le rapport interdécile des revenus fiscaux par unité de consommation est le rapport entre les 10 % des ménages au revenu le plus élevé et les 10 % des ménages au revenu le plus faible.

Pertinence au regard du développement durable

Les inégalités de revenu sont des indicateurs de fragilité de la cohésion sociale et territoriale. L'analyse des niveaux de revenu repose sur différents critères (âge du référent fiscal, taille du ménage et statut d'occupation) et aussi de leur dispersion grâce au rapport interdécile. Cette analyse permet ainsi l'identification des territoires où les inégalités sont les plus fortes. Leur évolution est observée sur la période 2002-2006.

Tour d'horizon

En 2006, plus de 90 000 Finistériens vivent sous le seuil de pauvreté. **voir fiche Pauvreté et exclusion sous les aspects monétaires*

Les femmes ont des salaires moins élevés et des carrières moins longues. **voir fiche Emploi*

Les accédants et les locataires consacrent un quart de leurs revenus au logement. **voir fiche Accès au logement des populations locales*

Des disparités plus fortes dans les villes

Le revenu médian par unité de consommation des Finistériens a augmenté en moyenne de 2,9 % par an, entre 2002 et 2006. Cette progression est proche de celle de France métropolitaine et légèrement en deçà de l'ensemble de la Bretagne. À l'image de la progression du nombre de ménages, les revenus des pôles urbains (villes-centres et banlieues) augmentent moins qu'ailleurs.

Le revenu des ménages de plus de 60 ans progresse le plus (+ 4,2 % chez les 60-74 ans, + 3,5 % pour les plus de 75 ans). L'arrivée à la retraite de personnes ayant bénéficié d'un régime plus favorable ou de couples de retraités percevant plus souvent qu'auparavant deux retraites, ainsi que la disparition progressive de retraités aux faibles revenus expliquent cette progression. A contrario, les revenus des ménages de plus de 2 personnes, en général des couples avec enfant(s), augmentent moins vite.

En 2006, la moitié des ménages finistériens et bretons déclare un revenu inférieur à 16 700 € contre 16 900 € en France métropolitaine. La part des pensions et retraites dans le revenu fiscal des ménages finistériens atteint 28 %, contre 27 % en Bretagne et 24 % en France métropolitaine. Les ménages dont le référent fiscal a entre 50 et 59 ans ont les revenus les plus élevés : 19 900 €. Deux phénomènes l'expliquent : des revenus de fin de carrière professionnelle et le départ des enfants. Les ménages de 5 personnes ou plus

Revenu fiscal par unité de consommation

	2006				Période 2002-2006	
	1 ^{er} décile (en €)	Médiane (en €)	9 ^e décile (en €)	Rapport interdécile	Évolution annuelle du revenu médian (en %)	Évolution du rapport interdécile (en point)
Côtes-d'Armor	7 360	16 144	30 357	4,12	3,1	-0,06
Finistère	7 860	16 664	30 614	3,89	2,9	-0,03
Ille-et-Vilaine	7 896	17 238	32 379	4,10	3,1	-0,06
Morbihan	7 650	16 447	30 537	3,99	3,1	-0,02
Bretagne	7 718	16 683	31 095	4,03	3,0	-0,04
Métropole	6 346	16 910	34 367	5,42	2,9	-0,05

Source : Insee - DGI, revenus fiscaux des ménages

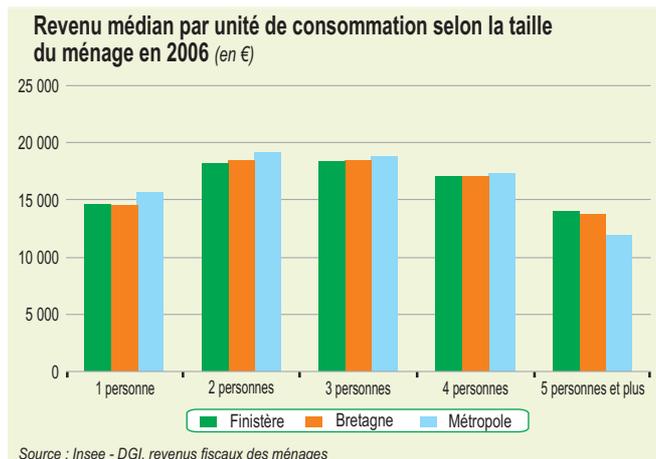
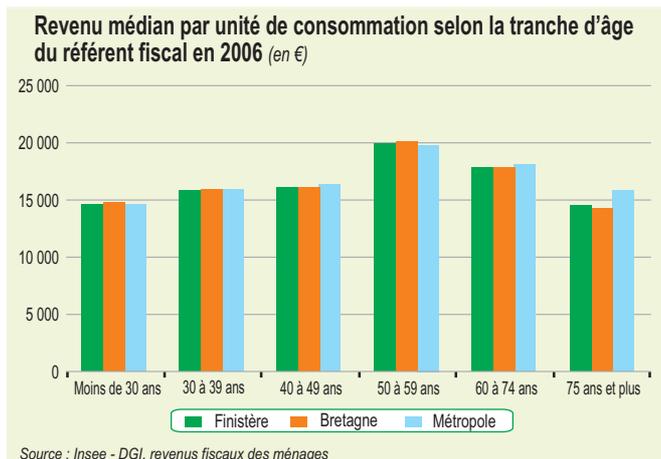
Lecture : dans le Finistère, 10 % des personnes appartiennent à un ménage déclarant un revenu par unité de consommation inférieur à 7 860 €, 50 % à 16 664 € et 90 % à 30 614 €. Le rapport entre le seuil des "hauts revenus" (30 614 €) et le seuil des "bas revenus" (7 860 €) vaut 3,9 dans le Finistère. Ce rapport a baissé de 0,03 point entre 2002 et 2006. Le revenu médian, qui sépare la population en deux parties, a augmenté en moyenne annuelle de 2,9 % entre 2002 et 2006.

Niveau de revenu fiscal

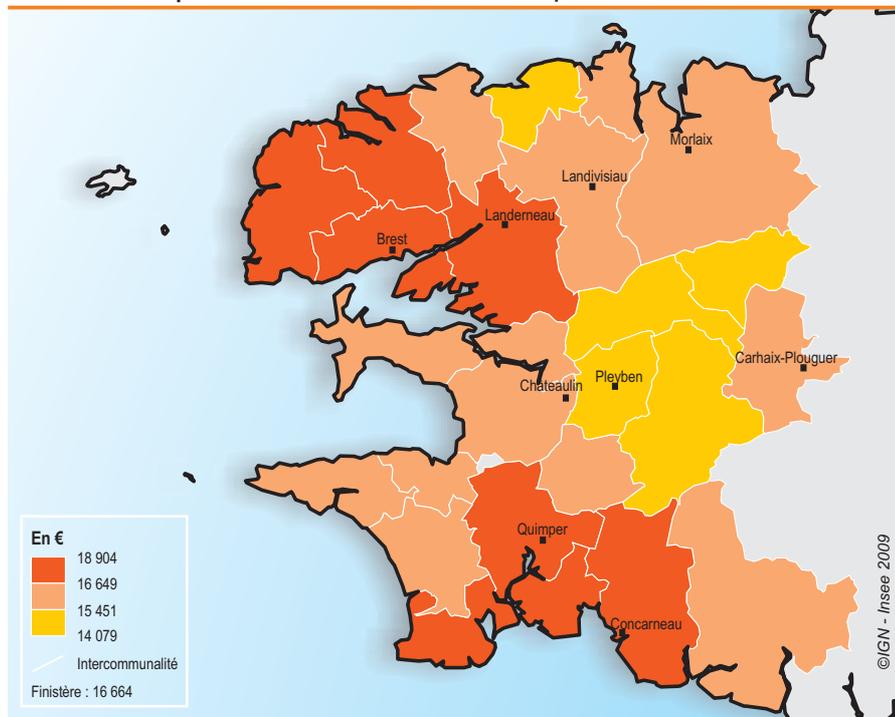
Revenu médian par unité de consommation selon le type d'espace

	Nombre de ménages fiscaux en 2006	Rapport interdécile	Revenu médian par unité de consommation 2006 (en €)	Évolution annuelle du revenu médian entre 2002 et 2006 (en %)
Finistère	372 195	3,9	16 664	2,9
Ville-centre	142 909	4,7	16 338	2,6
Banlieue	40 597	3,5	18 449	2,8
Couronne périurbaine	67 297	3,4	17 556	3,0
Communes multipolarisées	20 046	3,5	16 696	3,0
Espace rural	101 346	3,7	15 633	3,0

Source : Insee - DGI, revenus fiscaux des ménages



Revenu médian par unité de consommation en 2006 par intercommunalité



Source : Insee - DGI, revenus fiscaux des ménages

ont le revenu médian le plus faible (14 000 €).

Le niveau de revenu est généralement plus faible dans les villes-centres (16 300 €) et plus élevé en banlieue (18 400 €). Il décroît au fur et à mesure de l'éloignement des pôles urbains jusqu'à l'espace rural (15 600 €). Le Finistère est le département breton où le rapport entre les *hauts et bas revenus* est le plus faible, signe de cohésion sociale de la population. Il se place d'ailleurs en 3^e position des départements français pour cet indicateur, derrière la Vendée et la Mayenne. La dispersion des revenus est la plus forte dans les villes-centres où la capacité d'accueil des plus démunis se révèle plus importante (rapport interdécile de 4,7).

Plus d'inégalités dans les grandes intercommunalités

Les trois plus grandes intercommunalités en termes de population (Brest Métropole Océane, Quimper Communauté, Morlaix-Communauté) sont assez inégalitaires : plus de revenus modestes et plus de hauts revenus.

Les revenus sont plutôt élevés dans les intercommunalités jouxtant Brest Métropole Océane (Pays d'Iroise, Pays des Abers, Pays de Landerneau Daoulas). La moitié des

ménages de l'ensemble de ces intercommunalités ont un revenu supérieur à 17 600 € contre 16 700 € sur l'ensemble du Finistère.

Il en va de même des intercommunalités côtières situées au sud de Quimper. Les revenus les plus élevés du département se trouvent ainsi dans le Pays Fouesnantais. Les revenus sont également élevés dans le Pays Bigouden Sud avec une part de pensions et retraites relativement importante.

Les évolutions de revenu médian par unité de consommation entre 2002 et 2006 sont importantes dans les communautés de communes côtières situées entre Brest et Morlaix : + 3,6 % en moyenne annuelle dans le Pays Léonard, + 3,4 % pour les communautés de communes du Pays des Abers et du Pays d'Iroise, + 3,2 % pour la communauté de communes du Pays de Lesneven et de la côte des Légendes contre + 2,9 % dans le département.

De faibles niveaux de revenu, une taille modeste et de faibles densités de population caractérisent les communautés de communes du centre-Finistère : Monts d'Arrée, Yeun Ellez, Région de Pleyben, Haute Cornouaille, Poher.

Les communes du Cap Sizun et de la Presqu'île de Crozon se distinguent en termes de répartition de revenus. En effet, la part des pensions et retraites est plus importante que dans les autres communautés de communes (excepté les Monts d'Arrée), respectivement 44 % et 39 %.

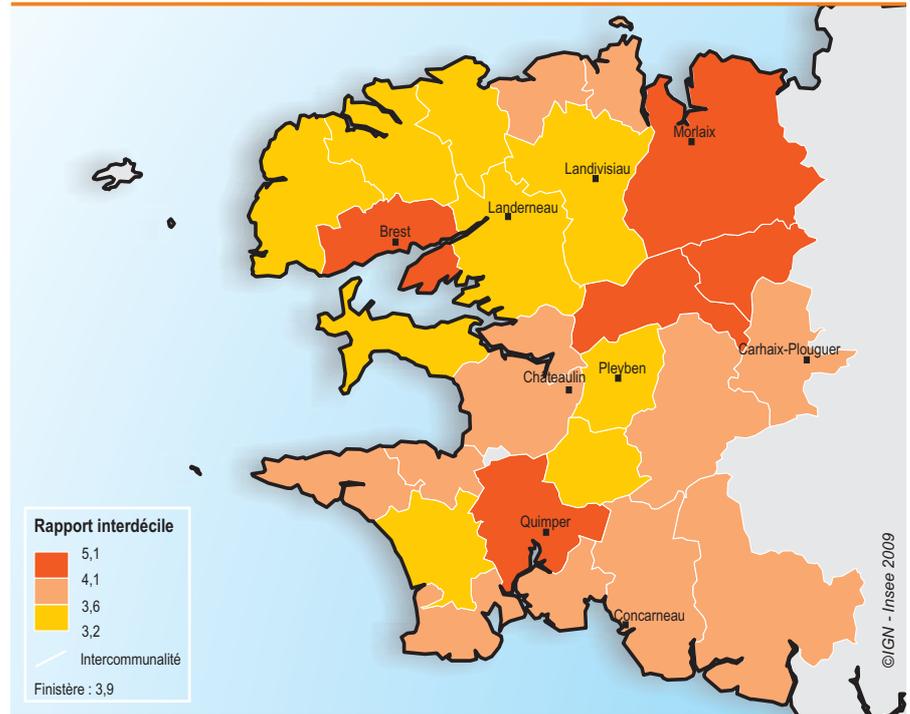
Forces

- un éventail de revenus plus resserré qu'ailleurs ;
- les revenus des plus âgés progressent plus vite.

Faiblesses

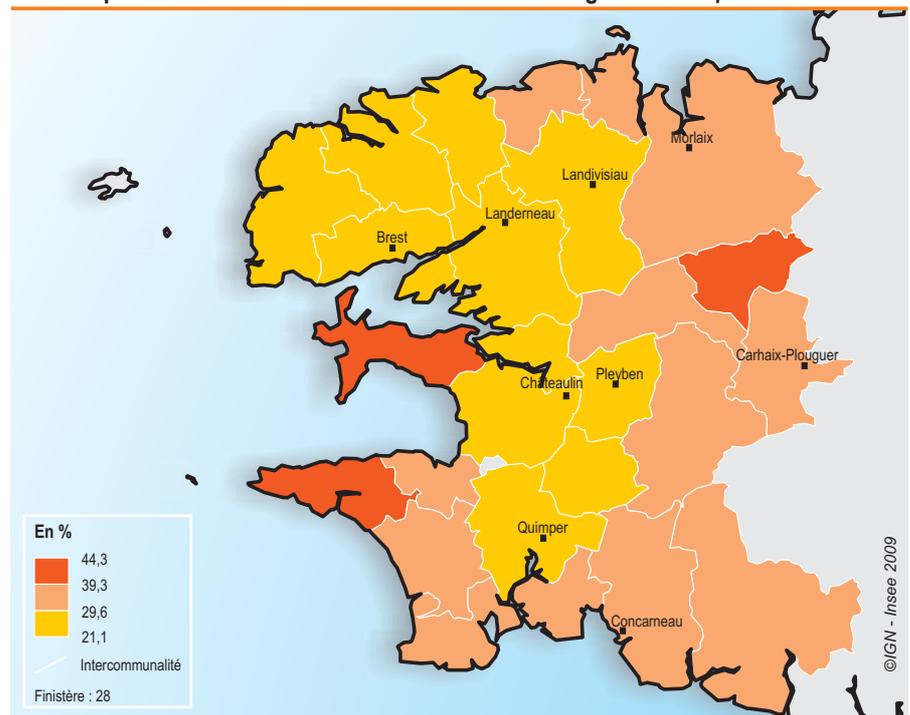
- le poids plus faible des revenus d'activité au profit des pensions et retraites ;
- des revenus plus faibles dans les terres.

Rapport interdécile du revenu par unité de consommation en 2006 par intercommunalité



Source : Insee - DGI, revenus fiscaux des ménages

Part des pensions et retraites dans le revenu des ménages en 2006 par intercommunalité



Source : Insee - DGI, revenus fiscaux des ménages

Revenu médian par unité de consommation selon le statut d'occupation du référent fiscal en 2006

	Locataire (en €)	Propriétaire (en €)	Taux de propriétaires (en %)
Finistère	12 637	17 990	71
Bretagne	12 948	18 122	68
Métropole	12 784	19 526	58

Source : Insee - DGI, revenus fiscaux des ménages

Définitions

Un **ménage** est défini comme l'ensemble des occupants d'un même logement. Les ménages fiscaux désignés ici sont constitués par le regroupement des foyers fiscaux répertoriés dans un même logement. Sont exclus de l'étude :

- les ménages de contribuables concernés par un événement de type mariage, décès ou séparation au cours de l'année étudiée ;
- les ménages constitués de personnes ne disposant pas de leur indépendance fiscale (essentiellement des étudiants vivant dans le ménage de leurs parents) ;
- les contribuables vivant en collectivité.

Le **revenu fiscal** correspond à la somme des ressources déclarées par les contribuables sur la "déclaration des revenus", avant tout abattement. Le revenu fiscal est un revenu avant redistribution. Il ne peut pas être assimilé à un revenu disponible, qui supposerait que l'on ajoute les revenus sociaux non déclarés (minima sociaux tels que RMI et minimum vieillesse, prestations familiales, aides au logement) et que l'on soustraie les impôts directs (impôt sur le revenu et taxe d'habitation). Le revenu fiscal ne permet donc pas de tirer de conclusions en termes de niveau de vie des ménages.

Le revenu fiscal par **Unité de Consommation (UC)** présente l'avantage de relativiser le niveau de revenu par rapport à la composition du ménage fiscal. Par rapport au revenu d'une personne, il permet de prendre en compte les économies d'échelle résultant de la vie en groupe. Le revenu exprimé par UC devient un revenu par équivalent adulte, comparable d'un lieu à un autre et entre ménages de compositions différentes. Le nombre d'UC d'un ménage est évalué selon la définition utilisée par l'Insee et par Eurostat :

- le premier adulte du ménage compte pour 1 UC ;
- les autres personnes de 14 ans ou plus comptent chacune pour 0,5 UC ;
- les enfants de moins de 14 ans comptent chacun pour 0,3 UC.

Pour étudier le niveau du revenu, on utilise la **médiane** du revenu fiscal par UC, qui partage les personnes en deux groupes : la moitié des personnes appartiennent à un ménage qui déclare un revenu par UC inférieur à cette valeur et l'autre moitié un revenu par UC supérieur.

Pour mesurer la dispersion du revenu, on utilise le **rapport interdécile** du revenu fiscal par UC, qui établit le rapport entre les 'hauts revenus' et les 'bas revenus'.

Le seuil des '**bas revenus**' correspond à la limite du 1^{er} décile : 10 % des personnes appartiennent à un ménage qui déclare un revenu par UC inférieur à cette valeur.

Le seuil des '**hauts revenus**' correspond à la limite du 9^e décile : 10 % des personnes appartiennent à un ménage qui déclare un revenu par UC supérieur à cette valeur.

Pour en savoir plus

- * L'évolution des revenus en Bretagne de 2001 à 2005 : le reflet de l'étalement urbain / Insee Bretagne ; Sylvain Dajoux, Nadine Le Roho. - Dans : *Le Flash d'Octant* ; n° 142 (2008, juil.). - Système en ligne.
- * La pauvreté moins marquée en Bretagne / Insee Bretagne ; Sandra Chirazi. - Dans : *Octant* ; n° 111 (2008, janv.). - Accessible en ligne.
- * Les revenus déclarés par les Bretons au titre de l'année 2003 / Insee Bretagne ; Carole Deschamps. - Dans : *Le Flash d'Octant* ; n° 116 (2006, mars). - 4 p. - Accessible en ligne.
- * Revenus fiscaux des ménages en 2001 : disparité des quartiers au sein des grandes villes bretonnes / Robert le Verre ; Insee Bretagne. - Dans : *Octant* ; n° 99 (2004, oct.). - P. 9-19. - Accessible en ligne.
- * Les revenus disponibles localisés en 2004 / Pôle revenus fiscaux, Département de l'action régionale. - Dans : *Insee résultats. Société* ; n° 80 (2008, avr.). - Système en ligne.
- * Niveaux de vie et pauvreté en France : les départements du Nord et du Sud sont les plus touchés par la pauvreté et les inégalités / Laurent Auzet, Février Magali, Aude Lapinte. - Dans : *Insee première* ; n° 1162 (2007, oct.). - 4 p. - Accessible en ligne.
- * Enquête revenus fiscaux 2004 / Division revenus et patrimoine des ménages. - Dans : *Insee résultats. Société* ; n° 69 (2007, juil.). - Système en ligne.
- * Dynamiques et développement durable des territoires : rapport 2008 / Délégation Interministérielle à l'Aménagement et à la Compétitivité des Territoires (DIACT), Observatoire des territoires. - Paris : *La documentation Française*, 2009. - 228 p.
- * La cohésion sociale : actes du séminaire 2007 / [rapporteur général : Michel Dollé] ; Conseil de l'emploi, des revenus et de la cohésion sociale. - Paris : Cerc, 2008. - 1 vol. (104 p.). - (Dossiers du Cerc ; 3)
- * www.insee.fr/fr/regions/bretagne/
- * www.insee.fr
- * www.cerc.gouv.fr

L'essentiel

En 2006, 10,5 % des Finistériens se situent sous le *seuil de pauvreté*, contre 13,2 % en France. Le Finistère figure parmi les départements français les moins exposés à la pauvreté, que ce soit dans sa dimension urbaine ou rurale. Comme en France métropolitaine, ce sont les familles monoparentales qui sont les plus touchées : 27 % vivent sous le seuil de pauvreté. Le risque de pauvreté est moindre pour les couples sans enfants (6 %).

Au 31 décembre 2007 sur le département, près de 141 000 *allocataires* bénéficient de prestations versées par les Caisses d'Allocations Familiales (CAF), couvrant environ 385 000 Finistériens. Parmi ces allocataires, 3 sur 5 ont des enfants. Une famille sur cinq accompagnée par les Caf est en situation de monoparentalité. Sur les 18 700 familles monoparentales, 56 % d'entre-elles sont situées sous le *seuil de bas revenus*. Plus de 24 000 personnes aux revenus modestes sont soutenues par le versement d'un minimum social (allocation parent isolé, allocation adulte handicapé, revenu minimum d'insertion).

Pertinence au regard du développement durable

La lutte contre la pauvreté constitue l'axe majeur du volet social du développement durable. Affichée comme l'une des grandes priorités mondiales lors de la convention de Rio, elle est aussi essentielle dans la stratégie européenne de développement durable. En France, elle est au cœur des objectifs de la loi de juillet 1998 relative à la lutte contre les exclusions et du plan de cohésion sociale de 2005.

Révélatrice de profondes inégalités sociales, la pauvreté est aussi l'expression criante de situations d'exclusion. Fréquemment, elle se traduit aussi par des difficultés d'accès aux droits fondamentaux : la santé, le logement, la formation, l'emploi. La multiplicité de ces dimensions, la concentration du risque de pauvreté sur certaines catégories de la population, et la persistance des situations dans le temps sont autant d'éléments à prendre en compte dans le traitement de ce problème.

Tour d'horizon

Au 1^{er} trimestre 2009, le Finistère compte 45 000 *demandeurs d'emploi des catégories A, B et C* inscrits au Pôle emploi.

Trois demandeurs d'emploi finistériens sur dix le sont depuis un an ou plus. **voir fiche Emploi*

Des inégalités d'accès aux services dans certains territoires. **voir fiche Conditions de vie des Finistériens*

Une forte cohésion de revenus fiscaux. **voir fiche Niveau de revenu fiscal*

Une pauvreté moins marquée dans le Finistère

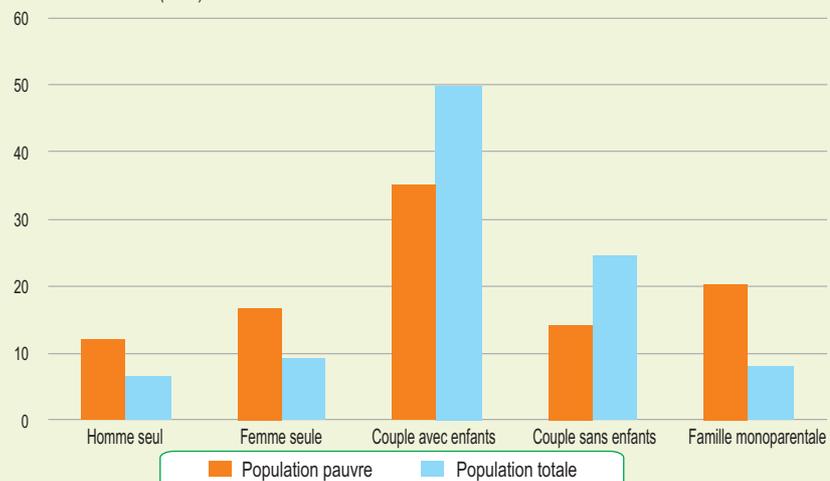
En 2006, plus de 90 000 Finistériens vivent sous le seuil de pauvreté établi au niveau national, c'est-à-dire avec moins de 880 € par mois par *unité de consommation*. Cela représente 10,5 % de la population des ménages du département. C'est nettement moins que le taux observé en France, et proche de celui de la Bretagne : respectivement 13,2 % et 10,9 %. Le prélèvement progressif des impôts et les prestations sociales contribuent à réduire les inégalités des revenus dans le Finistère comme ailleurs. En effet, les plus bas revenus sont rarement imposés et reçoivent l'essentiel des prestations sociales. Ces dernières représentent 22 % du *revenu disponible* des ménages sous le seuil de pauvreté, contre seulement 4 % pour l'ensemble des ménages du département. Cette part est égale à 28 % pour les ménages pauvres en France métropolitaine, les bas revenus dans le Finistère étant moins faibles.

Le nombre d'allocataires de minima sociaux de la Caf confirme ce constat de moindre pauvreté dans le département. En 2007, on compte 52 allocataires de minima sociaux pour 1 000 habitants de 20 à 59 ans dans le Finistère, contre 58 en France métropo-

litaine. Néanmoins, cette proportion, ainsi que celle des Côtes-d'Armor, est plus élevée que la moyenne régionale (47 allocataires pour 1 000 habitants). Cette situation s'explique par un plus grand nombre de bénéficiaires du Revenu Minimum d'Insertion (RMI) dans le Finistère parmi la population âgée de 20 à 59 ans. Dans les Côtes-d'Armor,

l'Allocation Adulte Handicapé (AAH) est attribuée plus fréquemment. La pauvreté est contrastée selon la typologie de l'espace. Le *taux de pauvreté* dans le Finistère est de 2 points supérieur dans les espaces ruraux relativement aux espaces urbains. Cet écart est plus élevé en région : 2,7 points. L'écart entre ruraux et urbains est

Répartition de la population totale et de la population pauvre par type de ménage dans le Finistère (en %)



Source : Insee - DGI, revenus disponibles localisés 2006

Lecture : dans la population totale du Finistère, il y a 8 % des personnes qui vivent dans une famille monoparentale. Parmi la population pauvre finistérienne, 20 % vivent dans une famille monoparentale.

Pauvreté et exclusion sous les aspects monétaires

Le Finistère moins pauvre dans les espaces urbains et dans les espaces ruraux

Taux de pauvreté par type d'espace et département en 2006 (en %)

	Ensemble	Espace urbain	Espace rural
Côtes-d'Armor	12,0	10,7	14,0
Finistère	10,5	10,0	12,0
Ille-et-Vilaine	10,1	9,6	12,8
Morbihan	11,3	10,6	12,5
Bretagne	10,9	10,1	12,8
France métropolitaine	13,2	12,9	14,8

Source : Insee - DGI, revenus disponibles localisés 2006

cependant à nuancer. En effet, les charges de logement ne sont pas prises en compte dans la mesure du *niveau de vie*. Or, elles sont plus élevées en zone urbaine où la proportion de locataires est plus grande. Elles sont moins élevées dans les espaces ruraux où les ménages sont plus souvent propriétaires de leur habitation. S'ils sont encore accédants, l'acquittement des remboursements d'emprunt est moindre qu'en zone urbaine. Les Finistériens sont plus souvent propriétaires de leur logement : 71 % des ménages, contre 68 % en Bretagne, et 58 % en France métropolitaine. Cela renforce le constat d'inégalités moins marquées dans le département.

Géographiquement, le poids de la population couverte par les minima sociaux de la Caf est plus important en milieu urbain. C'est particulièrement vrai dans les grandes agglomérations, mais également dans les intercommunalités du centre-Finistère.

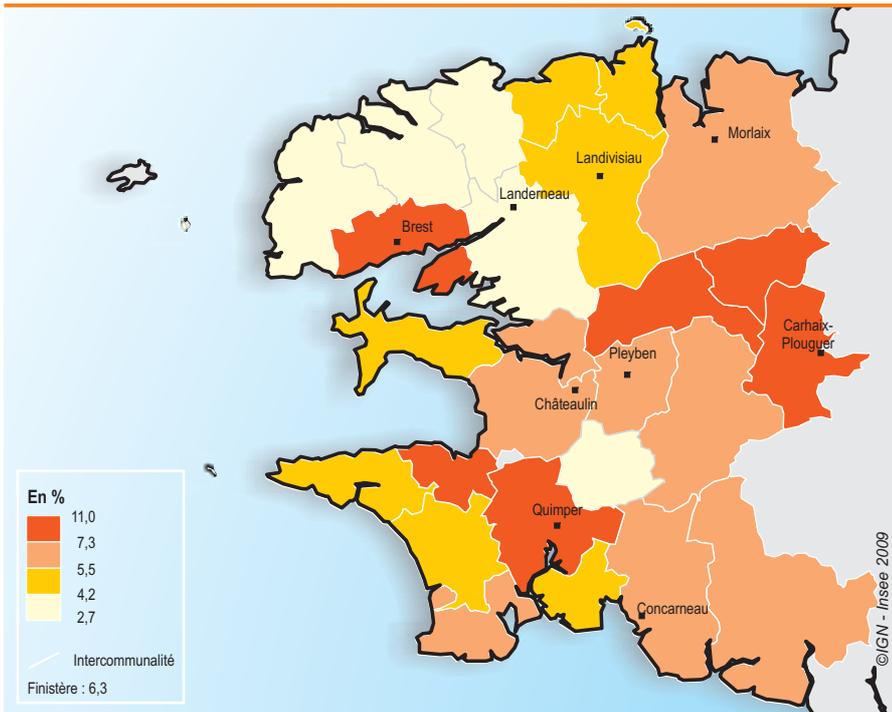
La monoparentalité, une situation familiale sujette à la précarisation

Les personnes ayant connu des ruptures familiales figurent parmi les plus fragilisées. La monoparentalité génère souvent une précarité financière. Ainsi, comme en France, plus d'une famille monoparentale sur quatre est exposée à la pauvreté.

Sur le département, parmi les 18 700 familles monoparentales allocataires de prestations Caf en 2007, 56 % sont situées sous le seuil de bas revenu. Avec les 3 500 familles monoparentales maintenues au-dessus du seuil de bas revenus grâce aux prestations versées, les trois quarts des familles monoparentales allocataires finistériennes sont en situation financière délicate. Comme au niveau national, la situation de monoparentalité s'intensifie : 12,5 % des allocataires en 2003, 13,3 % en 2007. La monoparentalité est principalement vécue par les femmes, chef de famille dans plus de 9 cas sur 10, dans le Finistère comme en Bretagne.

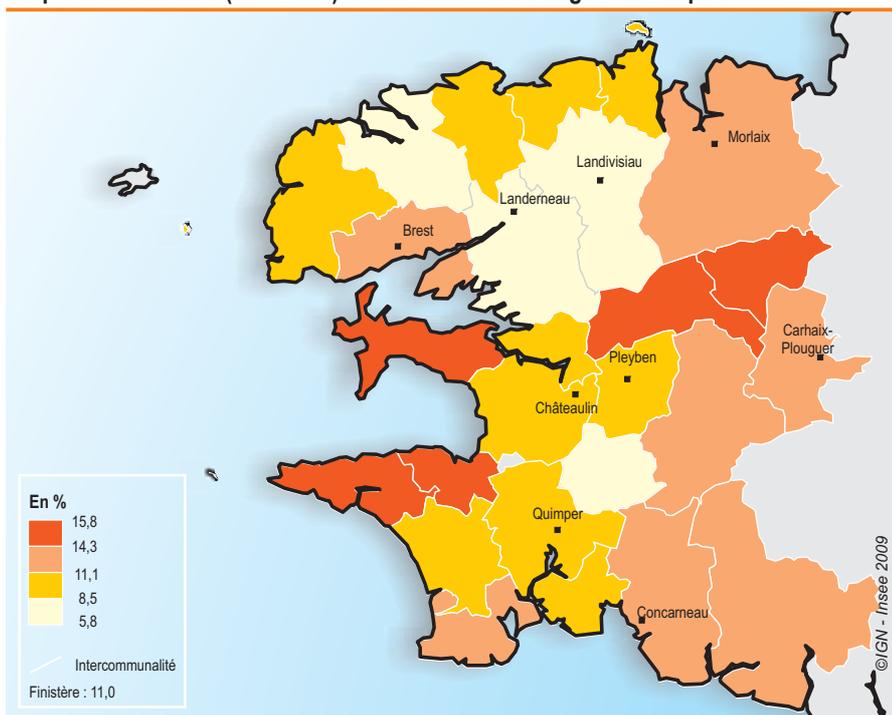
Dans le Finistère, 22 % des familles allocataires avec enfants sont monoparentales en 2007. Territorialement, le phénomène de monoparentalité s'exprime avant tout en milieu urbain. Ainsi, le Pays de Douarnenez, Quimper Communauté et Brest Métropole Océane connaissent les taux de monoparentalité les plus élevés : entre 27 % et 29 %. L'habitat locatif social plus présent et l'offre d'emplois et des services plus concentrée expliquent principalement la surreprésentation de ces familles dans les villes. Cependant, l'approche révèle des situations

Proportion de jeunes (0-17 ans) vivant dans un ménage sans emploi



Source : Insee, recensement de la population 2006 (exploitation principale)

Proportion d'adultes (18-59 ans)* vivant dans un ménage sans emploi



Source : Insee, recensement de la population 2006 (exploitation principale)

* hors étudiants

Pauvreté et exclusion sous les aspects monétaires

spécifiques en centre-Finistère avec des taux d'au moins 2 points supérieurs à la moyenne départementale (27 % dans le Poher, 24 % dans les Monts d'Arrée ou dans le Yeun Ellez).

Des personnes seules vulnérables

L'isolement est aussi un facteur de pauvreté. Près d'une personne vivant seule sur cinq est touchée par la pauvreté. Les ressources financières apportées par une seule personne sont plus fragiles et dépendent du marché du travail ou des montants de pensions pour les plus âgées. La précarité des personnes isolées se retrouve dans le profil des bénéficiaires des minima sociaux des Caf. Dans la région, 64 % des RMIstes sont des personnes vivant seules sans enfants. C'est aussi la situation de près de 3 bénéficiaires sur 4 de l'Allocation Adulte Handicapé (AAH). La population d'allocataires du RMI est majoritairement âgée de moins de 40 ans, celle de l'AAH est plus âgée.

La pauvreté touche également plus les familles avec enfants que les couples sans enfants. Pour les ménages avec enfants, elle résulte plutôt d'un déséquilibre entre la taille du ménage et les ressources financières alors même qu'un des parents peut avoir un emploi.

Les zones périurbaines de Brest et Quimper plus à l'abri de l'exclusion sociale

Dans le Finistère, 6 % des jeunes de moins de 18 ans vivent dans un ménage pour lequel aucun adulte n'occupe un emploi. Cette proportion est plus élevée dans les intercommunalités du centre du département. Elle l'est également pour les intercommunalités les plus urbaines : Brest Métropole Océane et Quimper Communauté. À l'inverse, les quatre intercommunalités jouxtant Brest

Les jeunes Bretons relativement épargnés par la pauvreté

Taux de pauvreté en 2006 par tranche d'âge

	De 0 à 17 ans	De 18 à 29 ans	De 30 à 64 ans	65 ans et plus
Finistère	12,2	11,3	8,5	8,7
Bretagne	11,6	9,5	8,9	9,3
France métropolitaine	17,5	13,7	12,4	8,9

Source : Insee - DGI, revenus disponibles localisés 2006

Les minima sociaux en 2007

	Répartition des minima sociaux versés en 2007 par type de prestation (en %)			Taux des bénéficiaires de minima sociaux parmi la population de 20-59 ans (en %)
	Revenu minimum d'insertion	Allocation de parent isolé	Allocation adulte handicapé	
Finistère	45	6	49	52
Bretagne	41	7	52	47
France métropolitaine	52	9	39	58

Source : Caf de Bretagne, extrait du cahier des données sociales de 2007

Lecture : dans le Finistère, le RMI représente 45 % des minima sociaux versés par les Caf, contre 41 % en Bretagne et 52 % en France. 52 allocataires pour 1 000 habitants de 20 à 59 ans bénéficient de minima sociaux versés par une Caf. Ce taux est indicatif ; il s'établit sur la comparaison entre le nombre d'allocataires au 31/12/2007 et l'estimation de la population au 01/01/2006.

Métropole Océane ont les proportions de jeunes vivant dans des ménages sans emploi les moins élevées, avec la communauté de communes du Pays Glazik.

Parmi les adultes de 18 à 59 ans, 11 % vivent dans un ménage sans emploi. Comme pour les 0-17 ans, cette part est plus forte dans les communautés de communes du centre-Finistère, comme dans les Monts d'Arrée (17 %) et au Yeun Ellez (14 %). Les intercommunalités côtières du Cap Sizun, de la Presqu'île de Crozon, et du Pays de Douarnenez se distinguent également avec des proportions élevées d'individus de 18 à 59 ans dans des ménages sans emploi : entre 14 % et 16 %.

Les risques d'exclusion sociale sont les moins forts dans deux intercommunalités proches de Brest (les Abers et le Pays de Landerneau Daoulas), ainsi que celle du Pays Glazik. Ce sont en effet les zones où la part de personnes vivant dans un ménage sans emploi est parmi les plus faibles.

Forces

- une population moins touchée par la pauvreté ;
- une forte proportion de propriétaires.

Faiblesses

- un risque de pauvreté accru pour les familles monoparentales et les personnes seules ;
- le centre-Finistère plus fortement exposé à l'exclusion sociale ;
- les territoires urbains également concernés par une population allocataire fragile, en situation de précarité.

Méthodologie

L'Union européenne mesure l'insuffisance de ressources de manière normative par un seuil de pauvreté égal à 60 % du revenu médian national. Cette approche de la pauvreté, concentrée sur les aspects monétaires, est en réalité une mesure des inégalités. La pauvreté est définie uniquement dans une perspective relative. En deçà d'un certain seuil de revenu, on considère qu'un individu a un risque élevé d'être exclu d'un certain nombre de biens et services auxquels les autres ont accès.

D'autres indicateurs dans le domaine social peuvent compléter cette approche. Par exemple, la proportion de personnes vivant dans un ménage sans emploi est un des indicateurs communs retenus par la Commission européenne. Localement, le suivi des allocataires des caisses d'allocations familiales constitue un complément appréciable aux indicateurs donnés par l'Insee pour la connaissance de la pauvreté. Ces notions distinctes et complémentaires sont ici retenues. Plus généralement, les inégalités de revenus doivent être complétées par des éléments reflétant la privation matérielle et les conditions de vie des individus.

Définitions

Le **revenu disponible** d'un ménage est la somme de toutes les ressources des différentes personnes composant le ménage : revenus d'activité (salaires nets, bénéfiques...), de remplacement (allocations chômage, retraites...), du patrimoine et prestations reçues (allocations familiales, aides au logement, minima sociaux) ; total duquel on déduit les impôts directs payés par le ménage (impôt sur le revenu, taxe d'habitation) et les prélèvements sociaux (Contribution Sociale Généralisée - CSG, Contribution au Remboursement de la Dette Sociale - CRDS).

Le **niveau de vie** est le revenu disponible du ménage par **Unité de Consommation (UC)**. Le nombre d'unités de consommation d'un ménage permet de tenir compte des économies d'échelle que procure la vie en commun. Le décompte effectué est le suivant :

- 1 unité de consommation pour le premier adulte du ménage ;
- 0,5 UC pour les autres personnes de 14 ans ou plus ;
- 0,3 UC pour les enfants de moins de 14 ans.

Un individu est considéré comme pauvre lorsque le niveau de vie du ménage auquel il appartient est inférieur au **seuil de pauvreté**. Ce seuil est calculé par rapport à la médiane de la distribution des niveaux de vie. Le seuil retenu ici est fixé à 60 % du niveau de vie médian. Le **taux de pauvreté** correspond à la proportion d'individus dont le niveau de vie est inférieur à ce seuil, soit 880 € en France en 2006. Le champ retenu est celui des personnes vivant en France métropolitaine et appartenant à des ménages ordinaires dont la personne de référence n'est pas étudiante et dont le revenu déclaré est positif ou nul. Il exclut donc les personnes en institution, ainsi que les personnes sans domicile qui sont les plus en difficulté.

Le dispositif **Revenu Disponible Localisé (RDL)** de l'Insee permet le calcul des revenus disponibles, du niveau de vie et des taux de pauvreté au niveau départemental, sur le champ des ménages fiscaux ordinaires. Les éléments proviennent du traitement des déclarations de revenus et des données de la taxe d'habitation. Les revenus financiers non déclarés et les prestations sociales sont estimés.

Les **allocataires Caf de minima sociaux** sont les allocataires percevant le Revenu Minimum d'Insertion (RMI) ou l'Allocation d'Adulte Handicapé (AAH) ou l'Allocation Parent Isolé (API). Le champ est restreint aux personnes relevant du régime général de la caisse d'allocations familiales. Les allocataires rattachés au régime de la Mutualité Sociale Agricole (MSA) ne sont pas pris en compte. Par conséquent, le dénombrement des allocataires en milieu rural est sous estimé.

Le **seuil de bas revenus Caf** est calculé par analogie au seuil de pauvreté : seuil fixé à 60 % de la médiane des revenus par unité de consommation. Sur le même champ de population, ce seuil est calculé sur un concept de niveau de vie avant impôts (impôt sur le revenu, taxe d'habitation, CSG non déductible, CRDS et prime pour l'emploi), prenant en compte les prestations sociales. L'échelle d'équivalence utilisée octroie une majoration de 0,2 UC par enfant pour une famille monoparentale. Dans le champ des allocataires Caf sous le seuil de bas revenus, sont exclus les allocataires étudiants, ceux âgés de 65 ans et plus, les allocataires des régimes particuliers et les bénéficiaires de l'AAH en maison d'accueil spécialisée.

Au sens du recensement, un ménage est dit **ménage sans emploi** si aucun adulte de 18 ans ou plus du ménage n'est déclaré actif occupé. Le questionnaire du recensement de la population a été élaboré pour mieux cerner les situations complexes études et emploi, retraite et emploi et les raccrocher à l'activité, pour mieux refléter le concept d'activité utilisé par l'Insee dans ses statistiques, et en particulier dans l'enquête emploi. La population active occupée au sens du recensement de la population comprend les personnes de 14 ans ou plus qui déclarent :

- exercer une profession (salariée ou non) même à temps partiel ;
- aider un membre de la famille dans son travail (même sans rémunération) ;
- être apprenti, stagiaire rémunéré...;
- être militaire du contingent (tant que cette situation existait).

Les **demandeurs d'emploi** inscrits à Pôle emploi sont regroupés en différentes catégories. Conformément aux recommandations du rapport du conseil national de l'Information statistique sur la définition d'indicateurs en matière d'emploi, de chômage, de sous-emploi et de précarité de l'emploi (septembre 2008), la Dares et Pôle emploi présentent à des fins d'analyse statistique les données sur les demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi en fonction des catégories suivantes :

- catégorie A : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi ;
- catégorie B : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite courte (de 78 heures ou moins au cours du mois) ;
- catégorie C : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite longue (de plus de 78 heures au cours du mois) ;
- catégorie D : demandeurs d'emploi non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi (en raison d'un stage, d'une formation, d'une maladie...), sans emploi ;
- catégorie E : demandeurs d'emploi non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, en emploi (par exemple : bénéficiaires de contrats aidés).

Pour en savoir plus

- * La pauvreté moins marquée en Bretagne / Insee Bretagne ; Sandra Chirazi. - Dans : *Octant*. - N° 111 (2008, janv.). - P. 22-25. - Accessible en ligne.
- * La pauvreté en Bretagne / Isabelle Le Boëtté, Sylvain Dajoux, Agnès Palari...[et al.]; Insee Bretagne. - Dans : *Les dossiers d'Octant* ; n° 47 (2005, mai). - 100 p. - Accessible en ligne.
- * Enfants des couples, enfants des familles monoparentales : des différences marquées pour les jeunes enfants / Olivier Chardon, Fabienne Daguet. - Dans : *Insee première* ; n° 1216 (2009, janv.). - 4 p. - Accessible en ligne.
- * Inégalités de niveau de vie et mesures de la pauvreté en 2006 / Pascal Godefroy, Jérôme Pujol, Emile Raynaud... [et al.]; Insee. - Dans : *Les revenus et le patrimoine des ménages*, 2009. - P. 9-24. - (Références). - Accessible en ligne.
- * Enquête revenus fiscaux et sociaux 2006 et séries longues. - Dans : *Insee résultats*. Société ; n° 92 (2009, avr.). - Système en ligne.
- * Les niveaux de vie en 2006 / Luc Goutard, Jérôme Pujol. - Dans : *Insee première* ; n° 1203 (2008, juil.). - 4 p. - Accessible en ligne.
- * Les familles monoparentales, des difficultés à travailler et à se loger / Olivier Chardon, Fabienne Daguet, Emilie Vivas. - Dans : *Insee première* ; n° 1195 (2008, juin). - 4 p. - Accessible en ligne.
- * Niveaux de vie et pauvreté en France : les départements du Nord et du Sud sont les plus touchés par la pauvreté et les inégalités / Laurent Auzet, Février Magali, Aude Lapinte. - Dans : *Insee première* ; n° 1162 (2007, oct.). - 4 p. - Accessible en ligne.
- * Statiss 2009 Bretagne / Direction régionale des Affaires sanitaires et sociales Bretagne. - Rennes : Drass Bretagne, 2009. - 42 p. - Accessible en ligne.
- * Précarité : le revenu minimum d'insertion / Caisses d'allocations familiales de Bretagne. - Dans : *Les cahiers des données sociales 2006*. - Rennes : caisses d'allocations familiales de Bretagne, 2007. - Non pag. - Accessible en ligne.
- * Le nombre d'allocataires du revenu de solidarité active au 30 juin 2009 / Caisse nationale d'allocations familiales. - Dans : *L'E-ssentiel* : n° 90 (2009, sept.). - 4 p. - Système en ligne.
- * 1,5 million de bénéficiaires de l'assurance vieillesse des parents au foyer / Muriel Nicolas, Florence Thibault ; Caisse nationale d'allocations familiales. - Dans : *L'E-ssentiel* : n° 89 (2009, août). - 4 p. - Système en ligne.
- * Les aides financières individuelles versées par les Caf / Pauline Domingo ; Caisse nationale d'allocations familiales. - Dans : *L'E-ssentiel* : n° 88 (2009, juil.). - 4 p. - Système en ligne.
- * Pauvreté, bas revenus : apports des données des Caf / Catherine Jaulent, Pascal Chevalier, François Bihler... [et al.]; Caisse nationale des allocations familiales ; Insee... [et al.]. - Dans : *Dossiers d'études [Cnaf]* ; n° 107 (2008, août). - 66 p. - Accessible en ligne.
- * Les travaux de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale 2007-2008 / Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale. - Paris : Documentation française, 2008. - 642 p.
- * Le rapport de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale : 2007 - 2008 / Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale. - Paris : Documentation française, 2008. - 203 p. - Accessible en ligne.
- * www.insee.fr/fr/regions/bretagne/
- * www.bretagne.sante.gouv.fr/
- * www.caf.fr/web/Web291.nsf
- * www.caf.fr/web/Web292.nsf
- * www.insee.fr
- * www.caf.fr

L'essentiel

Avec des *taux de participation* électorale en moyenne plus élevés qu'en France, tant aux deux dernières élections présidentielles qu'aux législatives de 2007, les Finistériens, comme l'ensemble des Bretons en général, s'impliquent dans les grands enjeux nationaux. L'étude de la *participation systématique* aux différents scrutins électoraux de 2007 dévoile une assiduité des électeurs bretons dans cet acte civique, hissant la Bretagne au 3^e rang des régions les plus mobilisées.

Plus de 33 000 associations ont été créées dans le Finistère depuis 1945. Elles proposent une large gamme d'intérêts pouvant apporter des réponses aux attentes des habitants, et traduisant également leur engagement.

Le Finistère est un département moins concerné par les phénomènes de délinquance, comme les taux de criminalité pour 1 000 Finistériens en témoignent : 25,6 ‰ d'atteintes aux biens et 4,5 ‰ d'atteintes auprès de personnes, contre respectivement 36,5 ‰ et 7,3 ‰ en France métropolitaine.

Pertinence au regard du développement durable

La participation de tous au développement durable est un principe énoncé dans la déclaration de Rio. Chaque personne est appelée à s'engager, à changer de comportement et à participer au processus de décisions.

Cet engagement repose sur une participation individuelle de chacun, dans la sphère privée, à travers l'adoption de comportements éco-citoyens, responsables et durables. L'engagement peut également être exercé à travers une participation collective à la vie publique, pour co-construire le développement de la cité et du territoire, pour participer à la défense des intérêts collectifs.

Sur le plan collectif, la participation aux élections permet d'appréhender l'implication des citoyens dans les institutions et les grands débats locaux et nationaux. Le développement de la vie associative sur les territoires, l'adhésion de la population à ces structures favorisent les échanges entre individus, soulignent la capacité à vivre ensemble et concourent à la cohésion sociale. À titre individuel, l'exercice des libertés et de la citoyenneté repose notamment sur le respect des autres. Selon l'Organisation des Nations Unies, la sécurité constitue un droit fondamental pour tout être humain, et une condition essentielle du développement durable des sociétés. Or, la criminalité est un phénomène social qui porte atteinte à ce droit fondamental car elle met en péril la sécurité des citoyens. Les atteintes portées à autrui dévoilent les troubles de la vie quotidienne, la mesure des actes de délinquance apporte un éclairage sur ces phénomènes.

Tour d'horizon

En Bretagne, l'accès des femmes aux responsabilités politiques est meilleur que dans le pays, pour les députées, les conseillères générales et régionales.

L'économie sociale est bien représentée dans le Finistère. **voir fiche Emploi*

Les Finistériens impliqués dans les votes électoraux

L'approche des taux de participation aux élections nationales révèle un intérêt prononcé des Bretons et des Finistériens en particulier, à témoigner de leur engagement civique et à participer aux grands enjeux de la vie

publique. En 2007, les Français ont été invités à voter aux élections présidentielles et législatives, soit 4 tours de vote.

Aux élections présidentielles, 2,3 millions de Bretons étaient inscrits en 2007 sur les listes électorales dont 29 % dans le Finistère. Aux deux scrutins, la participation a atteint un

niveau supérieur à celle de 2002, pour accéder à 87 % de votants dans le Finistère au 2nd tour. Le département occupe ainsi le 14^e rang des départements métropolitains pour sa participation. Quel que soit le scrutin, les Finistériens se sont présentés aux urnes massivement, révélant un écart de participation d'au moins 3,4 points supérieur aux taux

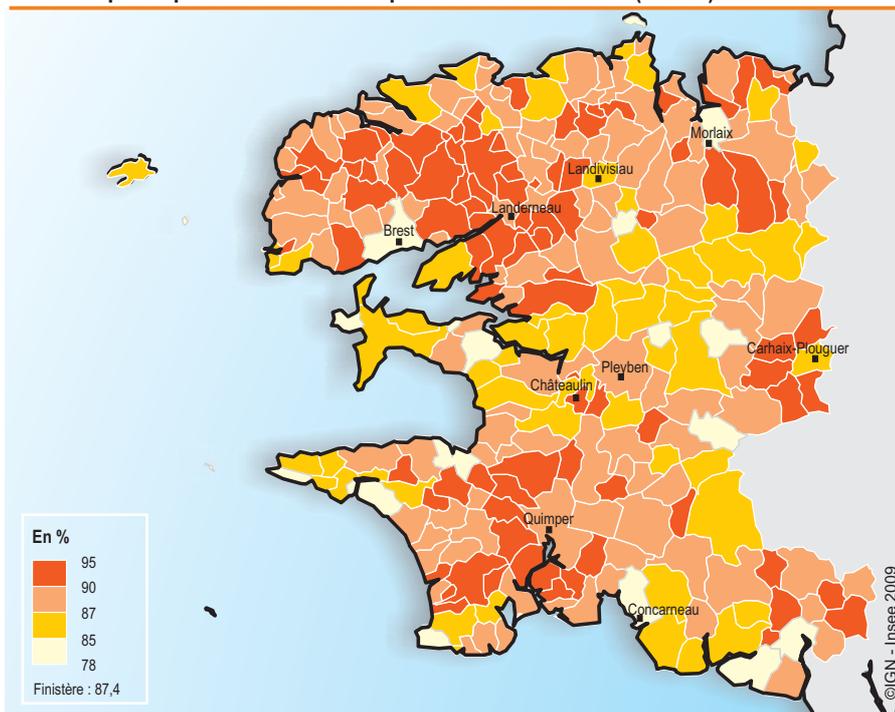
La participation électorale

	Élections présidentielles - 2007						Taux de participation (en %)			
	1 ^{er} tour			2 nd tour			Élections présidentielles 2002		Élections législatives 2007	
	Inscrits	Taux de participation (en %)	Exprimés (en %)	Inscrits	Taux de participation (en %)	Exprimés (en %)	1 ^{er} tour	2 nd tour	1 ^{er} tour	2 nd tour
Côtes-d'Armor	445 906	88,3	98,7	445 750	88,4	96,2	76,5	84,1	66,6	68,6
Finistère	667 662	87,4	98,9	667 354	87,4	96,1	75,0	82,7	65,8	66,3
Ille-et-Vilaine	665 646	87,8	98,7	665 677	87,5	95,9	74,4	83,0	62,8	60,7
Morbihan	534 901	87,4	98,7	534 904	87,1	95,7	74,9	82,6	64,8	63,5
Bretagne	2 314 115	87,7	98,8	2 313 685	87,5	96,0	75,1	83,0	64,8	64,7
France entière	44 472 834	83,8	98,6	44 472 733	84,0	95,8	71,6	79,7	60,4	60,0

Source : ministère de l'Intérieur, résultats officiels

Lecture : dans le Finistère, le taux de participation au second tour des élections présidentielles de 2007 est de 87,4% ; il représente le rapport entre le nombre de votants et le nombre d'inscrits sur les listes électorales au 2nd tour. Parmi les votants, 96,1% se sont exprimés par le choix d'un candidat, la partie restante rassemble les électeurs ayant remis un vote blanc ou nul.

Taux de participation aux élections présidentielles de 2007 (2^e tour)



Source : ministère de l'Intérieur

des régions les plus assidues pour la participation systématique. Dans le même temps, moins de 9 % des électeurs bretons n'ont participé à aucun vote.

Quelle que soit la catégorie socioprofessionnelle des électeurs bretons, à l'exception des artisans, la participation systématique en 2007 est plus importante en moyenne qu'en France métropolitaine. Les agriculteurs et les cadres supérieurs bretons se sont particulièrement mobilisés, avec plus de 7 votants sur 10 sur l'ensemble des scrutins, suivis des retraités et des employés avec plus de 6 votants sur 10. L'âge est un critère qui intervient plus spécifiquement selon la catégorie de scrutin. Les jeunes participent moins aux législatives : 3 jeunes de moins de 25 ans sur 10 ont participé systématiquement aux votes des législatives, contre près de 7 sur 10 pour les votes aux présidentielles.

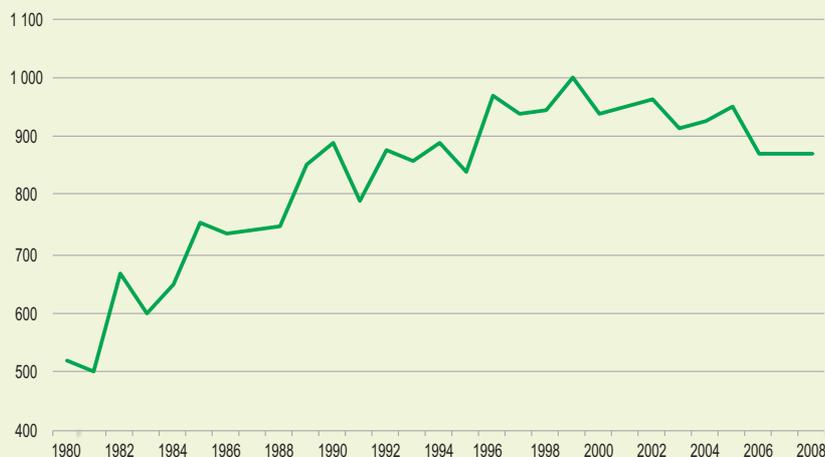
Un monde associatif finistérien diversifié qui se renouvelle

Le mouvement associatif finistérien se caractérise par une progression constante du nombre d'associations issues de la Loi de 1901 : en 2008, on compte 33 600 associations créées depuis 1945. Le Finistère a suivi le boom associatif intervenu dans les années 1960 sur l'ensemble du territoire national. Depuis 1998, 10 200 nouvelles associations ont vu le jour. Sur la période 2000-2004, le taux départemental de création d'associations s'élevait à 1,09 pour 1 000 habitants (proche du niveau national constaté à 1,02 ‰) ; il s'établit maintenant à 1,02 pour 1 000 Finistériens (période 2004-2008).

La vie associative finistérienne se répartit harmonieusement sur le territoire, avec notamment une présence soulignée au sein des arrondissements de Châteaulin et de Morlaix. Sur la période 2000-2004, les taux de création pour 1 000 habitants y sont supérieurs au taux moyen départemental, et à ceux des arrondissements de Brest et Quimper.

Les associations créées entre 1986 et 2004 couvrent tous les secteurs d'activités de la société. Néanmoins, l'activité sportive prédomine avec 1 association sur 5, positionnant le Finistère au 9^e rang des départements sportifs en nombre de licenciés au regard de la population. Deux autres domaines d'activités se distinguent : les loisirs et la vie sociale ainsi que le secteur culturel et artistique (respectivement 19 % et 17 %). Ces poids s'expliquent notamment par les actions en faveur de la gestion des équipements socioculturels

Nombre d'associations créées par an dans le Finistère depuis 1980



Source : préfecture du Finistère, mission d'accueil et d'information des associations

nationaux. 96 % des Finistériens ayant voté se sont également *exprimés* au second tour.

L'approche territoriale des taux de participation au deuxième tour des dernières élections présidentielles dévoile quelques disparités en termes de mobilisation, les taux de participation à la commune oscillant de 78 % à 95 % sur le département. Les mobilisations les moins prononcées se dessinent sur les territoires insulaires ou ruraux.

L'élection présidentielle mobilise toujours plus que les autres. Aux élections législatives

de 2007, la participation fléchit, tant en France qu'en région. Toutefois, avec 66 % de votants dans le Finistère au 2nd tour, la participation départementale se situe au-delà du niveau national (6,3 points de plus), positionnant le Finistère à la 20^e place des départements métropolitains.

L'enquête de participation électorale a mis en évidence le sens civique des Bretons face aux votes. Avec 56 % des Bretons ayant voté à tous les tours de scrutins possibles de l'année 2007 (contre 50 % en France métropolitaine), la Bretagne se place au 3^e rang

Criminalité et délinquance enregistrées en 2008 par secteur

	Atteintes aux biens			Atteintes volontaires à l'intégrité physique			Escroqueries et infractions économiques et financières		
	Nombre de faits constatés	Nombre de faits constatés pour 1 000 habitants	Évolution 1998-2008 (en %)	Nombre de faits constatés	Nombre de faits constatés pour 1000 habitants	Évolution 1998-2008 (en %)	Nombre de faits constatés	Nombre de faits constatés pour 1 000 habitants	Évolution 1998-2008 (en %)
Côtes-d'Armor	12 073	21,2	3,7	1 999	3,5	115,4	2 447	4,3	...
Finistère	22 503	25,6	- 18,1	3 936	4,5	86,0	4 316	4,9	23,8
Ille-et-Vilaine	24 272	25,9	- 16,1	3 931	4,2	70,2	4 749	5,1	...
Morbihan	17 760	25,6	1,2	2 567	3,7	81,4	3 238	4,7	...
Bretagne	76 608	24,8	- 10,5	12 433	4,0	83,7	14 750	4,8	24,0
France entière	2 243 498	36,5	- 18,5	443 671	7,3	72,5	381 032	6,2	32,6

Source : INHES-Observatoire national de la délinquance, État 4001- Insee, estimations de population au 1^{er} janvier 2006
... résultat non disponible

et animations associées, le tourisme social, l'insertion... et la couverture du champ culturel breton (musique, cercle, langue...).

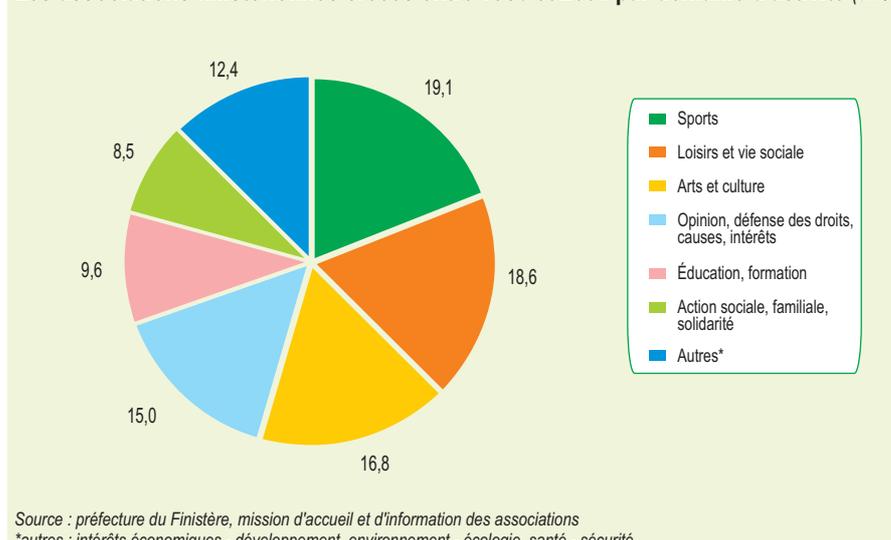
Un département moins exposé aux phénomènes de délinquance

La Bretagne est une région moins marquée par les agressions et infractions. Les faits constatés pour 1 000 habitants sont inférieurs aux valeurs nationales de 2008, quel que soit le secteur appréhendé : atteintes aux biens, atteintes volontaires à l'intégrité physique, escroqueries et infractions économiques et financières. L'approche infra-régionale en révèle néanmoins certains légèrement plus accentués dans le Finistère, en particulier pour les crimes et délits portant atteinte aux biens et aux personnes : respectivement 25,6 ‰ et 4,5 ‰, contre 24,8 ‰ et 4 ‰ en Bretagne.

Les vols représentent 73 % des atteintes aux biens constatées dans le Finistère en 2008, les destructions ou dégradations 27 %. C'est le département breton le plus préservé pour la part des délits de vols : 3,5 points en dessous de la part régionale. La nature des agressions faites aux personnes dans le Finistère est comparable à celle de la région : 78 % relevant de violences physiques, 15 % de menaces de violences, et 7 % de violences sexuelles.

Sur les dix dernières années, les atteintes volontaires portées à l'intégrité physique augmentent régulièrement : 73 % en France entre 1998 et 2008. Cette progression est encore plus marquée en Bretagne et dans le Finistère : respectivement 84 % et 86 %. Les violences physiques non crapuleuses sont déterminantes dans ces évolutions. Elles recouvrent notamment les coups et les

Les associations finistériennes créées entre 1986 et 2004 par domaine d'activité (en %)



Source : préfecture du Finistère, mission d'accueil et d'information des associations
*autres : intérêts économiques - développement, environnement - écologie, santé - sécurité

blesures volontaires, les mauvais traitements envers autrui entre groupes ou au sein de la famille.

Les actes d'escroqueries et infractions économiques et financières constatés depuis 1998 en France augmentent pour atteindre en 2008 : 6,2 faits pour 1 000 Français. Sur la période, même si la région et le Finistère connaissent également une augmentation des actes frauduleux, l'intensité est moindre : 24 % pour le Finistère comme la Bretagne, contre 33 % en métropole.

Seules les atteintes aux biens ne cessent de décroître quel que soit l'échelon géographique, diminution liée pour partie à la baisse des vols d'automobiles ou des deux-roues moteur.

Forces

- un réel sens civique marqué par des taux de participation électorale élevés et une forte mobilisation en continu ;
- un département moins exposé aux agressions et infractions ;
- un tissu associatif actif et réparti sur l'ensemble du territoire.

Faiblesses

- des populations inégalement mobilisées aux élections, selon l'intensité et les enjeux des votes ;
- des atteintes volontaires à l'intégrité physique en augmentation sensible.

Définitions, méthode

- **Atteintes aux biens** : indicateur extrait de l'état 4001 qui regroupe les crimes et délits visant les biens d'autrui, c'est-à-dire les vols et les destructions, dégradations.
- **Atteintes volontaires à l'intégrité physique** : indicateur extrait de l'état 4001 qui regroupe les violences physiques crapuleuses, les violences physiques non crapuleuses, les violences sexuelles et les menaces de violences.
- **Départements sportifs** : selon la préfecture du Finistère – pôle Vie associative.
- **Enquête participation électorale** : depuis les élections présidentielles de 1988, l'Insee procède, avec autorisations, à un recueil d'informations sur la participation aux grandes consultations électorales. Un échantillon anonymisé de près de 40 000 électeurs est étudié en France métropolitaine (4 scrutins de 2007). L'échantillon régional s'élève à 2 081 électeurs inscrits dans 156 communes. L'enquête participation électorale fournit un suivi systématique de la participation d'un échantillon d'électeurs. Cette enquête est régionale et ne permet pas de disposer de résultats départementaux.
- **Escroqueries et infractions économiques et financières** : indicateur extrait de l'état 4001 qui regroupe les infractions de la délinquance astucieuse (escroqueries et abus de confiance, faux en écriture, chèques et cartes de crédit) et les infractions économiques et financières (contrefaçons, délits ad hoc et infractions à la législation sur le travail).
- **Exprimés** : il représente le rapport entre le nombre de votants ayant fait le choix d'un candidat (donc hors votes blancs et nuls) sur l'ensemble des votants.
- **Faits constatés** : le nombre de faits constatés par la police et la gendarmerie est une statistique d'activité, correspondant aux enregistrements des crimes et délits portés à connaissance, soit par la volonté des victimes de déposer plainte, soit dans le cadre des actions de prévention ou de répression des infractions pénales.
- **L'Observatoire national de la délinquance propose une grille d'analyse des statistiques sur les faits constatés définis selon la nature des infractions** : les atteintes aux biens, les atteintes volontaires à l'intégrité physique et les escroqueries et infractions économiques et financières. Ces indicateurs s'interprètent indépendamment les uns des autres et sont issus de l'état 4001. Ne sont pas ici appréhendées les infractions dont la constatation fait suite à l'action proactive des services (révélées par l'action des services). L'interprétation des évolutions des faits appelle à une précaution, la progression des atteintes pouvant être liée à une plus grande révélation des actes subits.
- **Participation systématique** : participation à l'ensemble des votes étudiés.
- **Taux de participation** : il représente le rapport entre le nombre de votants et le nombre d'inscrits sur les listes électorales. Les résultats présentés sont les résultats officiels des élections accessibles après validation du ministère de l'Intérieur. Après publication, les résultats peuvent faire l'objet de modification par le Conseil constitutionnel.

Pour en savoir plus

- * Les élections municipales 2008 fortement mobilisatrices / Sylvain Dajoux ; Insee Bretagne. - Dans : *Octant* ; n° 115 (2009, janv.). - p. 22-26. - Accessible en ligne.
- * La participation électorale 2007 en Bretagne / Georges Riézo ; Insee Bretagne. - Dans : *Octant* ; n° 112 (2008, avr.). - p. 19-22. - Accessible en ligne.
- * La participation électorale bretonne en 2004 / Sylvain Dajoux, Anne-Laure Cariou ; Insee Bretagne. - Dans : *Octant* ; n° 102 (2005, juil.). - p. 4-9. - Accessible en ligne.
- * Les abstentionnistes en Bretagne aux élections de 2002 / Michel Rouxel ; Insee Bretagne. - Dans : *Octant* ; n° 92 (2003, janv.). - p. 23-26. - Accessible en ligne.
- * La place de l'économie sociale et solidaire en Bretagne / Marie-Hélène Kerouanton, Serge Le Guen ; Insee Bretagne. - Dans : *Octant* ; n° 108 (2007, mars). - p. 12-17. - Accessible en ligne.
- * Enquête vie associative - octobre 2002. - Paris : Insee, 2004. (Fichiers détail). - Cédérom.
- * La vie associative en 2002 : 12 millions de bénévoles / Michèle Febvre, Lara Muller. - Dans : *Insee première* ; n° 946 (2004, fév.). - 4 p. - Accessible en ligne.
- * Une personne sur deux est membre d'une association en 2002 / Michèle Febvre, Lara Muller. - Dans : *Insee première* ; n° 920 (2003, sept.). - 4 p. - Accessible en ligne.
- * Insécurité : perceptions et réalités / Thomas Le Jeannic ; Insee. - Dans : *La Société française : données sociales*. - (2006, mai). - P. 637-647. - Accessible en ligne.
- * Environnement, nuisances et insécurité : indicateurs sociaux 1996-2004 / Thomas Le Jeannic, Joëlle Vidalenc. - Dans : *Insee résultats. Société* ; n° 45 (2005, déc.). - 48 p. + Cédérom. - Accessible en ligne.
- * On pardonne tout à son quartier sauf... l'insécurité, les dégradations, le bruit / Thomas Le Jeannic. - Dans : *Insee première* ; n° 1133 (2007, mai). - 4 p. - Accessible en ligne.
- * La participation électorale au printemps 2004 : un électeur inscrit sur quatre s'est abstenu à tous les scrutins / Aline Désesquelles. - Dans : *Insee première* ; n° 997 (2004, déc.). - 4 p. - Accessible en ligne.
- * La participation électorale au printemps 2002 : de plus en plus de votants intermittents / François Clanché. - Dans : *Insee première* ; n° 877 (2003, janv.). - 4 p. - Accessible en ligne.
- * Les associations dans le Finistère : état des lieux / direction départementale Jeunesse et sports. - Quimper : *Préfecture du Finistère*, 2006. - 8 p. - Accessible en ligne.
- * Les associations en Bretagne : les 4 départements à la loupe / Viviane Tchernonog ; directions départementales de la Jeunesse et des sports. - Rennes : *Préfecture de Bretagne*, 2003. - 14 p. - Accessible en ligne.
- * Criminalité et délinquance constatées en France en 2008 : données locales / direction centrale de la Police judiciaire. - Paris : *La documentation française*, 2009. - 422 p. - Accessible en ligne
- * 2007 : les chiffres-clés de la vie associative. - Paris : ministère de la Santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative, 2008. - 12 p. - Accessible en ligne.
- * www.insee.fr/fr/regions/bretagne/
- * www.finistere.pref.gouv.fr
- * www.insee.fr
- * www.inhes.interieur.gouv.fr
- * www.interieur.gouv.fr
- * www.associations.gouv.fr

L'essentiel

Dans le Finistère, moins de jeunes sortent du système scolaire *sans diplômés* qu'ailleurs. Les logements sont plus spacieux. L'accès aux services de proximité est relativement homogène. La quasi-totalité de la population se trouve à moins de dix minutes d'un médecin.

Pertinence au regard du développement durable

L'accessibilité à un ensemble de services de proximité, à des ressources fondamentales telles l'offre éducative, un logement décent ou l'offre de soins sont des aspects essentiels de la condition de vie et du bien-être des habitants d'un territoire. À défaut, l'insuffisance d'équipements multiplie les déplacements. Elle peut déboucher sur l'enclavement de populations plus précaires ou vieillissantes et ne permet pas d'assurer les bases de santé pour tous.

Tour d'horizon

En France aujourd'hui, le volume annuel de consommation par personne est trois fois plus élevé qu'en 1960.

Les parts des dépenses des ménages français réservées à l'alimentation et à l'habillement se sont réduites en cinquante ans : elles sont passées respectivement de 38 % et 14 % en 1960 à 25 % et 9 % en 2007.

Le poids des dépenses de logement est plus important sur l'aire urbaine de Brest que sur celle de Quimper.

* voir fiche *Accès au logement des populations locales*

L'intégration professionnelle est différenciée entre garçons et filles. * voir fiche *Éducation et formation initiale*

L'état de santé des Français s'est amélioré et l'espérance de vie s'est allongée. La hausse des dépenses de santé, liée à la progression du niveau de vie depuis 50 ans y a contribué. * voir fiche *Santé*

Moins de *sans-diplômes* dans le Finistère qu'ailleurs

Une proportion non négligeable de jeunes quitte leur département d'origine pour suivre leurs études supérieures. Ainsi, le taux de scolarisation des 20-24 ans ne reflète pas le niveau de scolarisation des jeunes Finistériens car il est dépendant de l'offre en enseignement supérieur. La part des 20-24 ans scolarisés et résidant dans le Finistère est de 39 %. Cette proportion est inférieure à celle d'Ille-et-Vilaine (51 %) et supérieure à celles du Morbihan et des Côtes-d'Armor : respectivement 33 % et 30 %.

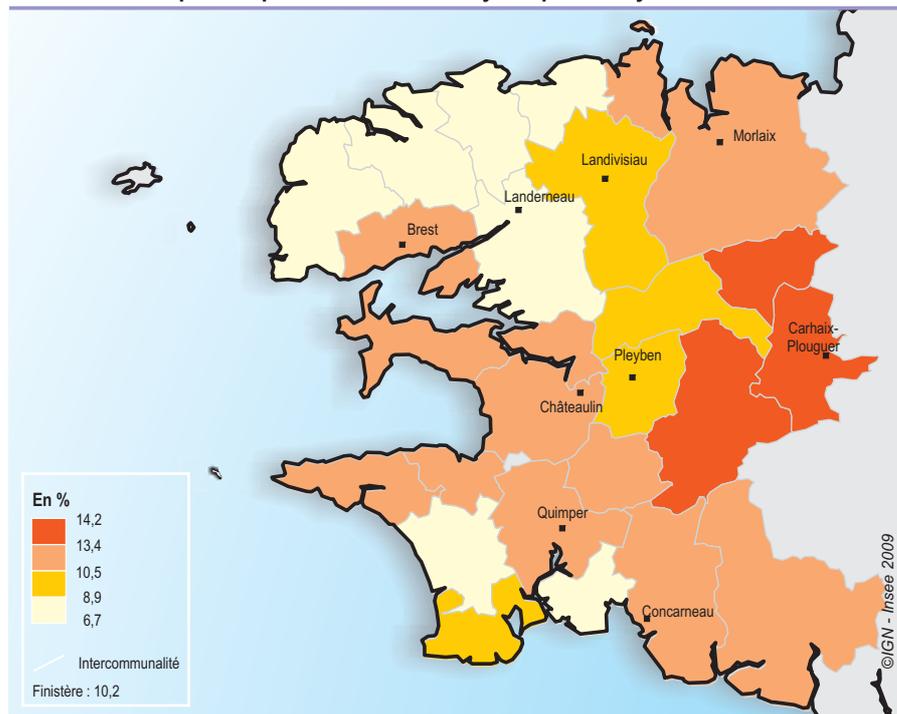
Le solde migratoire dans cette tranche d'âge est négatif du fait des migrations des jeunes poursuivant leurs études. Ainsi, en 2006, 7 700 jeunes de 20-24 ans résidant dans le

Finistère cinq ans auparavant poursuivent leurs études à l'extérieur du département. À l'inverse 5 500 étudiants originaires d'un autre département habitent le Finistère.

Méthodologie

Plusieurs indicateurs sont retenus ici pour traiter ce sujet à multiples facettes. Ceux relatifs à l'éducation sont le taux de scolarisation des 20-24 ans, et la part des individus sans diplômés parmi les 25-34 ans ayant quitté le système éducatif. L'aspect logement décent est appréhendé à travers la proportion d'individus vivant dans un logement ayant un nombre de pièces supérieur au nombre d'individus du logement. Les temps d'accès moyens aux équipements de proximité, aux urgences, la densité de médecins sont également observés.

Part des sans-diplômes parmi les 25-34 ans ayant quitté le système éducatif



Source : Insee, recensement de la population 2006 (exploitation principale)

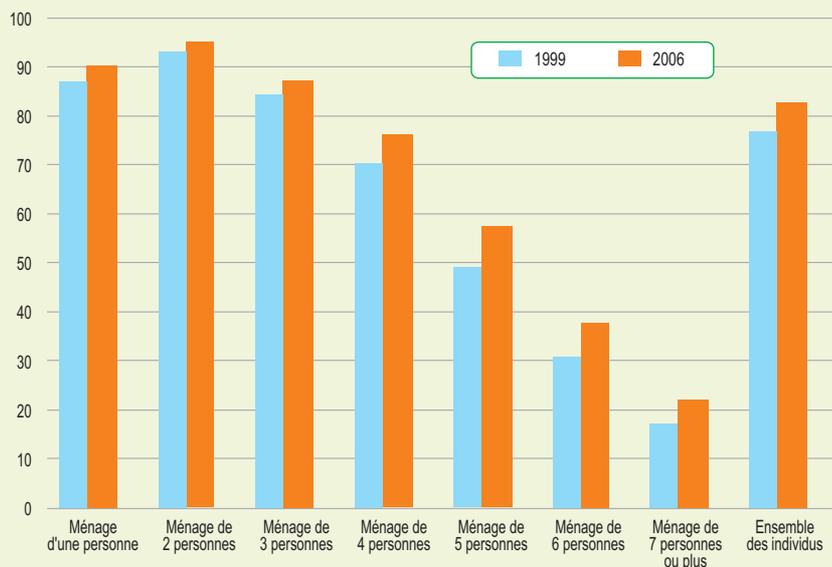
Conditions de vie des Finistériens

Diplômes des 25-34 ans ayant quitté le système scolaire (en %)

	Côtes-d'Armor	Finistère	Ille-et-Vilaine	Morbihan	Bretagne	France
Sans diplômes	12,2	10,2	11,2	11,7	11,2	16,9
CAP ou BEP	26,3	23,9	21,5	26,6	24,1	21,9
Baccalauréat	24,7	25,6	23,2	25,2	24,5	21,3
Diplôme de l'enseignement supérieur	36,8	40,3	44,1	36,5	40,2	39,9

Source : Insee, recensement de la population 2006 (exploitation principale)

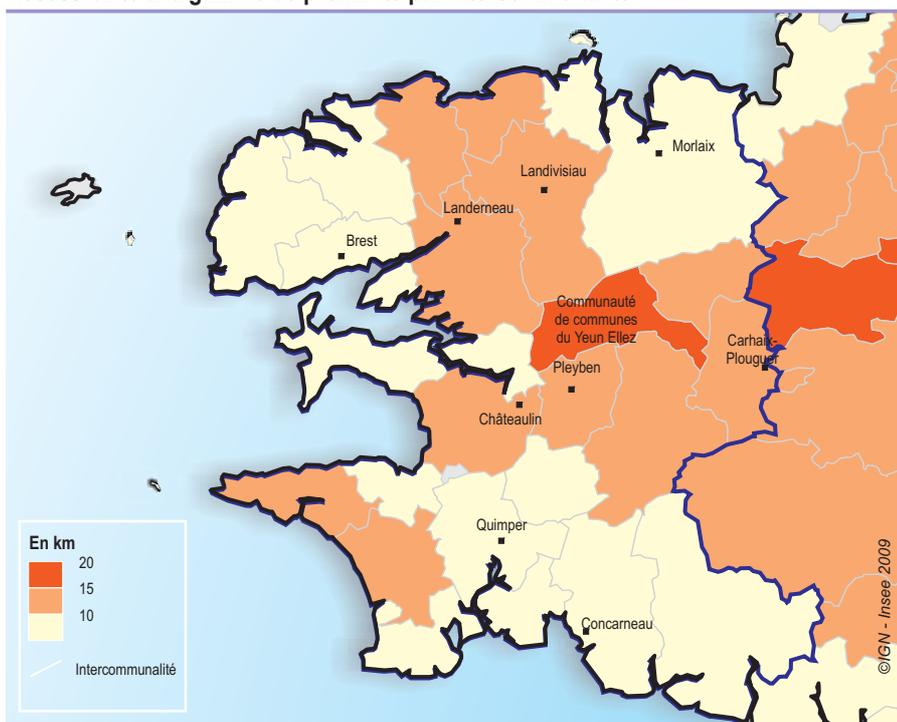
Proportion d'individus 'logés spacieusement' selon la taille du ménage dans le Finistère (en %)



Source : Insee, recensements de la population

Lecture : les personnes 'logées spacieusement' désignent les personnes vivant dans un logement comprenant un nombre de pièces supérieur au nombre de personnes de leur logement. En 2006, 95 % des personnes vivant dans un ménage de 2 personnes vivent dans un logement comprenant un nombre de pièces supérieur ou égal à 3.

Accessibilité à la gamme de proximité par intercommunalité



Source : Insee, BPE 2007, recensements de la population, Distancier Odomatrix - INRA, UMR1041 CESAER

Lecture : au plus proche du trajet domicile-travail ou de leur domicile, les habitants de l'intercommunalité du Yeun Ellez font un détour (ou un aller-retour) compris entre 15 et 20 kilomètres pour accéder à la commune pôle de services de proximité.

Le niveau de formation des 25-34 ans non inscrits dans un établissement d'enseignement est un indicateur de qualification des nouveaux actifs. La part des sans-diplômes parmi cette population est pratiquement identique dans le Finistère et en Bretagne : respectivement 10 % et 11 %. Elle est surtout plus faible que la part des sans-diplômes en France métropolitaine : 17 %. Les intercommunalités proches de la communauté urbaine de Brest Métropole Océane sont celles ayant les plus faibles taux de sans-diplômes. À l'inverse, les intercommunalités du centre Finistère (Monts d'Arrée, Poher et Haute Cornouaille), ont les taux de sans-diplômes les plus élevés, mais ils restent très en dessous du taux national (5 points d'écart). Pour ces trois intercommunalités, les personnes dans cette tranche d'âge sont aussi moins représentées que dans le département.

Des logements plus spacieux dans le Finistère

Dans le Finistère, les logements sont plutôt grands. En 2006, 83 % des Finistériens vivent dans un logement comprenant un nombre de pièces supérieur au nombre d'individus du ménage, contre 80 % en Bretagne, et 69 % en France métropolitaine. Quelle que soit la taille du ménage, la proportion de 'logés spacieusement' est supérieure dans le Finistère à celle de la région. Ce sont les ménages de deux personnes qui sont les plus largement logés. Cette proportion diminue avec la taille des ménages.

En 1999, 77 % des Finistériens étaient logés 'spacieusement'. L'amélioration s'explique d'une part par la taille moyenne des ménages plus petite en 2006, et d'autre part par l'amélioration des conditions de logement pour chaque type de ménage. Bien que vivant souvent seul ou dans un couple sans enfants, les personnes plus âgées ont une propension importante à occuper un grand logement. Le départ des enfants entraîne peu souvent un changement de logement, a fortiori lorsque le ménage est propriétaire. En 2006, 81 % des ménages finistériens dans la tranche d'âge 60-74 ans ou plus occupent des logements d'au moins 4 pièces, soit 4 points de plus qu'en 1999. La progression

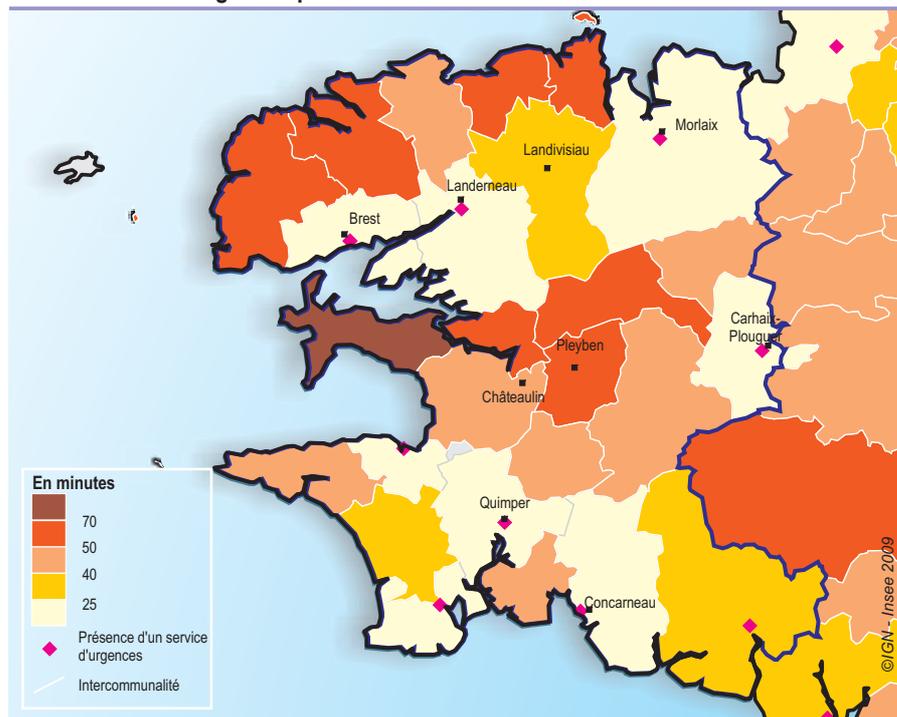
des grands logements est encore plus marquée chez les 75 ans ou plus, pour lesquels la part des logements de quatre pièces et plus a augmenté de 11 points entre 1999 et 2006.

Un accès aux services de proximité facilité dans les villes et sur le littoral

L'accès à l'ensemble des services de proximité est garanti dans le Finistère par un maillage du territoire relativement efficace. Globalement, l'accès moyen est plus court dans les intercommunalités du littoral. Il est le plus élevé dans les communes rurales du centre Finistère. Dans aucune commune du Finistère, l'accès à la commune qualifiée de *pôle de services* de proximité ne dépasse 20 kilomètres (en distance aller-retour du domicile ou au plus proche du trajet domicile-travail). La quasi-totalité de la population réside à moins de 10 kilomètres d'un médecin, mailon des services de proximité.

L'inégalité est plus marquée pour l'accès aux services dits de la gamme supérieure (médecine spécialisée, enseignement secondaire...). Ces inégalités sont accentuées par le caractère insulaire de certains territoires du Finistère (îles et presqu'îles, caps). Ainsi l'accès aux services d'intervention et d'accueil des urgences (Samu - Smur) est le plus long en temps pour les habitants de la presqu'île de Crozon (supérieur à 35 minutes en moyenne). Les communes littorales des intercommunalités du Pays d'Iroise et du Pays des Abers sont aussi à plus de 30 minutes des urgences. La présence du centre hospitalier de Carhaix assure un service de soins aux populations du centre-Finistère. Les intercommunalités du Yeun Ellez et de la Région Pleyben cumulent temps d'accès aux urgences plutôt long et densité de médecins généralistes faible. Une vigilance sera à mener dans les années à venir afin d'anticiper les départs à la retraite de médecins généralistes puisque 42 % d'entre eux ont 55 ans et plus dans le Finistère. Les intercommunalités du Yeun Ellez, des Monts d'Arrée, de l'Aulne Maritime, du Cap Sizun et du Poher avec 2 médecins sur 3 qui ont au moins 55 ans sont particulièrement concernées.

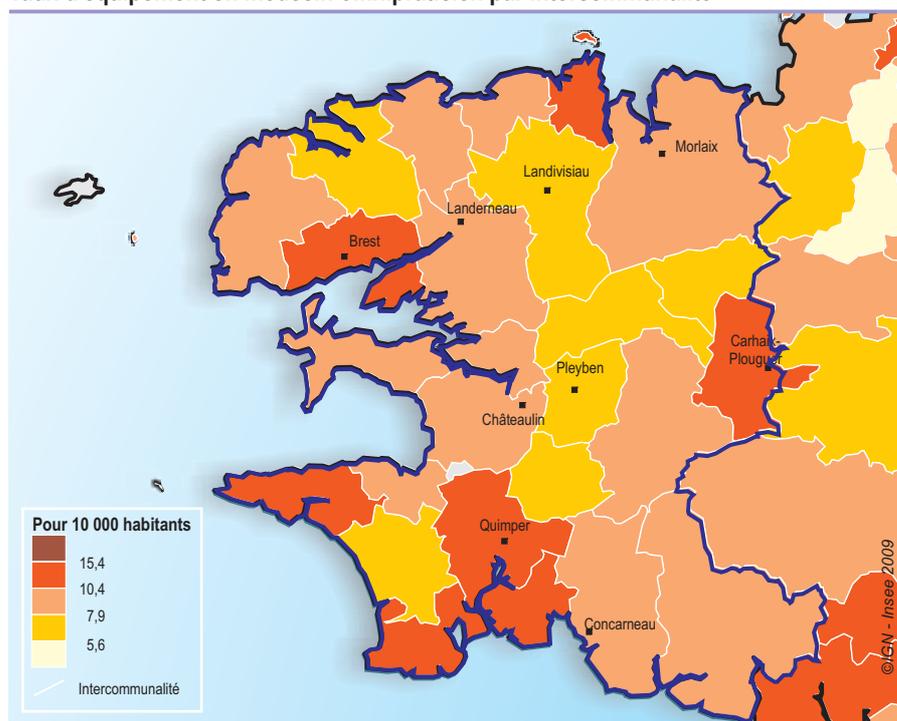
Accessibilité aux urgences par intercommunalité



Source : Insee, BPE 2007, recensements de la population, Distancier Odomatric - INRA, UMR1041 CESAER

Lecture : les habitants de l'intercommunalité de la presqu'île de Crozon ont un temps d'accès moyen au plus proche de leur domicile aux urgences supérieur à 35 minutes ; la légende exprimée en temps aller-retour renseigne 70 minutes (le temps est calculé en heures creuses).

Taux d'équipement en médecin omnipraticien par intercommunalité



Source : Insee, BPE 2007, recensement de la population 2006 (exploitation principale)

Forces

- moins de sans-diplômes qu'en France métropolitaine ;
- des logements plus spacieux.

Faiblesses

- une offre de formation de niveau supérieur insuffisante ;
- un accès moindre à une gamme de services diversifiés dans le centre-Finistère et les presqu'îles.

Définitions

Les '**sans-diplômes**' désignent les personnes n'ayant obtenu aucun diplôme ou titulaires du certificat d'études primaires ou du diplôme national du brevet.

Les personnes '**logées spacieusement**' désignent les personnes vivant dans un logement comprenant un nombre de pièces supérieur au nombre de personnes de leur logement. Cet indicateur de condition de logement ne correspond pas à une définition académique communément utilisée. Il ne peut être rapproché des règles précises qui ont été définies pour cerner la notion de surpeuplement au sein d'un logement.

Une commune est dite **pôle de services de proximité** si elle possède au moins 12 types d'équipements parmi les 23 types d'équipements de la gamme services de proximité : boucher, boulanger-pâtissier, épicerie-supérette, fleuriste, coiffure, restaurant, agence immobilière, école maternelle, école élémentaire, bureau de poste, banque, infirmier, médecin généraliste, dentiste, masseur-kinésithérapeute, pharmacie, taxi, réparation automobile, maçon, électricien, plâtrier-peintre, menuisier-charpentier-serrurier, plombier-couvreur-chauffagiste.

Pour en savoir plus

- * Formation et insertion professionnelle des jeunes Bretons en 2006 : plus de diplômés, mais une majorité d'emplois peu qualifiés / Mickaël Ramonet ; Insee Bretagne. - Dans : *Octant*. - n° 117 (2009, sept.). - P. 31-35. - Accessible en ligne.
- * 370 000 ménages bretons supplémentaires en 2030 / Laurence Luong, Bruno Rul ; Direction régionale de l'Équipement Bretagne, Insee Bretagne. - Dans : *Octant*. - n° 112 (2008, avr.). - P. 5-10. - Accessible en ligne.
- * Les logements bretons en 2006 / David Levy, Isabelle Baudequin, Jean-François Portier ; Insee Bretagne. - Dans : *Dossier d'Octant* ; n° 51 (2008, nov.). - 22 p. - Accessible en ligne.
- * Le logement en Bretagne / Isabelle Baudequin... [et al.] ; Insee Bretagne. - Dans : *Dossier WEB* ; n° 11 (2008, nov.). - Système en ligne.
- * Une Bretagne toujours plus diplômée malgré de nombreux départs de jeunes / Stéphane Moro ; Insee Bretagne. - Dans : *Octant*. - n° 111 (2008, janv.). - P. 8-12. - Accessible en ligne.
- * À la campagne, comme à la ville, des commerces traditionnels proches de la population / Gwennaél Solard. - Dans : *Insee première* ; n° 1245 (2009, juin). - 4 p. - Accessible en ligne.
- * Enquêtes annuelles de recensement de 2004 à 2007 - Formation et emploi des jeunes dans les régions françaises / Magali Befy (Depp), Élodie Leprévost (Depp), Daniel Martinelli (Insee). Dans : *Insee première* ; n° 1219 (2009, janv.). - 4 p. - Accessible en ligne.
- * Cinquante ans de consommation en France. - Paris : Insee, 2009. - 233 p. - (Références). - Accessible en ligne.
- * Les logements sont plus confortables qu'il y a vingt ans et pèsent davantage sur le revenu des ménages / Pierrette Briant, Catherine Rougerie ; Insee. - Dans : *France, portrait social*. - (2008, nov.). - P. 103-116. - Accessible en ligne.
- * Les jeunes et les ménages modestes surestiment plus souvent le confort de leur logement / Yves Jauneau, Solveig Vanovermeir. - Dans : *Insee première* ; n° 1209 (2008, sept.). - 4 p. - Accessible en ligne.
- * Statiss 2009 Bretagne / Direction régionale des Affaires sanitaires et sociales Bretagne. - Rennes : Drass Bretagne, 2009. - 42 p. - Accessible en ligne.
- * Que deviennent les élèves de 3^e : suivi de la cohorte de 1999 / Académie de Rennes. - Dans : *Zoom sur...*, les dossiers thématiques de l'académie de Rennes ; (2005, nov.). - 8 p. - Accessible en ligne.
- * Repères et références statistiques sur les enseignements, la formation et la recherche : édition 2009 / Dominique Abriac... [et al.] ; direction de l'Évaluation, de la prospective et de la performance. - Vanves : ministère de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, 2009. - 424 p. - Accessible en ligne.
- * www.insee.fr/fr/regions/bretagne/
- * www.ac-rennes.fr/
- * www.bretagne.sante.gouv.fr/
- * www.insee.fr
- * www.credoc.fr/
- * www.education.gouv.fr
- * www.sante.gouv.fr

L'essentiel

Que ce soit pour les hommes ou pour les femmes, le Finistère fait partie des dix départements français ayant les plus basses *espérances de vie* : 75,5 ans pour les hommes et 83 ans pour les femmes (respectivement 77,2 et 84,1 en France métropolitaine). Les écarts d'espérance de vie entre hommes et femmes, et les disparités géographiques s'atténuent lentement. Néanmoins, des spécificités propres au Finistère, l'abus d'alcool notamment, perdurent et se retrouvent dans les causes de décès.

Pertinence au regard du développement durable

La santé et le bien-être de la population sont au cœur des trois piliers du développement durable. L'augmentation de l'*espérance de vie* témoigne d'une nette amélioration de l'état de santé de la population. La mortalité infantile qui a atteint des niveaux extrêmement bas ne représente qu'une part infime de la mortalité. Les progrès sanitaires résultent dorénavant davantage d'une meilleure prise en charge des maladies aux âges adultes, et plus particulièrement aux âges les plus élevés où les décès se concentrent. Pour les politiques sociales, l'enjeu de la prise en charge des personnes âgées est donc bien le maintien de la qualité de vie de celles-ci.

L'amélioration de l'espérance de vie est en partie la résultante des actions de santé publique. Ces dernières supposent la connaissance des causes de décès, en particulier des causes de surmortalité. Le suicide, qui est un phénomène complexe, aux causes multiples, souvent résultat d'une accumulation de facteurs individuels et sociaux est également analysé. Révélateur du mal-être social et d'insatisfactions, le suicide renseigne sur la situation psychosociale des individus et le niveau de mal-être de la population.

Tour d'horizon

Dans le département, 4 médecins généralistes sur 10 ont 55 ans ou plus. * voir fiche *Conditions de vie des Finistériens*

Un quart de la population du Finistère a 60 ans ou plus. * voir fiche *Démographie*

À structure d'âge et de sexe identique, le taux de Finistériens en affection longue durée est de 12,4 %, contre 11,9 % en France au 31/12/2004.

L'affection longue durée pour diabète, souvent liée à l'obésité et au surpoids, est moins fréquente dans le Finistère qu'en France (1,4 %, contre 2,2 % de la population).

Des disparités d'espérance de vie qui s'amenuisent

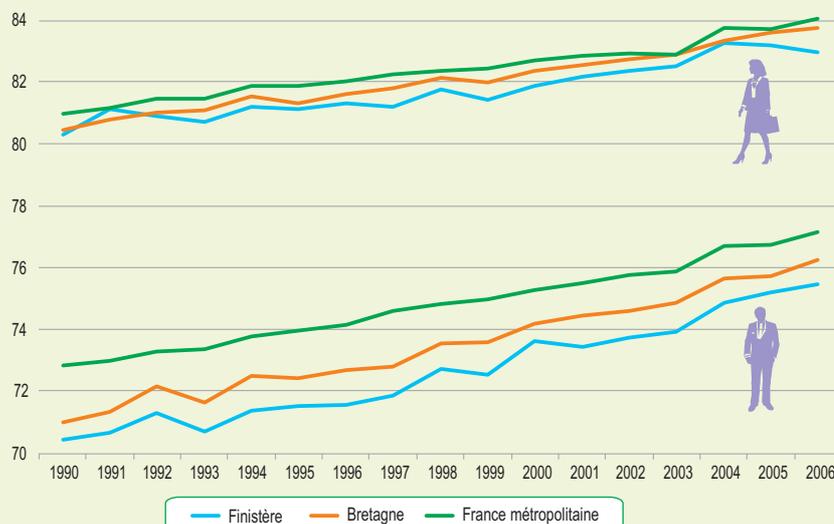
En 2006, l'*espérance de vie à la naissance* d'un Finistérien s'élève à 75,5 ans pour les hommes et 83 ans pour les femmes. Depuis 1990 dans le département, l'espérance de vie des hommes s'est accrue de 5,1 ans, celle des femmes de 2,7 ans. L'espérance de vie à 60 ans des hommes s'est accru de 2,8 ans, celle des femmes de 2,2 ans. L'écart entre les hommes et les femmes tend ainsi à se resserrer. Une raison est la baisse régulière chez les hommes de la surmortalité prématurée, c'est-à-dire la mortalité avant 65 ans. Celle-ci reste toutefois plus de 2 fois supérieure à celle des femmes. L'augmentation de l'espérance de vie des femmes s'explique essentiellement par la baisse de mortalité au-delà de 65 ans. L'amélioration de l'espérance de vie est constatée partout en France, résultat des progrès médicaux et de changements dans les comportements face à la santé. Elle provient plus particulièrement d'une diminution des risques de décès des plus âgés qui bénéficient des succès de la lutte contre les maladies cardiovasculaires et les cancers.

Les disparités spatiales persistent, en particulier pour les hommes, mais tendent à s'atténuer. L'espérance de vie des hommes dans le Finistère est plus basse que celle de la Bretagne (-0,7 an) et surtout que celle de la France métropolitaine (-1,7 an). En 1990, l'écart avec la moyenne métropolitaine était

de 2,5 ans. Les écarts d'espérance de vie s'expliquent par un niveau supérieur de la *mortalité prématurée* dans le Finistère. La baisse en cours de cette surmortalité contribue au resserrement de ces écarts. Pour les femmes, les écarts d'espérance de vie entre lieux géographiques sont plus réduits.

L'espérance de vie reste plus faible dans le Finistère, surtout pour les hommes

L'espérance de vie à la naissance (en âge)



Source : Insee, état civil, estimations annuelles de population

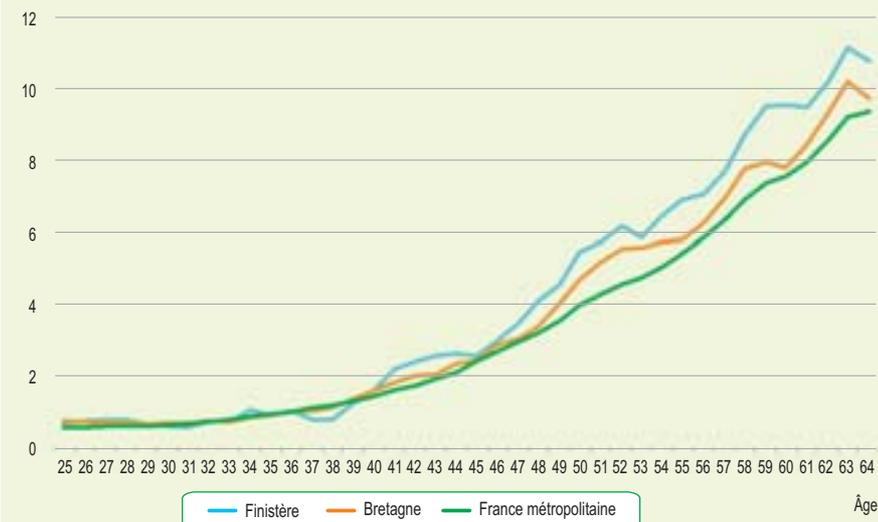
Méthodologie

On étudie ici d'abord l'espérance de vie à la naissance, c'est-à-dire le nombre d'années à vivre pour un nouveau-né de l'année en question, compte tenu de la structure de mortalité par âge, constatée au moment de la naissance. On s'intéresse ensuite à l'espérance de vie à 60 ans, car l'amélioration de l'espérance de vie résultera des succès futurs dans la lutte contre la mortalité de ces personnes.

Un facteur de bien-être des personnes dépendantes ou très âgées (85 ans et plus) peut être la présence de l'entourage familial. Le ratio du nombre de personnes de 55 à 64 ans sur le nombre de 85 ans et plus est observé. En effet, les personnes de la tranche d'âge 55 à 64 ans sont plus fréquemment susceptibles d'aider des parents devenus dépendants.

Des taux plus élevés dans le Finistère

Taux de mortalité pour 1 000 habitants dans les tranches d'âge 25-64 ans (en ‰)

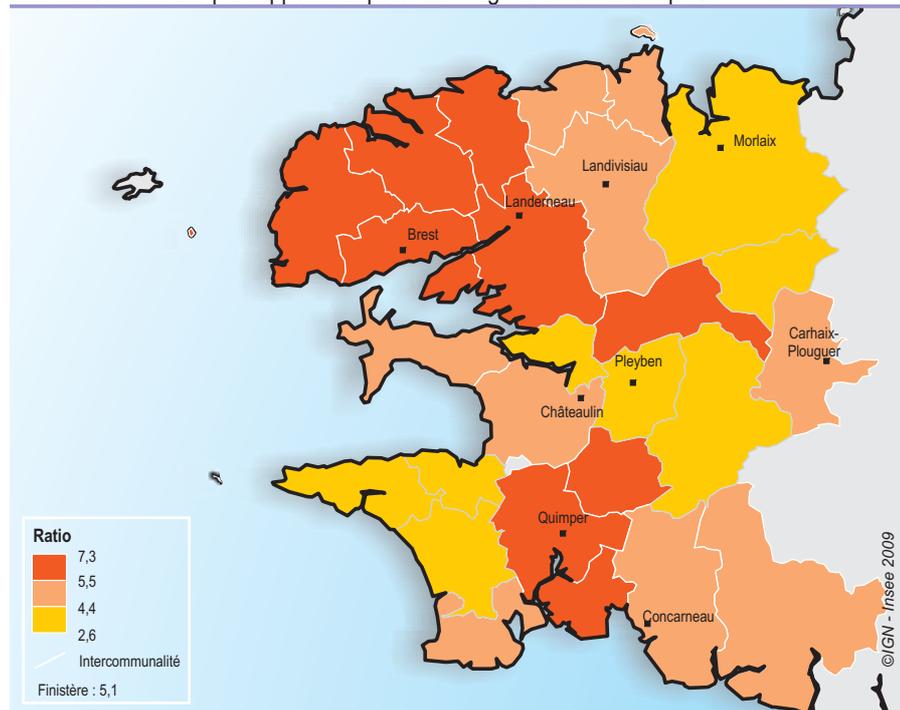


Source : Insee, état civil, recensement de la population 2006 (exploitation principale)

Lecture : pour les personnes âgées de 63 ans, le taux de mortalité est de 11 décès pour 1 000 habitants. Les taux de mortalité calculés dans ce graphique correspondent au rapport entre le nombre de décès dans l'année à un âge donné rapporté à la population connue en début d'année selon les données du recensement. Les taux sont exprimés en moyenne mobile d'ordre 3 (à 63 ans, le taux est égal au taux moyen des âges 62, 63 et 64).

Un moins grand risque d'isolement des personnes très âgées au nord-ouest du Finistère

Ratio des 55-64 ans par rapport aux personnes âgées de 85 ans et plus



Source : Insee, recensement de la population 2006 (exploitation principale)

Dans le Finistère, comme dans les autres départements bretons, l'écart de vie entre les hommes et les femmes est plus important qu'en moyenne en France, du fait essentiellement d'une espérance de vie plus basse des hommes en Bretagne.

Dans le département en 2006, on compte 5,1 personnes de la tranche d'âge 55-64 ans pour une personne de 85 ans et plus. Ce rapport est inférieur à celui de la Bretagne (5,4) et de la France métropolitaine (5,7). Même s'il a sensiblement remonté depuis 1999, il reste cependant très largement inférieur à celui de 1990 où l'on comptait 7,8 personnes de 55-64 ans pour une personne de 85 ans et plus. Le ratio est particulièrement faible dans certaines intercommunalités du centre Finistère : Monts d'Arrée (2,6), Région de Pleyben (3,9), Haute Cornouaille (4,1), dans les intercommunalités proches de la pointe du Raz : Douarnenez (4), Cap Sizun (4,1), et dans une moindre mesure à Morlaix-Communauté (4,2). Pour ces zones, le risque d'isolement des personnes les plus âgées est plus fort et nécessite une gestion spécifique en termes d'accompagnement.

Des spécificités locales de causes de décès qui perdurent

En 2006, parmi les causes de décès, les maladies de l'appareil circulatoire (30 %) et les tumeurs arrivent largement en tête. Comme au plan national, les tumeurs touchent davantage les hommes (plus d'un décès sur trois). Les maladies de l'appareil circulatoire concernent particulièrement les femmes dans le Finistère : 33 %, contre 29 % en France métropolitaine.

Sur la période 2003-2005, la comparaison des taux bretons par rapport à la moyenne nationale montre une surmortalité dans les quatre départements pour le suicide, la cirrhose du foie, les maladies cardiovasculaires et les tumeurs des voies aérodigestives supérieures. Ce fait n'est pas nouveau ; il n'y a pas de nette réduction de la surmortalité de ces décès relativement à la moyenne française depuis les périodes précédentes.

Causes de surmortalité dans les départements bretons relativement à la France métropolitaine

Taux standardisés pour 100 000 habitants - période triennale 2003-2005

Causes de décès parmi l'ensemble de la population	Côtes-d'Armor	Finistère	Ille-et-Vilaine	Morbihan	France métropolitaine	Surmortalité du Finistère par rapport à la moyenne française (en %)
Maladies cardiovasculaires	260,0	274,5	244,0	272,1	232,6	18
Cancer : lèvre, cavité buccale, pharynx et œsophage	17,0	18,8	14,9	17,5	12,2	54
Cirrhose du foie	15,2	15,7	14,0	17,0	11,9	32
Abus d'alcool (y compris psychose alcoolique)	8,6	8,2	6,3	8,0	4,4	86
Suicide	30,4	27,9	23,8	28,1	17,0	64
Décès avant 65 ans	226,2	236,4	186,3	223,5	194,1	22

Source: Inserm, CépiDc

Lecture : en moyenne sur la période 2003-2005, pour 100 000 habitants de France métropolitaine, 233 personnes décèdent chaque année de maladies cardiovasculaires. Dans le Finistère, en appliquant la même structure par âge, le taux de mortalité est de 275 habitants pour 100 000 habitants, soit un taux de surmortalité de 18 %.

Sur cette même période, plus de 250 décès annuels par suicide ont été dénombrés dans le Finistère. Le suicide est une cause de décès présentant une surmortalité particulièrement élevée par rapport à la moyenne française, sans que l'on constate de réduction comparativement à la décennie précédente. Toutefois, en 2006, le nombre de décès par suicide baisse légèrement : 217. Les trois quarts des suicides touchent les hommes. Comme en France, la prédominance des tentatives de suicide est par contre féminine. Le nombre de décès par suicide chez les plus de 65 ans est plus important que chez les 15-44 ans. En revanche, la proportion de décès par suicide est nettement plus faible chez les plus de 65 ans, du fait de la mortalité de cette tranche d'âge. Le suicide est une cause importante de décès chez les 15-44 ans.

L'alcool en Bretagne et dans le Finistère est plus souvent une cause de décès qu'ailleurs, même si elle diminue dans le temps. Ainsi, le *taux de mortalité* par abus d'alcool ou par psychose due à l'alcool est de 8,2 pour 100 000 habitants dans le Finistère (contre 4,4 en France métropolitaine sur la période 2003-2005). La proportion de tués avec

alcool parmi les accidents mortels sur la route est de 21 % dans le Finistère, contre 16 % en France métropole. La spécificité du comportement breton face à l'alcool se retrouve chez les jeunes. Parmi les Finistériens de 17 ans se présentant à la journée d'appel de préparation à la défense, 85 % déclarent au moins un usage au cours des 30 derniers jours (79 % au niveau national). Les ivresses alcooliques sont plus fréquentes : 54 % des garçons et 43 % des filles déclarent avoir été ivres au moins trois fois durant les douze derniers mois, contre 26 % de l'ensemble des jeunes en France. Ce comportement d'alcoolisation excessive décroît significativement avec l'âge et concerne 5,5 % de la population générale française adulte en 2005.

La consommation de tabac et de cannabis est aussi plus répandue chez les Finistériens de 17 ans. 40 % fument quotidiennement du tabac et 13 % usent régulièrement du cannabis, contre respectivement 33 % et 11 % de leurs homologues du reste de la métropole en 2005.

Forces

- une amélioration continue de l'espérance de vie ;
- le niveau de risque de mortalité prématurée des hommes se rapproche de celui des femmes.

Faiblesses

- une espérance de vie plus basse que la moyenne française ;
- des suicides et décès par des maladies liées à l'alcoolisme toujours surreprésentés dans le Finistère ;
- des risques d'isolement de personnes très âgées dans certaines zones.

Sources

Les statistiques des **causes de décès** sont élaborées à partir du rapprochement des certificats médicaux de décès adressés à l'INSERM (Institut National de la Santé Et de la Recherche Médicale) par les DDASS (Directions Départementales de l'Action Sanitaire et Sociale), avec les données sociodémographiques, transmises par l'Insee. Toute déclaration de décès est en principe accompagnée par la déclaration de la cause de décès dressée sur bulletin anonyme. Celle-ci est codée selon les règles de classification internationale des maladies. L'importance de certaines maladies, qui peuvent être "impliquées" dans le décès sans être considérées comme la cause immédiate de celui-ci, est sous-estimée : c'est le cas des maladies circulatoires, de l'alcoolisme et du tabagisme.

L'Enquête sur la Santé et les Consommations lors de l'Appel de Préparation À la Défense (ESCAPAD) est mise en œuvre par l'Observatoire Français des Drogues et des Toxicomanies (OFDT) en partenariat avec la Direction du Service National (DSN). Chaque année, près de 30 000 adolescents de 17 ans (filles et garçons) répondent à un questionnaire relatif à leurs niveaux de consommation de substances psychoactives. En 2005, 1 500 Finistériens ont été enquêtés.

Définitions

L'espérance de vie à la naissance (ou durée moyenne de vie) est l'estimation du nombre d'années qu'une personne venant de naître peut escompter vivre si elle subissait pendant toute son existence les conditions de mortalité du moment.

L'espérance de vie à 60 ans est la moyenne des durées de vie restant à vivre pour les survivants de cet âge.

La **mortalité prématurée** désigne les décès survenant avant l'âge de 65 ans.

Le **taux standardisé de mortalité** est le taux de mortalité que l'on observerait si la structure par âge de la population étudiée était la même que celle de la population de référence (ici la France métropolitaine). Ces taux éliminent les effets de structure par âge et autorisent les comparaisons entre les départements.

Pour en savoir plus

- * Le bilan démographique 2008 en Bretagne : des naissances en forte hausse, surtout dans le Morbihan / Valérie Duval ; Insee Bretagne. - Dans : *Octant*. - n° 116 (2009, juin). - P. 29-32. - Accessible en ligne.
- * Le bilan démographique 2007 en Bretagne / Jean-Jacques Allain, Valérie Duval ; Insee Bretagne. - Dans : *Octant*. - n° 115 (2009, janv.). - P. 17-21. - Accessible en ligne.
- * Statistiques d'état civil sur les décès en 2007 / Catherine Beaumel, Anne Pla, Mauricette Vatan. - Dans : *Insee résultats. Société* ; n° 91 (2009, janv.). - Système en ligne.
- * Mourir avant 60 ans, le destin de 12 % des hommes et 5 % des femmes d'une génération de salariés du privé / Rachid Bouhia ; Insee. - Dans : *France, portrait social*. - (2008, nov.). - P. 175-193. - Accessible en ligne.
- * Statiss 2009 Bretagne / Direction régionale des Affaires sanitaires et sociales Bretagne. - Rennes : Drass Bretagne, 2009. - 42 p. - Accessible en ligne.
- * La santé des jeunes scolarisés en Bretagne en 2007 : principaux constats / Direction régionale des Affaires sanitaires et sociales Bretagne. - Rennes : Drass Bretagne, 2008. - 24 p. - Accessible en ligne.
- * La Bretagne en santé. Plan régional de santé publique : étude des tentatives de suicide prises en charge en court séjour en Bretagne / Direction régionale des Affaires sanitaires et sociales Bretagne. - Rennes : Drass Bretagne, 2008. - 8 p. - Accessible en ligne.
- * État des lieux des phénomènes liés aux drogues et dépendances en Bretagne : tableau de bord année 2007 / Direction régionale des Affaires sanitaires et sociales Bretagne. - Rennes : Drass Bretagne, 2008. - 100 p. - Accessible en ligne.
- * Inégalités de santé observées en Bretagne : données disponibles / Observatoire régional de la santé Bretagne. - Rennes : ORS Bretagne, 2008. - 84 p. - Accessible en ligne.
- * Suicide et tentative de suicide en Bretagne / Observatoire régional de la santé Bretagne. - Rennes : ORS Bretagne, 2007. - 8 p. - Accessible en ligne.
- * Tableau de bord des cancers en Bretagne / Observatoire régional de la santé Bretagne. - Rennes : ORS Bretagne, 2007. - 20 p. - Accessible en ligne.
- * La santé dans les 21 pays de Bretagne comparativement à la moyenne française / Observatoire régional de la santé Bretagne. - Rennes : ORS Bretagne, 2005. - Système en ligne.
- * La mortalité par suicide en France en 2006 / Direction de la Recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques. - Dans : *Études et résultats* ; n° 702 (2009, sept.). - 8 p. - Accessible en ligne.
- * L'état de santé de la population en France : rapport 2008 / Direction de la Recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques. - Paris : Ministère de la Santé et des sports, [2009]. - 278 p. - Accessible en ligne.
- * Les médecins : estimations au 1^{er} janvier 2009 / Daniel Sicart ; direction de la Recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques. - Dans : *Document de travail : série Statistiques* ; n° 138, (2009, oct.). - 117 p. - Accessible en ligne.
- * Les professions de santé au 1^{er} janvier 2009 / Daniel Sicart ; direction de la Recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques. Dans : *Document de travail : série Statistiques* ; n° 131, (2009, avr.). - 77 p. - Accessible en ligne.
- * Dispersions géographiques de la santé en France : les affections de longue durée / Nathalie Vallier, Benoît Salanave, Alain Weill ; Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés. - Dans : *Points de repère* ; n° 1 (2006, août). - 8 p. - Accessible en ligne.
- * www.insee.fr/fr/regions/bretagne/
- * www.bretagne.sante.gouv.fr/
- * www.bretagne.assurance-maladie.fr/
- * www.insee.fr
- * www.sante.gouv.fr
- * www.ameli.fr
- * www.ofdt.fr
- * www.cepidc.vesinet.inserm.fr
- * www.ined.fr
- * www.securiteroutiere.gouv.fr

L'essentiel

Dans le département, seulement 12 % des jeunes de 30 ans ou moins sortis du système scolaire n'ont pas de diplôme du second cycle de l'enseignement secondaire (CAP, BEP ou baccalauréat), contre 20 % en France métropolitaine et 14 % en Bretagne. Les taux de réussite aux examens (brevet des collèges et baccalauréat) sont supérieurs à la moyenne nationale. Comme sur l'ensemble de la Bretagne, les jeunes Finistériens sont moins concernés par des problèmes d'illettrisme : 3,4 % ont des difficultés sévères de lecture, contre 4,9 % au niveau national.

Pertinence au regard du développement durable

L'accès aux savoirs et compétences est essentiel pour garantir à chacun les conditions favorables à un épanouissement personnel, à une citoyenneté active, à l'intégration sociale et culturelle ainsi qu'à l'insertion professionnelle. La stratégie nationale de développement durable définit comme suit les enjeux de l'éducation et de la lutte contre l'illettrisme : « Maîtriser le socle commun de connaissances et de compétences, c'est être en mesure de comprendre les grands défis de l'humanité, la diversité des cultures et l'universalité des droits de l'homme, la nécessité du développement et les exigences de la protection de la planète ».

Du point de vue social mais aussi économique, il est important que l'ensemble des élèves quittant le système éducatif ait reçu une formation qualifiante. Les jeunes sortant précocement sans diplômes du système scolaire rencontrent en effet des difficultés d'insertion professionnelle. De plus, ces jeunes sont plus fréquemment concernés par des difficultés de compréhension en lecture, voire d'illettrisme, source supplémentaire d'exclusion sociale.

L'illettrisme est ici mesuré chez les jeunes d'après les évaluations en lecture effectuées dans le cadre de la journée d'appel et de préparation à la défense. Les autres indicateurs suivis sont ceux de la proportion de jeunes quittant le système éducatif avec ou sans diplômes du second cycle de l'enseignement secondaire. L'échec scolaire est aussi appréhendé à travers les taux de réussite aux divers examens organisés par l'Éducation nationale. Une attention particulière est apportée aux différences de parcours entre les hommes et les femmes. L'accès à l'instruction des filles fut une évolution majeure du XX^e siècle. Le baccalauréat, créé en 1808 par Napoléon 1^{er}, ne leur a été proposé qu'à partir de 1919. Les filles ont rattrapé, puis dépassé les garçons sur le plan scolaire. Depuis les années 80, le nombre d'étudiantes dépasse le nombre d'étudiants. Pour autant, les conditions d'accès à l'emploi continuent de leur être défavorables.

Tour d'horizon

Des inégalités de salaires sont relevées entre les hommes et les femmes. **voir fiche Emploi*

Des jeunes quittent leur département d'origine pour suivre leurs études supérieures. **voir fiche Conditions de vie des Finistériens*

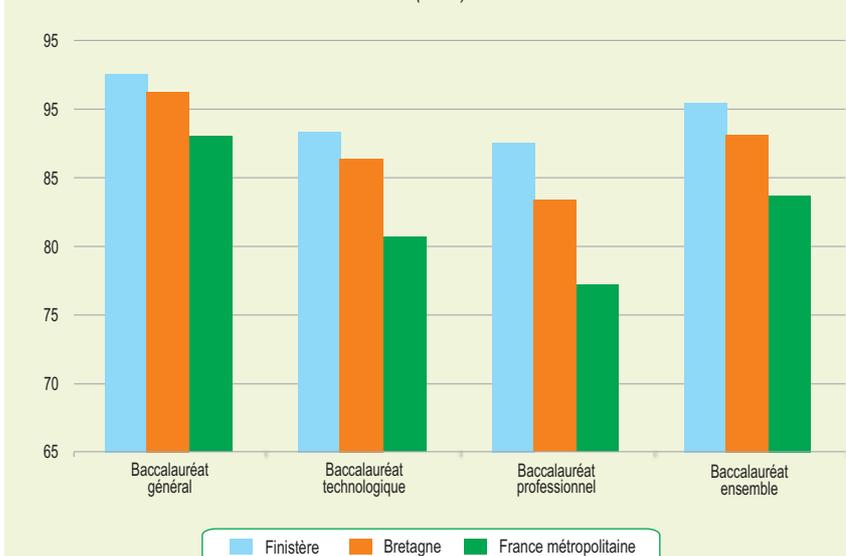
Entre 1998 et 2003, près d'un quart des salariés français du secteur privé ont suivi une formation d'au moins 30 heures dans le cadre de leur emploi. Ces formations bénéficient essentiellement aux personnes ayant un haut niveau de diplôme et/ou une qualification d'emploi élevée.

Le Finistère, 'fief' du baccalauréat

Le Finistère, comme la Bretagne, se distingue par un niveau de réussite aux diplômes nationaux et un niveau de formation plus élevé qu'en France métropolitaine. Le taux de réussite au DNB (Diplôme National du Brevet) dans le département est proche de 89 % en 2008, supérieur d'un point au taux de l'académie de Rennes et de près de quatre points à celui de l'ensemble des candidats de la France métropolitaine. Le niveau de performance élevé dans le département se retrouve également dans les résultats du baccalauréat. Le Finistère est le département qui réussit le mieux au sein de la Bretagne, quel que soit le baccalauréat (général, technologique ou professionnel). Le taux de réussite au baccalauréat général, qui concentre plus de la moitié des candidats, atteint 92,6 % (respectivement 91,3 % et 88 % dans l'académie de Rennes et sur l'ensemble de la France métropolitaine). Comme

Le Finistère mieux que la moyenne bretonne, la Bretagne au-dessus de la moyenne nationale

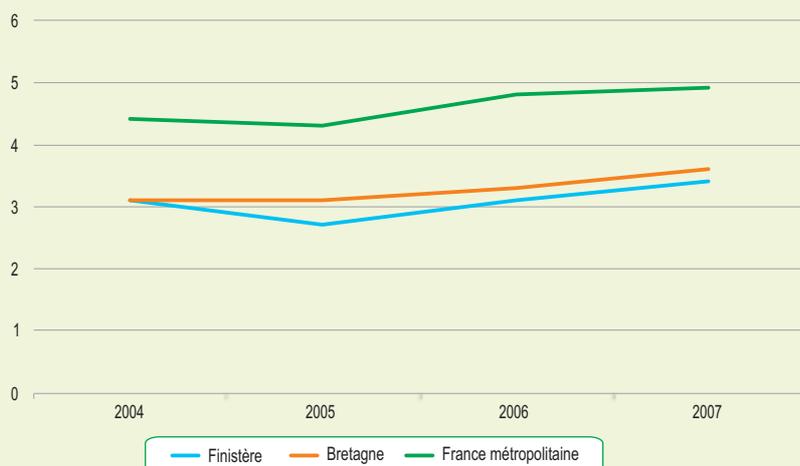
Taux de réussite aux baccalauréats 2008 (en %)



Source : ministère de l'Éducation nationale, OCEAN-DEPP 2008

L'illettrisme touche moins la Bretagne et le Finistère

Taux des jeunes de 16 à 17 ans en grave difficulté de lecture (en %)

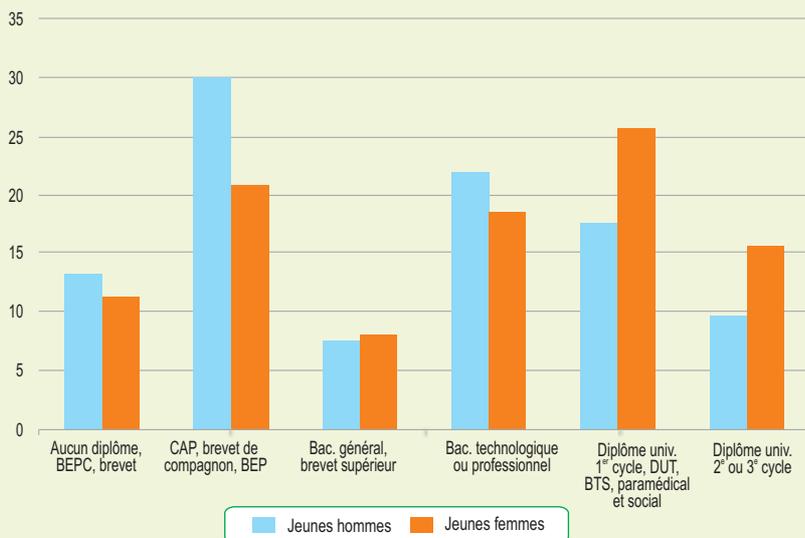


Source : ministère de la Défense - DSN, MEN-DEPP

Note : en 2007, 4,9 % des Français de 16 à 17 ans évalués dans le cadre de la journée d'appel de préparation à la défense ont de graves difficultés de lecture.

Les filles plus souvent diplômées de l'enseignement supérieur

Dernier diplôme obtenu des Finistériens de 30 ans ou moins ayant quitté le système éducatif (en %)



Source : Insee, recensement de la population 2006 (exploitation principale)

Note : dans le champ des jeunes adultes de 16 à 30 ans qui ne sont pas inscrits dans un établissement d'enseignement et qui résident dans le Finistère, 15,6 % des femmes ont un diplôme de l'enseignement supérieur du 2^e ou du 3^e cycle.

les années précédentes, l'académie de Rennes se situe dans le peloton de tête avec celles de Strasbourg, Grenoble et Nantes. L'adhésion au modèle républicain de promotion sociale par l'école et la complémentarité du public et du privé sont des hypothèses qui peuvent être avancées pour expliquer ces forts taux de réussite.

Au-delà des taux élevés de réussite au baccalauréat, un très grand nombre d'élèves obtiennent ce diplôme. En 2008, la proportion

de bacheliers dans une génération s'élevait à 72 % pour l'académie de Rennes, soit 8 points de plus que la moyenne nationale. En 2006, parmi les jeunes de 30 ans ou moins ayant quitté le système éducatif et résidant dans le Finistère, 62 % ont un diplôme au moins équivalent au baccalauréat, contre 56 % en France métropolitaine. Cela constitue un atout majeur pour l'intégration sociale des jeunes Finistériens. Toutefois, la proportion de diplômés d'un 2^e ou 3^e cycle universitaire (y compris médecine,

pharmacie, dentaire) et d'ingénieurs d'une grande école est moindre, notamment en raison de mouvements migratoires des plus diplômés durant ou après leurs études.

Le meilleur niveau d'éducation des jeunes résidant dans le Finistère se vérifie aussi à travers les résultats des tests en lecture effectués lors de la journée d'appel et de préparation à la défense par les jeunes de 16 à 17 ans. En 2007, 10,9 % des jeunes Finistériens sont en difficulté de lecture dont 3,4 % en grave difficulté, contre 12 % et 4,9 % des jeunes en France. Les garçons sont plus souvent repérés en difficulté que les filles : au niveau national, 15 % des garçons sont dans ce cas, contre 8,7 % des filles.

Des performances scolaires supérieures pour les filles ...

À l'échelon national comme à l'échelon départemental, l'ensemble des indicateurs montre que les performances scolaires des filles sont supérieures à celles des garçons. Les filles réalisent un parcours plus fluide (moins de redoublements) et ont des taux de réussite supérieurs aux examens. Elles sont plus nombreuses dans les voies générale et technologique et sont aussi majoritaires parmi les étudiants. Dans la population finistérienne des 16 à 30 ans non inscrits dans un établissement d'enseignement, 42 % des jeunes femmes ont un diplôme de l'enseignement supérieur, contre seulement 28 % chez les jeunes hommes.

...mais une insertion professionnelle moins favorable

La formation initiale est déterminante pour accéder à un emploi. Un niveau d'études élevé favorise l'insertion professionnelle, mais des inégalités sont observables selon le sexe. Bien qu'en moyenne plus diplômées que les hommes, les femmes ont des conditions d'accès à l'emploi moins bonnes. Parmi les jeunes femmes de 30 ans ou moins ayant quitté le système éducatif, 72 % sont en emploi, contre 81 % pour les jeunes hommes finistériens. Le temps partiel subi ou choisi est essentiellement féminin et concerne plus d'un quart de ces jeunes femmes ayant un emploi. Deux tiers des jeunes femmes ne travaillant pas sont au chômage et un tiers ne cherchent pas d'emploi.

Comme aux niveaux national et régional, le type d'emploi diffère entre les hommes et les femmes. Dans le Finistère, 1 jeune femme sur 2 est employée, 1 homme sur 2 est

ouvrier. Les femmes plus diplômées occupent plus fréquemment un emploi de profession intermédiaire : 29 %, contre 22 % pour les hommes. Il s'agit le plus souvent de postes administratifs en entreprise ou dans la fonction publique. 48 % des jeunes hommes occupant des professions intermédiaires sont contremaîtres, agents de maîtrise ou techniciens. En effet, les hommes choisissent plus fréquemment des formations initiales dans le domaine professionnel et technologique. En revanche, les femmes sont moins souvent cadres, même à diplôme équivalent. Ainsi, parmi les diplômés de l'enseignement supérieur long ayant 30 ans ou moins et qui sont en emploi, 1 homme sur 2 est cadre, contre seulement 28 % des jeunes Finistériennes. Les jeunes hommes cadres sont majoritairement salariés dans le secteur privé (57 %), alors que les jeunes femmes le sont plus souvent dans le secteur public.

Forces

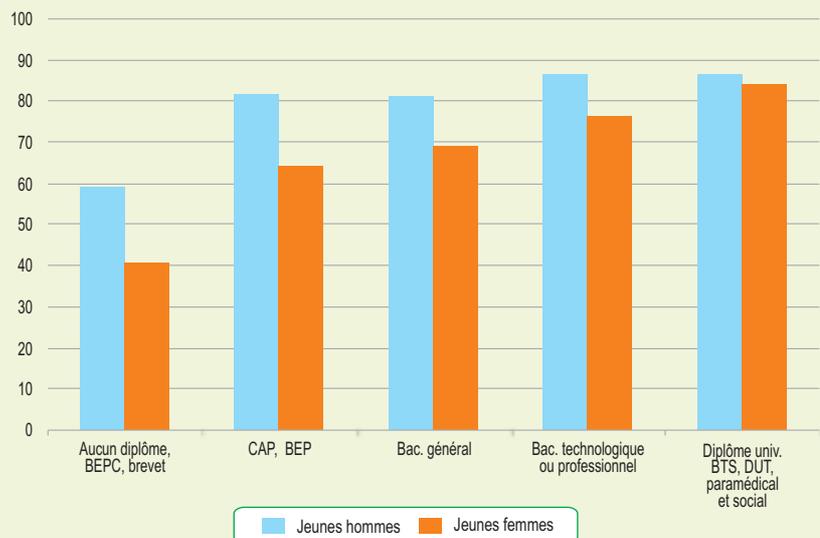
- des taux de réussite aux examens élevés depuis des années ;
- des jeunes plus qualifiés ;
- moins d'illettrisme chez les jeunes.

Faiblesses

- une intégration professionnelle différenciée entre garçons et filles ;
- la migration des plus diplômés vers l'extérieur.

L'accès à l'emploi déterminé par la formation initiale et le sexe

Taux d'emploi selon le sexe et le diplôme des Finistériens de 30 ans ou moins ayant quitté le système éducatif (en %)



Source : Insee, recensement de la population 2006 (exploitation principale)

Note : selon le recensement de la population de 2006, 59,2 % des jeunes hommes de 16 à 30 ans, habitant le Finistère et ayant quitté le système éducatif sans aucun diplôme ou seulement avec le BEPC ou le brevet des collèges, occupent un emploi.

Définition

L'**illettrisme** est mesuré chez les jeunes d'après les évaluations en lecture effectuées dans le cadre de la Journée d'Appel et de Préparation à la Défense (JAPD). Cette mesure porte sur les cohortes de jeunes de 17 ans de nationalité française qui se présentent à ces journées. La population couverte par les JAPD représente environ 96 % de la population résidente des deux sexes.

Pour en savoir plus

- * Formation et insertion professionnelle des jeunes Bretons en 2006 : plus de diplômés, mais une majorité d'emplois peu qualifiés / Mickaël Ramonet ; Insee Bretagne. - Dans : *Octant*. - n° 117 (2009, sept.). - P. 31-35. - Accessible en ligne.
- * Une Bretagne toujours plus diplômée malgré de nombreux départs de jeunes / Insee Bretagne ; Stéphane Moro. - Dans : *Octant*. - n° 111 (2008, janv.). - P. 8-12. - Accessible en ligne.
- * Les femmes en Bretagne / Insee Bretagne. - Dans : *Dossier d'Octant* ; n° 50 (2007, mars) - 90 p. - Accessible en ligne.
- * Panorama emploi-formation en Bretagne / Vincent Bourdin, Christophe Leroy, Anne Sérandon ; Insee Bretagne. - Dans : *Octant*. - n° 106 (2006, sept.). - P. 27-36. - Accessible en ligne.
- * Insertion des jeunes Bretons issus des formations professionnelles ou technologiques / Monique Le Cam ; Rectorat de l'académie de Rennes, Mickaël Ramonet ; Insee Bretagne. - Dans : *Octant*. - n° 103 (2005, oct.). - P. 11-16. - Accessible en ligne.
- * Accès à l'emploi et carrière : le rôle de la formation initiale reste déterminant / Arnaud Degorre, Daniel Martinelli, Corinne Prost ; Insee. - Dans : *Formations et emploi*. - (2009). - P. 9-24. - (Références). Accessible en ligne.
- * Bac 2009, les résultats / Académie de Rennes. - Dans : *Zoom sur...*, les dossiers thématiques de l'académie de Rennes. - (2009, juil.). - 8 p. - Accessible en ligne.
- * Égalité filles garçons / Académie de Rennes. - Dans : *Zoom sur...*, les dossiers thématiques de l'académie de Rennes. - (2006, sept.). - 8 p. - Accessible en ligne.
- * Repères et références statistiques sur les enseignements, la formation et la recherche : édition 2009 / Dominique Abriac... [et al.] ; Direction de l'Évaluation, de la Prospective et de la Performance [DEPP]. - Paris : ministère de l'Éducation nationale, 2009. - 424 p. - Accessible en ligne.
- * Les évaluations en lecture dans le cadre de la journée d'appel de préparation à la défense : année 2008 / Fanny de La Haye... [et al.] ; Direction de l'Évaluation, de la Prospective et de la Performance [DEPP]. - Dans : *Note d'information* ; n° 09-19 (2009, juil.). - 6 p. - Accessible en ligne.
- * www.insee.fr/fr/regions/bretagne/
- * www.ac-rennes.fr/
- * www.insee.fr
- * www.education.gouv.fr
- * www.cereq.fr
- * www.cnfptv.gouv.fr/

Accès au logement des populations locales

L'essentiel

Dans le Finistère, l'habitat individuel est recherché et représente 72 % des logements principaux. Les marchés de l'immobilier et du foncier sont actifs et sujets à d'importantes évolutions de prix depuis 2000. En 2007, près de 3 800 ventes de *terrains à bâtir* ont été enregistrées pour atteindre en moyenne un prix de 65 € TTC par m² ; les mutations dans le *bâti ancien* sont également dynamiques, avec plus de 7 500 ventes de maisons constatées. Les parties maritimes des aires urbaines de Brest et Quimper sont les plus demandées. Des disparités de prix sont donc remarquées au sein du département.

Pertinence au regard du développement durable

Dans le domaine de l'habitat et du logement, la notion de développement durable trouve un écho singulier : l'immobilier est en soi 'durable' et les constructions d'aujourd'hui marqueront l'environnement des futures générations. L'acte de construire constitue une empreinte forte sur le territoire et forme une action peu réversible dont les effets sont sensibles : consommations d'énergies fossiles, pollutions atmosphériques, effet de serre, déchets de chantiers, risques sanitaires, consommation d'espaces... Ces constructions participent à plus de 20 % de la production des *gaz à effet de serre* (fabrication et utilisation confondues) et contribuent à l'artificialisation du sol. Parallèlement, ces bâtiments visent à répondre aux enjeux nationaux d'accès à tous à un logement décent, en permettant à chacun de vivre dans la dignité et en proposant une véritable liberté de choix de logement. Or, les prix à la hausse du marché de l'immobilier relevés sur la dernière décennie instaurent un marché de plus en plus tendu. Cette problématique soulève des inégalités territoriales d'accès à un logement, notamment pour les plus modestes. Hors l'insertion par le logement, l'offre en logements adaptés (handicap, jeunes...), la mixité des populations et une répartition territoriale équilibrée constituent, pour l'habitat, autant d'enjeux de cohésion sociale.

Tour d'horizon

Représentant 2,1 % de l'occupation du sol finistérien, les sols bâtis représentent 18 % de l'artificialisation du sol départemental en 2007.

**voir fiche Occupation du sol*

Le revenu médian par unité de consommation des locataires est de 5 353 € plus faible que celui relevé pour les propriétaires en 2006 (12 637 €, contre 17 990 €). **voir fiche Niveau de revenu fiscal*

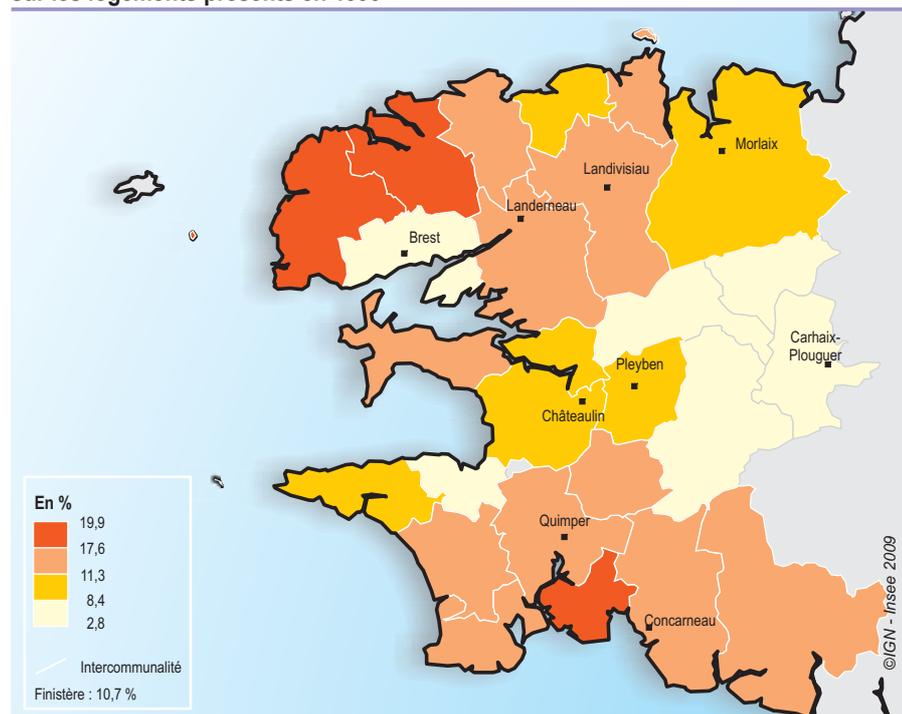
Un habitat individuel plutôt grand

En 2006, le parc de résidences principales du Finistère est composé de 72 % de maisons individuelles. Cette proportion est

stable depuis 1990. La part des maisons individuelles est proche de celle constatée en Bretagne, mais reste très supérieure à celle de France métropolitaine (56 %). En conséquence, la surface moyenne des logements

finistériens est plus grande. Ainsi, 29 % des habitations principales ont une surface de 100 m² ou plus, contre seulement 24 % en France métropolitaine. Ce parc reste marqué par la reconstruction d'après-guerre et les Trente glorieuses. Un tiers des logements principaux a été achevé entre 1949 et 1974, contre 28 % en Bretagne et en France métropolitaine. Le renouvellement immobilier dans le Finistère est plus faible qu'en Bretagne et plus fort qu'en France métropolitaine. Entre 1999 et 2006, les logements commencés représentent 11 % du stock de logements présents dans le Finistère en 1999, contre plus de 13 % en Bretagne, et 9 % en France métropolitaine.

Part des logements commencés entre 1999 et 2006 sur les logements présents en 1999



Source : Insee - DRE, Sítadel

La construction neuve dynamique dans l'espace périurbain

La construction a été la plus intense dans les espaces périurbains, en particulier dans ceux de Brest et Quimper vers le bord de mer. Les intercommunalités du Pays Fouesnantais, du Pays d'Iroise, des Abers sont les intercommunalités les plus recherchées. Les logements commencés dans les couronnes périurbaines du Finistère au cours de la période représentent 17 % du stock de 1999, contre 9 % dans les pôles urbains, et 10 % dans l'espace rural. Les logements

individuels représentent 88 % des logements construits en milieu périurbain et sont donc particulièrement consommateurs d'espaces naturels. Plus fort qu'à l'échelon national, ce dynamisme est toutefois en deçà de celui constaté dans les espaces périurbains des autres départements de la région. Ainsi, dans les espaces périurbains d'Ille-et-Vilaine et du Morbihan, la part des logements commencés au cours de la période représente le quart du stock de 1999.

Accédants et locataires du secteur libre : un quart des revenus consacrés au logement

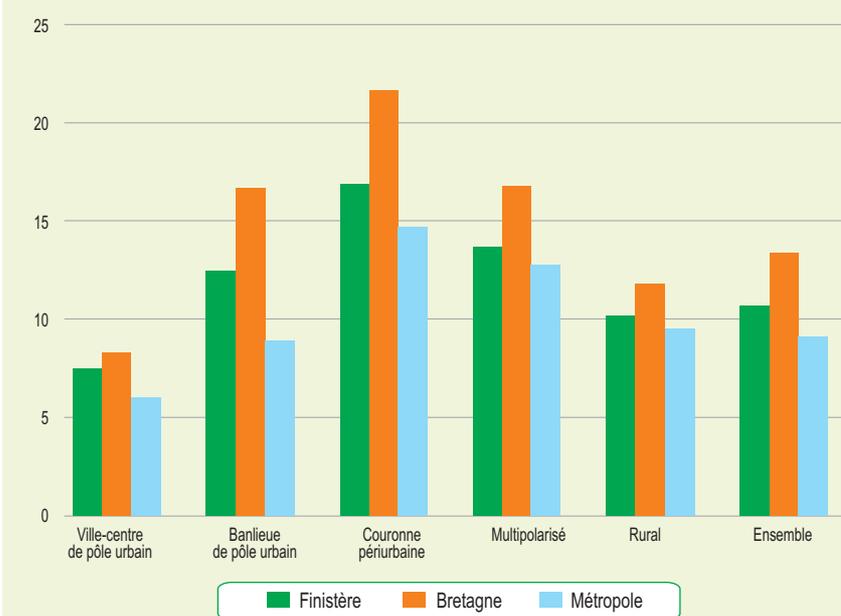
Pour se loger, un ménage breton dépensait en moyenne 360 € par mois en 2006, c'est 60 € de moins que la moyenne des ménages en France métropolitaine. En Bretagne, ce coût est le plus élevé dans les aires urbaines de Rennes et Vannes (430 € en moyenne). Dans celle de Brest, la situation est proche de la moyenne régionale avec 370 € de dépense mensuelle : les effets de revenus modestes et d'un taux de propriétaires non accédants important sont compensés par la pression foncière de la ville-centre en particulier. Pour l'aire urbaine de Quimper, un taux de propriétaires non accédants très élevé (44 %) conduit à une charge financière totale moindre à 350 €. Les accédants à la propriété dépensent nettement plus que les locataires pour leur logement, mais grâce à des revenus plus élevés, leur *taux d'effort* est comparable à celui des locataires du secteur libre. En effet, les dépenses de logement en Bretagne représentent en moyenne le quart des revenus pour les locataires du secteur libre et les accédants à la propriété. Elles sont un peu inférieures pour les locataires du secteur social (moins de 20 % dans les aires urbaines de Quimper et Brest) et de seulement 5 % pour les propriétaires non accédants.

Un foncier de moins en moins accessible à tous

Le développement de la construction de logements neufs repose sur la disponibilité du foncier et le prix du terrain à bâtir. Il se vend environ 4 000 terrains par an sur le département (4 017 en 2006, 3 789 en 2007). Le prix du terrain à bâtir est soumis à des augmentations annuelles. Il s'établit en moyenne à 65 € TTC/m² en 2007. En moyenne, en 2007, une acquisition de terrain dans son ensemble s'élève à 51 530 € TTC.

Une construction plus intense dans les espaces périurbains

Logements commencés entre 1999 et 2006 sur les logements présents en 1999 (en %)



Source : DRE, Sitadel 1999-2006-Insee, recensement de la population 1999

Lecture : les logements commencés dans le Finistère au cours de la période 1999-2006 représentent 10,7 % du stock de logements présents en 1999. Les logements commencés dans les couronnes périurbaines du Finistère au cours de cette même période représentent 16,9 % du stock de logements des couronnes périurbaines du Finistère présents en 1999.

Dépenses mensuelles de logement (en €)

	Propriétaires non accédants	Accédants à la propriété	Locataires du secteur libre	Locataires du secteur social	Ensemble des ménages
Aire urbaine de Brest	140	770	420	270	370
Aire urbaine de Quimper	140	720	450	290	350
Bretagne	140	780	480	300	360
France de province*	160	790	510	350	380
France métropolitaine	170	860	550	390	420

Source : Insee, enquête Logement 2006
* hors Île-de-France

Taux d'effort net (en %)

	Propriétaires non accédants	Accédants à la propriété	Locataires du secteur libre	Locataires du secteur social	Ensemble des ménages
Aire urbaine de Brest	5	24	25	18	16
Aire urbaine de Quimper	5	23	25	19	15
Bretagne	5	25	26	21	15
France de province*	6	24	27	22	16
France métropolitaine	6	24	27	22	17

Source : Insee, enquête Logement 2006
* hors Île-de-France

Lecture : en 2006, un ménage de l'aire urbaine de Brest dépensait en moyenne pour son logement 370 €. Ces dépenses comprennent les mensualités de remboursement des emprunts ou loyer, les charges collectives et les dépenses individuelles d'énergie et d'eau. Les aides au logement sont déduites. Cette somme représente en moyenne 16 % de l'ensemble des revenus de ces ménages.

Accès au logement des populations locales

Les prix de terrain varient selon les intercommunalités, de 14 €/m² à 120 € TTC/m². Les prix les plus élevés révèlent des secteurs en tension. Il s'agit en particulier des territoires portés par le développement des grandes agglomérations ou en proximité du littoral sud.

Les transactions dans le bâti existant : un marché complémentaire à la construction neuve

L'habitat finistérien se caractérise par un marché dynamique dans l'immobilier ancien,

avec 7 500 acquisitions de maisons en 2007. C'est un marché où l'augmentation des *prix* est sensible depuis 2000, pour atteindre en moyenne un coût de 168 230 € TTC pour une maison en 2007. Les transactions sont les plus nombreuses sur le Pays de Cornouaille et le Pays de Brest (75 % des transactions départementales pour 80 % de la population finistérienne). C'est sur ces mêmes territoires que les prix moyens relevés sont également les plus élevés (respectivement en 2007, 179 679 € et 186 266 € TTC). À l'échelle intercommunale, les prix oscillent dans une échelle de 1 à 2,8 (soit de 86 273 € à 237 621 € TTC). Pour les acheteurs extérieurs à la région, les transactions dans l'ancien constituent un moyen privilégié d'accès à la propriété.

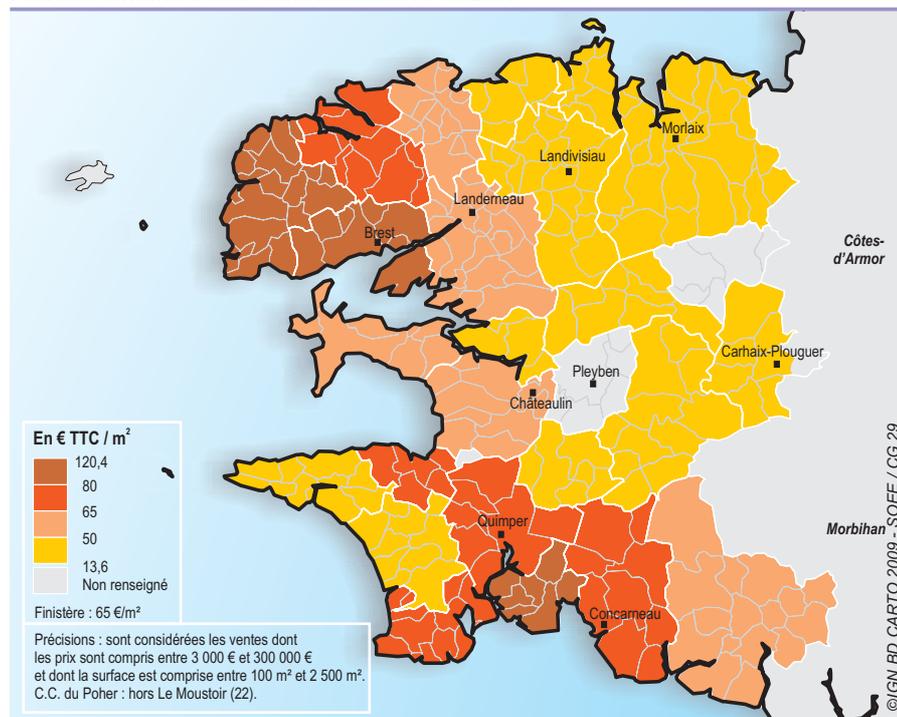
Les mutations, tant pour le terrain à bâtir que dans le bâti ancien, soulignent un marché hétérogène au sein du département avec des prix pratiqués soutenus en bordure du littoral et à proximité des zones urbaines. Ce marché présente pour principale caractéristique d'orienter les ménages aux ressources modestes vers des secteurs plus accessibles afin de devenir propriétaires.

Une densité modérée du parc locatif social public

Le parc locatif social joue un rôle essentiel de régulation dans un marché de l'habitat soumis à des tensions. Il constitue une étape dans le parcours résidentiel des ménages et offre la possibilité aux plus modestes de se loger convenablement. En 2008, le parc locatif social breton compte près de 146 000 logements. Dans une région traditionnellement composée de propriétaires occupants, la *densité du parc locatif social* est relativement faible. À ce titre, la Bretagne se situait en 2007 au 19^e rang des régions françaises (densité de 47 logements sociaux bretons pour 1 000 habitants, contre 69 au plan national).

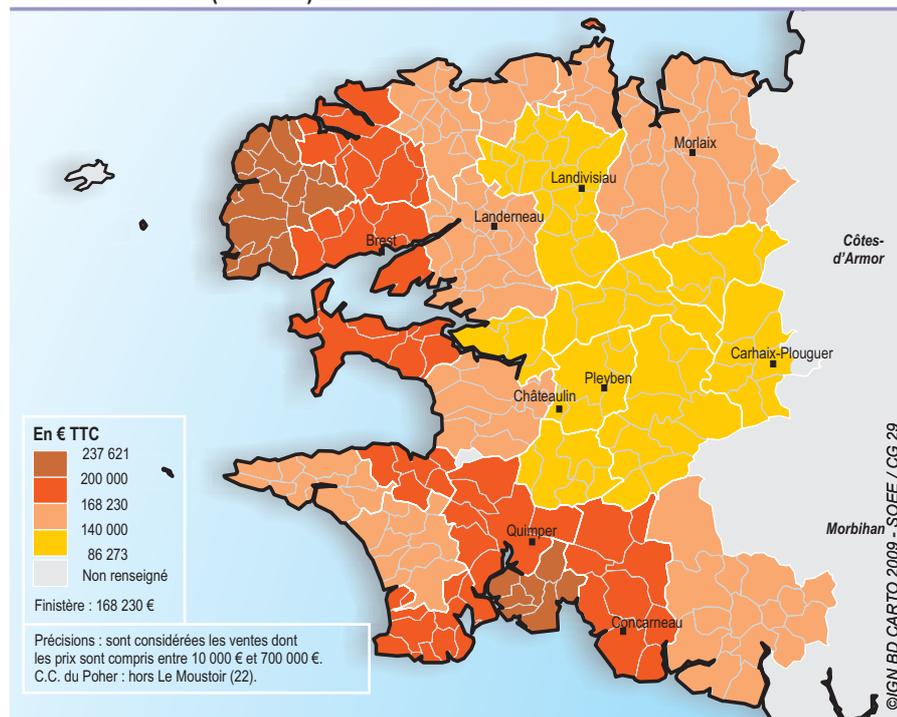
En 2008, 28 % de l'offre de logements sociaux est localisée sur le Finistère. Une large part des logements départementaux est dédiée à l'habitat individuel (25,2 %, contre 22,8 % en Bretagne). L'ancienneté du parc actuel en Bretagne résulte de la croissance appuyée de construction de logements locatifs sociaux durant les années d'après-guerre. Le Finistère est singulièrement touché (34 % du parc construit avant 1970, contre 30 % en Bretagne). Le parc HLM a moins évolué depuis 1999 que dans les années 90. Seulement 2 000 nouveaux logements ont été construits, contre 9 000 entre

Prix des terrains à bâtir dans le Finistère en 2007



Source : DGI - Traitements par ADEUPa

Prix du bâti ancien (maisons) dans le Finistère en 2007



Source : DGI - Traitements par ADEUPa

Accès au logement des populations locales

Le parc locatif social public

	Au 1 ^{er} janvier 2008				Période
	Nombre de logements sociaux	Densité du parc locatif social (%)	Part des logements sociaux dans les résidences principales (%)	Part des maisons individuelles dans le logement social (%)	2004 – 2008
Côtes-d'Armor	19 104	33,5	7,3	32,2	7,7
Finistère	41 005	46,4	10,2	25,2	5,9
Ille-et-Vilaine	55 273	58,4	13,4	18,1	5,6
Morbihan	30 600	44,0	9,8	22,1	7,6
Bretagne	145 982	47,2	10,5	22,8	6,4

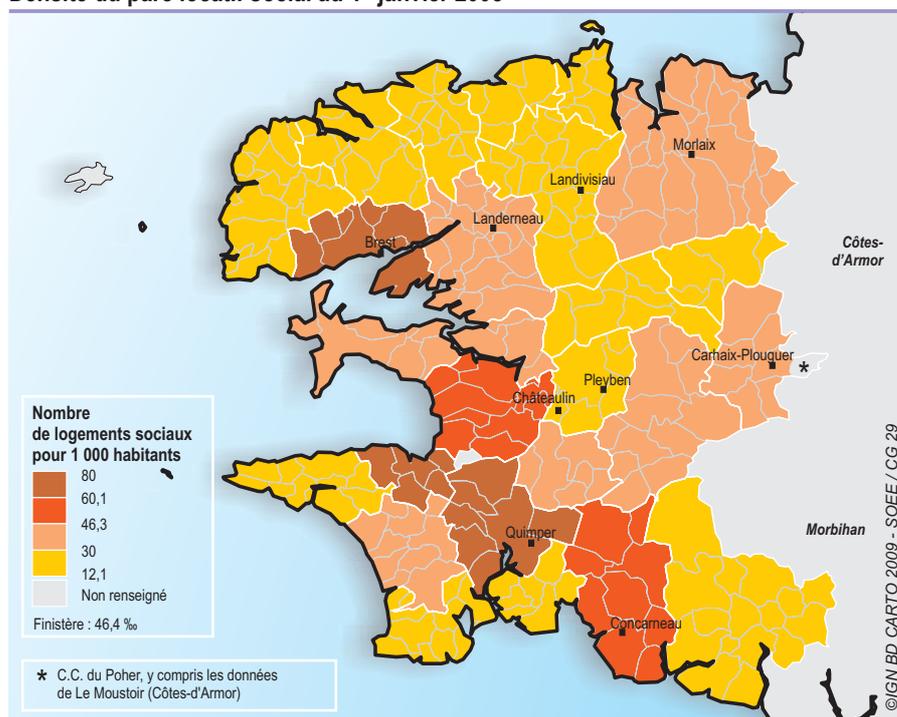
Source : DRE Bretagne, EPLS - Insee, recensement de population 2006 (exploitation principale)

1990 et 1999 dans le département. Ce parc représente un tiers des logements loués.

L'offre publique locative davantage développée en milieu urbain

La densité de logements sociaux par intercommunalité est hétérogène dans le Finistère. Moins présents en milieu rural, les logements sociaux sont naturellement regroupés dans les grandes agglomérations (Brest Métropole Océane, Quimper Communauté). Toutefois, les secteurs intercommunaux urbanisés de Douarnenez en particulier, du Pays de Châteaulin et du Porzay, et de Concarneau-Cornouaille contribuent au développement du parc social, avec des densités supérieures à la moyenne départementale (respectivement 77,5, 53,3 et 50,1 logements pour 1 000 habitants contre 46,4 dans le Finistère).

Densité du parc locatif social au 1^{er} janvier 2008



Source : DRE Bretagne, enquête EPLS - Insee, recensement de la population 2006 (exploitation principale)

Forces

- sur la dernière décennie, un contexte national favorable à l'expansion du marché de l'immobilier (mesures incitatives, taux) ;
- un marché de l'habitat enregistrant un tassement des prix, à partir de 2008 ;
- un parc locatif social constituant une alternative à un marché de l'habitat soutenu ;
- des efforts financiers pour se loger moins élevés dans le Finistère.

Faiblesses

- un marché de l'habitat soumis à de fortes tensions territoriales ;
- une artificialisation du sol dans les zones périurbaines ;
- un marché excluant sur des territoires attractifs et un risque de spécialisation générationnelle et sociale des bassins d'habitat ;
- des impacts sur les déplacements domicile-travail ;
- l'habitat recherché (individuel, spacieux et à proximité de la mer) difficilement compatible avec le développement durable.

Définitions, méthode

- **Densité du parc locatif social** : nombre de logements sociaux pour 1 000 habitants, population municipale 2006 issue du recensement Insee.
- **Parc locatif social** : ensemble des logements locatifs publics sociaux familiaux gérés par des organismes d'habitat à loyers modérés, conventionnés ou non. Ces logements font l'objet d'une enquête annuelle EPLS (Enquête sur le Parc Locatif Social) en Bretagne par la direction régionale de l'Équipement et en collaboration avec l'association régionale des organismes pour l'habitat. Elle consiste en un relevé des données relatives au parc de logements sociaux, hors foyers-logements, logements de fonction et résidences destinées aux populations spécifiques.
- **Prix moyen acquisition bâti ancien (maison)** : le prix moyen (en toutes taxes comprises) fait référence aux ventes de maison dont le prix est renseigné ou compris entre 10 000 € et 700 000 €. Ces prix sont établis à partir de la retranscription des actes notariés immobiliers dans les services de Domaines de la direction générale des Impôts, traitement réalisé par l'Agence de Développement Et d'Urbanisme du Pays de Brest (ADEUPa).
- **Prix moyen terrain à bâtir** : le prix moyen (en toutes taxes comprises) prend en compte les ventes établies en lotissement et en construction diffuse, dont les prix sont renseignés ou compris entre 3 000 € et 300 000 €, ou dont la surface est comprise entre 100 m² et 2 500 m². Ces prix sont établis à partir d'une retranscription exhaustive des actes notariés concernant les transactions des terrains à bâtir, traitement réalisé par l'ADEUPa.
- **Taux d'effort net** : rapport entre la somme des dépenses en logement (mensualités de remboursement des emprunts ou loyer, charges collectives et dépenses individuelles d'énergie et d'eau) et la masse des revenus des ménages. Le taux d'effort net prend en compte un montant de dépenses dont on a déduit les aides au logement.
- **Taux de mobilité** : seuls les logements, pour lesquels l'information est disponible, sont pris en compte et hormis les logements qui ont été emménagés pour la première fois au cours de l'année d'enquête. Il s'agit du nombre d'emménagements dans les logements locatifs proposés à la location en service depuis au moins un an, rapporté au nombre de logements locatifs loués ou proposés à la location en service depuis au moins un an. Source : SESP – Meeddat.

Sources

Production des **gaz à effet de serre** par les constructions : secrétariat d'État au Logement - Plan national habitat, construction et développement durable – 3 janvier 2002.

Pour en savoir plus

- * Le logement en Bretagne / Isabelle Baudequin... [et al.] ; Insee Bretagne. - Dans : *Dossier WEB* ; n° 11 (2008, nov.). - Système en ligne.
- * Les logements bretons en 2006 / Davis Levy, Isabelle Baudequin, Jean-François Portier ; Insee Bretagne. - Dans : *Dossier d'Octant* ; n° 51 (2008, nov.). - 22 p. - Accessible en ligne.
- * Le poids des dépenses de logement depuis vingt ans / Jérôme Accardo, Fanny Bugeja ; Insee. - Dans : *Cinquante ans de consommation en France*, 2009. - P. 33-47. - (Références). - Accessible en ligne
- * Les logements sont plus confortables qu'il y a vingt ans et pèsent davantage sur le revenu des ménages / Pierrette Briant, Catherine Rougerie ; Insee. - Dans : *France, portrait social*. - (2008). - P. 103-116. - Accessible en ligne.
- * Le logement en 2008, en Bretagne / Direction régionale de l'Équipement Bretagne. - Rennes : DRE Bretagne, 2009. - 2 p. - Accessible en ligne.
- * Le logement en chiffres : le parc locatif social en Bretagne. Résultats de l'enquête au 1^{er} janvier 2007 / Direction régionale de l'Équipement Bretagne. - Rennes : DRE Bretagne, 2008. - 72 p. - Accessible en ligne.
- * Le logement en chiffres : la commercialisation des logements neufs en Bretagne, au 2^e trimestre 2009 / Direction régionale de l'Équipement Bretagne. - Rennes : DRE Bretagne, 2009. - 28 p.
- * Observatoire de l'habitat en Finistère : année 2008 / ADEUPa. - Quimper : Conseil général du Finistère, 2008. - 13 p. - Système en ligne.
- * Les prêts à taux zéro en Bretagne au 1^{er} trimestre 2009 / Cellule Économique de Bretagne. - Dans : *BIR : Bulletin d'informations régionales*. - (2009, sept.). - P. 6 - Accessible en ligne.
- * Construction et développement durable en Bretagne : la rénovation des logements existants [Synthèse] / Cellule Économique de Bretagne. - Dans : *BIR : Bulletin d'informations régionales*. - (2009, mai). - 4 p. - Accessible en ligne.
- * www.insee.fr/fr/regions/bretagne/
- * www.bretagne.equipement.gouv.fr
- * www.cg29.fr
- * www.cellule-eco-bretagne.asso.fr
- * www.adeupa-brest.fr
- * www.insee.fr
- * www.statistiques.equipement.gouv.fr/

L'essentiel

Dans le secteur marchand, 4 salariés finistériens sur 10 travaillent pour une entreprise dont le siège ou la tête de groupe est implanté en dehors du département. Le taux de création d'entreprises (8,9 % en 2008) est en-dessous de la moyenne régionale et de la moyenne nationale.

Pertinence au regard du développement durable

Le groupe Gouvernance d'entreprise du Grenelle de l'environnement préconise la nécessité d'intégrer les enjeux de développement durable au sein même de la stratégie de gouvernance des *entreprises* et de leurs *établissements*. Elle se traduit par des pratiques fondées sur des valeurs éthiques de respect, maîtrise des risques notamment. La proximité géographique des décideurs doit faciliter la meilleure prise en compte de leur responsabilité sociale et environnementale, renforcer les partenariats entreprises-territoires et créer ainsi de la valeur dans le long terme.

La caractérisation des établissements finistériens selon le type et la localisation du *centre de décision* économique et la quantification de la dépendance des emplois à des centres de décision extérieurs sont les indicateurs suivis. Un *taux de dépendance* élevé dans la zone peut être interprété comme l'indice d'une certaine fragilité en cas de difficultés économiques. En effet, les établissements dépendant de centres de décision éloignés sont moins ancrés dans le territoire, car davantage intégrés dans des stratégies globales d'entreprises ou de *groupes* extérieurs. Cependant, elle peut être aussi considérée comme un facteur favorable. En effet, les établissements relevant de groupes extérieurs sont ceux qui investissent le plus : leur intensité capitalistique, leur taux d'investissement et leur productivité sont supérieurs à la moyenne. Ce sont donc des établissements porteurs de dynamisme même si leur pérennité peut sembler fragilisée par l'éloignement des centres de décision et l'impact limité des pouvoirs politiques sur eux.

La pérennité économique du territoire peut être aussi appréhendée à travers l'intensité des créations et le taux de survie des entreprises nouvellement créées.

Tour d'horizon

La place de l'économie sociale dans le Finistère est significative. **voir fiche Emploi*

En 2006, la moyenne d'âge des employeurs finistériens non salariés est de 45,4 ans.

Une dépendance moins forte dans le Finistère qu'en Bretagne

Parmi les 17 300 établissements employeurs du secteur marchand du Finistère, 1 sur 5 est placé sous le contrôle d'un groupe. Ces groupes contrôlent 58 % des effectifs salariés finistériens, seuls 8 % dépendent d'un groupe étranger. Le *taux de dépendance* du Finistère est de 41 %. Pour l'ensemble des départements bretons, ce taux est de 44 %. La dépendance la plus élevée se situe en

Ille-et-Vilaine (50 %). Globalement, le degré d'autonomie de la Bretagne est supérieur à la moyenne des régions de province.

L'emploi agroalimentaire dépend pour moitié d'un centre de décision extérieur au département

Le taux de dépendance varie selon le secteur économique. Il s'élève à 52 % dans l'industrie agroalimentaire, secteur industriel le plus employeur dans le Finistère (20 000 salariés). Toutefois, 18 % des emplois rattachés

à un centre de décision extra-départemental restent liés à un centre de décision régional. Le taux de dépendance est plus faible dans les secteurs de la construction (16 %) ou du commerce (29 %). Dans le Finistère, à l'image de la situation des autres départements provinciaux, la dépendance liée à l'Île-de-France est forte. Ainsi, 60 % des salariés rattachés à un centre de décision extra-départemental ont leur *entreprise* ou groupe siège en région parisienne, et seulement 9 % dans l'un des trois autres départements bretons.

Un emploi sur deux du secteur marchand dépend d'un groupe public ou privé français

Les groupes dans le secteur marchand breton en 2006

	Bretagne	Côtes-d'Armor	Finistère	Ille-et-Vilaine	Morbihan
Nombre d'établissements employeurs	63 973	11 584	17 320	19 949	15 120
dont contrôlés par un groupe :					
en nombre	12 862	1 943	3 552	4 639	2 728
en %	20,1	16,8	20,5	23,3	18,0
Effectif salarié	624 998	100 965	162 683	226 268	135 082
Part des effectifs contrôlés par un groupe (en %)					
groupe privé de la zone	57,7	52,1	58,3	62,2	53,7
groupe privé hors zone	22,0	16,4	20,8	16,4	17,0
groupe public	25,6	30,1	25,7	34,1	28,0
groupe étranger	2,4	1,1	3,4	2,3	2,6
groupe étranger	7,7	4,5	8,4	9,4	6,1

Source : Insee, Clap, Lifi, champ ICS

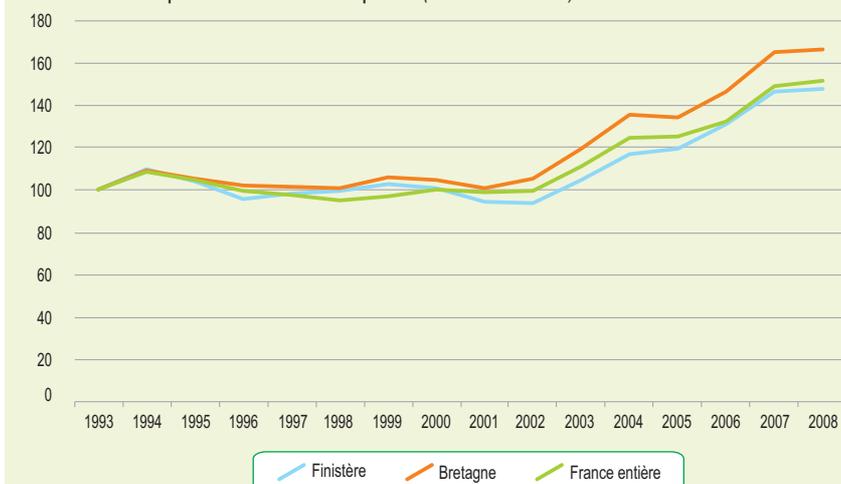
La localisation des centres de décision en 2006

	Bretagne	Côtes-d'Armor	Finistère	Ille-et-Vilaine	Morbihan
Nombre d'établissements employeurs	63 973	11 584	17 320	19 949	15 120
Effectifs salariés	624 998	100 965	162 683	226 268	135 082
Part des salariés (en %)					
Dépendant d'un centre de décision du même département	56,2	60,3	59,4	50,1	59,7
Dépendant d'un centre de décision d'un autre département :	43,8	39,7	40,6	49,9	40,3
en Bretagne	4,9	7,8	3,7	3,0	7,5
en France hors Bretagne	31,1	27,2	28,5	37,4	26,7
dans l'Union européenne des 25 hors France	5,3	3,8	4,6	6,6	4,7
hors Union européenne des 25	2,5	0,9	3,8	2,9	1,4

Source : Insee, Clap, Lifi, champ ICS

Le nombre de créations d'entreprises en progression

Création d'entreprises dans le champ ICS (base 100 en 1993)



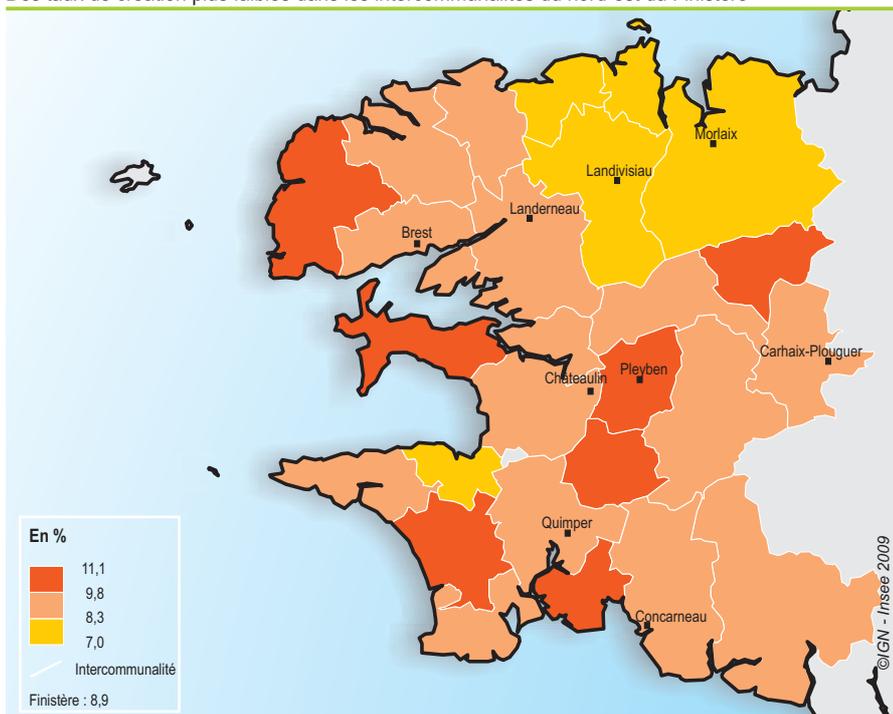
Source : Insee, Sirène

Un rythme supérieur à 3 000 créations d'entreprises par an

Le nombre de créations d'entreprises progresse depuis 2002. Toutefois, la croissance des créations est plus faible en 2008. Ce ralentissement est surtout dû au nouveau statut d'auto-entrepreneur qui a incité des créateurs potentiels du second semestre 2008 à retarder leur projet pour en bénéficier en 2009. Depuis les années 2001-2002, le nombre de créations annuelles dans le Finistère est passé de moins de 2 000 à plus de 3 000 créations aujourd'hui. La loi d'initiative économique d'août 2003 qui comprend des mesures visant à simplifier la création d'entreprises, ou encore le dispositif d'aide aux chômeurs créateurs mis en place le 1^{er} janvier 2007, explique en grande partie cet accroissement.

Taux de création d'entreprises des intercommunalités du Finistère (moyenne 2007 et 2008)

Des taux de création plus faibles dans les intercommunalités du nord-est du Finistère



Source : Insee, Sirène, champ ICS

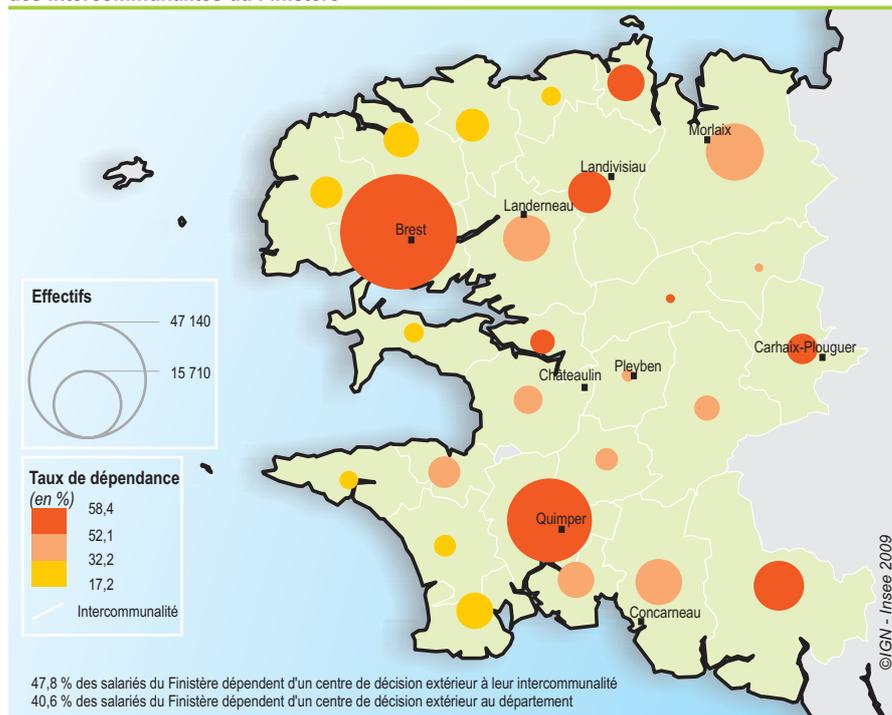
Des entreprises finistériennes plus pérennes

Le taux de création, qui rapporte le nombre d'entreprises créées à l'ensemble des entreprises actives, donne une indication du renouvellement du tissu productif. Celui-ci s'élève à 8,9 % en 2008 dans le Finistère, contre 9,6 % en Bretagne. Il se place aussi en dessous la moyenne nationale (11 %). Cependant, tous secteurs confondus, la pérennité des jeunes entreprises finistériennes est meilleure. Ainsi, 65,6 % des entreprises finistériennes créées en 1999 ont passé leur quatrième anniversaire, contre 60,2 % France entière. Le taux de *défaillance* de l'ensemble des entreprises (1,2 %) est comparable à celui de la France.

Plus de dépendance dans les grandes intercommunalités

Les établissements contrôlés par un centre de décision extérieur sont très présents dans les zones urbaines. Le taux de dépendance est plus fort pour les intercommunalités les plus peuplées : Brest Métropole Océane (56 %, avec la présence d'établissements des groupes DCNS et Thalès), Quimper Communauté (54 %), Pays de Quimperlé (57 %, présence du groupe Bigard). Il est cependant plus modéré au sein de la communauté d'agglomération de Morlaix (43 %). Le taux de dépendance est plus faible pour les intercommunalités côtières. Ces intercommunalités concentrent moins de population et les taux de dépendance ne dépassent pas 30 % des emplois salariés. Des établissements de commerce appartenant à des groupes locaux y sont bien implantés.

Effectifs salariés du secteur marchand au 31/12/2006 et taux de dépendance des intercommunalités du Finistère



Source : Insee, Clap, Lifi

Force

Davantage de centres de décisions locaux.

Faiblesse

Un dynamisme de créations d'entreprises moindre.

Définitions

Centre de décision : tête de groupe si l'établissement est contrôlé par un groupe ou siège social de l'entreprise dans l'autre cas. Le centre de décision représente le sommet de la pyramide légale du groupe ou de l'entreprise.

Défaillance d'entreprise : une entreprise est en situation de défaillance ou de dépôt de bilan à partir du moment où une procédure de redressement judiciaire est ouverte à son encontre. Cette procédure intervient lorsqu'une entreprise est en état de cessation de paiement, c'est-à-dire qu'elle n'est plus en mesure de faire face à son passif exigible avec son actif disponible.

Entreprise : unité juridique de production dotée de la personnalité morale. Une entreprise peut être une société ou un entrepreneur individuel.

Établissement : unité locale d'une entreprise (par exemple une usine, un atelier, un magasin, un dépôt). La plupart des entreprises n'ont qu'un seul établissement, le siège social.

Groupe : ensemble de sociétés liées entre elles par des participations de capital. Une des sociétés du groupe, appelée tête de groupe, détient sur les autres un pouvoir de décision. La tête de groupe n'est contrôlée ni directement, ni indirectement par aucune société et en contrôle au moins une.

Le champ **ICS** (Industrie Commerce Services) comprend les entreprises et établissements exerçant une activité économique réelle dans les secteurs marchands de l'industrie, de la construction, du commerce et des services. Sont exclus de la démographie des entreprises et des établissements :

- les unités dont le fonctionnement n'est pas financé par une activité marchande (administrations, collectivités territoriales, organismes sociaux, associations...);
- l'agriculture, la sylviculture et la pêche ;
- l'intérim est également exclu.

Taux de dépendance = (nombre de salariés d'établissements dépendant d'un centre de décision hors du territoire/ Nombre de salariés total du territoire)X100.

Pour en savoir plus

- * Démographie des entreprises : une pause dans les créations d'entreprise en 2008 / Jacques Le Corre ; Insee Bretagne. - Dans : *Octant* ; n° 116 (2009, juin). - P. 21-24. - Accessible en ligne.
- * Le système décisionnel dans l'industrie bretonne en 2004 / Irène Houssais ; Insee Bretagne. - Dans : *Octant* ; n° 114 (2008, oct.). - P. 27-32. - Accessible en ligne.
- * Les grands établissements employeurs bretons / Insee Bretagne. - Dans : *Octant* ; n° 107 (2006, nov.). - P. 12-14. - Accessible en ligne.
- * L'attractivité économique de la Bretagne / Irène Houssais ; Insee Bretagne. - Dans : *Les dossiers d'Octant* ; n° 48 (2006, juin). - 45 p. - Accessible en ligne.
- * Les créations d'entreprises en Bretagne en 2004 / Serge Le Guen ; Insee Bretagne. - Dans : *Dossier WEB* ; n° 4 (2005, oct.). - Système en ligne.
- * Les repreneurs d'entreprises en Bretagne / Sandra Chirazi ; Insee Bretagne. - Dans : *Octant* ; n° 103 (2005, oct.). - P. 4-10. - Accessible en ligne.
- * Une progression modérée du nombre d'établissements en Bretagne / Serge Le Guen, Mickaël Ramonet ; Insee Bretagne. - Dans : *Octant* ; n° 100 (2005, janv.). - P. 39-43. - Accessible en ligne.
- * Bretagne, une économie plutôt autonome et des entreprises rayonnantes / Irène Houssais ; Insee Bretagne. - Dans : *Octant* ; n° 100 (2005, janv.). - P. 15-22. - Accessible en ligne.
- * La Bretagne face aux mutations économiques : forces et faiblesses des zones d'emploi / David Lévy ; Insee Bretagne. - Dans : *Octant* ; n° 100 (2005, janv.). - P. 10-14. - Accessible en ligne.
- * Les groupes absorbent des sociétés à fort potentiel / Benjamin Nefussi. - Dans : *Insee première* ; n° 1144 (2007, juil.). - 4 p. - Accessible en ligne.
- * Images économiques des entreprises et des groupes au 1^{er} janvier 2007 / Christelle Almeras, Jacqueline Brasseur, Jean-Paul Strauss. - Dans : *Insee Résultats*. Économie ; n° 42 (2009,avr.). - Système en ligne
- * Créateurs et repreneurs d'entreprises en Bretagne en 2008 / Chambre régionale de commerce et d'industrie. - Dans : *La lettre de l'Observatoire régional des entreprises* ; n° 7 (2009, sept.). - 4 p. + Annexe statistique. - Accessible en ligne.
- * La concentration des groupes, au centre des évolutions des secteurs de l'industrie / Florian Lezec, Pierre Montagnier ; Service des Études et des Statistiques Industrielles (Sessi). - Dans : *Le 4 pages* ; n° 219 (2006, juin). - 4 p. - Accessible en ligne.
- * Pas de frontières pour les groupes performants / Jean-Marie Chanut, Elisabeth Kremp ; Service des Études et des Statistiques Industrielles (Sessi). - Dans : *Le 4 pages* ; n° 216 (2006, avr.). - 4 p. - Accessible en ligne.
- * www.insee.fr/fr/regions/bretagne/
- * www.bretagne.cci.fr
- * www.insee.fr
- * www.industrie.gouv.fr

L'essentiel

Le Finistère est l'un des principaux départements agricoles et maritimes de France. En 2007, l'agriculture et la pêche couvrent 6 % des emplois totaux. Ces secteurs d'activité sont en mutation. De nouvelles pratiques se développent : gestion raisonnée des apports en intrants, expansion de la démarche qualité, gestion de la ressource...

L'agriculture et la pêche sont des activités de première importance pour le Finistère par le volume, la diversité et l'emploi généré. La valeur de la production totale (végétale et animale) atteint 2 milliards d'euros en 2007, ce qui place le Finistère au 3^e rang parmi les départements français. L'industrie agroalimentaire qui en découle est très présente sur tout le territoire avec 149 établissements regroupant 15 200 salariés (équivalent temps plein) en 2006.

La pêche occupe une place prépondérante dans l'économie finistérienne. Quatre ports figurent au palmarès des six premiers ports de pêche français pour les valeurs débarquées : Le Guilvinec, Concarneau, Saint-Guénolé et Loctudy. Le Finistère contribue au tiers de l'approvisionnement national en produits de la mer (en 2007, 237 400 tonnes produites pour un chiffre d'affaires de 351 millions d'euros). Sa flotte thonière assure la quasi-totalité des captures de thon tropical.

Pertinence au regard du développement durable

Les activités agricoles et de pêche répondent à des besoins vitaux pour la population. Activités anciennes des sociétés humaines, elles doivent aujourd'hui faire face à l'émergence de nouvelles attentes sociétales. Ces activités économiques sont au centre de débats liés au réchauffement climatique, à la dégradation de la qualité de l'environnement et des ressources renouvelables, aux innovations technologiques notamment sur la gestion du vivant. Ces activités reposent sur l'exploitation des ressources naturelles. Leur développement est alors directement lié à la maîtrise du renouvellement de la ressource et à la préservation des milieux. L'exploitation des ressources non maîtrisée peut conduire à des effets néfastes sur l'environnement. Ce n'est pas sans conséquences sur le développement de ces activités économiques : appauvrissement des sols, raréfaction des ressources halieutiques, pollutions, pression sur la ressource en eau et sur sa qualité, etc. Ce secteur contribue également au maintien de l'équilibre des écosystèmes, à l'entretien des paysages, à l'aménagement de l'espace, à la biodiversité, en particulier pour l'agriculture. Il est, de fait, au cœur du développement durable.

Tour d'horizon

L'artificialisation des terres se poursuit dans le Finistère, au détriment des terres agricoles. Elle résulte du développement de l'urbanisation, des infrastructures de transport et des activités économiques. La surface agricole utilisée des exploitations a ainsi diminué de plus de 1 900 hectares entre 2006 et 2007, soit 5 hectares de moins par jour. [*voir fiche Occupation du sol](#)

En Bretagne, l'agriculture concourt à 5 % de la consommation d'énergie finale en 2002. [*voir fiche Énergie](#)

Dans le Finistère, sur les 26 stations de mesure en rivière, la teneur de nitrates supérieure à 25 mg/l concerne 85 % des points de mesure. [*voir fiche Qualité de l'eau](#)

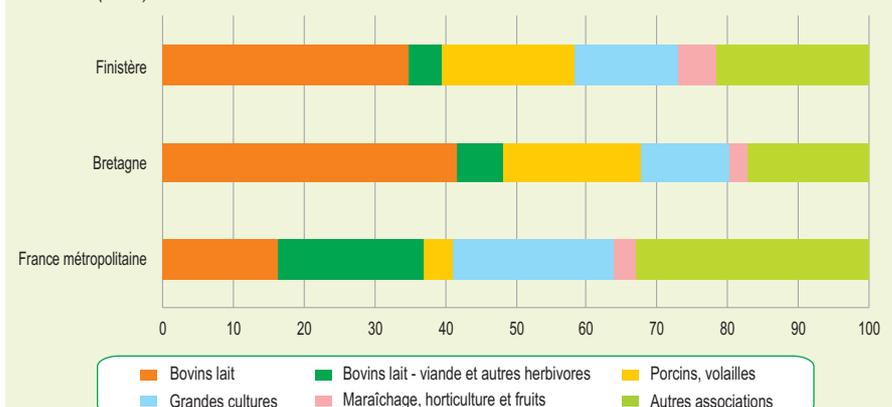
L'agriculture finistérienne marquée par la prédominance de l'élevage

En 2007, les productions animales dominent l'agriculture finistérienne : plus d'une exploitation professionnelle sur deux. L'orientation laitière reste la plus importante avec plus de 35 % des exploitations. Le Finistère se situe ainsi au 4^e rang des départements français pour la production de lait. La production de granivores (porcins, volailles) est la seconde orientation, avec près de 1 300 exploitations professionnelles : le département occupe le 2^e rang pour la production de viande porcine. Enfin, le Finistère se distingue par une forte production de cultures maraîchères. Au nord du département, ce sont des cultures de plein champ destinées au marché du frais ; au sud-est, elles sont destinées à la transformation. Plus de la moitié des exploitations maraîchères bretonnes sont finistériennes.

La Superficie Agricole Utilisée (SAU) des exploitations finistériennes baisse légèrement depuis 1989 (-2 %) et s'élève à 394 000 hectares en 2007. Elle représente 58 % de la surface du Finistère (50 % en France). La

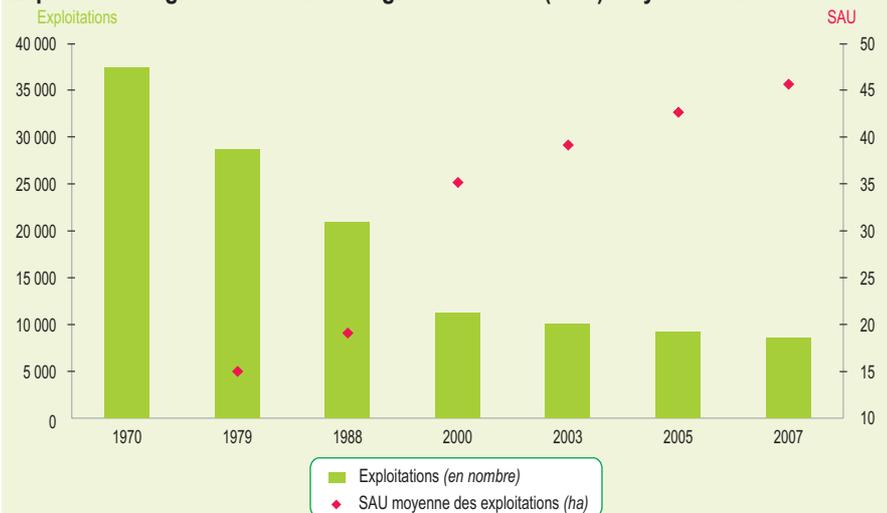
surface agricole utilisée diminue de 5 hectares par jour, soit 1 900 hectares entre 2006 et 2007. Cependant, en raison de la diminution de plus de la moitié des exploitations et de leur concentration, leur superficie moyenne a

Les orientations technico-économiques des exploitations professionnelles en 2007 (en %)



Source : Agreste

Exploitations agricoles et Surface Agricole Utilisée (SAU) moyenne dans le Finistère



Source : Agreste - Draaf Bretagne - Recensements agricoles et enquêtes structures

quasiment doublé en vingt ans pour s'élever à 46 hectares en 2007.

Le Finistère, premier département français en matière de pêche fraîche

En 2006, le Finistère produit 28 % de la valeur de la pêche fraîche débarquée en France, et 60 % de celle débarquée en Bretagne.

Si le Finistère conserve une place privilégiée, le secteur de la pêche connaît des mutations économiques importantes. Avec 3 100 marins-pêcheurs professionnels en 2006, 1 marin-pêcheur français sur 6 est finistérien. C'est aussi plus de la moitié des marins-pêcheurs bretons. Néanmoins, *tous types de pêche* confondus, les effectifs finistériens baissent de 32 % entre 1997 et 2007 avec des conséquences sociales réelles. Les effectifs de la pêche au large diminuent au profit de la pêche côtière du fait notamment de la forte concurrence des produits d'importation, des quotas en baisse, d'un carburant plus onéreux et des difficultés de recrutement sur les navires *hauturiers*. Or, ces derniers assurent 80 % des apports des criées et des filières de première transformation. Par ailleurs, la concentration de navires de pêche dans la bande côtière contribue à accroître la pression sur la ressource, génératrice de conflits d'usage.

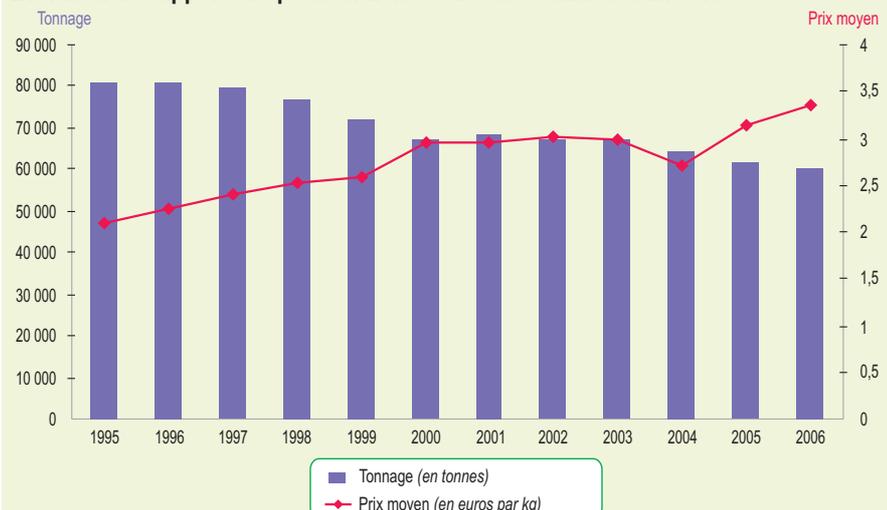
Parallèlement, les apports, la flotte et la puissance des navires baissent depuis une décennie tandis que le prix moyen des débarquements augmente pour atteindre 3,4 € par kg en 2006.

La pêche fraîche se compose de poissons, de mollusques et de coquillages, mais également d'algues. L'activité goémonière est concentrée dans le nord-Finistère autour des ports de Lanildut (1^{er} port goémonier européen), Portsall, Landéda, Plouguerneau... En 2007, la production finistérienne s'élève à 51 000 tonnes d'algues.

L'aquaculture finistérienne connaît un regain

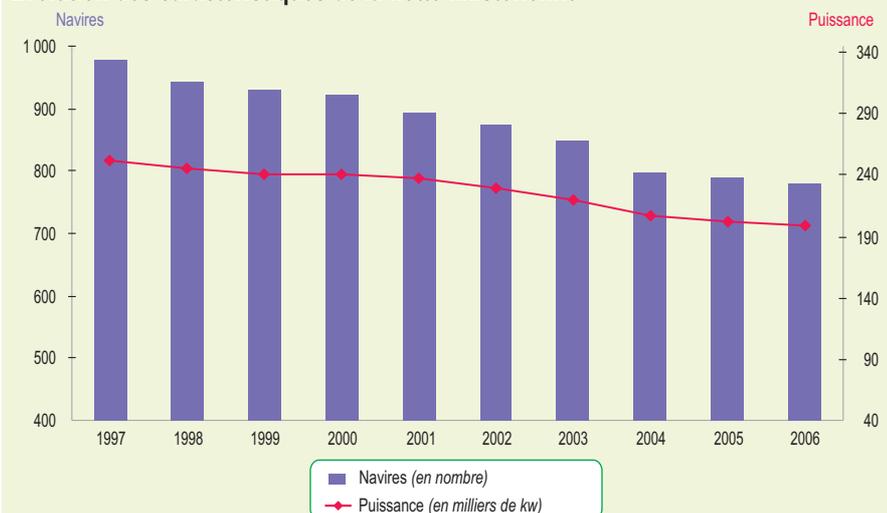
Entre 1998 et 2007, le nombre de concessions et celui de détenteurs de concessions n'ont cessé de progresser : respectivement 3,5 % et 11,5 %. Près de 1 400 hectares y sont consacrés, principalement dans la baie de Morlaix, les abers, les rias de l'Aven et du Belon pour une production de 15 000 tonnes (dont 6 000 tonnes en huîtres creuses et 3 000 tonnes pour la culture des moules).

Évolution des apports de pêche fraîche sous criées dans le Finistère



Source : DDAM Finistère

Évolution des caractéristiques de la flotte finistérienne



Source : DDAM Finistère

Évolution de l'activité aquacole dans le Finistère

	1992	1998	2000	2002	2004	2005	2006	Variation 1992-2006 (en %)	Variation 1998-2006 (en %)
Nombre de concessions	1 373	1 260	1 288	1 268	1 255	1 266	1 304	- 5,0	3,5
Surface en hectares	1 855	1 246	1 285	1 314	1 344	1 335	1 389	- 25,1	11,5
Nombre de détenteurs	363	247	246	236	251	258	262	- 27,8	6,1

Source : DDAM Finistère

Bilan simplifié de l'azote au sol des parcelles cultivées (kg/ha)*

	Côtes-d'Armor		Finistère		Ille-et-Vilaine		Morbihan		Bretagne	
	2001	2006	2001	2006	2001	2006	2001	2006	2001	2006
Apports au sol	231	195	208	193	190	177	191	196	205	190
dont azote organique	162	129	138	131	117	105	126	136	136	124
dont azote minéral	69	66	70	62	73	73	65	60	69	66
Utilisation par les plantes	143	163	150	159	155	147	159	160	152	157
Bilan entrées / sorties au sol	88	32	58	34	35	30	32	36	53	33

Source : Agreste - Draaf Bretagne, Enquête sur les pratiques culturales 2001, 2006

* sur l'ensemble des parcelles cultivées en blé, orge, maïs fourrage, prairies temporaires ou prairies permanentes

L'activité aquacole est dépendante de la qualité des eaux de rivière.

6 % des emplois finistériens relèvent du secteur primaire

En 2007, 6 % des emplois finistériens relèvent de l'agriculture et de la pêche, contre 3 % au niveau national confirmant ainsi l'orientation agricole et maritime du département. À ces emplois s'ajoutent ceux directement liés à ces activités. De véritables filières se sont structurées dans les domaines de l'industrie, des transports, du mareyage, des activités liées à la réparation navale, de la recherche et développement... En 2006, 37 % des salariés de l'industrie du Finistère travaillent dans l'agroalimentaire. Le Finistère se place parmi les trois premiers départements français pour le nombre d'établissements et d'emplois liés à ce secteur d'activité.

Si l'emploi dans le secteur de l'agriculture et de la pêche reste important, la baisse des effectifs est significative. Le mouvement de concentration et de professionnalisation des exploitations agricoles se poursuit. En 2007, le nombre d'exploitations est de 8 600, contre 11 300 en 2000. Plus grandes, avec une SAU moyenne de 46 hectares, les exploitations agricoles se sont adaptées aux contraintes du marché en concentrant les moyens de production. Les formes sociétaires de type Groupement Agricole d'Exploitation en Commun (GAEC) ou Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée (EARL) représentent la moitié des exploitations en 2007, contre le

tiers en 2000. Au-delà d'une importante baisse des actifs dans l'agriculture, c'est la population agricole qui évolue : sur les 20 000 actifs agricoles, 22 % sont salariés en 2007, contre 16 % en 2000.

Dans le domaine de la pêche, ce sont les conditions de travail qui contribuent à une diminution des effectifs (3 100 marins pêcheurs en 2006, contre 4 100 en 2000).

Les mesures encadrant l'effort de pêche pour préserver les ressources, la baisse de la demande d'emploi et les nombreux arrêts d'activité liées aux plans de sorties de flottilles constituent autant de freins au maintien des effectifs.

La qualité de l'eau toujours à surveiller

Bien que les excédents d'azote et autres apports tendent à diminuer en Bretagne, l'impact sur l'environnement perdure. Les bilans révèlent que les risques de pollution existent toujours. L'enjeu de la qualité de l'eau reste d'actualité, tant pour la consommation humaine que pour la limitation des proliférations végétales dans les cours d'eau et les eaux côtières.

En 2006, les quantités d'azote apportées sur les sols des parcelles cultivées dans le Finistère excèdent d'environ 10 900 tonnes celles qui sont absorbées par les cultures et les prairies. L'excédent azoté est de 34 kg par hectare en 2006, contre 58 kg en 2001. Du

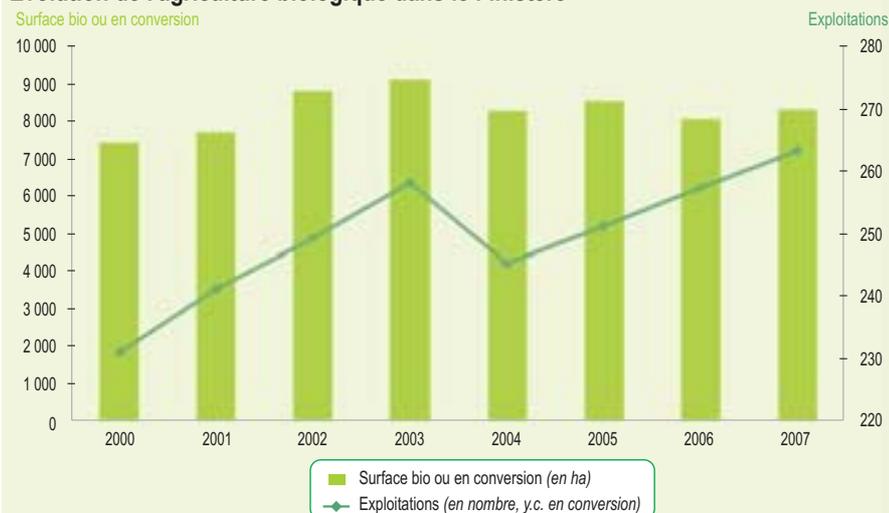
fait de l'importance de l'élevage dans le Finistère, les apports sont majoritairement d'origine organique (68 % des apports d'azote).

Une réglementation permet de maîtriser les apports d'origine animale sur les zones de production intensive. Parallèlement, les pratiques de fertilisation ont été améliorées. La mise en œuvre de systèmes spécifiques d'alimentation pour les porcs et les bovins, la réalisation de travaux dans les exploitations, et le traitement obligatoire des lisiers contribuent également à réduire la production d'azote organique.

L'agriculture biologique : un nombre d'exploitations croissant pour une SAU stable

L'agriculture biologique, selon un cahier des charges conforme à la réglementation en vigueur, vise à développer des modes de production, en respectant la santé, l'environnement et en préservant les ressources. En excluant l'usage des produits chimiques de synthèse et en limitant l'emploi d'intrants, elle contribue à respecter les équilibres naturels, à maintenir la biodiversité et participe au développement d'une agriculture durable. En 2007, 8 300 hectares sont consacrés à l'agriculture biologique. Plus de 260 exploitations agricoles se sont engagées dans ce type d'agriculture. Sur les cinq dernières années, la part de la SAU consacrée à l'agriculture biologique est restée stable dans le Finistère, comme en Bretagne et en France : 2 %.

Évolution de l'agriculture biologique dans le Finistère



Source : Agreste - Observatoire national de l'agriculture biologique

Forces

- une évolution des pratiques agricoles et de pêche plus respectueuses de l'environnement ;
- une réduction des excédents d'intrants dans le sol.

Faiblesses

- l'impact social des crises liées aux secteurs de l'agriculture et de la pêche ;
- une pression sur les ressources naturelles et l'environnement.

Vers une pêche fraîche durable

La filière pêche et aquacole du Finistère adapte également ses pratiques. Les professionnels de la pêche ont par exemple, expérimenté l'usage du chalut sélectif à langoustines, initiatives reprises aujourd'hui dans d'autres régions. Des associations de professionnels de la pêche promeuvent des démarches de qualité des produits ou de gestion de la ressource. Ainsi, l'association des Ligneurs de la Pointe de Bretagne s'engage à

respecter un cahier des charges pour la pêche du bar de ligne ou de la dorade de ligne : repos biologique des ressources *halieutiques*, étiquetage du poisson...

Par ailleurs, dans le cadre du Plan national pour une pêche durable, 211 chalutiers cornouaillais (sur 265 chalutiers bretons engagés) s'inscrivent dans les contrats bleus en 2009. Les pêcheurs s'engagent à pratiquer une pêche durable, en contrepartie d'une

aide financière. Il s'agit à la fois de gérer les ressources en allant au-delà de la réglementation européenne concernant la taille des espèces prélevées, de ramasser les déchets en mer, de suivre la qualité des eaux et de limiter les consommations d'énergie. En 2008, plus de 618 tonnes de déchets ont été récupérées et ramenées dans les ports de Cornouaille, dont 265 tonnes de filets et cordages, soit une augmentation de 28 % par rapport à 2007.

Définitions

Bilan azoté par culture : il est calculé en sommant les apports organiques et minéraux ainsi que la fixation de l'azote par les légumineuses dans le cas des prairies, et en retranchant la consommation de l'azote par les plantes. Ce bilan n'inclut donc pas les effets précédents ou les reliquats. Le bilan est calculé pour chaque département breton en entier, considéré comme une seule exploitation. Le solde de ce bilan peut donc masquer de fortes disparités locales.

Exploitation professionnelle : ces exploitations emploient au moins 0,75 UTA (Unité de Travail Annuel ou équivalent temps plein) et atteignent une dimension économique d'au moins 12 ha équivalent-blé, au moins 8 Unités de Dimension Européenne (UDE).

Halieutique : qui concerne la pêche.

Hauturier : de la haute mer.

Intrant : il s'agit des différents produits apportés aux terres et aux cultures. Ce terme comprend les engrais, les amendements, les produits phytosanitaires, les activateurs ou retardateurs de croissance.

OTEX (Orientation Technico-économique d'une Exploitation agricole) : il s'agit de l'affectation de l'exploitation agricole dans une classe d'orientation technico-économique en fonction de sa marge brute standard apportée par les différentes composantes, animales ou végétales.

Définitions (suite)

Petite pêche : navires s'absentant du port pour 24 h ou moins ; bateaux de 6 à 17 m ; puissance de 53 à 170 kW environ, chalutiers langoustiniers, drague (la coquille Saint-Jacques, l'amande, le pétoncle blanc...), filets (le lieu jaune, le merlan, les crustacés, le baudroie, le turbot, la raie), lignes (le bar, le lieu jaune, la dorade), casiers (le tourteau, l'araignée, le homard, la crevette...).

Pêche côtière : navires s'absentant du port plus de 24 h, et 96 h au maximum ; bateaux de 14 à 16 m ; puissance de 250kW.

Pêche au large : navires s'absentant plus de 96 h et n'appartenant pas à la grande pêche ; bateaux entre 15 m et 35 m ; puissance entre 200 et 1000 kW ; essentiellement pratiquant la pêche au chalut (le turbot, le lieu jaune, la julienne, la dorade...), et quelques fileyeurs.

Grande pêche : bateaux de taille supérieure ou égale à 35 m ; thoniers océaniques ou navires de jauge brute 1 000 tonnes ou navires de jauge brute supérieure à 150 tonnes et navires s'absentant plus de 20 jours de leurs ports.

Produit biologique : un produit bio est un produit agricole ou une denrée alimentaire issu d'un mode de production agricole exempt de produits chimiques de synthèse. Pour être commercialisé avec la mention 'agriculture biologique', il doit contenir plus de 95 % d'ingrédients d'origine agricole biologique.

Surface Agricole Utilisée (ou Utile) (SAU) : c'est la surface de l'ensemble des terres dédiées à l'activité agricole. Sont donc exclus les sols des bâtiments et cours, les landes non productives et les friches, les peupleraies en plein, les taillis, bois et forêts de l'exploitation ainsi que les territoires non agricoles. La SAU comprend les grandes cultures, les superficies toujours en herbe, les légumes frais, les fleurs, les cultures permanentes (vignes, vergers, ...), les jachères, les jardins et vergers familiaux.

Pour en savoir plus

- * Les comptes prévisionnels de l'agriculture pour 2008 : chute des prix des céréales, baisse du revenu agricole / Claire Lesdos-Cauhapé. - Dans : *Insee première* ; n° 1215 (2008, déc.). - 4 p. - Accessible en ligne.
- * L'agriculture : nouveaux défis, édition 2007 / coord. par Marie-José Petit, Patrick Lapiere de Mélinville ; Insee. - Dans : *L'Agriculture* ; (2007, janv.). - 307 p. - (Références). - Accessible en ligne.
- * Le mémento de la statistique agricole : les chiffres-clés de l'agriculture bretonne / Draaf Bretagne. - Rennes : Draaf, 2009. - Accessible en ligne.
- * Tableaux de l'agriculture bretonne / Direction régionale de l'Agriculture, l'alimentation et de la forêt de Bretagne. - Rennes : Draaf, 2009. - 171 p.
- * Bilan agricole 2008 : fin d'année plutôt morose / Linda Deschamps. - Dans : *Agreste Bretagne* ; (2009, avr.). - 4 p. - Accessible en ligne.
- * Enquête sur les pratiques culturales en 2006 : les pratiques phytosanitaires progressent avec la réglementation / Muriel Filippi, Jérôme Martin. - Dans : *Agreste Bretagne* ; (2009, juin.). - 4 p. - Accessible en ligne.
- * Pour une politique maritime en Bretagne / Conseil économique et social de Bretagne. - Rennes : *Région Bretagne*, 2007. - 194 p. - Accessible en ligne.
- * Éco-activités et développement durable, des opportunités de croissance pour la Bretagne / Françoise Leboeuf, Claude Vouillot ; Conseil économique et social de Bretagne. - Rennes : *Conseil régional de Bretagne*, 2009. - 1 vol. (284 p.). - Accessible en ligne.
- * Observatoire du foncier : Finistère / Chambre d'agriculture du Finistère. - Quimper : *Chambre d'agriculture*, 2008. - 25 p.
- * Pour une stratégie foncière régionale adaptée aux enjeux des politiques territoriales en Bretagne / Jean-Marie Zeller, Pierre Marquet ; Conseil économique et social de Bretagne. - Rennes : *Région Bretagne*, 2007. - 332 p. - Accessible en ligne.
- * Monographie des pêches maritimes et des cultures marines du Finistère. - Quimper : direction départementale des Affaires maritimes, 2008.
- * Le littoral agressé : pour une politique volontariste de l'aménagement en Bretagne / Yves Lebahy, Ronan Le Délézir. - Rennes : *Apogée*, 2006. - 190 p.
- * L'agriculture, la forêt et les industries agroalimentaires : données disponibles au 15 mars 2009 / Service de la statistique et de la prospective [SSP]. - Paris : *Ministère de l'Agriculture et de la pêche*, 2009. - 179 p.
- * La France vue par « Corine Land Cover », outil européen de suivi de l'occupation des sols / Dorothée Pageaud, Camille Carré ; Ministère de l'Écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire, Service de l'observation et des statistiques. - Dans : *Le Point sur...* ; n° 10 (2009, avr.). - 4 p. - Accessible en ligne.
- * La consommation d'énergie directe des exploitations agricoles : un enjeu énergétique bien compris / Tayeb Saadi ; Ministère de l'Agriculture et de la pêche, SSP. - Dans : *Agreste. Primeur* ; n° 224 (2009, avr.). - Système en ligne.
- * Enquête sur la structure des exploitations agricoles en 2007 / Ministère de l'Agriculture et de la pêche, SSP. - Dans : *Agreste : chiffres et données : agriculture* ; n° 201 (2008, oct.). - 89 p. - Accessible en ligne.
- * Énergies renouvelables et agriculture : perspectives et solutions pratiques / Bernard Pellecuer. - Paris : *France agricole*, 2007. - 195 p.
- * Protéger les espaces agricoles et naturels face à l'étalement urbain / Philippe Balny, Olivier Beth, Eric Verlhac ; Conseil général de l'agriculture, de l'alimentation et des espaces ruraux. - Dans : *Rapport* ; n° 1716 (2009, mai). - Système en ligne.
- * www.insee.fr/fr/regions/bretagne/
- * www.draaf.bretagne.agriculture.gouv.fr
- * www.bretagne-environnement.org/
- * www.bretagne.ecologie.gouv.fr
- * www.insee.fr
- * www.agreste.agriculture.gouv.fr
- * www.agencebio.org
- * www.comite-peches.fr
- * www.ifen.fr/
- * www.ofimer.fr

L'essentiel

Avec en moyenne 30,4 millions de *nuitées* touristiques par an, la *fréquentation touristique* sur le Finistère est relativement stable ces 5 dernières années. Majoritairement établie autour d'un tourisme balnéaire, l'activité prend appui sur les multiples richesses, sites, équipements et animations qui sont présents sur l'ensemble du Finistère. L'offre en hébergement touristique est particulièrement dense en bordure de mer en raison de l'attrait pour l'espace littoral et des activités nautiques et maritimes associées. Avec, en 2009, plus de 2 *lits touristiques* marchands sur 3, l'hôtellerie de plein air est le premier mode d'hébergement marchand. Néanmoins, l'offre en résidences secondaires domine (plus de 2 lits sur 3, tous secteurs confondus).

Pertinence au regard du développement durable

L'augmentation du temps libre, l'amélioration des moyens de transports, l'élévation du niveau de vie, l'évolution du rapport au travail, la croissance démographique sont des facteurs déterminants du plein essor de l'activité touristique. Le tourisme en France repose sur un environnement varié et attractif. Il prend appui sur la richesse et la diversité de son patrimoine naturel, paysager, culturel... ainsi que sur le professionnalisme des acteurs. Cependant, les destinations touristiques prisées connaissent des pressions et des atteintes de plus en plus prégnantes sur l'environnement et les équilibres sociaux, alors que l'attractivité même de ces territoires repose sur ces multiples atouts. La gestion durable des territoires, la maîtrise des impacts exercés sur les espaces et les ressources naturelles conditionnent l'avenir de cette activité économique. Les principes en faveur d'un tourisme durable ont été avancés dès 1988 par l'Organisation mondiale du tourisme.

Tour d'horizon

Avec 320 570 lits touristiques en secteur non marchand, les résidences secondaires représentent une part importante dans l'offre d'hébergement touristique. **voir fiche Accés au logement des populations locales*

Les patrimoines naturel, culturel et maritime constituent des supports d'attractivité touristique.

**voir fiches Biodiversité, Patrimoine et Agriculture et pêche*

La voiture est le premier mode de déplacement touristique pour venir dans le Finistère, source d'émissions de gaz à effet de serre et facteur de densification du trafic en période estivale. **voir fiches Déplacements de voyageurs et Qualité de l'Air*

Près de 5 % de l'effectif salarié intervient dans le domaine touristique. **voir fiche Emploi*

Contexte international et national

Le tourisme a été l'un des principaux phénomènes économiques et sociaux du XX^e siècle, marqué par une expansion des plus rapides. Avec 924 millions de touristes internationaux estimés en 2008 et 625 milliards d'euros de recettes en 2007, il représente au niveau mondial un poids économique de première importance. Selon l'Organisation mondiale du tourisme, cette activité devrait continuer de croître pour atteindre 1,6 milliard d'arrivées de touristes à horizon 2020, en grande partie grâce à l'afflux des Chinois, Indiens et Russes. L'Europe domine le tourisme mondial, la France étant la première

destination touristique internationale depuis le milieu des années 1980. Ce sont près de 82 millions de touristes étrangers qui ont visité ou transité par la France en 2007. Dans le même temps, la *clientèle française* a consommé 834,8 millions de nuitées sur le territoire, dont 73,1 millions en Bretagne.

Le tourisme, un pan important de l'économie finistérienne

Le tourisme est un secteur économique de première importance en France. La *consommation touristique intérieure* est évaluée à 117,6 milliards d'euros en 2007, et cette activité représente 6,2 % du produit intérieur brut

(en euros courants). En 2006, le territoire métropolitain compte 215 700 entreprises inhérentes au tourisme, dont 71 % issues de la restauration et 18 % des hébergements. En économie présentielle, cela représente 894 500 emplois salariés (4,3 % de l'emploi salarié total) pour 660 500 emplois équivalents temps plein en 2003. La Bretagne se situe au 6^e rang des régions métropolitaines pourvoyeuses d'emplois salariés touristiques. Le tourisme régional génère en moyenne 44 000 emplois salariés (soit 32 000 en équivalent temps plein annuel), représentant près de 5 % de l'emploi salarié total, effectif comparable au secteur des transports.

L'économie touristique en Bretagne

	Emploi salarié touristique en 2003		Modes d'hébergement touristique marchand en 2007*			
	Effectifs salariés (moyenne annuelle)	Part des effectifs dans l'emploi salarié total (en %)	Hôtels de tourisme - établissements	Hôtels de tourisme - chambres	Campings homologués - établissements	Campings homologués - emplacements
Côtes-d'Armor	6 698	4,2	169	3 812	153	16 101
Finistère	12 656	4,9	225	6 499	276	33 188
Ille-et-Vilaine	13 592	4,1	266	8 119	80	8 774
Morbihan	10 998	5,5	239	6 351	251	30 120
Bretagne	43 944	4,6	899	24 781	760	88 183

Source : Insee, DADS, direction du Tourisme - Réseau Mergoat, module hôtellerie - Fédération nationale des gîtes de France - Fédération nationale Clévacances France

* ne sont pas pris en compte les locations labellisées, les résidences de tourisme, les villages vacances, les auberges de jeunesse, les centres de vacances, les gîtes d'étape. Pour les campings homologués, sont pris en compte les 1 à 4 étoiles.

Tourisme

Le Finistère concentre 29 % de l'emploi salarié touristique breton en 2003, devant les Côtes-d'Armor et le Morbihan. Les 12 700 salariés intervenant dans les activités touristiques, avec des fluctuations selon les saisons (de 9 600 en hiver à 16 000 en été,

en moyenne), représentent 4,9 % de l'emploi salarié total finistérien. La consommation touristique finistérienne représente plus d'un milliard d'euros. En 2005, un touriste sur le département a dépensé en moyenne 29,1 € par jour ; c'est 1,1 € de plus qu'en région.

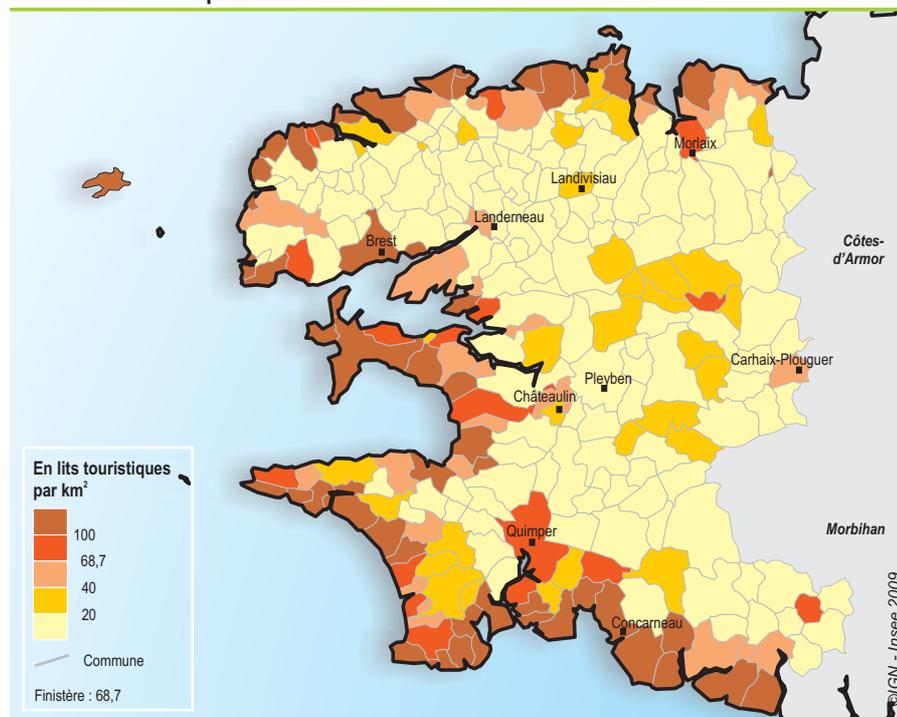
Une offre d'hébergement prépondérante sur le littoral, dans les résidences secondaires et les campings

En 2009, le Finistère dispose de 465 000 lits touristiques. Environ deux tiers de ces lits se situent dans les résidences secondaires, révélant le poids de l'hébergement touristique non marchand. Le Finistère est un territoire propice à l'implantation de l'hôtellerie de plein air, en particulier, et des hôtels, comme la part de l'offre dans la contribution régionale en témoigne. L'hôtellerie de plein air est le 1^{er} mode d'hébergement marchand, avec plus de 2 lits touristiques marchands sur 3, répartis sur 290 structures. L'hébergement chez les particuliers en meublés ou gîtes labellisés couvre 1 lit touristique sur 10 (soit 10 % du total marchand), suivi de l'hôtellerie classée (8 %).

La densité touristique permet de déterminer le caractère touristique des territoires et la pression potentiellement exercée. Le littoral finistérien recueille les plus fortes densités : 64 des 65 communes présentant des densités supérieures à 100 lits touristiques au km² (moyenne départementale de 68,7 lits/km² en 2009) sont en bordure du littoral. En 2008, la capacité d'accueil touristique dans les communes littorales du département est soulignée. 76 % des chambres d'hôtel finistériennes et 89 % des emplacements de campings finistériens se situent dans les communes littorales. Respectivement, ces proportions sont de 65 % et 85 % en Bretagne, contre 17 % et 48 % en France métropolitaine.

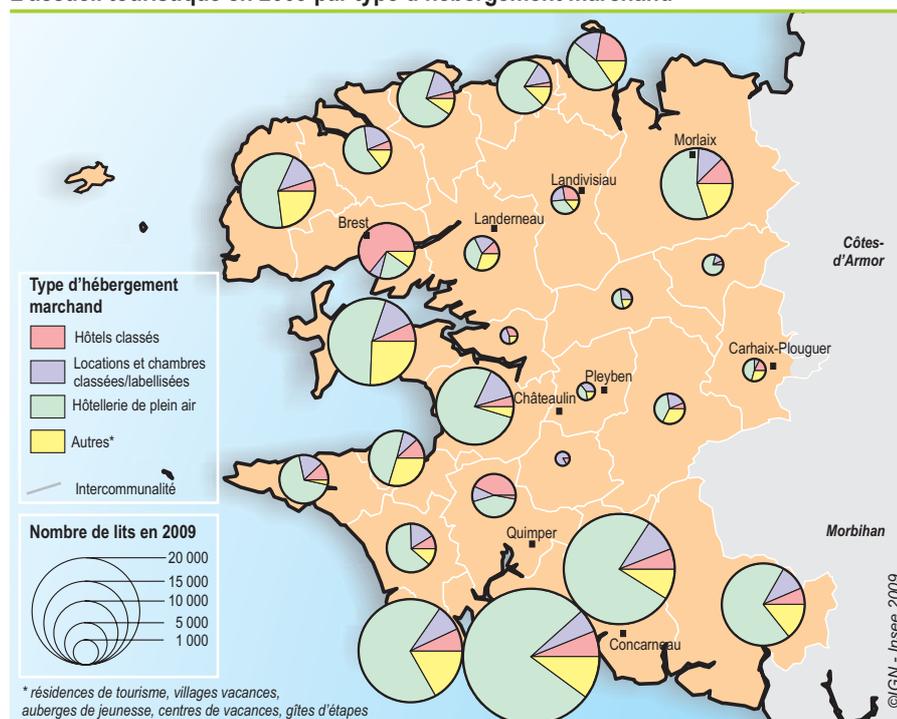
Trois intercommunalités du sud de la Cornouaille (Pays Fouesnantais, Concarneau Cornouaille et Pays Bigouden Sud) offrent les plus grandes capacités d'hébergement marchand touristique du département. Avec plus de 58 000 lits, elles rassemblent 40 % des lits touristiques marchands. À noter également la Presqu'île de Crozon qui recense plus de 10 000 lits touristiques. Les lits touristiques en hôtellerie de plein air sont prépondérants, en proportion, sur les intercommunalités du Pays Fouesnantais, du Pays de Châteaulin et du Porzay, les Monts d'Arrée et sur Concarneau Cornouaille, avec plus de 8 lits sur 10 dédiés à ce type d'hébergement.

La densité touristique en 2009



Source : comité départemental du tourisme - Insee, recensement de la population 2006 (exploitation principale)

L'accueil touristique en 2009 par type d'hébergement marchand



Source : comité départemental du tourisme

La fréquentation touristique en Bretagne

	Présence touristique en 2005				Fréquentation touristique		Fréquentation en hébergement touristique en 2007		Taux d'occupation des hébergements en 2007	
	Population résidente au 1 ^{er} janv. 2004 (en milliers)	Population présente moyenne (en milliers)	Écart pop. présente moyenne – pop. résidente (%)	Population présente maximale (en milliers)	En équivalent habitants permanents (en milliers)	Part en touristes français (%)	Nombre de nuitées (en milliers)	Part dans le total régional (%)	Hôtellerie (%)	Hôtellerie de plein air (%)
Côtes-d'Armor	560,9	603,7	7,6	807,8	62,5	77,1	23 591,2	23,7	63,9	30,6
Finistère	874,1	926,1	5,9	1 233,8	83,1	76,1	30 404,0	30,6	63,3	29,1
Ile-et-Vilaine	908,4	900,8	- 0,8	977,5	44,8	75,0	12 118,4	12,2	67,3	34,5
Morbihan	677,5	755,5	11,5	1 110,0	101,6	77,6	33 288,7	33,5	63,0	31,9
Bretagne	3 020,9	3 186,1	5,5	4 129,1	292,0	76,6	99 402,3	100,0	64,7	30,9
France métropolitaine	60 340,0	61 307,0	1,6	63 028,0	4 322,0	64,1	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.

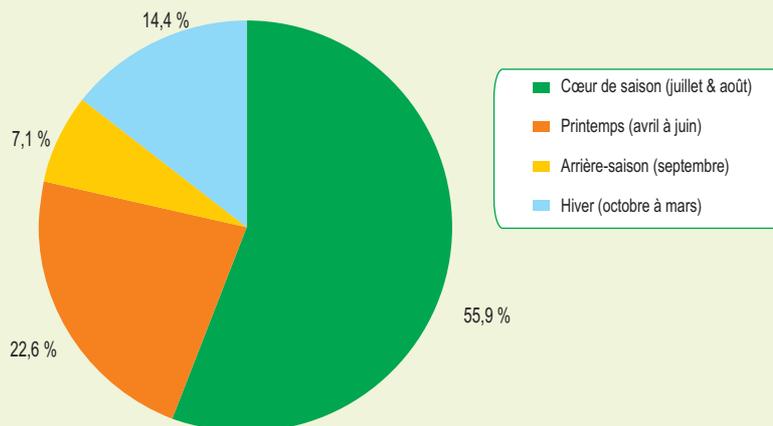
Source : direction du Tourisme - Ministère des Transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer - Conseil général du Finistère - Comité départemental du tourisme du Finistère - Chambre de commerce et d'industrie du Finistère - Direction départementale de l'Équipement du Finistère - Méthode des flux - Traitement BET F. Marchand - ORTB - Insee - Direction du Tourisme-Réseau Mergoat, module hôtellerie.
n.d. : non disponible

Une activité empreinte de saisonnalité, avec une progression hors saison

La fréquentation touristique française a une saisonnalité variable d'un département à l'autre, selon les caractéristiques du territoire. Alors que les départements de montagne connaissent deux pics de fréquentation, les départements littoraux sont quant à eux majoritairement concernés par un tourisme balnéaire, essentiellement estival et dont la durée des saisons est fortement liée aux conditions climatiques. Le tourisme en Bretagne s'établit autour du modèle balnéaire, reposant sur une forte attractivité d'un patrimoine naturel et maritime, principalement en cœur de saison. Cette activité génère de fait une concentration touristique temporelle avec des conséquences possibles : saturation des espaces, durabilité des ressources, pérennisation de l'emploi, gestion des déchets...

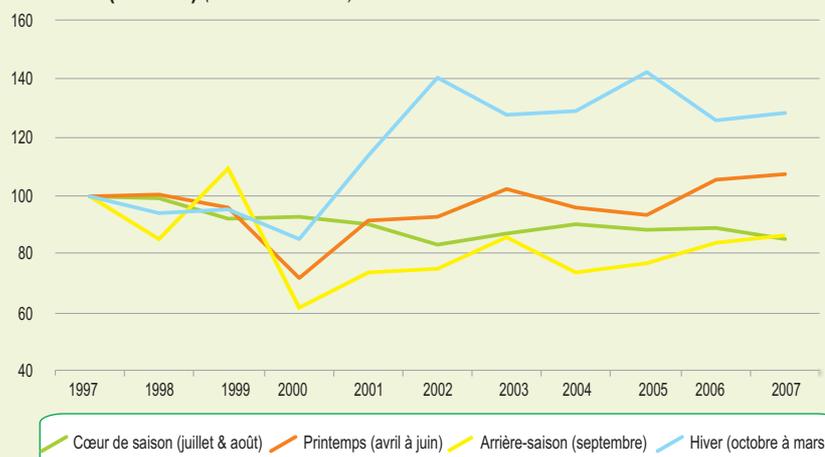
Avec 7 % de part de marché des nuitées des Français en 2007, la Bretagne se situe au 4^e rang des régions métropolitaines en matière de destination des touristes français, derrière Provence-Alpes-Côte d'Azur, Rhône-Alpes et Languedoc-Roussillon. En 2007, les trois quarts des nuitées passées en Bretagne l'ont été par une clientèle française, soit 73,1 millions de nuitées. Plus de la moitié des nuitées se passent en juillet et août. 8 nuitées sur 10 ont lieu sur la période d'avril à septembre. Néanmoins, la fréquentation touristique en Bretagne accuse un repli : - 3 % de nuitées entre 2002 et 2008.

Fréquentation du Finistère par saison en 2007 (en % de nuitées)



Source : CG29, CDT29, CCI29, DDE29 - Méthode des flux - Traitement BET F. Marchand - ORTB

L'évolution des flux de la fréquentation touristique dans le Finistère, par saison (nuitées) (base 100 en 1997)



Source : CG29, CDT29, CCI29, DDE29 - Méthode des flux - Traitement BET F. Marchand - ORTB

Le Finistère rassemble près de 30 % des nuitées régionales sur 2007. Hormis l'année 2006 particulièrement favorable, la fréquentation touristique dans le Finistère est relativement stable, se situant aux environs de 30,4 millions de nuitées. L'effet saisonnalité existe sur le département : 85,5 % des nuitées consommées entre avril et septembre (83 % en Bretagne) avec un pic de fréquentation les mois d'été. Néanmoins, depuis 1997, la fréquentation touristique estivale suit une tendance à la baisse (- 15,1 %), alors que les fréquentations hivernale (octobre à mars) et printanière (avril à juin) marquent une progression (respectivement + 28,3 % et + 7,4 % en dix ans). Malgré tout, le département est placé en 8^e position pour l'accueil estival de la clientèle française en 2008.

Dans le Finistère, en 2005, un séjour s'étend en moyenne sur 11,9 jours, contre 11,5 jours en Bretagne. Le caractère péninsulaire du département est peu propice aux courts séjours. En 2005, 80,5 % des nuitées sont le fait de la clientèle française, et 54 % des nuitées sont réalisées en hébergement marchand. Sur ce segment de marché, comme en Bretagne, le locatif est le mode d'hébergement plébiscité. Le camping se positionne au 2^e rang des hébergements marchands, avec 17 % du total des nuitées. En termes de remplissage, les hébergements finistériens présentent des *taux d'occupation* inférieurs aux

taux moyens régionaux, en hôtellerie et en hôtellerie de plein air, l'Ille-et-Vilaine étant le département le mieux positionné.

Des flux de population avec des destinations privilégiées

Le tourisme provoque d'importantes variations de population au sein d'un espace. Avec le développement de la mobilité, la *population présente* sur un département est sensiblement différente de la *population résidente* sur le territoire. En 2005, la population présente dans le Finistère est estimée à 926 100 personnes, soit de 5,9 % supérieure à la population résidente. Ce flux de population identifie le département comme attractif. Au cours de l'année, le pic de présence en Finistère est atteint sur le mois d'août avec plus de 1,2 million de personnes, soit 40 % de plus que la population résidente.

Cette fréquentation touristique est répartie différemment selon les territoires. L'espace *littoral rural* est le plus fréquenté ; il rassemble plus de 8 nuitées sur 10 en 2005. Particulièrement prisé en cœur de saison, cet espace est moins attractif en hors saison. À l'inverse, l'espace intérieur finistérien, qui attire 8,5 % des nuitées touristiques sur l'année, est recherché en hors saison (10 % des nuitées).

En termes d'impacts, ces flux touristiques génèrent des déplacements contribuant aux émissions de gaz à effet de serre, problématique d'autant plus marquée au regard de la situation géographique du Finistère. Sur le territoire métropolitain, en 2006, 81 % des déplacements des séjours touristiques sont effectués par voiture. Toutes destinations confondues, la voiture représente 36 % des émissions de gaz à effet de serre générées par le secteur du transport touristique. Le train est employé pour 13 % des déplacements, et génère moins de 1 % des émissions de gaz à effet de serre. En revanche, l'avion produit 62 % de l'ensemble des émissions de gaz à effet de serre pour 7 % des séjours touristiques des Français. Il est princi-

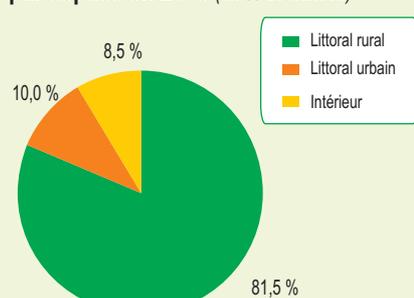
palement utilisé pour des destinations hors du territoire métropolitain. En 2005, c'est la voiture qui est la plus utilisée pour se rendre dans le Finistère (pour 90,4 % des nuitées), puis le ferry et le train. Le déplacement en avion reste marginal.

Le littoral, la mer et le patrimoine, vecteurs du tourisme départemental

Les intérêts offerts dans le Finistère, et la Bretagne en général, sont variés. En 2005, les raisons qui ont motivé le choix du département comme destination touristique sont, en premier lieu, les côtes et les activités liées à la mer (47 % des séjours), en deuxième rang, le patrimoine naturel (46 % des séjours), puis la découverte de la Bretagne (36 % des séjours). Ces vecteurs sont confortés à travers les activités pratiquées lors des séjours dans le Finistère. La balade (à pied ou en vélo) est la première activité pour 74 % des séjours. La visite des sites naturels, la plage et la baignade sont pratiquées dans plus de 46 % des séjours. La découverte culturelle, à travers les visites des monuments et des musées, concerne 22 % des séjours.

En 2007, les *sites, équipements culturels et de loisirs* du Finistère ont attiré 1,9 million de visiteurs ; ils couvrent un large panel d'intérêts tant autour de l'architecture, de l'art, du patrimoine bâti, religieux, archéologique et naturel que de découverte de sites, villes et villages pittoresques, jardins, arboretum, équipements de loisirs ou thématiques... L'Océanopolis à Brest demeure l'équipement le plus visité, avec 442 200 entrées ; il rassemble près du quart de la fréquentation totale des équipements du Finistère. Le site naturel le plus fréquenté est la pointe du Raz, labellisé grand site de France (100 000 véhicules à l'année). Festivals, événements culturels, environnement maritime, activités nautiques et découverte des îles finistériennes participent également au déploiement du tourisme départemental.

Fréquentation du Finistère, par espace en 2005 (en % de nuitées)



Source : réseau Mergoat, enquête Tourisme 2005

Forces

- une activité économique qui se maintient, avec une extension de la fréquentation touristique hors saison ;
- des centres d'intérêts touristiques prenant appui sur la diversité et la richesse du patrimoine finistérien.

Faiblesses

- de fortes densités en lits touristiques sur l'espace littoral, signes de pressions potentielles sur ces territoires ;
- des taux d'occupation en hébergement marchand en-dessous des moyennes régionales.

Définitions, méthode

Clientèle française : par convention, on désigne par Français l'ensemble des personnes résidant en France.

Consommation touristique intérieure : elle correspond à l'agrégation des dépenses effectuées par les résidents et les non-résidents en France métropolitaine dans le domaine du tourisme, et met en évidence le poids du tourisme dans l'économie nationale. Elle est composée de la consommation liée aux séjours (hébergements privés, alimentation, autres services, achats de biens durables), du transport entre le domicile et le lieu de séjour, d'autres dépenses touristiques et de la consommation non marchande.

Les **fréquentations touristiques** sont calculées en nuitées touristiques. On compte un équivalent habitant permanent pour 365 nuitées, pouvant être effectuées par un nombre quelconque de touristes tout au long de l'année.

Hébergement marchand : hébergement donnant lieu à une rémunération de la prestation offerte entre le loueur et l'hébergeur. Par opposition, l'hébergement non marchand ne donne pas lieu à une rémunération (résidence principale ou secondaire de parents et amis, résidence secondaire personnelle).

Nuitée : nuit effectuée sur le territoire observé pour une personne en dehors de son lieu de résidence habituelle.

Lit touristique : il s'agit de la capacité d'accueil des hébergements exprimée en lits. Selon la direction du Tourisme, la méthode de calcul utilisée (hors capacité réelle déclarée) est la suivante :

- nombre de lits en hôtels ou en chambres chez l'habitant : nombre de chambres x 2 ;
- nombre de lits en hôtellerie de plein air (camping) : nombre d'emplacements nus x 3 ; nombre d'emplacements équipés x 4 ;
- nombre de lits en meublés : nombre de structures x 4 ;
- nombre de lits en résidences secondaires : nombre de structures x 5.

Population résidente : avec le développement de la mobilité touristique, la population présente en un lieu donné à un moment donné peut être différente de la population résidente. La population résidente correspond à la population ayant sa résidence principale dans le département – source Insee, en 2004.

La **population présente** maximale constatée sur le département par mois correspond à la population résidente moins les résidents en voyage hors du département plus les touristes présents sur la période calculée. Le tourisme intradépartemental ne fait pas varier la population présente. Exploitation de l'enquête "Suivi de la demande touristique pour les résidents en France".

Littoral rural : territoire où le tourisme est effectué uniquement sur des communes littorales n'appartenant pas à des unités urbaines de plus de 20 000 habitants. Aussi, le littoral urbain, concerne les communes littorales appartenant à des unités urbaines de plus de 20 000 habitants.

Les **sites, équipements culturels et de loisirs** : en 2007, 62 équipements ont répondu à l'enquête annuelle, conduite par le comité départemental du tourisme.

Le **taux d'occupation** d'un hébergement est le pourcentage de chambres (ou emplacements) occupées de cet hébergement par rapport à l'offre totale.

Sources

Enquête annuelle d'entreprise dans les services : données structurelles, enquête réalisée par l'Insee ; résultats présentés dans : direction du Tourisme, Les Chiffres-clés du Tourisme – Edition 2008

Enquête touristique (2005) : plus de 5 000 questionnaires ont été recueillis auprès des ménages touristes. La richesse et le volume des informations collectées autorisent la segmentation de la clientèle touristique. Pour certaines questions, plusieurs réponses peuvent être données. Le total des pourcentages dépasse alors les 100 %. Enquête partenariale - réseau Morgoat.

Part de marché des nuitées des Français : les éléments sont issus de l'exploitation régionale annuelle des données du suivi de la Demande Touristique française 2007 (DT/TNS SOFRES), selon un panel représentatif des résidents en France âgés de 15 ans et plus.

Pour en savoir plus

- * Une saison 2008 morose pour les hôtels et les campings / Valérie Mariette ; Insee Bretagne . - Dans : *Le Flash d'Octant* ; n° 148 (2009, mars). - 4 p. - Système en ligne.
- * La saison touristique 2007 / Valérie Mariette ; Insee Bretagne. - Dans : *Dossier Web* ; n° 10 (2008, juil.). - Système en ligne.
- * Le tourisme emploie 4,6 % des salariés de Bretagne / Isabelle Baudequin ; Insee Bretagne. - Dans : *Octant*. - n° 110 (2007, sept.). - P. 23-28. - Accessible en ligne.
- * Le tourisme en France : édition 2008 / coordination Marie-Anne Le Garrec. - Paris : Insee, 2009. - 268 p. - (Insee Références). - Accessible en ligne.
- * Services de loisirs liés au tourisme / Insee. - Dans : *Cinquante ans de consommation en France*. - (2009). - P. 192-195. - Accessible en ligne.
- * L'emploi salarié dans le tourisme : une nouvelle estimation / Brigitte Baccaïni, Gwenaëlle Thomas, Abdel Khiati. - Dans : *Insee première* ; n° 1099 (2006, août). - 4 p. - Accessible en ligne.
- * Année 2009, une avant-saison satisfaisante / ADEUPa [l'Agence de Développement et d'Urbanisme du Pays de Brest]. - Dans : *Observatoire du tourisme du Pays de Brest* ; n° 28 (oct. 2009). - 4 p. - Accessible en ligne.
- * Fiche Morgoat [Mise en OEuvre Régionale et Globale de l'Observation de l'Activité Touristique] : module hôtellerie [trimestriel] / Observatoire régional du tourisme de Bretagne. - Rennes : ORTB, 2009. - 2 p. - Accessible en ligne.
- * Fiche régionale de conjoncture de l'activité touristique : [mensuel] / Observatoire régional du tourisme de Bretagne. - Rennes : ORTB, 2009. - 1 p. - Accessible en ligne.
- * Finist'éco 2009 : bilan et analyse de l'activité économique du Finistère en 2008. - Quimper : Conférence des chambres économiques du Finistère, 2009. - 40 p. - Accessible en ligne.
- * La fréquentation touristique 2008 / Comité départemental du tourisme Finistère. Dans : *Cahier de l'observatoire* ; (2009, juil). - 24 p. - Accessible en ligne.
- * Mémento des statistiques du tourisme de la Bretagne / Observatoire régional du tourisme de Bretagne. - Rennes : ORTB, 2008. - 2 p. - Accessible en ligne.
- * Le tour des chiffres en Finistère : l'activité économique du Finistère en 2007. - Quimper : Conférence des chambres économiques du Finistère, 2008. - 40 p. - Accessible en ligne.
- * Tourisme et environnement / Institut français de l'environnement. - Orléans : Ifen, 2008. - Système en ligne.
- * 45 indicateurs de développement durable : une contribution de l'Ifen / Institut français de l'environnement. - Dans : *Études et travaux* ; n° 41 (2003, Déc.). - 144 p. - Accessible en ligne.
- * Le tourisme de A à Z : dossiers de veille sectorielle / Sous-direction du tourisme. - Paris : Ministère de l'Économie, de l'industrie et de l'emploi, 2009. - Système en ligne.
- * Chiffres clés du tourisme en France / Direction du tourisme. - Paris : Ministère de l'Économie, de l'industrie et de l'emploi, 2008. - 8 p. - Accessible en ligne.
- * Mobilité touristique et population présente : les bases de l'économie présente des départements / sous la dir. de Christophe Terrier. - Paris : Direction du tourisme, 2005. - 128 p. - Accessible en ligne.
- * Tourisme, environnement, territoires : les indicateurs / Institut français de l'environnement. - Paris : Ed. Tec et Doc, 2000. - 262 p. (Les dossiers).
- * www.insee.fr/fr/regions/bretagne/
- * www.observatoire.tourismebretagne.com
- * www.adeupa-brest.fr
- * www.finisteretourisme.com
- * www.insee.fr
- * www.tourisme.gouv.fr
- * www.industrie.gouv.fr
- * www.veilleinfotourisme.fr
- * www.ifen.fr

L'essentiel

Près de 3 actifs finistériens sur 5 travaillent hors de leur commune de résidence. Pour plus de 4 actifs sur 5, la voiture est le mode de déplacement privilégié pour se rendre à son travail, avec des conséquences environnementales et sanitaires. Les déplacements ne cessent de se multiplier et de s'allonger. La moitié des actifs travaillant en dehors de leur commune de résidence parcourt au moins 14 km pour aller travailler. Pourtant, le trafic routier recensé a cessé d'augmenter en 2008 sur les routes départementales, et l'utilisation des transports en commun est croissante.

Pertinence au regard du développement durable

Au centre de la vie économique et de la vie sociale en Bretagne, le transport routier fait face aujourd'hui à de nouveaux défis. Indispensables à nos modes de vie et à notre économie, les transports génèrent toutefois des nuisances environnementales et sanitaires. Les déplacements représentent aujourd'hui une des causes importantes des émissions de gaz à effet de serre : à lui seul, le transport routier contribue à 33 % des émissions de CO₂ en 2006 (contre 28 % en 1990), ainsi qu'à 24 % du potentiel de réchauffement global. Se rendre à son travail constitue le principal motif de déplacement. Il conditionne souvent d'autres mouvements : établissements scolaires, courses, loisirs, etc. Tous les chiffres confirment l'augmentation des déplacements et la dépendance des populations au mode dominant de la voiture.

L'allongement des *distances domicile-travail*, l'importance des trafics, les émissions de gaz à effet de serre, les accidents générés par les déplacements routiers sont autant de préoccupations dans le cadre du développement durable du territoire. Compte tenu de la situation géographique de la Bretagne et du caractère péninsulaire du Finistère, les choix en matière de transport sont décisifs et déterminants pour répondre efficacement et durablement à la demande de déplacements des voyageurs et des marchandises.

Tour d'horizon

Le transport routier représente 94 % des émissions de CO₂ du secteur des transports en 2006, au niveau national.

* voir fiche *Qualité de l'air*

55 % des émissions de CO₂ du transport routier sont produites par les véhicules particuliers et 27 % par les poids lourds.

Les routes contribuent, pour un quart environ, à l'artificialisation du territoire. *voir fiche *Occupation du sol*

Le parc des voitures dans le Finistère est plutôt plus âgé que la moyenne nationale (53,5 % des voitures particulières ont plus de 8 ans, contre 50,7 % en moyenne nationale).

La voiture, mode de transport dominant

Pour se rendre à leur travail, plus de 81 % des actifs finistériens utilisent la voiture comme mode de transport principal. La voiture est le mode dominant de déplacement dans les villes comme dans les campagnes. Les trois quarts des actifs qui habitent dans une ville-centre d'un pôle urbain se déplacent en automobile, et seulement 8 % déclarent utiliser les transports en commun. L'automobile est le mode de transport principal dans les navettes domicile-travail pour 88 % des habitants d'une commune périurbaine, et de 81 % des actifs résidant dans une commune

rurale. Ce mode de transport est également dominant pour les actifs travaillant et habitant la même commune. Ainsi, près de 2 actifs sur 3 utilisent l'automobile sans changer de commune. Les déplacements s'inscrivent de plus en plus dans des chaînes complexes. Par exemple, des parents se rendant vers un établissement scolaire poursuivent souvent leur déplacement vers leur lieu de travail. L'intermodalité est au centre de ces trajets de plus en plus complexes.

L'équipement des ménages en véhicules motorisés à quatre roues continue sa progression. En 2006, seulement 14 % des ménages ne disposent pas de voiture. Ils étaient

17 % en 1999. Le nombre de voitures pour 100 personnes de 18 ans et plus s'élève à 74. Son utilisation s'avère d'autant plus importante que les distances domicile-travail s'allongent. Alors qu'en 1990, 59 % des actifs travaillaient dans leur commune de résidence, ils ne sont plus que 43 % en 2006. Près de la moitié des actifs parcourt par la route 7 kilomètres ou plus pour aller travailler. En 2006, 20 % des actifs en emploi sont situés à 20 kilomètres ou plus de leur lieu de travail, contre respectivement 17 % en 1999, et 12 % en 1990. Les étalements urbains autour des pôles urbains de Brest et de Quimper expliquent cet accroissement. En ne considérant que les actifs changeant de

Mode de transport principal des actifs ayant un emploi selon le type d'espace (en %)

	Pas de transport	Marche à pied	Deux-roues	Voiture, camion ou fourgonnette	Transport en commun	Ensemble
Finistère	5,1	6,4	2,9	81,4	4,2	100
Ville-centre	3,3	9,1	3,6	75,6	8,4	100
Banlieue	3,9	3,4	2,8	86,5	3,4	100
Couronne périurbaine	5,1	3,7	2,2	87,5	1,5	100
Espace multipolarisé	5,6	4,8	2,6	85,5	1,5	100
Espace rural	8,2	6,5	2,5	81,4	1,4	100

Source : Insee, recensement de la population 2006 (exploitation principale)

Les déplacements de voyageurs

commune pour aller travailler, la moitié effectuée au moins 14 kilomètres. Ce sont dans les intercommunalités de la Presqu'île de Crozon, de l'Aulne maritime, du Yeun Ellez, des Monts d'Arrée et du Pays de Douarnenez que ces 'migrants alternants' parcourent le plus de kilomètres : la moitié doit parcourir plus de 20 kilomètres pour aller travailler. Ils sont toutefois peu nombreux dans la Presqu'île de Crozon, puisqu'une majorité d'actifs travaillent dans leur commune de résidence.

Un trafic automobile qui a cessé d'augmenter en 2008...

Le déplacement des personnes et le transport de marchandises sont au centre de la vie économique et sociale du Finistère. Pour assurer ces déplacements routiers, le Finistère dispose d'un réseau comportant 232 kilomètres de routes nationales (dont 213 kilomètres à 2X2 voies), 3 552 kilomètres de routes

départementales et 10 300 kilomètres d'autres voies.

Le trafic sur ces voies est intense. En moyenne, ce sont 1,8 million de véhicules qui ont emprunté les routes du Réseau Départemental (RD) du Finistère chaque jour en 2008. La structure de l'habitat finistérien plutôt dispersé, et la concentration des emplois dans les pôles urbains explique l'importance de ce trafic. Cet environnement nécessite de fréquents déplacements entre le domicile des salariés et leur lieu de travail.

Sur les routes du réseau départemental, le trafic a progressé de 1,1 % chaque année entre 2004 et 2007. L'année 2008 marque un coup d'arrêt à cette constante progression. La moyenne d'évolution du trafic baisse de 1,3 %. Ce sont les routes qui accueillent plus de 10 000 véhicules par jour (les plus importantes) et de 1 000 à 2 000 véhicules par jour qui ont baissé (respectivement - 1,8 % et - 5,6 %). La part du trafic des poids lourds est restée stable par rapport à 2007, soit 7,8 % du trafic total.

Sur les Routes Nationales (RN) du Finistère, le trafic est resté stable entre 2007 et 2008 alors qu'il a baissé dans tous les autres départements bretons.

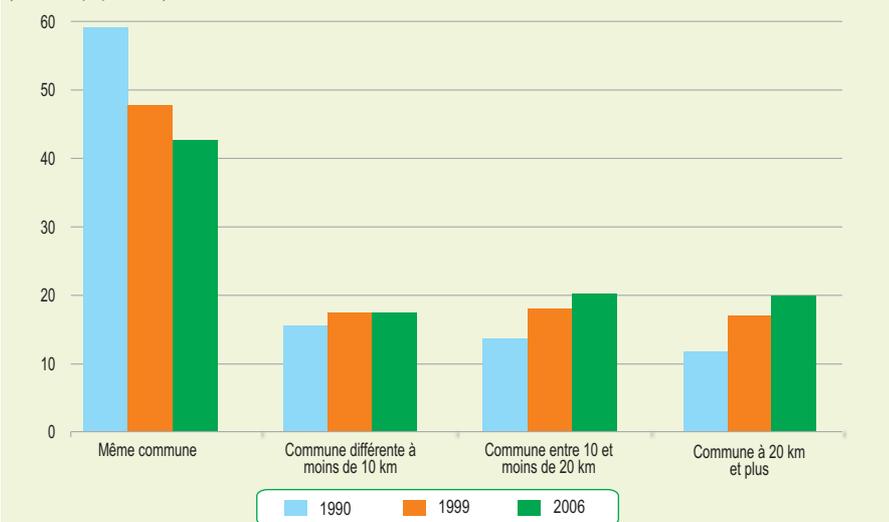
Cette stagnation du trafic sur le réseau national et la baisse constatée sur le réseau départemental, sont certainement liées d'une part, aux effets de la hausse du prix des carburants, et d'autre part à la récession économique du deuxième semestre de l'année. Mais elles sont peut-être également imputables à une modification des comportements et des modes de déplacement, comme le co-voiturage ou l'utilisation des transports en commun.

... et une progression des transports en commun

Presque 1 habitant sur 2 résidant à moins de 5 km d'une gare en Bretagne, le ferroviaire représente une intéressante alternative à la voiture, dans une perspective de réduction des émissions de CO₂, d'économie d'énergie et de préservation de l'environnement. Que ce soit pour les trajets longs ou plus courts, les trafics du TGV (Train Grande Vitesse) ou du TER (Train Express Régional) connaissent une augmentation significative.

Les gares finistériennes représentent 18 % du trafic TGV en Bretagne : 9 617 000 voyageurs pour la région en 2007. Rennes

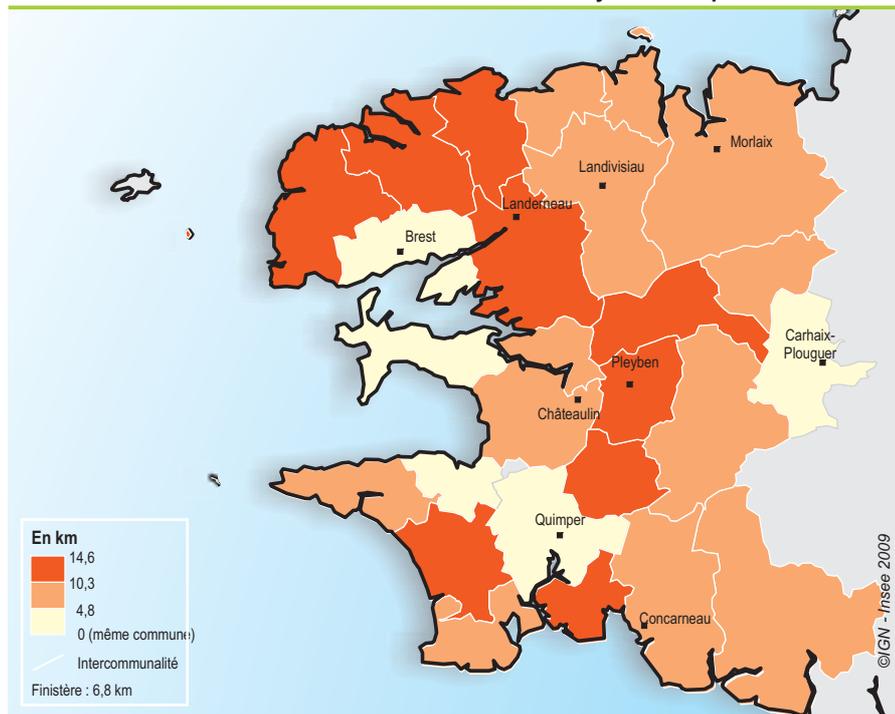
Distance domicile-travail dans le Finistère : des trajets de plus en plus longs (en % de population)



Source : Insee, recensements de population, distancier ODOMATRIX - Inra, UMR1041 CESAER

Lecture : en 2006, 20 % des actifs ayant un emploi et habitant dans le Finistère travaillent dans une commune située à 20 kilomètres ou plus de leur commune de résidence. Cette proportion était de 12 % en 1990. Les distances sont calculées entre chefs-lieux de communes selon la distance la plus courte par le réseau routier.

Distance médiane à leur commune de travail des actifs ayant un emploi



Source : Insee, recensement de la population 2006 (exploitation principale) - distancier ODOMATRIX - INRA, UMR1041 CESAER

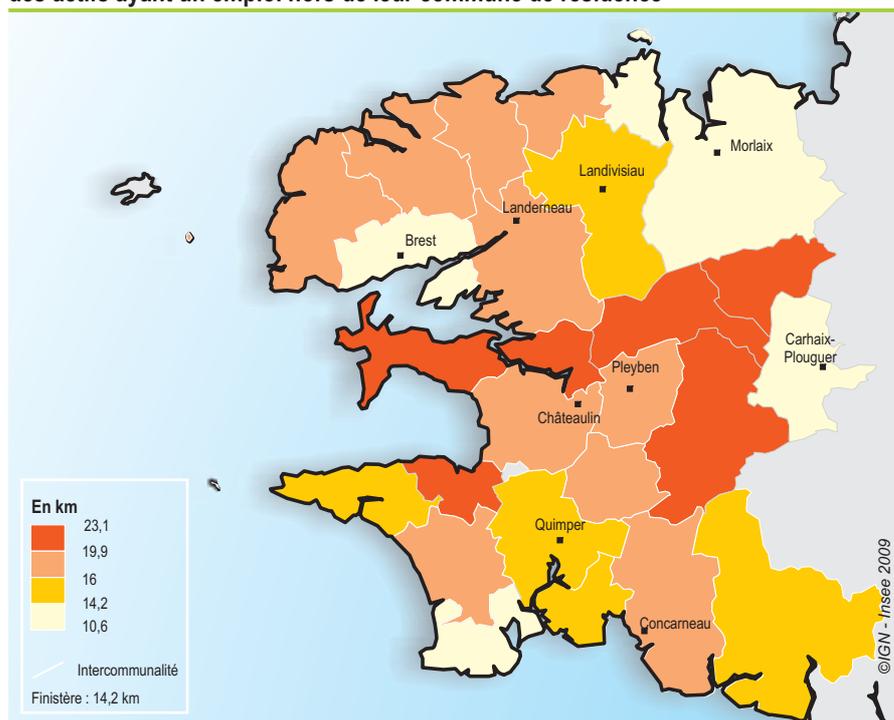
représente la moitié du trafic TGV régional. Le poids des gares finistériennes dans le trafic TGV régional est en baisse modérée mais continue depuis 10 ans. En effet, si l'évolution du trafic des gares du Finistère a augmenté de plus de 20 % entre 1997 et 2007, cette croissance est plus faible qu'au niveau régional : + 35 %. Si le trafic de l'axe-nord (Brest, Landerneau, Morlaix) représente les deux tiers du trafic finistérien, les gares de l'axe-sud (Quimper, Rosporden, Quimperlé) progressent plus : 27 %, contre 17 %. La croissance plus forte de la population du sud Bretagne pourrait être une des explications.

Alors que la gare de Brest progresse de 12 % sur les dix dernières années, le trafic voyageurs TGV de Landerneau a quasiment doublé sur la même période (+ 97 % entre 1997 et 2007), du fait notamment, de sa position géographique.

En complément du TGV, le réseau TER assure les liaisons infrarégionales. Le nombre de voyageurs a également fortement progressé sur les lignes du TER où les gares du Finistère sont soit le départ, soit l'arrivée du trajet : + 28 % entre 2005 et 2007 en TER pur. Tant sur l'axe-nord que sur l'axe-sud, ce sont les trajets longue distance, entre Brest, Quimper et Rennes, qui ont le plus augmenté entre 2005 et 2007 : + 44 % entre Brest et Rennes et + 66 % entre Quimper et Rennes. Les abonnés salariés, les étudiants et scolaires représentent une part significative des voyageurs, ce qui confirme le positionnement du train comme une alternative crédible à la voiture pour des déplacements domicile-travail et domicile-études.

Le transport urbain est une réponse à la demande croissante de mobilité de la population urbaine. Il est également un des déterminants de l'intermodalité, qui implique l'utilisation de plusieurs modes de transport, en tant que maillon essentiel de la chaîne de déplacements. Entre Brest, Quimper, Concarneau, Morlaix, Landerneau et les vingt communes impliquées par le transport urbain, les principaux réseaux ont transporté 25,3 millions de voyageurs en 2006. Cela représente une moyenne de 68,6 voyages par habitant potentiellement desservi. Ce sont les réseaux de transport urbain de Brest et Quimper qui sont le plus utilisés par la population (respectivement 83 et 58 voyages par habitant en 2006). Après avoir affiché une baisse entre 2003 et 2004, le trafic est reparti à la hausse depuis 2004 : + 4,2 % entre 2004 et 2006.

Distance médiane à leur commune de travail des actifs ayant un emploi hors de leur commune de résidence



Source : Insee, recensement de la population 2006 - distancier ODOMATRIX - INRA, UMR1041 CESAE

Évolution du trafic routier journalier sur les routes départementales du Finistère (en millions de km)



Source : conseil général du Finistère, comptage sur routes départementales

Les routes du Finistère moins dangereuses, sauf pour les jeunes

L'indice d'accidentologie locale compare par département le risque d'être tué sur les routes. Cet indicateur positionne favorablement le Finistère, comparé à la moyenne nationale. Les routes finistériennes sont plutôt moins dangereuses. En effet, le risque d'être tué sur les routes du Finistère est inférieur de 11 % en 2007 à celui de l'ensemble des départements français : 0,84 sur la période 2003-2007 dans le Finistère, contre 0,89 en

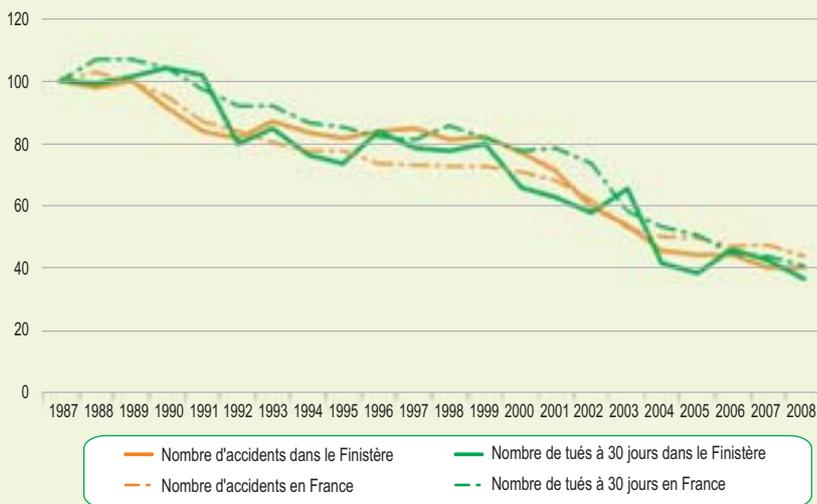
2007. Il est cependant supérieur à l'indice moyen breton : 0,77 en 2007.

Tout comme au niveau national, le nombre de tués sur les routes du département a baissé très significativement. Dans le Finistère, le nombre de tués a baissé de moitié entre 1998 et 2008, pour s'établir à 56 tués en 2008. Depuis 2004, l'inflexion est moins marquée du fait des fortes baisses précédemment observées.

Néanmoins, la situation des jeunes conducteurs, de 18 à 24 ans, est particulièrement

Les déplacements de voyageurs

Évolution de l'accidentologie routière (indice base 100 en 1987)



Source : observatoire départemental de sécurité routière - ONISR

préoccupante. Ils représentent moins d'un Finistérien sur dix au sein de la population, mais 1 tué sur la route sur 4 (3 points de plus qu'au niveau national). Les piétons, considérés comme des usagers vulnérables, apparaissent également surreprésentés par rapport au niveau national : 14,2 % des tués sur la période, contre 11,2 % au niveau national. En revanche, le Finistère se situe plutôt favorablement quant à la proportion de tués parmi les conducteurs de bicyclettes et motocyclettes (15,4 %, contre 19,4 % en France).

L'alcoolisme reste une préoccupation majeure. Un accident mortel sur cinq dans le département en 2007 met en évidence la présence d'alcool (contre 1 sur 6 au niveau national). 4 victimes graves (tués et blessés hospitalisés) sur 10 ont été victimes d'accident durant la nuit.

Forces

- un trafic automobile qui cesse d'augmenter en 2008 ;
- une accidentologie plutôt favorable ;
- le trafic dans les transports en commun progresse.

Faiblesses

- les déplacements en automobile restent nombreux ;
- les actifs travaillent de moins en moins dans leur commune de résidence ;
- les navettes domicile-travail s'allongent ;
- proportionnellement, davantage de jeunes et de piétons tués dans des accidents de la route, qu'au niveau national.

Définitions

Les **distances domicile-travail** ont été calculées à l'aide d'un distancier fourni par l'Institut national de la Recherche agronomique. La distance est calculée entre le centre de la commune de résidence et le centre de la commune de travail selon la distance la plus courte par le réseau routier (y compris les lignes de bac ou liaisons maritimes ouvertes aux voitures). Par conséquent, pour ceux qui résident et travaillent dans la même commune, la distance est nulle. Les distances sont d'autant plus sous-estimées que les communes sont grandes et l'habitat distant des zones d'activité. À l'inverse, la méthode conduit sans doute à surestimer les trajets effectués par les actifs travaillant dans une commune contiguë à leur commune de résidence : la distance réelle parcourue peut être quasiment nulle.

L'**Indice d'Accidentologie Locale (IAL)** est une pondération des risques relatifs (rapportés au risque France) par réseau. En tenant ainsi compte de la décomposition entre les différents réseaux (autoroutes, routes nationales, départementales, voirie urbaine) et du trafic correspondant, il permet une comparaison plus rigoureuse entre départements. Par exemple, un IAL de 0,89 signifie qu'il y a eu sur 5 ans, 11 % de tués en moins dans ce département par rapport au bilan qu'il y aurait eu si les taux de risque sur les différents réseaux avaient été ceux de l'ensemble de la France.

Sources

Observatoire régional des transports en Bretagne
Conseil général du Finistère
Insee
Observatoire départemental de sécurité routière et ONISR

Pour en savoir plus

- * Les salariés bretons résident de plus en plus loin de leur lieu de travail / David Levy, Mickaël Ramonet ; Insee Bretagne - Dans : *Octant*. - n° 112 (2008, avr.). - P. 11-15. - Accessible en ligne.
- * Les déplacements quotidiens dans le pays de Brest en 2004 / André Lagathu ; Insee Bretagne. - Dans : *Octant*. - n° 104 (2006, janv.). - P. 14-19. - Accessible en ligne.
- * Dans les grandes agglomérations, la mobilité quotidienne des habitants diminue, et elle augmente ailleurs / Jean-Paul Hubert. - Dans : *Insee première* ; n° 1252 (2009, juil.). - 4 p. - Accessible en ligne.
- * Les déplacements domicile-travail amplifiés par la périurbanisation / Brigitte Baccaïni, François Sémécurbe, Gwenaëlle Thomas. - Dans : *Insee première* ; n° 1129 (2007, mars). - 4 p. - Accessible en ligne.
- * Chiffres-clés de l'énergie en Bretagne / Observatoire de l'énergie et des gaz à effet de serre en Bretagne. - Rennes : GIP Bretagne environnement, 2009. - 18 p. - Accessible en ligne.
- * Les transports en Bretagne : mémento 2007 / Observatoire régional des transports de Bretagne. - Rennes : ORTB, 2008. - 80 p. - Accessible en ligne.
- * Chiffres clés 2007 / Observatoire régional des transports de Bretagne. - Rennes : ORTB, 2008. - 24 p. - Accessible en ligne.
- * Bulletin Mensuel Statistique des transports du SoeS / Service de l'observation et des statistiques. - Paris : ministère de l'Écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, 2009. - Système en ligne.
- * Dans les grandes agglomérations, la mobilité quotidienne des habitants diminue et elle augmente ailleurs / Ministère de l'Écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, Service de l'observation et des statistiques. - Dans : *Le point sur ...* ; n° 20 (2009, juil.). - 4 p. - Accessible en ligne.
- * Mobilité à longue distance : hausse des allers-retours dans la journée en 2007 / Ministère de l'Écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, Service de l'observation et des statistiques. - Dans : *Le point sur ...* ; n° 3 (2009, fév.). - 4 p. - Accessible en ligne.
- * Les chiffres du transport : édition 2009 / Service de l'observation et des statistiques. - Paris : ministère de l'Écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, 2009. - 15 p. - Accessible en ligne.
- * La sécurité routière en France : bilan de l'année 2008 / Observatoire National Interministériel de Sécurité Routière (ONISR). - Paris : La documentation française, 2009. - 170 p.
- * www.insee.fr/fr/regions/bretagne/
- * www.observatoire-transports-bretagne.fr
- * www.bretagne.equipement.gouv.fr/
- * www.insee.fr
- * www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr
- * www.securiteroutiere.equipement.gouv.fr
- * www.statistiques.equipement.gouv.fr/

Collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés

L'essentiel

En 2006, 680 000 tonnes de *déchets ménagers et assimilés* ont été collectées dans le Finistère, soit, en moyenne, 2 kg chaque jour par Finistérien. La hausse des quantités collectées entre 2003 et 2006 n'est pas uniquement liée à l'augmentation des déchets. Elle est aussi un signe positif de l'évolution du comportement des ménages : ils se rendent plus dans les déchetteries et adhèrent à la *collecte sélective*. La généralisation du tri contribue à une plus grande *valorisation* des déchets : en 2006, les trois quarts des déchets ménagers et assimilés collectés dans le Finistère triés sont valorisés.

Pertinence au regard du développement durable

La question des déchets permet une approche intéressante et concrète du développement durable. Elle est au cœur des problèmes environnementaux et sanitaires, voire économiques et sociaux, sous une forme immédiatement perceptible par tous puisque chacun produit chaque jour des déchets.

En progression constante, la production de déchets ménagers et assimilés constitue un reflet des modes de vie et de consommation de la société. La promotion de la prévention et de la minimisation des déchets sont des enjeux forts. La génération de déchets cause en effet l'appauvrissement des ressources et la pollution de l'environnement.

Parallèlement, la mise en place de systèmes de gestion performants des déchets assure la valorisation, le recyclage, la réduction des nuisances sur l'environnement et sur la santé des populations. Cette approche permet alors d'envisager chaque déchet comme une ressource potentielle à exploiter. Enfin, la présence d'outils de traitement sur un territoire responsabilise les populations grâce à la mise en place d'actions de sensibilisation et de participation.

Réduire la production de déchets à la source et limiter leurs effets sur les milieux et les hommes en assurant une gestion raisonnée de leur élimination représente une exigence de développement durable.

Tour d'horizon

Les ménages français assurent 70 % de la dépense courante de gestion des déchets municipaux en 2007. Les collectivités locales financent 70 % des investissements.

La production annuelle d'ordures ménagères de chaque Français a doublé en 40 ans.

Le ratio de quantité de verre collecté par habitant desservi est de 43 kg dans le Finistère en 2007 (contre 30 kg en France).

Avertissement

Les tonnages présentés dans cette fiche sont ramenés sur la population DGF (Dotation Globale de Fonctionnement). Elle résulte de la population des recensements généraux, majorée d'un habitant par résidence secondaire, et d'un habitant par place de caravane située sur une aire d'accueil des gens du voyage (article L2234-2 du CGCT). Les déchets collectés en déchetterie incluent les apports des artisans.

Le Finistère : premier collecteur de déchets en Bretagne

En 2006, le tonnage total de déchets collectés dans le Finistère est de 680 000 tonnes, soit 710 kg par habitant. Il a augmenté de 3,5 % par an depuis 2003, soit 20 kg supplémentaires par an et par habitant. Cette hausse est la résultante de plusieurs effets : l'amélioration de l'efficacité de la collecte liée à une densification du réseau des déchetteries, et l'augmentation de la production de déchets liée à nos modes de consommation. Les *ordures ménagères résiduelles*

constituent 40 % du tonnage collecté. En 2006, chaque Finistérien produit en moyenne 282 kg d'ordures ménagères résiduelles, 86 kg relevant de la collecte sélective et 343 kg de la mise en déchetterie.

Le tonnage des déchets ménagers collectés dans le Finistère est plus élevé que dans les autres départements bretons en raison notamment d'une collecte en déchetterie supérieure aux autres départements bretons. La fréquentation touristique du département explique également les quantités élevées collectées, la production des populations saisonnières s'ajoutant à la production des résidents. Ainsi, en 2004, le Finistère, qui ne concentre que 29 % de la population bretonne, génère 33 % des déchets régionaux.

Les gisements des ordures ménagères résiduelles et issus de la collecte sélective par structure de collecte mettent en exergue une répartition territoriale hétérogène dans le Finistère. Les communautés de communes du

Déchets collectés par an et par habitant DGF en 2006 (en kg)

	Côtes-d'Armor	Finistère	Morbihan
Ordures ménagères résiduelles	282	282	241
Collectes sélectives	100	86	96
Déchetteries	288	343	248
Ensemble	670	711	585

Source : conseils généraux

Collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés

Pays Léonard, du Pays Bigouden Sud, de la Presqu'île de Crozon collectent plus de 420 kg par habitant alors que les territoires de Huelgoat, Pleyben, Haute Cornouaille se situent à moins de 325 kg par habitant. Les territoires dont le poids collecté par habitant est bien supérieur à la moyenne finistérienne sont portés par le tourisme. La fréquentation touristique contribue en partie à augmenter ponctuellement la production de déchets ménagers.

La part des ordures ménagères issues de la collecte sélective varie selon les territoires, de 16 % à 32 %. Le développement de la collecte sélective est également le reflet d'une évolution des stratégies des collectivités, davantage tournées vers les démarches de prévention, incitant au tri des déchets.

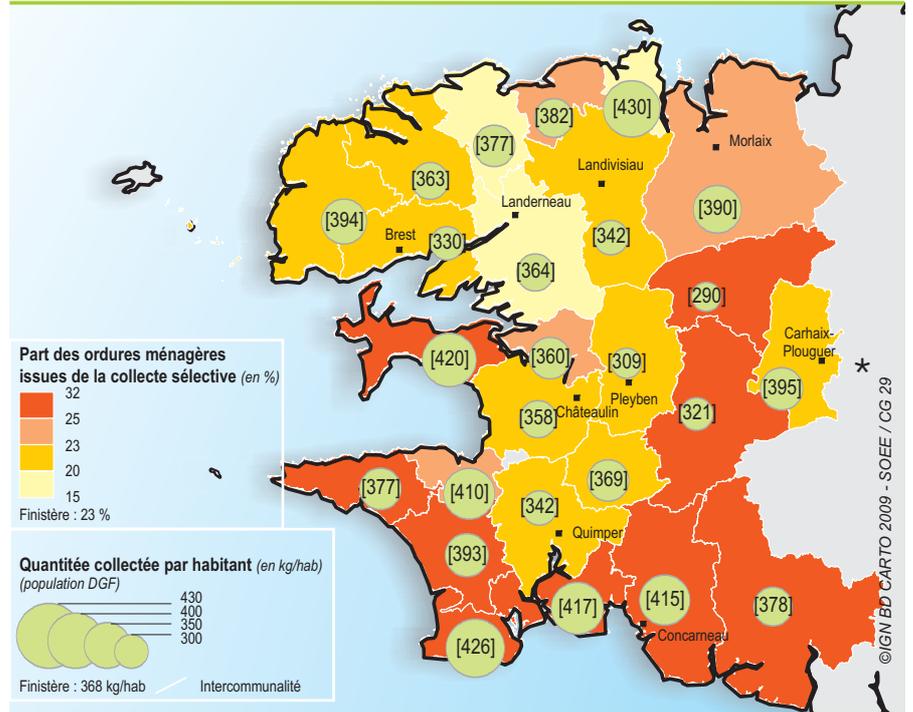
Le tri des déchets : un changement de pratiques pour une plus grande valorisation

Si la collecte de déchets ménagers et assimilés croît, ce sont les déchets collectés sélectivement (collecte sélective et déchetteries) qui contribuent le plus à cette augmentation. Ainsi, entre 2003 et 2006, la collecte d'ordures ménagères résiduelles tend à baisser (-4,3 %) du fait du développement des collectes sélectives (+20 %) et des apports en déchetteries (+24,9 %). Les ménages finistériens, sensibilisés aux gestes de tri et au respect de l'environnement, adaptent leurs pratiques et s'orientent davantage vers les déchetteries et la collecte sélective. Cette gestion raisonnée des déchets favorise une utilisation maximale de la récupération, du recyclage et de la valorisation tout en réduisant la quantité des ordures ménagères résiduelles.

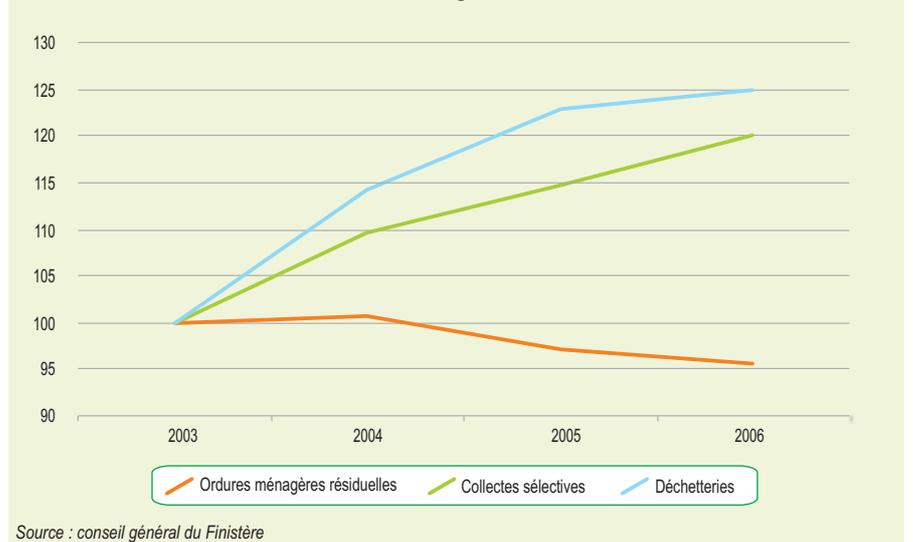
Un parc de déchetteries de plus en plus dense

Les déchetteries ont pour but de lutter contre les dépôts sauvages et répondent à la fermeture des décharges brutes, interdites depuis 2002 et fortement nuisibles pour l'environnement. Accueillant l'ensemble des déchets (encombrants, gravats, ferrailles, déchets verts, déchets spéciaux...), elles permettent également de mieux les gérer et de les valoriser en les orientant vers une filière adaptée. Le Finistère compte une déchetterie pour 14 418 habitants en 2006, contre une pour 32 300 habitants en 1993. Avec 61 sites en 2006, le réseau se densifie, contribuant ainsi à l'augmentation des apports dans les déchetteries.

Gisements d'ordures ménagères résiduelles et issues de la collecte sélective en 2006



Évolution de la collecte des déchets ménagers et assimilés (base 100 en 2003)

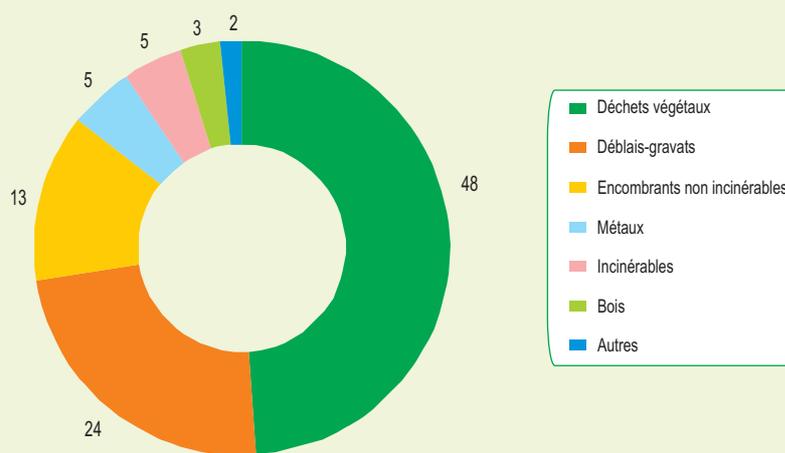


Un usager finistérien apporte en moyenne 343 kg de déchets par an à la déchetterie en 2006, soit 21 kg de plus par an qu'en 2003. En 2006, sur les 327 800 tonnes de déchets collectés en déchetterie, la moitié sont des déchets végétaux, un quart des déblais et gravats. Depuis 2003, ce sont les déchets dangereux et le bois qui augmentent le plus (respectivement multipliés par 2 et 3 en 3 ans), même s'ils restent minoritaires dans les apports.

Parallèlement à la généralisation des déchetteries, des opérations de réhabilitation des décharges sont engagées. Les décharges brutes sont fermées et n'accueillent plus de déchets depuis 2002. Sur les 148 décharges recensées en 1996 - dont 37 étaient considérées comme présentant un impact fort sur l'environnement, 135 ont été réhabilitées et 13 sont en cours de réhabilitation.

Collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés

Apport en déchetteries par type de déchets dans le Finistère en 2006 (en %)



Source : conseil général du Finistère, d'après des données déclaratives des structures de collecte

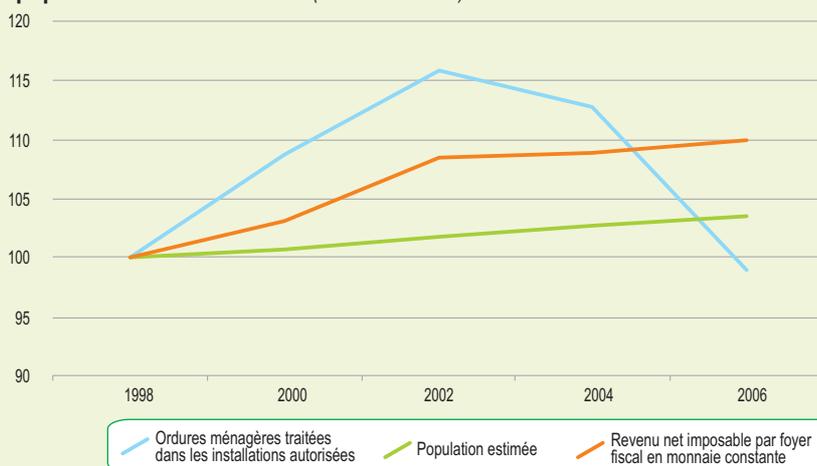
Le développement de la collecte sélective chez les particuliers

La collecte sélective vient compléter le tri réalisé dans les déchetteries. Depuis 1996, la part de la population finistérienne concernée par une collecte sélective est passée de 84 % à 99 %. En 2006, près de 82 000 tonnes de déchets ont pu rejoindre les filières de tri et de recyclage, soit 86 kg par an et par habitant. 6 % des déchets issus de la collecte sélective n'ont pu être recyclés. Ils sont en baisse significative, ce qui témoigne d'une plus grande qualité de tri des déchets recyclables.

Vers un découplage entre la production des déchets et le revenu des ménages ?

Face aux constats de production des déchets ménagers, les pratiques, tant des producteurs de biens que des consommateurs, doivent progressivement évoluer. Il s'agit, pour les producteurs de biens, de privilégier la fabrication de produits générant moins de déchets, ou plus facilement recyclables. Les consommateurs peuvent privilégier l'achat de produits dotés du meilleur bilan écologique - générant moins de déchets -, ou de produits dont la durée de vie est plus longue. Dans le cadre d'une stratégie de développement durable, une croissance éco-efficace vise à rompre les liens entre croissance économique, approchée par le *revenu net imposable* moyen des Finistériens et la génération de déchets, mesurée par les estimations de gisements entrant dans les unités de traitement.

Production globale des déchets, revenu net imposable moyen des ménages et population dans le Finistère (base 100 en 1998)



Source : Ademe, enquête Itoma auprès des unités de traitement de 1998 à 2006 - DGI, revenus des foyers fiscaux - Insee, estimations de population

Depuis 1998, la population du Finistère et le revenu net imposable des ménages en monnaie constante n'ont cessé de progresser, respectivement 0,4 % et 1,2 % par an. En revanche, la quantité de déchets ménagers entrant dans les installations de traitement ont augmenté jusqu'en 2002, pour décroître significativement entre 2002 et 2006.

Un découplage paraît donc être amorcé depuis 2002 entre la quantité de déchets entrant dans les unités de traitement et le revenu net imposable des ménages. Si une partie de cette baisse peut être imputable à une évolution des habitudes de consommation et des conditions de vie des Finistériens, le développement de la collecte sélective et l'apport en déchetterie interviennent également.

Taux de valorisation des déchets ménagers et assimilés par type de valorisation en 2005 dans le Finistère (en %)

	Valorisation matière avec recyclage	Valorisation organique par compostage	Valorisation énergétique par incinération et / ou méthanisation	Taux global de valorisation
Taux de valorisation	23,1	26,4	24,1	73,6

Source : conseil général du Finistère

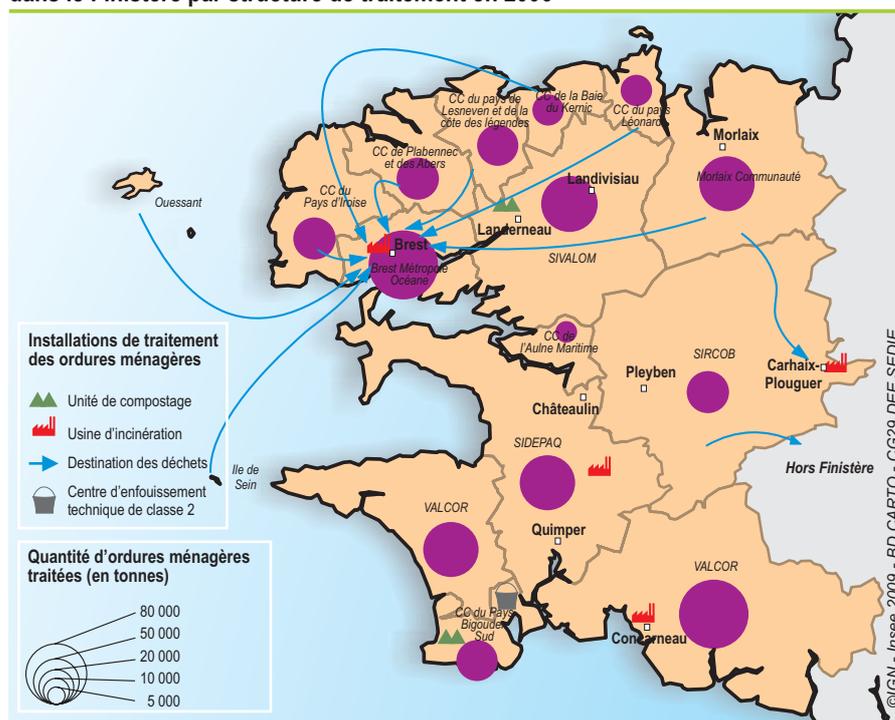
Collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés

Les déchets : une ressource potentielle à exploiter

En 2005, 496 400 tonnes de déchets ménagers et assimilés sont valorisées, portant à 74 % le taux de valorisation du Finistère. L'une des caractéristiques du département est la répartition équilibrée entre les différents types de valorisation.

Deux unités de compostage et quatre usines d'incinération assurent le traitement des ordures ménagères. Les déchets produits sur Ouessant et l'île de Sein sont transférés sur le continent pour rejoindre l'unité de traitement et de valorisation de Brest. Le Finistère ne disposant pas d'installation de stockage de déchets non dangereux d'origine ménagère, 150 000 tonnes de déchets collectés par les collectivités et les entreprises finisériennes sont expédiées chaque année hors du département. Le coût généré est estimé à 15 millions d'euros par an.

Traitement et valorisation des ordures ménagères dans le Finistère par structure de traitement en 2006



Forces

- un parc de déchetteries densifié ;
- un développement du tri des déchets ;
- une progression de la valorisation des déchets.

Faiblesses

- une croissance continue des déchets ménagers et assimilés ;
- une activité touristique qui participe à la production de déchets du département ;
- la dépendance du Finistère vis-à-vis du stockage de déchets non dangereux.

Collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés

Définitions

Collecte sélective : elle consiste à collecter à part certaines fractions des ordures ménagères préalablement triées par les ménages, afin de permettre leur valorisation optimale ou un traitement spécifique (verre, plastique, emballages, aluminium, acier, journaux/magazines). Il s'agit de déchets recyclables collectés en apport volontaire, en porte-à-porte ou en mode mixte.

Déchets ménagers et assimilés : déchets générés par l'activité quotidienne des ménages auxquels s'ajoutent les déchets non ménagers (issus des artisans, commerçants, administrations) pouvant être éliminés sans sujétions techniques particulières. Sont pris en compte les ordures ménagères résiduelles, les déchets issus de la collecte sélective et les apports en déchetterie.

Les **déchets municipaux** comprennent les déchets des communes, les déchets des ménages et ceux des artisans, commerçants et autres petits établissements collectés avec les ordures ménagères.

Foyer fiscal : le terme foyer fiscal désigne l'ensemble des personnes inscrites sur une même déclaration de revenus.

Il peut y avoir plusieurs foyers fiscaux dans un seul ménage : exemple, un couple non marié où chacun remplit sa propre déclaration de revenus compte pour deux foyers fiscaux.

Ordures ménagères résiduelles : ordures ménagères prises en compte par la collecte traditionnelle.

Population DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) : elle résulte de la population des recensements généraux, majorée d'un habitant par résidence secondaire et d'un habitant par place de caravane située sur une aire d'accueil des gens du voyage (article L2234-2 du CGCT).

Revenu imposable : le revenu imposable comprend l'ensemble des revenus, bénéfiques et gains de toute sorte, perçus par le contribuable, ainsi que par les membres de son foyer fiscal quelle qu'en soit la source, française ou étrangère.

C'est un revenu annuel net et global :

- le contribuable est imposable chaque année ;
- les revenus perçus peuvent provenir d'une seule catégorie de revenus ou de plusieurs (revenus catégoriels) ;
- les revenus sont diminués des dépenses effectuées en vue de l'acquisition ou de la conservation du revenu (la décote de 10 % et l'abattement de 20 % pour les salaires par exemple ; l'abattement de 20 %, supprimé dans le calcul du revenu imposable depuis 2006, a été reconstitué ici pour obtenir une série sans ruptures) ;
- les revenus sont diminués des déficits générés au titre des impositions précédentes.

Hormis les plus-values à long terme qui sont taxées à un taux proportionnel d'imposition, les autres revenus sont imposés au barème progressif de l'impôt sur le revenu.

Valorisation : toute opération de gestion des déchets donnant lieu à un produit présentant un avantage économique ou écologique potentiel, tels que le recyclage, la valorisation organique et la valorisation énergétique.

Sources

Inventaire Itoma : l'ADEME (Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie) réalise un inventaire des installations de traitement et des centres de stockage recevant plus de 3 000 tonnes par an. Cet inventaire, plus connu sous le nom d'inventaire ITOMA (Installations de Traitement des Ordures Ménagères et Assimilées), ne concerne que les installations suivantes : les centres de tri de matériaux recyclables issus soit des ordures ménagères, soit des déchets banals des entreprises, soit des encombrants, les installations de traitement biologique (compost, méthanisation), les installations de traitements thermiques, les décharges autorisées (classe 2) recevant plus de 3 000 tonnes de déchets par an, les plates-formes de transfert et les centres de traitements des mâchefers. Ne sont pas prises en compte les installations de traitements des déchets spéciaux ou dangereux.

Entrent dans ces installations une partie des déchets des ménages et une partie des déchets produits par les entreprises et les collectivités. Les quantités répertoriées portent donc sur des champs de déchets assez complexes. Il ne s'agit pas uniquement des déchets ménagers et assimilés.

Pour en savoir plus

- * Les déchets des grands établissements commerciaux en 2006 / Bruno Mura. - Dans : *Insee première* ; n° 1200 (2008, juil.). - 4 p. - Accessible en ligne.
- * Protéger l'environnement : un objectif pour une grande majorité de Français / Cédric Planchat. - Dans : *Insee première* ; n° 1121 (2007, janv.). - 4 p. - Accessible en ligne.
- * Atlas de l'environnement / Conseil général du Finistère. - Quimper : conseil général du Finistère, 2009. - 128 p.
- * Plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés [plaquette] / Direction de l'Eau et de l'environnement. - Quimper : conseil général du Finistère, 2009. - 8 p. - Accessible en ligne.
- * La gestion des ordures ménagères en Bretagne : bilans régional et départementaux / Observatoire régional des déchets en Bretagne. - Rennes : ORDB, 2004. - 19 p. - Accessible en ligne.
- * Production et traitement des déchets en France en 2006 / Xavier Gheyw ; Institut français de l'environnement. - Dans : *Études et documents* ; n° 8 (2009, juin.). - 40 p. - Accessible en ligne
- * L'environnement, de plus en plus intégré dans les gestes et attitudes des Français / Alexis Roy, Institut français de l'environnement. - Dans : *Le 4 pages* ; n° 109 (2006, janv.-fév.). - 4 p. - Accessible en ligne.
- * EIDER : décrire l'environnement dans les régions / Jacques Moreau ; Institut français de l'environnement. - Dans : *Les dossiers* ; n° 1 (2005, sept.). - 17 p. - Accessible en ligne.
- * Les enjeux de la gestion des déchets ménagers et assimilés en France en 2008 / Attar Michèle ; Conseil économique et social. - Paris : Journaux officiels, 2008. - 140 p. - Accessible en ligne.
- * Grenelle de l'environnement : Atelier intergroupes sur les déchets / Ministère de l'Écologie, du développement et de l'aménagement durables ; Secrétariat d'État à l'écologie. - Paris : La Documentation française, 2007. - 40 p. - Accessible en ligne.
- * www.bretagne-environnement.org
- * www.insee.fr
- * www.ifen.fr
- * www.ademe.fr
- * www.sinoe.org